



CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION



CPER Occitanie

Contrat de plan Etat – Région 2021-2027

Projet du 16/05/2022



PROJET

Contrat de plan Etat – Région Occitanie 2021/2027

Etabli entre :

- L'Etat, représenté par Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, conformément à l'accord du Premier ministre du JJ/MM/AAAA,

Et

- La Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente de Région, habilitée à ces fins par délibération N°2022/AP-XXX/XX de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 30 juin 2022,

Il est convenu ce qui suit :

PROJET

PROJET

PREAMBULE.....	9
-----------------------	----------

PILIER I – CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DE L’OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE	13
--	-----------

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAIRE RAYONNER L’OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUTS D’EXCELLENCE	14
--	-----------

Action n°1 : Accompagner et valoriser nos filières d’avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d’enseignement supérieur, de recherche et d’innovation14

1.1 Une ambition partagée au service de la relocalisation industrielle et de la pérennité de nos filières d’avenir14

1.2 Faire rayonner l’Occitanie en capitalisant sur ses atouts d’excellence universitaire, de recherche et d’innovation.....39

Action n°2 : Investir tous les relais de croissance des territoires d’Occitanie54

2.1 Économie touristique durable.....54

2.2 Résilience du littoral et économie bleue : une nouvelle étape du Plan Littoral 21.....61

2.3 Montagnes d’Occitanie, Terres de vie67

Action n°3 : Faire de l’Occitanie une destination d’excellence culturelle et sportive .70

3.1 Culture et patrimoine.....70

3.2 Sports / Occitanie Ambition 202477

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT	79
--	-----------

Action n°4 : Bâtir les mobilités de demain80

Action n°5 : Faire de l’Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l’eau84

Action n°6 : Faire de l’Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité .89

Action n°7 : Faire de l’Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources.....92

Action n°8 : Éducation à l’environnement et au développement durable et adaptation des territoires aux crises à venir96

Action n°9 : Sobriété foncière et lutte contre l’artificialisation des sols99

**PILIER N°2 / ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS
LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE 101**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT
ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE 102**

Action n°10 : Favoriser un développement équilibré des territoires de projets..... 102

10.1 Accompagner les territoires de projets 102

10.2 Politique de la ville 106

10.3 Agir ensemble pour la vitalité commerciale et artisanale de tous les
territoires 111

10.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire..... 112

Action n°11 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires 114

11.1 Aménagement numérique du territoire..... 114

11.2 Canal des Deux Mers : canal du Midi et canal latéral à la Garonne 118

11.3 Désenclavement routier et ferroviaire 122

Action n°12 : Agir pour la santé des Occitans 133

**OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION 139**

Action n°13 : Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous .. 139

Economie sociale et solidaire..... 146

Action n°14 : Développer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre
toutes formes de discriminations..... 148

Action n°15 : Favoriser l'accès à l'enseignement 151

15.1 Service public du numérique éducatif..... 151

15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste
sur tout le territoire 153

15.3 Logement social étudiant..... 157

VOLET TRANSVERSAL METROPOLITAIN..... 160

TOULOUSE METROPOLE 161

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 179

LISTE DES CONTRIBUTIONS	194
DISPOSITIONS DIVERSES	195
Suivi administratif et financier du contrat	195
Evaluation du contrat	195
Eco-conditionnalité	196
Ega-conditionnalité	197
Révision du contrat.....	197
Engagements financiers	197
Conditions de récupération de TVA.....	197
Conventions d'application et modalités de mise en œuvre	197
Liaison entre le CPER et les CPIER.....	198
Liaison entre le CPER et les programmes européens	198
Règlement des litiges	198
Résiliation du contrat	198
MAQUETTE FINANCIERE GENERALE	199
MAQUETTES FINANCIERES THEMATIQUES	200
SIGNATURE DES PARTIES.....	201

PROJET

PREAMBULE

Le Contrat de Plan État - Région (CPER) Occitanie 2021/2027 poursuit deux objectifs : la relance sur 2021-2022 et la transformation à horizon 2027.

Le CPER vise tout d'abord une relance massive et rapide de l'économie régionale à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, se traduisant par des enveloppes exceptionnelles - à hauteur de 1 146 M€ pour l'Etat et 894 M€ pour la Région - déployées en 2021 et 2022 : l'accord régional de relance signé par l'État et la Région le 9 janvier 2021 à Tarbes décline cet engagement conjoint essentiel pour les deux premières années de programmation.

Le CPER promeut ensuite un développement régional ambitieux, sobre et vertueux, porteur de plus de justice sociale et territoriale, d'égalité réelle, de lutte contre les discriminations et de solidarité, afin de bâtir ensemble un avenir commun désirable et répondant aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Ces deux temporalités sont étroitement liées : la réussite de la relance détermine en effet la capacité de transformation à long terme de l'économie, et l'action de court-terme doit d'ores et déjà intégrer les objectifs et principes du modèle d'avenir ici déterminé.

L'État et la Région ont proposé dès le dernier trimestre 2019, avant la crise de la COVID-19, une stratégie commune, concertée et structurée autour de deux piliers : d'une part, la promotion d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité, d'autre part le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie.

Loin d'être remise en cause par les enjeux liés à la crise, cette stratégie élaborée de façon partenariale révèle aujourd'hui toute sa pertinence tant à court terme qu'à horizon 2027. Elle constitue ainsi l'ossature du CPER 2021/2027, premier Contrat de Plan État - Région à l'échelle de l'Occitanie à la suite du rapprochement entre les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en 2016.

Cette stratégie tisse les synergies entre deux visions complémentaires : d'une part la stratégie régionale Occitanie 2040 renforcée par le Pacte vert adopté par le Conseil régional en novembre 2020 ; d'autre part la stratégie de l'État en région enrichie par le plan France Relance.

Le conflit engagé en Ukraine le 24 février 2022 et les sanctions prises à l'encontre de la Russie génèrent des conséquences importantes sur l'économie européenne et mondiale, avec notamment de forts enjeux énergétiques en Occitanie et des conséquences directes ou indirectes sur les filières régionales. Dans ce contexte, les politiques de sobriété énergétique et de report sur les énergies renouvelables locales sont donc plus que jamais d'actualité. Les conséquences du conflit frappent, de façon différenciée, les principales filières économiques régionales : aéronautique, spatial, tourisme, filières agricoles et agroalimentaires, pêche. Certaines difficultés sont différées et se feront sentir dans les prochains mois (par exemple, la possible pénurie de certains composants, qui eux-mêmes nécessitent des approvisionnements en métaux rares...). Comme ce fut le cas dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat et la Région s'associent pour apporter des réponses aux conséquences de ce conflit, notamment en matière de solidarité en direction des déplacés ukrainiens. De plus, à l'échelle régionale, un suivi des mesures nationales et une veille conjointe sur les difficultés rencontrées par les entreprises permettront notamment d'adapter les mesures de soutien à l'économie et l'emploi.

Par ailleurs, le dernier volet du sixième rapport du GIEC, publié le 4 avril 2022, rappelle que l'action contre le changement climatique doit être rapide, profonde et dans tous les secteurs. Les avantages des scénarios permettant de limiter le réchauffement dépassent les coûts des mesures d'atténuation. Cependant, les scientifiques estiment que les financements en faveur de la transition devraient être trois à six fois plus importants à l'échelle mondiale pour respecter les objectifs de l'accord de Paris. A ce titre, le CPER, et en particulier son premier pilier, est fortement orienté en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Les actions du CPER se déploieront en complémentarité avec les différents programmes prévus sur la période 2021/2027, qu'il s'agisse des programmes et politiques européens régionaux et interrégionaux ou des politiques sectorielles menées sur le territoire régional (nationales, régionales, départementales, urbaines, rurales...).

L'objectif partagé État/Région est également celui d'un territoire d'Occitanie égalitaire, il se traduira dans le CPER par une politique publique transversale pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Depuis la signature de l'accord régional de relance et du protocole de préfiguration du CPER le 9 janvier 2021 en présence du Premier ministre Jean CASTEX, l'État et la Région ont associé l'ensemble des partenaires régionaux pour une mobilisation autour d'engagements forts participant à l'ambition de transformation et de développement recherchée et produisant l'effet de relance attendu.

Conformément à l'accord national de partenariat du 28 septembre 2020 et au protocole de préfiguration du CPER Occitanie, le présent contrat de plan Etat – Région (CPER) a pour objet de présenter le cadre d'intervention, les objectifs et les interventions financières de l'État et de la Région pour le CPER Occitanie 2021/2027, ainsi que les listes d'opérations contractualisées pour les thématiques s'y rapportant. Il précise les principes de contractualisation de l'État et de la Région, leur application aux volets thématiques et territorial, l'évaluation des enveloppes financières prévisionnelles afférentes, la méthode d'élaboration partenariale et le calendrier de mise en œuvre. Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le CPER comprend un volet métropolitain transversal visant à favoriser la structuration des métropoles et à renforcer leur attractivité, facteur de développement de l'ensemble des territoires.

L'État mobilisera plus de 3,14 milliards d'euros au titre du CPER pour la période 2021-2027 et du Plan France Relance pour 2021/2022 (cofinancé pour partie par la Facilité de Relance et de Résilience européenne). D'autres sources de financement s'y ajouteront via les dispositifs nationaux de France Relance ou encore du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

La Région mobilisera plus de 3,22 milliards d'euros au titre du CPER sur la période 2021/2027 et de la relance sur 2021/2022, auxquels s'ajouteront les autres politiques régionales non contractualisées et les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

Ainsi, l'effort global de l'État et de la Région s'élève à plus de 6,3 milliards d'euros sur 2021/2027, en très forte progression par rapport à la période 2015/2020, compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel au titre de la Relance.

En complément, l'Etat et la Région, autorités de gestion, mobilisent les **fonds européens**, au service de la relance et du développement régional, à travers :

- **REACT-EU en Occitanie**, doté de **199 M€**, qui se concentre autour de 4 orientations stratégiques (déclinées en 8 typologies d'intervention) : contribuer à la transition énergétique en limitant les émissions de gaz à effet de serre ; contribuer à la transition numérique en favorisant l'usage du numérique dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation ; soutenir les PME, l'emploi, et relancer le secteur touristique ; prévenir les crises sanitaires en améliorant les équipements de santé et la recherche. Engagée dans une démarche volontaire au titre de la transition énergétique et écologique, la Région Occitanie, Autorité de gestion, propose en particulier de mobiliser plus de 40 % de l'enveloppe REACT-EU pour soutenir des actions participant globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la facture énergétique.
- Le **programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) – FSE+ (Fonds Social Européen) Occitanie 2021/2027** doté de **829 M€** et dont la stratégie s'articule autour des deux piliers d'Occitanie 2040, à savoir un nouveau modèle de développement et un rééquilibrage territorial. Cela se concrétise par des mesures destinées à soutenir la R&D ; la digitalisation ; le développement des PME ; la transition énergétique et écologique ; le développement des mobilités douces ; la revitalisation des zones urbaines et rurales par leur équipement en matière de santé, de sport et loisir, d'éducation et de formation, de culture, de services ; l'intégration des communautés marginalisées ; la valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques ; la formation des demandeurs d'emplois ; l'accompagnement à la création d'entreprises... (sous réserve de l'approbation du programme par la Commission européenne),
- Le **Programme National du Fonds Social Européen FSE+/FTJ (Fonds pour la Transition Juste)**, dont la stratégie s'articule autour de trois priorités centrales : Emploi, Cohésion, Compétences. Cela se concrétise par des mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ; l'insertion professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative ; enfin, à améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques,
- Le **Programme opérationnel français pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA) 2021-2027**, qui vise à permettre notamment la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche (PCP) en aidant les professionnels des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les populations côtières à s'adapter aux exigences économiques et environnementales.
- Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2021-2027** : spécificité de la Politique agricole commune, sa nouvelle réforme, débattue entre 2018 et 2020, n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2023. Aussi, le fonctionnement du programme actuel continuera d'être appliqué jusqu'à cette date.

- Les **programmes transfrontaliers et transnationaux Interreg** (FEDER) Espagne-France-Andorre, Europe du Sud-ouest, Euro-Med, Next-Med, qui soutiennent les démarches multi-sectorielles de coopération à différentes échelles avec les régions et pays voisins en Europe ou ceux de la rive sud de la Méditerranée.

Les contributions des autres partenaires, collectivités infrarégionales, sont précisées dans chacune des thématiques contractualisées.

Conformément au mandat du Préfet de région, le volet mobilités du CPER fera l'objet d'un avenant au CPER à partir du second semestre 2022, afin d'approuver la programmation financière des opérations contractualisées sur la période 2023/2027, en lien avec le rapport relatif aux bilan et perspectives des investissements pour les transports et les mobilités établi par le Conseil d'Orientation des Infrastructures de mars 2022.

PROJET

PILIER I – CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE

Le premier pilier du CPER vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour l'Occitanie, de rupture, sobre et vertueux, orienté vers la transition écologique, en s'appuyant et en développant notre excellence mondialement reconnue (économie, recherche, patrimoine, tourisme, agriculture et agro-écologie...).

Ce premier pilier se décline en 2 objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique n°1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence.
- Objectif stratégique n°2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAIRE RAYONNER L'OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUS D'EXCELLENCE

Action n°1 : Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

1.1 Une ambition partagée au service de la relocalisation industrielle et de la pérennité de nos filières d'avenir

L'Occitanie est un terreau d'excellence économique porté par des secteurs clefs tels que l'aéronautique et le spatial, la viticulture, l'agroalimentaire, le tourisme, la santé, le numérique et l'économie de la mer. Pour continuer à être porteuses de développement pour la région, ces filières d'excellence doivent être accompagnées pour rester compétitives tout en relevant le défi de l'urgence climatique et environnementale.

L'Occitanie rayonne par son excellence scientifique et universitaire : 1^{ère} région pour la part du PIB consacrée à la Recherche et Développement (R&D) publique, 3^{ème} région en nombre de docteurs, palmarès universitaire dans des domaines tels que l'écologie ou l'agronomie. L'Occitanie mise sur l'excellence de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour créer une dynamique d'emplois non délocalisables, pour offrir aux jeunes des formations et des compétences adaptées aux besoins des entreprises et pour promouvoir un nouveau modèle de développement orienté vers la transition écologique en s'appuyant sur les opportunités offertes par le numérique.

I / Une action concertée de l'Etat et de la Région au service de la structuration des grandes filières industrielles

L'Occitanie est une région industrielle, marquée par la présence de grandes filières industrielles structurées, qui constituent un marqueur fort de l'identité du territoire et un facteur d'attractivité essentiel, car elles sont adossées à des écosystèmes de recherche et d'innovation qui permettent d'attirer des investisseurs étrangers.

Les filières de l'aéronautique (61 000 emplois), du spatial (12 000 emplois) et systèmes embarqués (20 000 emplois), de l'agro-alimentaire, de l'agro-industrie (30 000 emplois) ainsi que de la santé et des biotechnologies (20 000 emplois) et du numérique (64 000 emplois) sont à cet égard des filières emblématiques. Cette forte spécialisation s'ouvre aujourd'hui sur des filières dites émergentes, qui permettront de diversifier la base productive régionale. Il s'agit de la silver-économie, des Technologies de Transports Intelligents, des énergies renouvelables, notamment de l'hydrogène, et des industries culturelles et créatives.

L'État, par l'intermédiaire du Conseil National de l'Industrie, a redéfini une politique industrielle ambitieuse, portée par 19 filières industrielles (Aéronautique, Ferroviaire, Industries et technologies de santé, Alimentaire, Industriels de la mer, Mines et métallurgie, Automobile, Industrie pour la construction, Mode et luxe, Bois, Industries électroniques, Nucléaire, Industries des nouveaux systèmes énergétiques, Chimie et matériaux, Transformation et valorisation des déchets, Eau). Cette stratégie, inscrite dans les contrats de filières nationaux (CSF), vise à renforcer la logique de filières afin d'y diffuser la culture et l'innovation et construire les champions de demain à travers des actions prioritaires visant d'une part la croissance des PME, leur transformation numérique et d'autre part l'accroissement des compétences et des emplois.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

La stratégie régionale en faveur de l'industrie se décline en **5 axes stratégiques** :

- Accompagner la mutation des filières industrielles ;
- Soutenir l'industrie dans les territoires ;
- Préparer l'industrie du futur ;
- Anticiper les évolutions de compétences ;
- Conforter les acteurs de l'industrie en région avec une gouvernance renforcée.

L'intégration des Régions au sein de la gouvernance des contrats de filière en région, au plus près des enjeux et besoins des entreprises, est d'autant plus légitime que l'État confie aux Régions le pilotage des pôles de compétitivité. L'Occitanie compte aujourd'hui **8 pôles de compétitivité** actifs sur son territoire : Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Derbi, Eurobiomed, AQUAVALLEY, Mer Méditerranée, Optitec et Pôle Européen de la Céramique.

De plus, la Région a engagé un chantier afin de sélectionner des défis clés sur des technologies transverses ou spécifiques, capables de générer des relais de croissance dans des domaines économiques reconnus ou en émergence en région. L'innovation grâce à la fertilisation croisée est incontestablement un formidable vecteur de développement à terme.

Types d'opérations contractualisées :

Dans ce contexte, la Région Occitanie prévoit de porter plus particulièrement son accompagnement sur les filières suivantes avec lesquelles elle élabore des partenariats stratégiques sur la durée dans le cadre de contrats de filières régionaux : aéronautique, spatial ; numérique ; agroalimentaire ; mobilités intelligentes et durables ; santé ; énergie ; textile.

Au niveau régional, l'État concentre son action sur les filières stratégiques suivantes : aéronautique, spatial, systèmes embarqués ; industries et technologies de santé ; nouveaux systèmes énergétiques ; numérique ; industries agroalimentaires.

a) Coordination État & Région :

L'État et la Région coordonneront leurs actions, notamment en identifiant les stratégies et les actions en lien avec les acteurs économiques. Ils veilleront à ne pas démultiplier les dispositifs ou actions publiques et s'assureront de leur bonne coordination au préalable.

Les services de l'État mobilisent à cette fin leur réseau interministériel afin de répondre au plus près aux besoins des entreprises. Ils s'attachent en particulier à ce que les projets structurants lancés ou soutenus par l'État (Projets importants d'intérêt européen commun – PIIEC – comme les projets batteries, nanoélectronique 2022) aient les retombées maximales en Occitanie.

La déclinaison opérationnelle des appels à projets sectoriels ou territoriaux du plan France Relance national est par ailleurs examinée dans des instances co-pilotées État - Région (cellules aéronautique et automobile, cellules d'accélération des projets des Territoires d'industrie notamment).

b) Comités stratégiques de filière régionaux

Sur le champ des filières stratégiques, l'État et la Région peuvent décider de réunir autant que de besoin des panels d'industriels représentatifs afin de partager une vision de la conjoncture régionale, d'identifier des projets communs et des problématiques spécifiques de développement en vue d'y apporter des solutions, en lien avec les comités de filière nationaux. Ces comités stratégiques de filière régionaux (CSFR) sont co-présidés par l'État et la Région et co-pilotés par un triptyque Industriel, État et Région. Au vu des projets proposés et de leur adéquation avec les politiques respectives de l'État et de la Région, les financements seront proposés à leurs instances décisionnelles respectives. A ce jour des CSFR sont actifs sur le champ des filières aéronautiques, des industries et technologies de santé et sur le thème du véhicule autonome et connecté.

c) Aérospatial : le plan ADER

Compte tenu du poids de la filière aérospatiale dans le tissu économique régional, l'État et la Région ont depuis 2001 mis en commun leurs efforts via des plans d'aide au développement des entreprises régionales (ADER). Le plan ADER4 a été signé par le Préfet de région et la Présidente de Région le 19 juillet 2018 pour la période 2017-2021 et révisé par la suite pour répondre aux enjeux issus de la crise de la Covid-19.

Un plan régional de soutien à l'industrie aéronautique et au spatial – plan ADER exceptionnel doté de 99 M€ supplémentaires (90 M€ pour l'aéronautique et 9 M€ pour le spatial) - a été mis en place par la Région, en complémentarité du plan de relance sectoriel de l'Etat (15 Mds€ au niveau national) pour soutenir l'emploi et les compétences, la production, la diversification, l'innovation vers l'avion vert et renforcer la structuration financière des entreprises.

Le plan ADER4 vise à faire de l'Occitanie un pôle de référence européen et l'un des points nodaux de l'écosystème global des industries aérospatiales à l'horizon 2030-2040. Il comporte les axes suivants :

- Améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement : capacité de production, usine 4.0, performance industrielle, automatisation ;
- Consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée et une internationalisation offensive ;
- Soutenir l'innovation : l'avion vert, l'avion plus électrique, les nouveaux matériaux ;
- Gérer les ressources humaines et anticiper les besoins en emplois et compétences : formation, recrutement, structuration.

Les orientations partagées de la déclinaison opérationnelle de ces plans de relance seront examinées dans le cadre du plan ADER ainsi qu'au sein de la cellule régionale aéronautique installée pour orienter au mieux les projets industriels. Cette dernière traitera en particulier de l'orientation de chaque projet susceptible d'être accompagné par les dispositifs de l'État ou de la Région.

d) Les autres filières industrielles

La crise a fortement impacté l'industrie régionale. Les entreprises contraintes de s'endetter pour financer leur fonds de roulement ont ainsi fragilisé leur capacité à assumer de nouveaux investissements et diminué leur niveau de compétitivité.

Des mesures sectorielles ont été mises en place dans le cadre du plan France Relance de l'État, comme pour le secteur de l'automobile (8 Mds€ au niveau national).

Par ailleurs l'État a mis en place un fonds de 400 M€ en faveur des projets industriels les plus structurants pour les territoires en priorisant ceux issus des Territoires d'industrie. Dans une logique de proximité, le recensement et la sélection des projets s'effectuent lors de revues régionales d'accélération permettant ainsi d'assurer la coordination de l'État et de la Région, mais également des autres partenaires (opérateurs, collectivités).

Dans le cadre de son Pacte Vert et de son plan de relance pour l'économie régionale, la Région Occitanie mobilise un engagement complémentaire exceptionnel en soutien aux filières prioritaires du territoire : transition énergétique, mobilité, numérique et santé.

1) La filière Mobilité / Logistique intelligente

Le secteur des transports fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis de transformation, liés entre autres à l'amélioration des efficacités énergétique et opérationnelle. Les principaux enjeux portent sur la transition énergétique, le développement du numérique (véhicules connectés et autonomes) ainsi que la gestion des flux (intermodalité, optimisation des trajets...).

Du fait de la délocalisation d'une grande partie de la production, la fermeture des frontières a fortement impacté les chaînes d'assemblage pouvant amener des opportunités de relocalisation. Considéré comme une alternative à l'automobile voire au transport aérien sur les courtes distances, le secteur ferroviaire se structure principalement autour de grands projets de territoires et est attentif au maintien des carnets de commande, notamment issus de la commande publique. Le ferroviaire (fret et passagers) est identifié comme un moyen de transport propre qui devrait bénéficier de mesures dédiées dans les plans de relance européens et nationaux.

Quant à la logistique, elle doit se réinventer, prendre part aux réflexions sur les mobilités durables et intelligentes et s'appropriier les innovations afin de s'adapter à la demande toujours plus exigeante et aujourd'hui plus que jamais tournée vers une forte responsabilité sociale et environnementale.

La crise sanitaire a mis en exergue l'intérêt d'intégrer d'autres critères que le prix dans le choix des prestataires, afin de sécuriser les chaînes. Par ailleurs, les productions agri-agro locales et les circuits-courts peuvent constituer un nouveau débouché commercial à explorer pour des professionnels locaux, spécialisés sur la courte-distance et la livraison en milieu urbain.

Grâce à la présence d'acteurs majeurs de l'aéronautique, de l'automobile et du ferroviaire, et forte de son potentiel d'ingénierie et de recherche, fortement corrélé aux programmes de R&D initiés dans les filières aéronautiques et spatiales, l'Occitanie dispose de tous les atouts pour se positionner comme acteur majeur de la mobilité autonome et intelligente et permettre aux entreprises régionales de trouver de nouveaux relais de croissance.

C'est dans cet objectif que l'Etat et la Région ont initié en 2018 un Comité de **Filière Véhicule Autonome et connecté** pour structurer un écosystème régional associant tous les secteurs de la mobilité : routier, ferroviaire, maritime et aérien.

Composé des principaux acteurs industriels et de la recherche, ce comité a produit fin 2019 le rapport VACO (Véhicule Autonome et Connecté Occitanie) autour de 5 axes stratégiques majeurs pour structurer la filière :

- Axe 1 – Fédérer les acteurs régionaux de la « Mobilité Intelligente et durable »,
- Axe 2 – Anticiper l'évolution des besoins en compétences et formations,
- Axe 3 – Coordonner les actions de la filière sur les thématiques Innovation et R&D,
- Axe 4 – Mettre en place des actions en faveur de la valorisation et de l'attractivité de la filière,
- Axe 5 – Faire de l'Occitanie une région reconnue en matière d'expérimentations.

Les travaux liés à la structuration de la filière mobilité intelligente et durable ont contribué à la création du **cluster TOTEM** (Transport Occitan Terrestre Et Maritime). Créé le 10 juillet 2020 de la fédération des clusters Automotech, Mipirail et Grappe Automotive France, il vise à représenter la filière, donner de la visibilité à toutes entreprises de l'automotive, du rail, du maritime et de l'écosystème des transports mais également à encourager et favoriser le collectif pour développer des synergies ambitieuses.

En parallèle, les réflexions engagées sur la mobilité intelligente ont été élargies à la mobilité durable. La mobilité est en effet en pleine mutation et le véhicule du futur sera un véhicule propre, connecté et intelligent. L'Occitanie dispose d'atouts exceptionnels pouvant bénéficier à l'ensemble des nouvelles mobilités et conduire à la reconnaissance nationale et internationale de son tissu industriel, de formation et de recherche. L'enjeu repose donc aujourd'hui sur la capacité des acteurs, toutes filières de mobilité confondues, à travailler ensemble et à diffuser leurs innovations.

Le développement d'expérimentations sur le territoire constitue un levier essentiel. Les expérimentations conduites sur route fermée sur les sites de Francazal et d'Alès ; en environnement semi-urbain à l'instar du projet autOCampus ou encore sur route ouverte à l'Oncopôle de Toulouse ont déjà permis de créer une première vitrine des innovations régionales. Ces initiatives seront encouragées ces prochaines années afin de faire émerger de nouveaux démonstrateurs aux côtés des engagements pris par la Région Occitanie dans le cadre du Pacte Vert et du Plan Rail : expérimentation d'un prototype de train hybride en 2022, d'un train à batteries rechargeables en 2023 et d'un train hydrogène à l'orée de 2025.

L'élaboration et la signature d'un contrat de filière avec et par les acteurs de l'écosystème et l'installation d'un comité de filière régional sur les mobilités intelligentes et durables permettront de renforcer la dynamique engagée pour positionner l'Occitanie comme territoire leader sur les mobilités de demain, propres, durables et connectées.

2) *La filière santé :*

La filière santé constitue en Occitanie une des filières d'avenir devant jouer le rôle de relais de croissance pour la région, fortement impactée par la crise de la filière aéronautique.

A cet effet, le plan Santé et Bien Être, adopté par la Région dans son Pacte Vert, met en exergue les prérequis à l'amélioration de la santé et du bien-être des citoyens notamment via un meilleur et une plus grande égalité d'accès aux soins mais également via l'attractivité des métiers et la formation des personnels soignants. Le plan lance par ailleurs de nouveaux outils, en faveur de la relocalisation et localisation industrielle notamment dans le domaine de la santé. Il met également fortement l'accent sur la transformation digitale et le développement des technologies permettant le verdissement de nos industries.

Afin de renforcer les capacités de production industrielles dans le secteur de la santé, le Plan de relance de l'Etat mobilise des moyens exceptionnels en faveur des entreprises de la filière afin de renforcer la souveraineté de l'économie française. Ce soutien se traduit notamment par l'AMI « Capacity Building » dont l'objectif est de développer spécifiquement les capacités de production de médicaments, vaccins et dispositifs médicaux en faveur de la lutte contre la Covid-19. La filière industrielle de la santé bénéficie également des mesures du Plan de relance en faveur de l'investissement industriel dans les territoires.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Il se décline en 4 enjeux majeurs pour la filière santé visant à préserver et améliorer la santé au sens large de la population :

- Renforcer l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous ;
- Attirer et former vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux ;
- Développer la prévention et l'éducation à la santé ;
- Développer des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En parallèle, le plan transversal Recherche et Innovation du Pacte s'adresse également à la filière santé en pointant prioritairement les deux enjeux suivants :

- Soutenir la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat pour la santé, pour préparer l'avenir ;
- Développer la télémédecine : par un meilleur équipement des professionnels de santé – hébergement et sécurisation des données, acceptabilité.

Dans ce cadre, les priorités régionales s'articuleront autour des thématiques suivantes, proposées comme socle du futur contrat de filière régional, en cours de discussion avec les acteurs de l'écosystème :

- La **santé digitale**, levier majeur pour améliorer l'accès aux soins, la qualité et la pertinence des prises en charge, le décloisonnement de l'organisation des soins et la fluidification des parcours,
- Les **biothérapies** et la **bioproduction**, priorité de la Stratégie Régionale de l'Innovation Occitanie, qui porte actuellement des projets structurants importants sur des thématiques telles que les thérapies cellulaires, la bioproduction, les

protéines innovantes, la thérapie génique. La Région Occitanie souhaite engager un travail de structuration de la filière régionale et a lancé en 2021 un défi clé biothérapie, portant sur les enjeux du domaine et le potentiel applicatif ou de transfert des technologies vers la recherche appliquée et la R&D industrielle,

- Les **dispositifs médicaux**, segment industriel en forte croissance qui croise de nombreux secteurs (mécanique, électronique, informatique...) et porte des enjeux de digitalisation, de consolidation et de réglementation pour aller vers l'industrie du futur.

II / Plan de relance pour le développement, la souveraineté et la relocalisation industrielles

La crise économique liée à la Covid-19 touche particulièrement les entreprises industrielles au cœur de l'emploi sur l'ensemble du territoire. La crise de la Covid-19 a particulièrement mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeur mondiales, avec des difficultés d'approvisionnement en pièces et composants essentiels à l'activité des entreprises régionales, tant dans l'industrie aéronautique, systèmes embarqués, que dans la filière santé. Elle a également fragilisé durablement la situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement, avec le risque de conduire à un affaiblissement de la souveraineté et de la résilience économique de la France dans les secteurs critiques.

C'est pourquoi, le Gouvernement et la Région mobilisent des moyens sans précédent pour soutenir l'industrie et pour créer en Occitanie les conditions en faveur de la localisation et relocalisation d'activités et de compétences stratégiques.

Au total, sur la période 2020-2022, France Relance mobilisera près de 35 milliards d'euros au niveau national en faveur de l'industrie selon 4 axes :

- **Décarboner** et faire de l'industrie le moteur de la transition environnementale ;
- **Innov**, pour rendre notre économie plus agile et plus compétitive ;
- **Relocaliser** pour créer des emplois directs et indirects dans les territoires, et renforcer notre résilience ;
- **Moderniser**, pour préparer le futur et inscrire nos industries dans la durée.

Pour sa part, la Région a approuvé pour 2021/2022 un plan de relance régional pour l'emploi de 252 M€, avec un effet levier de 511 M€, avec 22 mesures phares en faveur de la relance des filières stratégiques et de leur savoir-faire, de la formation, du développement de nouveaux outils de relance et de relocalisation stratégique, et enfin de la mobilité pour tous. Cette action s'inscrit dans le cadre du Pacte Vert régional, visant à faire de l'Occitanie une région à énergie positive en 2050, une région inclusive, qui veille à l'équité entre les territoires et accompagne les dynamiques de réindustrialisation, une région ouverte au monde.

Les conséquences du conflit en Ukraine depuis février 2022 se traduisent d'ores et déjà dans l'économie régionale (forte hausse de l'inflation, difficultés d'approvisionnements...) et pèseront également à plus long terme (réorganisation de certaines chaînes de valeur). De plus, cette crise intervient dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions sur les prix, inflation liée au dynamisme de la reprise mondiale à la sortie de la crise sanitaire.

Certaines activités économiques régionales sont déjà impactées par le conflit et ses conséquences. L'interruption des relations commerciales avec l'Ukraine et la Russie expose aussi l'Occitanie. Si les liens avec l'Ukraine et la Russie sont, d'un strict point de vue des échanges commerciaux, relativement limités, l'impact indirect pour l'économie d'Occitanie est réel. Comme ce fut le cas dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat et la Région s'associent pour apporter des réponses aux conséquences de ce conflit. A l'échelle régionale, un suivi des mesures nationales et une veille conjointe sur les difficultés rencontrées par les entreprises permettront notamment d'adapter les mesures de soutien à l'économie et l'emploi.

Les premières mesures de l'Etat :

Le 16 mars 2022, le Premier ministre a annoncé un premier train de mesures, dans le cadre d'un plan de résilience économique et sociale, en prolongement de France Relance. Ces premières réponses intègrent notamment :

- Des mesures ciblées exceptionnelles de soutien pour les entreprises impactées dans leur activité du fait des sanctions contre la Russie, de la hausse des prix de l'énergie et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement ;
- Des aides à la trésorerie (nouveau « prêt garanti par l'Etat » (PGE), élargissement du « Prêt industrie », report de charges, prolongation des accords de chômage partiel...) ;
- Des mesures en faveur de l'agriculture et de la pêche (remise carburant pour le gazole non routier, remboursement anticipé de la TICPE, aides aux éleveurs pour les surcoûts pour l'alimentation du bétail, aide financière exceptionnelle sur le litre de gasoil de pêche...
- Reconstitution des dispositifs « Chèque relance export » et « Chèque VIE ».

Le soutien de la Région Occitanie :

Dans le cadre de son plan de relance régional, la Région dispose d'outils et de dispositifs économiques exceptionnels toujours en vigueur et mobilisables à tout moment pour les entreprises impactées par les conséquences de la guerre en Ukraine :

- Les dispositifs de veille renforcée et d'aides aux entreprises en difficultés : la Région intervient sur la prévention, la détection et le traitement des difficultés dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs de la prévention. Les enveloppes des deux dispositifs régionaux clefs ont été réhaussées : le « Contrat Entreprise en Difficulté » et le « Contrat Crise de Trésorerie Covid » ;
- Des outils de financement adaptés aux situations des entreprises (différé d'amortissement, garantie, taux minorés, prêts participatifs, quasi-fonds propres...) :
 - o Des prêts participatifs avec différé d'amortissement et garantie de la Région (via Foster à hauteur de 80 %) pouvant couvrir jusqu'à 200 M€ de prêts d'entreprises régionales ;
 - o Prêt relance Occitanie opéré par la Région et BPI (durée 10 ans ; différé d'amortissement 2 ans ; taux minoré de 0,05 %) avec un objectif de distribution de 100 M€ de prêts (ticket de la Région : 25 M€) ;

- Des nouveaux outils de consolidation financière : au-delà de l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), la Région a mis en place récemment dans le cadre de son fonds souverain deux outils de consolidation financière à vocation défensive et de protection : le fonds IRDI IMPULSION, dont l'objectif est de financer en haut de bilan des entreprises en difficultés ponctuelles alors qu'elles possèdent des fondamentaux viables, et le fonds Obligations Relance avec M CAPITAL et des assureurs.

Cette déclinaison régionale du plan de résilience national permettra d'articuler finement les aides de l'Etat et de la Région.

Pour accélérer les enjeux de transition énergétique qui se posent avec une acuité renforcée avec la guerre en Ukraine, un **fonds souverain de la transition énergétique** dont l'objectif est d'être doté de 200 M€ sera opérationnel en septembre 2022. Il visera à accélérer les investissements internationaux et nationaux en Occitanie et à massifier le nombre de projets autour des énergies renouvelables, de l'hydrogène, de l'éolien en mer, du photovoltaïque...

a) Les dispositifs nationaux de soutien à l'industrie déclinés en Occitanie

Plusieurs appels à projets sont proposés dans le cadre de France Relance aux entreprises industrielles d'Occitanie :

- **Les appels à projets pour l'investissement et la modernisation de l'industrie (national) :**
 - Le fonds de modernisation et de diversification de la **filière aéronautique** ;
 - Le fonds de modernisation et de diversification de la **filière automobile** ;
 - Le fonds de modernisation et de diversification de la **filière nucléaire** ;
 - Le soutien à l'investissement dans **les secteurs stratégiques** (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie, télécommunications 5G) ;
 - Le soutien à la filière spatiale, via de la commande publique, des appels à projet collaboratifs, et le soutien aux applications spatiales.
- **Le programme d'accélération des projets industriels territoriaux (régional) :** ce volet cible les investissements industriels à dimension territoriale susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.

b) Une action régionale conjointe pour la relocalisation et la souveraineté industrielle

Le renforcement de tout ou partie de chaînes de valeur critiques par le soutien à l'implantation ou la relocalisation en France de certains de leurs maillons apparaît nécessaire. **Une analyse des vulnérabilités couplée aux forces du tissu français a conduit le gouvernement à cibler des secteurs critiques : santé, agroalimentaire, électronique, ainsi que les secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux et matières premières)** pour lesquels le renforcement de tout ou partie des chaînes de valeur apparaît ainsi nécessaire.

Dans le cadre de France Relance, l'Etat (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance) a ainsi décidé de créer un **fonds de soutien à l'investissement industriel dans ces secteurs doté de 600 M€**. Il s'agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en développant les filières d'avenir garantissant la création de valeur en France et en Europe. Cet enjeu de relocalisation et de souveraineté de l'industrie doit être porté à l'échelle régionale par l'État et la Région, en visant une transformation de l'économie au plus près des territoires et en ciblant les filières industrielles stratégiques d'Occitanie (aéronautique, spatial, numérique, santé, agroalimentaire, nouvelles formes énergétiques et électronique).

En Occitanie, l'objectif de contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques a été fixé par le Plan de relance pour l'Emploi adopté par la Région Occitanie lors de l'Assemblée plénière du 16 juillet 2020. Cette ambition s'est notamment traduite par la création en 2021 d'une **Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS)**, le lancement d'un Appel à « localisations et relocalisations industrielles » et un soutien à la relocalisation des approvisionnements et des achats des entreprises régionales afin de proposer une offre de service globale.

La « **Task Force régionale Relocalisation-Souveraineté** » **co-portée par l'État et la Région**, visant à identifier, orienter et accompagner les opérations d'envergure en Occitanie qui répondent aux enjeux précités, sera consolidée. Elle permettra d'assurer une complémentarité des outils financiers d'intervention mobilisés au titre de France Relance et de ceux engagés par l'agence régionale ARIS.

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) :

L'ARIS a pour objectif d'accompagner les projets industriels stratégiques en région :

- de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles prioritaires, tout en développant les filières d'avenir garantissant la création de valeur en région et au profit de tout le pays ;
- présentant un impact positif significatif sur l'emploi local et contribuant ainsi au rééquilibrage territorial.

Elle vise à compléter l'offre actuelle, à avoir un effet levier pour mobiliser des fonds au bénéfice des entreprises et se positionne en outil complémentaire en matière d'investissement en fonds propres des fonds gérés par l'IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT :

- soit via des solutions de portage immobilier ;
- soit par la mobilisation d'un fonds souverain régional qui interviendra en fonds propres ou quasi-fonds propres ;
- soit dans la constitution de sociétés de projets filiales des Sociétés d'économie mixte (SEM) régionales.

L'appel à « relocalisation » Rel'Occ :

La Région a lancé un appel à relocalisation d'activités stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance pour l'emploi pour soutenir durablement l'économie régionale fragilisée par la crise COVID-19.

Afin d'identifier les projets nécessitant une mobilisation de l'ARIS, cet appel s'appuie sur une étude régionalisée des enjeux de relocalisation au sein de la chaîne de valeur des grandes filières prioritaires et d'un inventaire de l'offre foncière mobilisable pour accueillir des activités nouvelles, compatibles avec le respect de la biodiversité et la maîtrise de l'artificialisation.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Cette appel vise à favoriser l'implantation en Occitanie d'activités industrielles dans les 5 filières stratégiques ciblées (santé, agro-alimentaire, énergies renouvelables et transition énergétique, mobilité-logistique-transports, numérique) en proposant notamment un accompagnement à 360° du projet sous l'égide d'un référent Rel'Occ, interlocuteur privilégié issu des services de la Région ou d'une des agences régionales.

Types d'opérations contractualisées :

- Structurer une candidature régionale pour l'accueil d'une gigafactory de modules ou panneaux solaires photovoltaïques,
- Développer la filière électronique de puissance (capacité de production et usine 4.0) pour la propulsion électrique et la production énergétique en s'appuyant sur les acteurs locaux,
- Fabriquer en Occitanie électrolyseurs H2, PAC et systèmes d'intégration H2 en ligne avec la volonté de souveraineté technologique nationale et européenne sur la filière hydrogène,
- Structurer une filière de démantèlement, réutilisation et recyclage des parcs éoliens en fin de vie.

Relocalisation des chaînes d'approvisionnements et des achats des entreprises régionales :

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Pendant la crise sanitaire, de nombreuses entreprises ont connu des problèmes d'approvisionnement (arrêt temporaire de production, logistique réduite), soulignant un intérêt à relocaliser certaines activités industrielles stratégiques, dont pour certaines les compétences existent déjà sur le territoire.

Types d'opérations contractualisées :

Il s'agit d'encourager et d'aider par un accompagnement spécifique les entreprises régionales qui souhaitent sécuriser toute ou partie de leur chaîne d'approvisionnement et relocaliser en Occitanie ou en France (circuits courts) toute ou partie de leur chaîne de valeur (fournisseurs ou sous-traitant de proximité) reposant actuellement sur un approvisionnement stratégique à l'étranger, en particulier hors Union Européenne (composants mécaniques et électroniques, maintenance, digitalisation des process notamment), pour réduire leur vulnérabilité.

c) Le Pacte pour l'Embauche : une démarche partenariale pour agir de façon concertée, collective et en proximité avec la réalité des bassins d'emplois

L'Occitanie, comme toutes les régions françaises, vit une situation économique paradoxale : alors que la reprise se fait sentir, nombre d'entreprises peinent à pourvoir les emplois vacants ou bien à attirer des salariés qui correspondent aux besoins de l'économie. Le taux de chômage a baissé de près de 12 % en Occitanie en 2021 pour les catégories A Pôle Emploi, mais celui-ci reste encore à un niveau élevé (notamment en raison de l'attractivité démographique de notre territoire).

Près de 600 000 personnes ne trouvent pas leur place sur le marché du travail, à commencer par les publics les plus éloignés de l'emploi ou encore les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation large de partenaires et sur l'ensemble des départements et un accompagnement sur mesure. C'est le sens du Pacte pour l'Embauche que la Région, chef de file du développement économique, a pris l'initiative de coordonner avec l'Etat et une cinquantaine de premiers partenaires.

Parmi eux, Pôle Emploi, les Départements, des EPCI et communes, l'APEC (association pour l'emploi des cadres), des branches professionnelles (FFB, UIMM, branches industrielles membres de France Industries, Syntec-Numeum, Propreté,...), l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), le Centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE), des opérateurs de compétences (OPCO Constructyts, OPCO des entreprises de proximité, Fédération des entreprises de propreté), les consulaires et des réseaux d'entreprises (CRA, CCI, CMA, réseau Leader,...), des organisations syndicales et professionnelles (Medef, CPME, U2P, CJD, CFDT, FO...), des associations et structures engagées dans le champ de l'emploi, de l'hébergement ou des mobilités (CREPI, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), Action Logement...), des acteurs de la politique de la ville, des régies de quartier etc...

En lien avec les cinquante premiers partenaires, la Région a organisé ce Pacte autour des trois grandes typologies de freins à l'embauche.

- Freins externes à l'entreprise : accompagner les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi face à toutes leurs difficultés : logement, mobilité, garde d'enfants ;
- Freins dans le parcours : encourager confiance en soi et savoir-être en entreprise, rendre la formation professionnelle plus accessible tout au long du parcours ;
- Freins internes à l'entreprise : accompagner les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement. : amélioration des conditions de travail, accompagnement aux transitions numériques des métiers, aide à la rédaction des offres, conseils RH.

Le Pacte sera décliné dans chaque département pour agir au plus près de la réalité des territoires, avec les EPCI volontaires.

Ce pacte, approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 24 mars 2022, est également articulé avec le plan national de réduction des tensions de recrutement dont les axes clefs reposent sur le renforcement de l'attractivité des métiers (notamment par l'ouverture de négociations sur les conditions de travail) mais aussi sur l'investissement dans les compétences (transitions numériques et écologiques à l'œuvre, nouvelles technologies de production et davantage de formations courtes et en situation de travail).

III / Amplifier la transformation numérique et écologique de l'économie régionale

a) Intelligence artificielle et économie de la donnée

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

L'écosystème régional compte de nombreux acteurs académiques et industriels, présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la donnée. Ainsi la filière numérique régionale est riche de nombreux domaines d'expertise porteurs tels que le calcul à haute performance, les technologies quantiques, l'Internet des objets, les IHM (Interface homme/machine), le big data, la certification et la sécurisation des données... Parmi les thématiques porteuses, le territoire régional se démarque notamment par son implication dans le développement de l'Intelligence artificielle. En effet, l'État et la Région partagent la volonté de développer en Occitanie les technologies de l'intelligence artificielle et de favoriser leurs applications socio-économiques.

La Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle présentée par le Président de la République le 29 mars 2018, et dont le volet économique a été présenté le 7 mars 2019, constitue le cadre pour l'action de l'État.

Types d'opérations contractualisées :

Consciente des atouts de cet écosystème et en lien avec la volonté de l'Etat, la Région encourage la structuration d'une véritable filière de l'économie de la donnée, en soutenant :

- L'initiative ANITI : Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle ;
- L'initiative « Occitanie Data » de mutualisation de données entre acteurs publics et privés afin de créer le cadre de confiance éthique, équitable et souverain nécessaire au développement d'une économie durable de la donnée ;
- La plateforme régionale Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPenIG), animée par la Région (loi NOTRe), et rassemblant les territoires régionaux autour de services en ligne géomatiques mutualisés ;
- Le Conseil Régional de l'Information Géographique (CRIG Occitanie) associant l'État, la Région, la plateforme OPenIG et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) autour des enjeux liés aux référentiels de données utiles à la description du territoire ;
- La dynamique d'ouverture des données publiques (Open Data) régionales ;
- Les actions conjointes en matière de cyber-sécurité (plateforme CyberOcc et offre de services associés, centre régional Cyber-sécurité).

- La création d'un campus « Data Valley » à Labège (31) pour faire émerger un écosystème autour de la donnée industrielle réunissant l'association Iot Valley dont les actions (incubation, start-up studio, attractivité, etc.) évoluent aujourd'hui vers le traitement de la donnée, des start-up, PME et grands groupes.

L'État et la Région veillent à la bonne articulation de leurs initiatives et à une communication et une animation cohérentes des partenaires. Ils s'assurent que les acteurs régionaux de l'intelligence artificielle soient bien cartographiés, encouragent la mutualisation et le partage des données aux fins de développer les solutions à base d'intelligence artificielle.

Ils cherchent à maximiser les retombées en région des initiatives européennes ou nationales telles que :

- Les Challenges IA : Démarches d'open innovation entre, d'une part, les entreprises ou entités publiques confrontées à des enjeux numériques et, d'autre part, les start-ups ou PME qui fourniront des technologies innovantes.
- Les Grands Défis, sélectionnés par le Conseil de l'innovation et financés à hauteur de 120 M€ par an par le Fonds pour l'innovation et l'Industrie (FII), et visant à répondre à des enjeux sociétaux dans des domaines stratégiques nécessitant la levée de barrières technologiques.

Au-delà des actions autour de l'IA, la Région, en partenariat avec l'Etat et les acteurs de l'écosystème travaille à l'adoption d'un **contrat de filière** afin de répondre aux enjeux de la **filière numérique** mais aussi d'**accompagner la transformation numérique des filières et des entreprises régionales**. Ce contrat sera articulé autour de deux axes : un premier dédié aux entreprises de la filière, un second centré sur la transformation digitale des autres filières régionales.

b) Modernisation de l'appareil productif et transformation numérique

Industrie du futur :

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Plusieurs indicateurs témoignant du retard de la France dans l'appropriation des technologies de l'industrie du futur, l'État et la Région font de la modernisation de l'outil de production une de leurs priorités partagées. La Région a engagé le 11 octobre 2019 un programme en faveur de l'Industrie du Futur portant sur des actions de sensibilisation et de diagnostic et visant à accompagner significativement et durablement la transformation des systèmes productifs des entreprises régionales.

Types d'opérations contractualisées :

Dans ce cadre, **l'État et la Région cofinancent des parcours d'accompagnement aux transformations des entreprises**, s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés, avec **l'objectif d'accompagner 400 entreprises avant fin 2022, et 70 supplémentaires au sein de la filière aéronautique** dans le cadre d'un partenariat dédié avec le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques (GIFAS).

L'État et la Région pilotent ce dispositif d'accompagnement (atteinte des objectifs quantitatifs, recrutement des entreprises accompagnées) au sein d'un comité de pilotage qui se réunit trimestriellement, auquel ils associent Ad'Occ, l'agence de développement économique de la Région Occitanie, et les prestataires qu'ils ont référencés d'un commun

accord. Ils s'appuient sur le réseau des développeurs économiques Occitanie, piloté par la Région et animé par Ad'Occ, pour promouvoir ces accompagnements et orienter les entreprises vers les prestataires adéquats.

Ils réunissent l'ensemble des parties prenantes (Alliance pour l'industrie du futur, Bpifrance, Ad'Occ, réseaux consulaires, autres membres du réseau des développeurs) au sein de comités de coordination trimestriels qui visent la cohérence d'ensemble des actions entreprises et la communication, notamment en matière de promotion de l'industrie du futur (vitrines, actions de la French Fab).

La réussite du programme « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur », constitue ainsi un enjeu majeur du plan de relance régional. En effet, ce programme permet d'accompagner les entreprises industrielles dans leur développement technologique, l'amélioration de leur compétitivité et leurs transitions numériques et écologiques. Ce programme est particulièrement adapté pour accompagner les entreprises régionales fragilisées depuis la crise sanitaire.

Le partenariat Industrie du futur fait l'objet d'une convention, qui prend en compte les dépenses du programme régional à hauteur de 6,85 M€ pour un soutien de l'État de 3,2 M€, qui est ainsi valorisé dans le présent CPER.

Afin de faciliter l'intégration des technologies de l'industrie du Futur dans les PME, et d'aider leurs dirigeants à réduire les risques (technique, financier, organisationnel, RH, formation des salariés) liés à un investissement, l'État a lancé un appel à projets dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, pour soutenir le déploiement de « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur », en lien étroit avec les Régions.

Dans ce cadre, la Région Occitanie a apporté son soutien à deux projets déposés à cet appel à projets :

- Le projet PAD'OCC, porté par l'Université Fédérale de Toulouse –Midi-Pyrénées sur le site de la Maison des Formations Jacqueline Auriol pour un besoin financement public de 7 M€ (3,5 M€ Région + 3,5 M€ Etat)
- Le projet LOGIN, plus spécifiquement dédié à la logistique industrielle du futur, porté par le Groupe DAHER

Transformation numérique des entreprises :

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

La digitalisation représente un vivier important d'opportunités économiques pour les entreprises. Elles doivent donc être accompagnées dans l'architecture de leurs projets, l'appréhension des risques liés (acceptabilité, cybersécurité, résilience des procédés, la gestion de la donnée BigData) et le financement de leur transformation.

Types d'opérations contractualisées :

À cette fin, l'État anime une plateforme nationale de services et d'accompagnement – **FranceNum** – qui possède un ancrage territorial s'appuyant sur le référencement d'activateurs et conseillers en transformation numérique. Ses services déconcentrés sont chargés de la gouvernance de cette plateforme au niveau régional et de l'animation des initiatives locales, en articulation avec la Région. L'État met par ailleurs en place une garantie de place qui permettra à des banques partenaires d'octroyer au niveau national

près d'1 Md€ de prêts aux TPE/PME à des conditions favorables pour leurs projets de transformation numérique.

La Région met en place des dispositifs dédiés d'appui au conseil et de financement, au service de la transformation numérique des entreprises. Pour leur promotion et leur recommandation, les entreprises s'appuient sur l'agence de développement économique de la Région Occitanie (Ad'Occ) ainsi que sur cinq opérateurs sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR), Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), Fédération Française du Bâtiment (FFB), La Mêlée, Crescendo / La Mêlée Adour.

Elle porte par ailleurs la création du Digital Innovation Hub (DIH) Occitanie afin de :

- Mettre en place une offre de services spécifique au DIH en tenant compte des offres existantes et en développant de nouveaux services répondant aux besoins non ou mal couverts pour faciliter l'accès des entreprises à une offre de service adaptée à leurs besoins en termes de transformation digitale, quel que soit leur niveau de digitalisation et leur localisation ;
- Fédérer les acteurs de la transformation numérique autour d'un projet commun structurant et créateur de valeur pour le territoire ;
- Renforcer l'écosystème régional d'innovation en rendant visible sur le plan européen l'excellence numérique et technologique régionale ;
- Développer l'innovation technologique en région en fournissant des moyens de « test before invest » ;
- Valoriser sur le plan européen, l'excellence technologique régionale pour développer de l'activité économique et des partenariats, notamment dans les domaines des applications spatiales et de l'économie de la donnée.

L'État et la Région veillent à la bonne articulation de ces initiatives et à une communication et une animation des partenaires cohérentes au sein du comité de coordination traitant par ailleurs d'industrie du futur.

c) Décarbonation de l'industrie et économie circulaire des plastiques

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définit la trajectoire qu'entend prendre la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, engagement qu'elle a pris à la suite de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Pour l'industrie, qui représente environ 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) françaises, cette trajectoire se traduit par une diminution de 81 % des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

L'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'électrification mais aussi plus généralement l'adaptation technologique de l'outil de production permettant de réduire les émissions de GES sont au cœur des stratégies française et européenne pour la décarbonation de l'industrie, constituant ainsi un élément central des objectifs de la politique énergétique pour une économie plus efficace et bas carbone.

Par ailleurs, ce secteur souffrant d'un déficit structurel d'investissement, le renouvellement de l'outil productif et des utilités doit être accompagné de la nécessaire transformation des modes de production qui doivent désormais s'appuyer sur des technologies visant la décarbonation pour répondre aux exigences de l'accord de Paris.

L'Etat a mis en place un soutien à la décarbonation de l'industrie disponible dès 2020. Il s'agit ainsi de mettre en place les accompagnements indispensables pour aider ce secteur émetteur de gaz à effet de serre à modifier ses processus de production et de consommation d'énergie de manière structurelle.

Dans ce cadre, il a été identifié le besoin de compléter les dispositifs existants (Fonds Chaleur, Fonds Économie Circulaire et dispositif CEE notamment) pour accompagner la décarbonation massive et rapide de l'appareil industriel, notamment en soutenant les **investissements dans des projets d'efficacité énergétique aussi bien dans les procédés que dans les utilités** via un appel à projets IndusEE. Le périmètre de cet appel à projets (AAP) a vocation à être étendu pour couvrir l'ensemble des investissements d'adaptation technologique de l'outil de production permettant de réduire les émissions de GES.

L'ensemble des appels à projets de l'ADEME aura pour objectif de soutenir les entreprises via :

- Le soutien à la production de chaleur bas carbone (Appel à projets BCIAT) ;
- Un appel à manifestation d'intérêt sur tout autre projet d'évolution des procédés au service de la décarbonation, notamment : électrification, nouveaux usages matières (AMI IndusDECAR).

En Occitanie, le secteur industriel représente 14 % des consommations énergétiques et 9 % des émissions de GES d'origine énergétique (données 2018 / source OREO). Dans le cadre de la démarche visant à faire de la région Occitanie la 1ère région d'Europe à énergie positive d'ici 2050, une baisse de 24 % des consommations énergétiques du secteur industriel d'ici 2050 est attendue. Cet objectif est conforme aux résultats des études nationales telles que les études ADEME 2030-2050.

A ce titre, la Région Occitanie mobilise ses outils d'intervention pour promouvoir l'efficacité énergétique, la chaleur de récupération et développer les énergies renouvelables (par exemple, bois énergie ou géothermie) au sein des entreprises et des industries de la région. Elle s'appuie également sur la SAS AREC Efficacité énergétique afin de construire et d'exploiter des modèles innovants de développement de projets ou de prise de participation pour des projets d'efficacité énergétique pour les secteurs industriel et tertiaire.

La Région Occitanie s'est dotée, en décembre 2020, d'un plan « zéro plastique ultime en 2030 », articulé autour de quatre sous-objectifs : zéro plastique à usage unique, zéro plastique dans l'environnement, 80 % de déchets plastiques recyclés et 20 % valorisés en énergie.

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vise à réponse aux attentes en matière d'écologie par des mesures de la vie quotidienne visant à préserver les ressources, la santé et le pouvoir d'achat, tout en permettant un développement économique et industriel sur les territoires. Cette loi contient plus d'une centaine de mesures qui prévoient de nouvelles obligations afin d'intégrer de nouvelles familles de produits dans l'économie circulaire, de nouvelles interdictions notamment sur l'utilisation des plastiques à usage unique et de nouveaux outils pour contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement, soutenir les démarches d'éco-conception et accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommation (consigne, indice de réparabilité...).

La transition vers une économie circulaire, en permettant de réduire notre production de déchets, en transformant les déchets résiduels en ressource, en incorporant de la matière recyclée dans les produits, en luttant contre la production plastique, en allongeant la durée de vie des produits a des effets significatifs sur la réduction des émissions de CO2 et sur la préservation de la biodiversité.

Types d'opérations contractualisées :

Ces objectifs invitent au développement d'une véritable économie circulaire du plastique. Ce plan régional prévoit notamment, pour ce qui concerne les activités économiques autour de ce flux de matière :

- La conduite d'une **étude de connaissance de la filière plastique** sur le territoire régional.
- Le soutien aux porteurs de projets de vente en vrac et dans des contenants consignés avec un **pack zéro emballage Occitanie**.
- La production d'une synthèse des études et des outils de vulgarisation sur le devenir des plastiques agricoles.
- Le **soutien financier aux projets de réduction, écoconception et recyclage** des matières plastiques dans les process industriels.
- Le soutien aux projets de recherche et développement pour des usages plus vertueux des plastiques.
- La quantification de la fraction de déchets plastiques valorisables en combustible solide de récupération (CSR).

d) Le Plan Hydrogène

Face à l'urgence climatique, l'hydrogène constitue un atout majeur pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. L'hydrogène est ainsi un levier essentiel pour la poursuite de la transition énergétique, vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans une perspective de croissance et d'emplois.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Dans le cadre de **France Relance** et de la **Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné**, l'État prévoit de mobiliser au niveau national 7 Mds€ pour le développement de l'hydrogène vert, dont 2 Mds€ dès 2021-2022.

Ses axes stratégiques visent à :

- Structurer une offre française en soutenant les projets portés par les entreprises ;
- Soutenir l'essor de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appels d'offres et compléments de rémunération ;
- Soutenir l'industrialisation dans les territoires et le développement de démonstrateurs dans une approche européenne (IPCEI).

Types d'opérations contractualisées :

Deux appels à projets portés par l'ADEME sont déjà en cours : « Briques technologiques et démonstrateurs » et « Écosystèmes territoriaux hydrogène ».

L'hydrogène vert :

L'hydrogène vert contribue aux objectifs que la Région Occitanie poursuit dans le cadre de sa stratégie **Région à Énergie POSitive (REPOS)** en matière de mobilité et de développement des énergies renouvelables, dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Occitanie dispose d'un écosystème de R&D sur l'hydrogène reconnu, avec des laboratoires de renommée internationale très actifs.

En particulier, dans le Tarn, territoire précurseur sur l'Hydrogène, les acteurs du département se mobilisent sur les énergies renouvelables dans l'objectif d'investir dans des projets pour développer la production, la distribution et les usages d'un hydrogène vert, intelligent et connecté aux besoins des consommateurs, en cohérence avec les orientations du Plan Régional Hydrogène Vert.

La Région Occitanie a adopté le 27 juin 2019 le **Plan régional pour le développement de l'hydrogène vert**, doté de 150 M€ sur la période 2019/2030. Ce plan a pour ambition de développer une « filière du futur » sur l'hydrogène. L'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène leur permettant de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la Région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen. Ce plan régional permettra de générer 1 Md€ d'investissement, pour les premiers déploiements industriels de l'hydrogène en Occitanie. Ce plan comprend 4 axes d'intervention et 11 mesures, pour une vision intégrée de la filière, de la production à la distribution et aux usages.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021-2027 :

- Positionner l'Occitanie comme leader européen du développement de l'hydrogène vert ;
- Développer des écosystèmes territoriaux hydrogène associant production, distribution et usages.

Types d'opérations bénéficiant du Plan Hydrogène Vert : opérations de production, de stockage et de distribution d'hydrogène ; développement des usages de l'hydrogène ; achat de véhicules hydrogène ; soutien aux écosystèmes territoriaux.

La Région s'engage à hauteur de 80 M€ sur 2021/2027 pour la mise en œuvre de ce plan régional pour le développement de l'hydrogène vert, en complément du CPER (crédits non contractualisés).

Le littoral, un territoire de démonstration pour l'hydrogène

Tant sur la production que sur les usages (nouveaux usages portuaires, maritimes, fluviaux, routiers, à partir de la façade littorale), le nombre de projets autour de l'hydrogène est croissant sur le littoral.

Plusieurs projets d'envergure se développent actuellement, notamment :

- la drague hybride à hydrogène (**HyDroMer**), portée par la Région et financée par l'État. Cette dernière aura pour missions principales la conservation des profondeurs minimales dans les enceintes portuaires et le rechargement en sable des plages. L'intégration de l'hydrogène à bord constitue un défi technologique et une innovation mondiale pour ce type de navire avec des caractéristiques spécifiques ;

- le projet **Hyd'Occ** (dans le cadre de Littoral+) a pour objectif de produire et stocker de l'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle, port de la transition énergétique, à partir de l'électricité produite par les éoliennes flottantes en mer.
- Le projet **Green Harbour**, barge polyvalente portuaire (financée par l'État et la Région au titre de l'AAP Avenir Littoral 2019) ;
- le projet **Hybarge**, pour le transport fluvial sur le Canal du midi ;
- le projet **Hydromed** à Port Camargue qui vise la création d'un écosystème de production et d'usage (mobilités décarbonées routières et maritimes).

Ces différentes initiatives alimentent la stratégie régionale, sont suivies et accompagnées par **HydeO**, projet régional d'accompagnement de la filière. Elles constituent des briques technologiques aujourd'hui complémentaires. Il est nécessaire qu'elles soient poursuivies et accompagnées dans leurs développements futurs mais également portées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région afin de permettre de :

- promouvoir auprès des acteurs du littoral cette filière porteuse d'emploi,
- accompagner les collectivités qui auraient des projets ;
- structurer la réponse aux projets des entreprises (appels à projets régionaux, nationaux et européens) en proposant des territoires démonstrateurs sur le littoral.

IV/ COORDINATION RENFORCEE DES POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES D'INNOVATION

Dans une région qui consacre annuellement 3,7 % de son PIB à la recherche et développement, l'État et la Région souhaitent soutenir l'innovation des entreprises et les capacités de transfert de technologie des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Ils s'appuient pour cela sur des outils de financement et des écosystèmes dédiés.

a) Stratégies d'accélération et volet régionalisé du Programme des Investissements d'Avenir 4 (2020 – 2025)

La Région et l'État déploient en propre des outils de financement des projets d'innovation des entreprises, individuels ou collaboratifs. Ils veillent à la bonne articulation de ces dispositifs et à une communication coordonnée à destination des entreprises régionales ainsi qu'à une détection performante de leurs projets.

Ils mettent une partie de leurs moyens de financement de l'innovation en commun dans le cadre du volet régionalisé du PIA4 en cours d'élaboration, qui a vocation à intervenir comme levier d'accélération du plan France Relance autour de trois grandes priorités d'investissement : la transition écologique, la compétitivité de l'économie et la résilience de l'organisation socio-économique du pays.

Le PIA 4 s'articule autour de deux volets :

- **Le premier est décliné autour de priorités nationales appelées « stratégies d'accélération ».** Leur objectif est de permettre à l'État, à travers un Conseil de l'innovation réuni régulièrement par le Premier ministre, de définir des priorités d'investissements et d'impulser de véritables transformations dans des secteurs ou technologies d'avenir tout au long du déploiement du programme.

La Région Occitanie sera étroitement associée aux stratégies prioritaires pour la région.

- **Le second est destiné à soutenir les écosystèmes territoriaux.** Il intègre le PIA régionalisé. La place des territoires y est renforcée comme prévu par l'accord-cadre Etat-Région signé le 13 janvier 2021. Le PIA4 régionalisé a vocation à être décliné en mobilisant des outils déjà déployés et qui ont fait leurs preuves, notamment dans le cadre du PIA3, à savoir :
 - Un volet « projets d'innovation » qui vise à accélérer l'émergence d'entreprises leader sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale. L'action soutiendra les projets les plus innovants et ambitieux portés par les PME du territoire régional.
 - Un volet « projets régionaux de recherche et développement structurants pour la compétitivité » ou PSCP région. Ils supposent une collaboration structurée entre des acteurs économiques et académiques. Ces projets visent des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filière. Ces projets doivent conduire à une mise sur le marché.
 - Un volet « accompagnement et transformation de filière » : il vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées, la mise en place d'actions de formation ou d'ingénierie de formation associées. Les projets soutenus devront démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI. Ils doivent aussi démontrer une autonomie financière à terme. Les projets visés sont ceux ayant une assiette de dépense supérieure à 1 M€ et qui sollicitent une aide inférieure à 1 M€.
 - Un volet « ingénierie de formation » : il vise à accompagner les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques en encourageant le développement de solutions s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation soutenus par les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. Les projets devront répondre directement et de façon efficace à une problématique exprimée par les entreprises des filières. Ils seront portés par des consortiums associant organismes de formation et employeurs, auxquels peuvent participer les organisations professionnelles et les collectivités territoriales co-financeurs du projet. Il cible les projets présentant une demande d'aide inférieure à 2 M€.

Ces outils fonctionnent par appels à projet déclinés régionalement. La constitution d'enveloppes spécifiques par dispositifs ainsi que la répartition initiale des enveloppes régionales Etat/Région entre chaque dispositif seront déterminées par une codécision Préfet/Présidente de la Région.

Au niveau national, les crédits du PIA régionalisé ont été doublés par rapport au précédent volet pour atteindre 500 M€ sur cinq ans, et jusqu'à 150 M€ en 2021 et

150 M€ en 2022 (jusqu'à 100 M€/an au-delà). Les montants mobilisés pour l'Occitanie seront de 44 173 359 € pour l'Etat, dont 26 504 000 € au titre du plan de relance 2021-2022, avec un cofinancement à parité de la Région Occitanie. **Ainsi sur la période ce sont plus de 88 M€ qui seront mobilisés pour accompagner les projets les plus innovants et faire naître les filières industrielles de demain.**

Les outils du PIA4 régionalisé seront articulés avec les outils du PIA national : comme ce qui prévaut pour le PIA3, des seuils d'éligibilité de l'assiette des dépenses (taille et typologie des projets) seront définis dans une convention cadre nationale, pour distinguer les projets éligibles aux appels à projets régionaux et nationaux et éviter les recouvrements.

La priorité sera accordée aux projets d'innovation, de recherche et de développement, individuels et collaboratifs portés par les entreprises ainsi qu'aux projets de démonstrateurs technologiques au service des filières prioritaires régionales. L'Etat et la Région conviennent de promouvoir conjointement le dispositif.

b) Structures et écosystèmes d'innovation

L'Etat et la Région cofinancent par ailleurs des structures visant le développement d'innovations ou le transfert de technologies : **pôles de compétitivité, capitales French Tech, Institut de recherche technologique Saint-Exupéry, Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) Toulouse Tech Transfer et AxLR, CEATech.**

Ils siègent dans tout ou partie des instances de ces structures et veillent à partager les orientations en matière :

- de pilotage par moyens et objectifs ;
- de liens avec les entreprises régionales ;
- d'accompagnement des entreprises vers les dispositifs et initiatives régionaux, nationaux et européens.

c) Stratégie régionale de l'innovation

La Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) est destinée à favoriser les initiatives mutualisées entre acteurs de la recherche et du monde économique et à faire émerger puis structurer des projets innovants d'envergure. Elle conditionne également le soutien des fonds européens aux investissements dans la recherche et développement.

Outre la participation de leurs services aux 8 groupes de travail thématiques animés dans le cadre de la SRI, l'Etat et la Région réunissent annuellement un comité de suivi de la SRI. Le secrétariat général de la SRI est assuré par Ad'Occ. Un point d'avancement est organisé régulièrement avec les services de l'Etat et de la Région.

L'Etat a participé aux travaux engagés par la Région afin d'établir un bilan de la SRI lancée en 2017 à l'échelle de la région Occitanie et aux évolutions de la SRI 2021-2027, adoptés en Commission Permanente de la Région le 16 avril 2021.

V / Renforcement des capacités financières de long terme des entreprises

Dans le cadre de France Relance, les fonds régionaux satisfaisant à un ensemble de critères identifiés au sein d'un groupe de travail État-Régions lancé le 17 juin 2020, pourront recevoir un abondement de l'État. Dans ce cadre, la Région Occitanie entend **renforcer l'offre de capital-investissement** pour donner aux entreprises la capacité de réaliser des opérations offensives (investissement de développement, d'innovation, de transformation, de diversification, de consolidation ou de relocalisation).

Types d'opérations contractualisées :

- Poursuivre la structuration des fonds multisectoriels gérés par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, afin d'atteindre un volume plus important d'entreprises : fusion des fonds IRDI et SORIDEC, achèvement de la levée de fonds sur IRDI B, recapitalisation du fonds de capital proximité IRDI CAPITAL CROISSANCE (I2C ex MPC), préparation des prochaines générations de fonds innovation, etc ;
- Doter le fonds tourisme Occitanie (volet obligations convertibles) en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement ;
- **Participer à la création d'un fonds de capital-rebond IRDI IMPULSION, régional ou interrégional**, visant l'accompagnement défensif des entreprises fragilisées de manière conjoncturelle par la crise mais présentant des fondamentaux solides en quasi-fonds propres (outils à effets non dilutifs) ;
- Mettre en place des outils garantie sur des mécanismes de prêts participatifs (valant quasi-fonds propres) délivrés par la place bancaire.

VI / Renforcement de l'internationalisation de l'économie régionale

L'internationalisation des territoires ainsi que le soutien aux entreprises exportatrices, notamment les PME-ETI, constituent un axe de coopération entre l'État et la Région dans le cadre de la Team France Export instaurant un guichet unique d'accompagnement à l'export. Le plan France Relance inclut un volet export d'un montant de 247 M€ sur la période 2020-2022.

Types d'opérations contractualisées :

Le Gouvernement souhaite relancer les entreprises françaises à l'international et apporter un soutien financier aux entreprises, notamment les PME-ETI.

- Chèque export opéré par Business France : pour les PME et ETI désireuses de prospecter les marchés étrangers, aide de 50 % pour des frais de participation à un salon international ou d'achat d'une mission de prospection auprès de Business France (individuelle ou collective) ; avec un objectif de 15 000 prestations subventionnées fin 2021.
- Chèque VIE : Les PME et ETI bénéficieront **de 5 000 €** pour l'emploi d'un VIE (volontaire international en entreprise) issu d'une formation courte ou venant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette aide devrait permettre aux entreprises ne pouvant financer un expatrié ou se rendre régulièrement dans le pays en raison des restrictions notamment sanitaires de maintenir leurs relations d'affaires ; avec un objectif de 3 000 VIE fin 2021.

- Renforcement de l'assurance-prospection :
 - Avance remboursable gérée par Bpifrance qui finance un budget de prospection export des PME et ETI.
 - Mise en place d'une **assurance** prospection « accompagnement » **dédiée aux TPE.**

Le soutien à l'internationalisation des entreprises et à l'export est intégré dans le plan de relance pour l'emploi de la Région Occitanie. Par ailleurs, un plan de relance en faveur de la viticulture de 14 M€ a été mis en place avec les professionnels avec un axe communication et promotion pour redynamiser les ventes au national et à l'export. Dans ce cadre, des dispositifs spécifiques de relance export ont été créés pour les entreprises de toutes les filières :

- **PASS relance export** pour permettre aux PME un retour aux marchés rapide, une consolidation des marchés existants et s'attaquer à de nouveaux marchés : **70 % d'aide**, dont 20 K€ de subvention maximum et 50 % d'avance pour soulager la trésorerie des entreprises (Budget du pass relance export : 1,1 M€).
- **PASS relance agro/viti** et le **PASS relance agri valorisation** pour la filière viticulture / viniculture, jusqu'à 60 k€ d'aide, avec un taux d'aide de 50 %, pour la stratégie commerciale des entreprises et exploitations viticoles.

Ces dispositifs viennent compléter les aides déjà en place, PASS et contrat export, PASS export viti qui ont pour objectifs d'aider à l'embauche d'un poste export dans l'entreprise, de soutenir la participation des entreprises à des salons ou événements en France ou à l'étranger ; d'accompagner l'approche d'un nouveau marché pour tester l'offre de l'entreprise (étude de marché, mission commerciale, test sur l'offre, suivi de contact) ; de soutenir les exportateurs qui souhaitent bâtir un plan d'actions export (diagnostic stratégique, plan d'actions, 1^{ère} mission export) ; de faire appel à un Volontaire International en Entreprise (V.I.E.) pour la prospection d'un nouveau marché ou la consolidation d'un marché existant.

Tableau de financement de l'action n°1.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	17 669 359 € (crédits valorisés) 3 200 000 € (PIA – Volet industrie du futur)	26 504 000 € (PIA 4 régionalisé) + crédits France Relance
REGION	106 210 000 € Dont Innovation 3,65 M€ Dont Plan filières (hors Aéro et spatial) : 69 M€ Dont Occitanie Data : 0,24 M€ Dont OPenIG & CRIG : 0,84 M€ Dont Open Data : 0,48 M€ Dont ANITI 2019/2022 – 24 M€ Don't Readynov 8 M€ Animation SRI	135 000 000 € Plan Filières Dont 90 M€ pour l'aéronautique Dont 9 M€ pour le spatial

PROJET

1.2 Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence universitaire, de recherche et d'innovation

L'Occitanie mise sur l'excellence de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) pour préparer un avenir durable confronté à de grands défis : changement climatique, accroissement des inégalités mais également transition numérique.

Le soutien à l'ESRI permet de créer une dynamique d'emplois évitant ainsi des délocalisations, d'offrir aux jeunes des formations et des compétences adaptées au monde qui se transforme et de promouvoir un nouveau modèle de développement prenant en compte les transitions environnementale et énergétique, et en s'appuyant sur les opportunités offertes par le déploiement d'outils numériques.

La pandémie de la Covid-19 a démontré l'importance et l'urgence d'une transition écologique pleinement assumée et la nécessité de prendre en compte globalement l'ensemble des facteurs venant affecter notre environnement.

La recherche et l'enseignement supérieur en Occitanie disposent de tous les atouts pour apporter des réponses adaptées aux grands enjeux du territoire et préparer les jeunes aux métiers de demain. Le développement et la conversion vers une économie limitant les émissions des gaz à effet de serre sont également un défi qui doit être relevé avec l'appui de la recherche, dans une logique d'excellence à l'échelle européenne et internationale.

Une région attractive

Avec plus de 267 000 étudiants comprenant ceux en écoles d'ingénieurs (cf. Strater 2020), la région occupe la 3^{ème} place au niveau national en termes d'effectifs d'étudiants et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

L'Occitanie est la 2^{ème} région universitaire française (hors Île-de-France), avec une croissance du nombre d'étudiants de 6,5 % entre 2015 et 2019 et dispose d'une vraie capacité d'attraction : les étudiants étrangers représentent globalement 2,7 % des étudiants (moyenne nationale : 1,9 %), 24,3 % des étudiants en licence (moyenne nationale : 16,9 %), 36,3 % des étudiants en master (moyenne nationale : 29,1 %) et 33 % des étudiants en doctorat (moyenne nationale : 26,6 %) proviennent d'une autre région.

Un potentiel de recherche de grande qualité, avec un fort rayonnement international

L'Occitanie est la 1^{ère} région française en matière d'intensité des dépenses publiques et privées de recherche et développement (R&D) (3,7 % de son PIB). La région est l'une des seules avec l'Île de France à atteindre l'objectif de 3% fixé par l'Union européenne. Cet effort est majoritairement le fait d'entreprises (2,2 % du PIB) du secteur aérospatial mais aussi de la chimie-pharmacie. La région se distingue des autres territoires au regard de la part des dépenses des entreprises consacrées à la haute technologique (65% - moyenne nationale 33 %).

Avec plus de 32 800 chercheurs, l'Occitanie se place en 3^{ème} position des régions françaises. Elle concentre 11,2 % des effectifs français. Elle est également la 3^{ème} région

française pour le nombre de doctorants (7 270). Le potentiel scientifique est remarquable et se caractérise par une forte implantation d'organismes de recherche (12).

La région concentre 10,3 % des publications scientifiques nationales et se place au troisième rang national. Certains champs disciplinaires sont particulièrement visibles, notamment la biologie appliquée-écologie, les sciences de l'univers, la chimie, les sciences pour l'ingénieur. Les lauréats du programme des investissements d'avenir (PIA) confirment la qualité des activités scientifiques réalisées dans un large spectre disciplinaire. La région comptabilise, au titre du PIA, plus d'une centaine de projets (1 I-SITE, 2 SATT, 1 IRT, 1 3IA, 1 Institut de convergence, 13 Labex, 8 EUR notamment).

Plus de 120 bourses ERC ont été obtenues entre 2007 à 2018, et 14 des 43 lauréats MOPGA ont fait le choix de venir s'implanter en Occitanie.

Le classement international 2021 de Shanghai confirme la vitalité de la recherche : l'Université de Montpellier est dans le Top 200 des meilleures universités et arrive en 3^{ème} position mondiale sur le classement thématique Écologie et en 23^{ème} position sur le classement thématique Agriculture, l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est dans le Top 50 pour 5 classements thématiques notamment en Télédétection (6^{ème} mondiale et 1^{ère} française) et en Océanographie (22^{ème} au niveau mondial et 3^{ème} en France), en Sciences de la Terre (30^{ème} mondiale et 5^{ème} en France) et en Ecologie (36^{ème} mondial et 6^{ème} national). L'Université Toulouse 1 Capitole est 22^{ème} dans le classement en Économie et la 1^{ère} en France, en partie du fait de l'attribution du prix Nobel d'économie à Jean Tirole en 2014.

L'excellence des chercheurs en Occitanie se traduit également par 43 médailles d'or et d'argent du CNRS entre 2000 et 2021, mais aussi par 182 projets labellisés PIA depuis 2010 tous domaines confondus.

Une structuration des sites qui s'affirmera à l'occasion du CPER

Le maintien de la compétitivité scientifique de l'Occitanie à l'échelle européenne et internationale nécessite un renforcement des équipements scientifiques de haut niveau, au sein des infrastructures et plateformes de recherche existantes afin de les maintenir dans les meilleurs standards internationaux, ceci dans le cadre des politiques de site que les partenaires souhaitent conforter. Les projets retenus dans le cadre du CPER sont en adéquation avec la stratégie de l'État et celle de la Région et sont partagés entre les acteurs de l'ESRI. Cette mutualisation pourra se faire soit au niveau régional, soit au niveau des regroupements universitaires existants ou en cours d'évolution.

L'ISite MUSE porte une ambition forte de structuration autour de ses trois piliers Nourrir-Soigner-Protéger, articulée avec la coordination territoriale de site de l'Occitanie « Est » qui regroupe les 4 universités et l'ENSCM. Dans le domaine du rayonnement international, l'université Paul Valéry Montpellier 3, en association avec les universités de Nîmes et de Perpignan Via Domitia, élabore une forte politique doctorale au service des étudiants, des enseignants chercheurs et des chercheurs (cf. Strater 2020).

A l'Ouest, la coordination assurée par l'Université Fédérale de Toulouse, composée des membres fondateurs (Université Toulouse I, II, III, INSA, INPT, ISAE et le CNRS) et des établissements et organismes associés a déjà porté ses fruits lors du portage de projets récemment labellisés par le PIA.

La structuration des sites concerne également les Villes Universitaires d'Équilibre, avec l'objectif de conforter des thématiques différenciantes et transformantes pour l'écosystème, dans une recherche de mutualisation associant, autour des projets, les acteurs académiques et socio-économiques du territoire.

Les projets d'équipements scientifiques retenus témoignent du dynamisme de ces sites par la diversité des thématiques portées comme : chimie et procédés, data, agriculture-environnement-biodiversité, biologie-santé...

De même, ils témoignent d'une forte coopération et mutualisation avec d'autres équipes de recherche sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie, permettant d'augmenter la compétitivité et la visibilité de la recherche dans les filières concernées. A titre d'exemple : le projet OCCIREC construit autour de compétences à Perpignan et Toulouse, le projet OBSERV'OC associant le Pic du Midi à Bagnères-de-Bigorre et Auch ou le projet BIOTECH PRO fédérant des équipes à Albi, Auch, Narbonne et Toulouse.

Enfin des projets en lien avec les atouts scientifiques singuliers de site et des filières stratégiques pour la région seront financés comme la bergerie du futur de l'INRAE dans l'Aveyron ou la sécurisation de la collection de cépages du Domaine de Vassal de l'INRAE dans l'Aude.

Un potentiel de recherche au service d'enjeux territoriaux

L'Occitanie, confrontée aux grands enjeux du développement durable, constitue un terrain d'expérimentation pour la recherche afin d'apporter des solutions tant à l'échelle territoriale qu'à l'échelle mondiale. Comme autant d'éléments d'un contexte socio-économique dynamique et complexe, cette région est caractérisée notamment par :

- Une très forte pression liée à l'activité humaine (croissance et vieillissement des populations associés à une désertification rurale, croissance du tourisme, du trafic maritime, du développement industriel des métropoles...) ;
- Une urbanisation/littoralisation ancienne et toujours active ;
- Une surexploitation des ressources (eau, sols, ressources agricoles et marines...) alors que la filière agricole est la première activité économique d'Occitanie ;
- Une dépendance aux énergies carbonées (associée à un trafic transfrontalier très important) ;
- Des problématiques de santé liées notamment à l'évolution démographique, aux modifications des modes de vie et comportements alimentaires et aux premières manifestations infectiologiques des changements globaux ;
- L'accroissement de phénomènes météorologiques extrêmes dans un contexte de changement climatique (épisodes cévenols, caniculaires, érosion littorale...).

En appui au Pacte Vert Occitanie et au plan France Relance (avec notamment la mesure de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat), la thématique ESRI du CPER 2021-2027 apportera une contribution à ces enjeux majeurs pour les territoires d'Occitanie, avec une ambition marquée pour les transitions énergétique et écologique, le numérique, la santé et le bien-vivre.

Elle s'articulera autour de thématiques prioritaires qui permettront ainsi :

- D'aborder les enjeux environnementaux en **collectant, traitant et analysant en continu des informations environnementales à différentes échelles** (du sol jusqu'à l'atmosphère, en passant par le littoral, les milieux marins et les habitats) pour modéliser, prédire et ainsi proposer des réponses appropriées aux évolutions à venir, en utilisant notamment l'expertise du domaine spatial. S'inscrivent notamment dans cette logique les projets tels que OBSERV'OCC, NEGE, GDO/GEOSUD, INTERFREE ou EMER. Le projet ANVOLE portant sur l'acquisition d'un avion instrumenté, financé en partie par le PIA (Equipex+), sera examiné au titre de l'action 1.1 « Une ambition partagée au service de la relocalisation industrielle et de la pérennité de nos filières d'avenir ».
- De contribuer à l'émergence de **systèmes agricoles et alimentaires durables et sains** en améliorant la compréhension des mécanismes d'adaptation aux contraintes environnementales (changement climatique, ressources en eau...) depuis la cellule jusqu'à la plante entière et dans son environnement (biologie intégrée, biodiversité, agroécologie...). La diversité génétique et l'innovation variétale seront au cœur des recherches, avec un focus sur les grandes cultures et les plantes méditerranéennes et tropicales. Le soutien à Agropolis International, dans sa nouvelle configuration au service de l'ensemble des acteurs d'Occitanie, sera poursuivi. En particulier, le projet de construction d'un bâtiment emblématique pour *Montpellier Vine & Wine Sciences* porté par Montpellier Sup Agro, dédié à la formation, initiale et continue, à la recherche sur l'œnologie et au renforcement des partenariats, constitue une priorité partagée. Contribueront également à ces objectifs les projets tels que RESEM 2, PLANTENVI, MICROECO, PANGEE, la Bergerie du futur, PHIM ou l'Institut de recherche clinique de l'ENVT.
- De développer la **médecine du futur** avec de nouveaux outils de diagnostic et de nouvelles stratégies thérapeutiques personnalisées, grâce à un renforcement des capacités d'analyse, de caractérisation, de modélisation, de criblage, etc. sur tous les niveaux « omiques » », depuis la molécule unique jusqu'au petit organisme. Les besoins des patients seront également pris en compte dans une stratégie du « bien-vivre ». Des équipements de haute performance seront financés en priorité sur les plates-formes mutualisées Génotoul et Biocampus. La crise sanitaire a montré l'importance de pouvoir disposer de ces outils pour apporter des réponses rapides et adaptées, comme par exemple le test salivaire développé par le laboratoire Sys2Diag. Ainsi, les projets DIAMs, GENOTOUL, OcciTEM s'inscrivent dans cette ambition.
- De contribuer au **plan Hydrogène vert**, pour lequel l'Etat entend déployer 7 Mds€ dont 2 Mds dès 2021-2022 sur le plan national, afin de poursuivre la transition énergétique vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est aussi une forte priorité de la Région Occitanie dont l'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène permettant aux entreprises de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen. L'apport de la recherche sera déterminant pour développer, concevoir, optimiser, caractériser, modéliser des procédés de production, de stockage et de valorisation de l'hydrogène en tant que vecteur énergétique.

La Région a identifié l'hydrogène vert comme un de ses Défis-clés pour la recherche, et une feuille de route sur 4 ans a été co-construite avec les acteurs académiques et les Établissements. Le CPER permettra notamment de regrouper sur un même site l'ensemble des équipements et compétences, au plus près des entreprises, afin d'assurer un transfert rapide des résultats, avec les projets LLITCHY et le TechnoCampus -Plateforme H2 ;

- De promouvoir une **économie plus résiliente**, moins consommatrice de matières premières, moins polluante, moins gourmande en énergie, en favorisant notamment la mise au point de nouveaux matériaux ou de nouveaux procédés, le recyclage et l'économie circulaire. L'acquisition de pilotes, d'équipements d'analyse et de caractérisation, de mise en forme complexe, de test de résistance et de vieillissement sont essentiels pour développer ces nouvelles filières. S'inscrivent notamment dans ces objectifs les projets OCCIREC, CCB21-27, TCM, BIOTECHPRO et DOREE ;
- De soutenir la **recherche pour l'industrie du futur** (technologies quantiques, mobilité intelligente, drones, système de production, nautisme, design), la filière spatiale (exploration spatiale et vols habités, nanosatellites) et la filière aéronautique (en veillant à une articulation avec le financement de 1,5 Md€ fléchés sur le CORAC pour la R&D dans le cadre du Plan aéronautique de l'État). Ces ambitions sont notamment illustrées par les projets QUET, FAB&CARAC, ECOSYSPRO, PI-CDM, SPACESHIP ;
- De soutenir les **projets scientifiques en Sciences Humaines et Sociales** pour renforcer les interactions recherche, formation, industrie, et société civile dans un contexte pluridisciplinaire (SHS, numérique, santé, archéologie, biomécanique...) centré autour de l'humain. Les projets PAE-20 et Corpus Humanum s'inscrivent dans ce cadre.

Le CPER permettra de renforcer l'excellence et la compétitivité des laboratoires, en acquérant des équipements scientifiques de pointe et fortement mutualisés et/ou en réalisant des infrastructures immobilières de recherche, dans les sites métropolitains et sur l'ensemble du territoire, notamment au sein des Villes Universitaires d'Équilibre. En effet, pour ces dernières, le développement de la recherche constitue un enjeu fort, pour renforcer leur attractivité et leur visibilité, et pour permettre de diffuser l'innovation au cœur des territoires, en lien étroit avec les PME/PMI du bassin de vie.

Vers une transition numérique

L'Occitanie s'engage dans un projet ambitieux **pour faire de la donnée et de ses usages, une de ses priorités** pour les années à venir. Pour cela, elle peut s'appuyer sur un écosystème riche en laboratoires de recherche, en structures ayant des compétences sur l'ensemble du cycle de la donnée : de sa mise à disposition, son traitement jusqu'aux usages (secteurs agronomie, santé, environnement, mobilité...) et d'un des plus grands clusters d'entreprises autour du numérique (Digital113).

L'ambition à terme est d'organiser un continuum de services autour des données et de leurs usages en articulation avec l'ensemble des acteurs de la recherche publique et des entreprises tant à l'échelle régionale, nationale qu'europpéenne. Cette ambition partagée est portée par le Groupement d'Intérêt Public EKITIA, dont un des enjeux forts est de bâtir un cadre de confiance.

L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et l'Université de Montpellier portent conjointement le projet de Datacenter Régional OCCitanie (DROCC), labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en décembre 2020 et qui répond à la volonté de l'État de rationaliser, sécuriser, accompagner la transformation numérique de l'ESRI. Il permettra de structurer l'écosystème régional en renforçant l'existant tout en tenant compte des spécificités liées à ce territoire, en termes de formation, recherche, et de liens avec les entreprises.

Les projets d'équipements proposés au CPER 2021-2027 pour les sites de Toulouse (OCCALDAT) et de Montpellier (ISDM) permettront de nourrir cette ambition partagée au moyen du renforcement et de la modernisation des infrastructures de réseaux de communication, de la jouvence des centres de calcul et du déploiement de moyens de stockage et des services associés. Cette ambition se traduit également par la création et la mise à disposition de données nouvelles aux communautés de chercheurs et aux entreprises, comme les images satellites (GDO/GEOSUD) ou des corpus numérisés pour les sciences humaines et sociales (Corpus Humanum).

Innovation

Le CPER participera au soutien des actions de transfert de technologie et d'innovation, notamment par l'accompagnement des structures labellisées par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CDT, CRT, PFT). Il interviendra dans l'animation de l'écosystème régional d'innovation, visant à accroître la diffusion des résultats de la recherche publique vers les entreprises régionales, accompagner la création de start-ups innovantes et sensibiliser les entreprises et les étudiants à la culture de l'innovation.

Permettre un mode de développement qui soit soutenable et résilient

Pour faire face à la croissance forte des effectifs étudiants, et des activités des établissements et des organismes, aux évolutions des pratiques pédagogiques, la **rénovation du parc immobilier** doit se poursuivre dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des surfaces et de mutualisation dans le cadre d'une politique de site.

Le parc immobilier des établissements d'enseignement supérieur s'élève à quasiment **2 millions de m²** pour les seuls établissements sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'état de ce patrimoine est variable, mais une majorité des constructions date des années 60-70, et nécessite encore des interventions lourdes, même si les opérations Campus et les CPER précédents ont permis une réelle remise à niveau.

La recherche d'une **performance énergétique améliorée**, permettant de réduire les consommations, est une priorité et s'inscrit pleinement dans la stratégie REPOS de la Région Occitanie « Région à Énergie POSitive ». Un objectif BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) sera recherché pour tous les projets immobiliers pouvant s'y prêter.

Le plan France Relance et le Pacte Vert Occitanie ont réaffirmé la priorité et l'urgence d'une rénovation énergétique massive des bâtiments. À la suite de l'Appel à projets « France Relance - rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat » lancé par le Gouvernement et comportant un volet spécifique pour les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et les CROUS, 26 établissements d'Occitanie bénéficieront d'une enveloppe de plus de 173 M€ pour des projets permettant un gain énergétique significatif et une réalisation rapide (soutien au BTP).

Les projets de constructions et rénovations qui seront soutenus intégreront des possibilités de modularités des espaces pour s'adapter à l'évolution des pratiques tout au long de la vie des bâtiments. Par exemple : la rénovation énergétique des IUT de l'UM Montpellier-Sète et de Nîmes, la finalisation de la réhabilitation de l'IUT d'Auch, la réhabilitation du campus de l'UM3, la rénovation et réhabilitation du bâtiment de Génie Mécanique de l'INSA, ou encore du site IMT d'Alès, ainsi que les projets de reconstruction de l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de l'UT2J et du Centre d'Écologie Fonctionnelle (CEFE).

Les enseignements de la crise sanitaire devront être pris en compte dans la réflexion des établissements pour les bâtiments dédiés à la formation, notamment les nouvelles méthodes d'enseignement, dont « l'hybridation », développées lors de la période de confinement pour faire face aux difficultés d'accès aux supports pédagogiques habituels. Ces nouvelles méthodes peuvent impacter le dimensionnement des projets immobiliers ainsi que la nature des locaux initialement envisagée. Le projet de Toulouse INP de transformation d'espaces d'enseignement pour mettre en œuvre des pédagogies actives (ENSEEIH - Toulouse INP) et le projet de construction du pôle de pédagogie innovante de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT) s'inscrivent dans cette logique (cf action 15.2). Également le Learning center de la BU numérique-Lab de l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD), les projets de locaux liés aux pédagogies innovantes du site de l'Institut Mines-Télécom (IMT) d'Albi, l'aménagement d'un espace multi-services tiers lieu connecté au restaurant universitaire de l'Arsenal, les salles d'examens numériques de l'université de Montpellier (UM).

L'Occitanie se caractérise par un maillage important de villes universitaires d'équilibre et le CPER 2021-2027 doit également permettre de poursuivre l'action volontariste déjà engagée pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur dans ces sites. Cette action, venant contribuer au rééquilibrage dans les territoires et favoriser l'égalité des chances est présentée dans le pilier 2 ci-après (action 15.2). Les opérations dédiées à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante au bénéfice des territoires représentent ainsi 39 % du montant inscrit au CPER.

L'Occitanie compte une des 4 écoles nationales vétérinaires françaises, l'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) dont les bâtiments et infrastructures datent des années 60. Un important projet inscrit au CPER vise à poursuivre leur réhabilitation car ces bâtiments et infrastructures sont vétustes et inadaptés aux besoins modernes. Les objectifs sont à la fois de répondre aux standards européens d'un établissement de formation et de recherche vétérinaire et d'améliorer significativement leur performance énergétique et environnementale. Le projet prévoit la création d'un centre de recherche clinique en santé et bien-être animal dédié aux animaux de compagnie, qui favorisera les interactions entre équipes de cliniciens et acteurs économiques, ainsi que la structuration d'un quartier de formation pour anticiper l'augmentation des effectifs et faire évoluer les pratiques pédagogiques.

Dans un contexte d'évolution des formations médicales, le projet porté par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier de création d'un Pôle Santé à Toulouse pour la future UFR Santé issue de la fusion des quatre UFR Médecine Rangueil, Médecine Purpan, Pharmacie et Odontologie est une priorité stratégique pour l'Occitanie. Une première tranche sera financée dans le cadre de ce CPER, permettant de regrouper les formations du 1^{er} cycle de cette UFR unifiée, et de libérer les locaux de la faculté de Pharmacie, dont l'état bâtiminaire est très dégradé.

Deux projets porteurs de la même ambition sur des sites différents font l'objet d'une réflexion en vue de permettre une décision adaptée aux enjeux :

- Sur le site de Rangueil à proximité du CHU, le projet comporterait une construction neuve et des réhabilitations de bâtiments existants,
- Sur le site de l'Oncopole-Langlade, le projet serait une construction intégralement neuve située dans la zone nord de ce site.

PROJET

Liste des projets CPER ESRI 21-27 :

(NB : Les projets Enseignement supérieur et Vie étudiante des Villes Universitaires d'équilibre sont listés dans l'action 15.2)

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
09	CNRS	MICROECO - fin Metaeco / système expérimental de microcosmes robotisés permettant de tester les conséquences des changements actuels de l'environnement...	Moulis	Recherche (AEB)	Eqts Sc	575
09	CNRS	PANGEE-2025/ Plateforme d'Analyses en Géosciences, Écologie et Environnement	Ferrières	Recherche (AEB)	Eqts Sc	230
11	INSA	BIOTECHPRO – 11// Biotechnologie et Procédés pour une bioéconomie locale et responsable	Narbonne	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	600
11	INRAE	Domaine de Vassal - sécurisation de la collection de cépages	Gruissan	Recherche (AEB)	Immobilier	2 136
12	INRAE	La Fage 2025 - Une bergerie du futur	St Jean St Paul	Recherche (AEB)	Immobilier	4 250
12	UM	NEGE – 12/ KarstLAB	L'hospitalet-Larzac	Recherche (AEB)	Eqts Sc	555
30	UM	NEGE – 30/ Nouveaux équipements pour les Géosciences et l'environnement	Grau-du-Roi	Recherche (AEB)	Eqts Sc	806
30	IMT Alès	MEBE/ Microscope électronique à balayage environnemental	Alès	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	380
30	IMT Alès	DOREE/ Diagnostic des polluants organiques, ressources en eau et environnement	Alès	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	284
30	ENSCM	CCB2027 – 30/ Campus Chimie Balard 2027	Marcoule	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	860
31	UT3	Construction du Campus Santé - Pharmacie - Odontologie - Médecine - Maïeutique et Paramédicaux	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	43 000
31	UT3	OMP 2025 - BELIN ROCHE	Toulouse	Recherche (AEB)	Immobilier	10 000
31	UT3	TCM/ Toulouse Chimie Matériaux	Toulouse	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	4 000
31	UT3	OBSERV'OC – 31/ Nouveaux instruments et jouvences instrumentales pour comprendre et faire face aux changements globaux, se déclinent selon trois temps : 1) le temps astronomique ; 2) le temps du changement climatique et 3) le temps des crises. Unité mobile et Eqts de crises	Toulouse	Recherche (AEB)	Eqts Sc	321
31	UT2J	MIB/ Plateau Technique d'Habitat Intelligent adaptable pour l'innovation et la formation au service du bien vivre des personnes âgées	Blagnac	Recherche (SHS et humanités numériques)	Eqts Sc	350
31	UT2J	PAE-20/ Plateforme Archéo-Environnements Occitanie Ouest	Toulouse	Recherche (AEB)	Eqts Sc	437
31	UT2J	Reconstruction de l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	11 500

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
31	UT2J	Création d'une plateforme de recherche et de pédagogie innovante -IUT de Blagnac	Blagnac	Recherche (SHS et humanités numériques)	Immobilier	1 000
31	UT1	Réduction de l'impact environnemental du site de l'Arsenal	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	5 500
31	UFTMIP	Datacenter Régional Occitan (DROcc) OCCALDAT/ Occitanie Cloud Calcul et Data	Toulouse	Recherche (Data)	Eqts Sc	6 000
31	UFTMIP	CCU-MOUSIM/ Plateaux mutualisés pour l'analyse du mouvement humain et la simulation d'environnements immersifs	Toulouse	Recherche (SHS et humanités numériques)	Eqts Sc	944
31	SGE	Rénovation du réseau d'eau surchauffée du campus de Rangueil	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	3 000
31	ONERA	CASH/ Combustion assistée par hydrogène	Le Fauga	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	2 000
31	ONERA	PESO/ Plateforme d'émulation pour le service en Orbite	Toulouse	Recherche (Spatial)	Eqts Sc	600
31	ISAE	CERTIDRONE/ Equipements pour la modélisation et qualification multi-physique des systèmes de drones	Toulouse	Recherche (Spatial)	Eqts Sc	1 500
31	ISAE	Rénovation bâtiment CSUT/ Centre Spatial universitaire de Toulouse- DCAS/ Département Conception et conduite des véhicules aéronautiques et spatiaux	Toulouse	Recherche (Spatial)	Immobilier	7 800
31	INSERM	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) TRI-PHO PF TRI / développer, les moyens expérimentaux d'analyses de la bio-mécanique du vivant, Plateforme d'imagerie photonique et de cytométrie.	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 150
31	INSA	Construction d'une halle de transfert technologique	Toulouse	Recherche (chimie et procédés)	Immobilier	5 700
31	INSA	BIOTECHPRO – 31/ Biotechnologie et Procédés pour une bioéconomie locale et responsable	Toulouse	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	1 677
31	INSA	Rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment 11 Génie Mécanique pour un Centre d'Apprentissage	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	10 000
31	INRAE	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) GeT 2021-27/PF GeT / équipements de séquençages, analyse génomique	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	814
31	INRAE	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) METABOLOMICS 3.0/ PF METATOUL Développement et innovation en métabolomique et fluxomique dans les domaines de la santé, biotechnologies et agro biosciences	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 230
31	INRAE	Extension Génomique et Transcriptomique	Auzeville	Recherche (bio-santé)	Immobilier	1 100

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
31	INRAE	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) GeT 2021-27/PF GeT / équipements de séquençages, analyse génomique	Auzeville	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 350
31	INP	Montée en puissance de la Plateforme Hydrogène de Toulouse	Toulouse	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Immobilier	19 600
31	INP	LLITCHY/ LAPLACE LGC IMFT et CIRIMAT alliés pour le développement de l'HYdrogène énergie	Toulouse	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	5 000
31	INP	Espaces d'apprentissage pour approfondir la transformation pédagogique et numérique	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	2 700
31	INP	INP (Institut National Polytechnique) - ENSEEIHT (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications – N7) : construction/réhabilitation/Learning center-centre de ressources	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	14 400
31	IMT Albi	Fab&Carac 4.0 – 31/ fabrication et caractérisation avancées de matériaux hétérogènes pour les défis énergétiques, environnementaux et de mobilité	Toulouse	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	700
31	ENVT	Création d'un institut de recherche clinique en santé et bien-être animal	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Immobilier	15 000
31	ENVT	Rénovation et modernisation des espaces de formation et tertiaire	Toulouse	Ens. Sup	Immobilier	15 000
31	ENAC	MODUS/ Laboratoire des écosystèmes de MObilités DURables intelligentes et reSponsables	Toulouse	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	730
31	CROUS	Aménagement d'un espace multi-services tiers lieu connecté au RU de l'Arsenal	Toulouse	Vie étudiante	Immobilier	2 500
31	CNRS	PANGEE-2025/ Plateforme d'Analyses en Géosciences, Écologie et Environnement OMP – 31	Toulouse	Recherche (AEB)	Eqts Sc	1 427
31	CNRS	QuET – 31/ Technologies quantiques émergentes pour les capteurs et traitements de l'information	Toulouse	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	1 130
31	CNRS	OCCIT'EM – 31/ Réseau de haute technologie en Microscopie Electronique en Occitanie	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 875
31	CNRS	OCCI'REC – 31/ Plateforme de recherche et d'innovation en Occitanie sur les procédés de RECYclage et de valorisation de matériaux inorganiques	Toulouse	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	753
31	CNRS	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) PROTEOTOUL/ Equipements en protéomique et spectrométrie de masse	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	970

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
31	CNRS	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) E-INFRASTRUCTURES ET BIEN-ETRE ANIMAL/PF ANEXPLO/ Equipements pour l'amélioration de la qualité des données scientifiques issues des modèles animaux et amélioration du bien-être animal	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	570
31	CNRS	GENOTOUL (plateforme de recherche en sciences du vivant) CriPharEM/PF PICT/ équipements de criblage innovants dans le domaine de la santé et des biotechnologies	Toulouse	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	684
31	CNES	GDO / GEOSUD/ Geo Data TerraOccitanie	Toulouse	Recherche (Data)	Eqts Sc	7 100
31	CNES	Spaceship FR/lieu de démonstration et d'intégration des technologies nécessaires à l'exploration spatiale et vol habité	Toulouse	Recherche (Spatial)	Eqts Sc	1 230
31 34	A déterminer	Innovation	Toulouse Montpellier			7 000
32	UT3	OBSERV'OC – 32/ Nouveaux instruments et jouvences instrumentales pour comprendre et faire face aux changements globaux, se déclinent selon trois temps : 1) le temps astronomique ; 2) le temps du changement climatique et 3) le temps des crises.	Auch	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	125
32	INSA	BIOTECHPRO - 32/ Biotechnologie et Procédés pour une bioéconomie locale et responsable	Auch	Recherche (chimie et procédés)	Eqpts Sc	110
34	UM	Réhabilitation du bâtiment historique de l'UFR de Médecine, réhabilitation de l'intendance et du jardin des plantes	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	10 300
34	UM	INNOV @ UM : extension IAE et Polytech	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	5 250
34	UM	Réhabilitation de l'institut de botanique avec mise en conformité et restructuration partielle	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	9 500
34	UM	Salles d'examen numérique	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	900
34	UM	Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique - IUT de Montpellier-Sète et IUT de Nîmes	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	5 500
34	UM	DiaMS/ Diagnostiquer, Modéliser et Soigner	Montpellier	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	5 000
34	UM	DROCC ISDM-Meso/ Infrastructures fédératrices pour la science des données	Montpellier	Recherche (Data)	Eqts Sc	4 000
34	UM	IA-R2C/ Plateformes d'innovation pour l'apprentissage et la recherche en robotique chirurgicale	Montpellier	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 500
34	UM	NEGE – 34/ Nouveaux équipements pour les Géosciences et l'environnement	Montpellier	Recherche (AEB)	Eqts Sc	2 075

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
31	UM	PHONE – 31 /Centre Spatial Universitaire - Observations avec des Nanosatellites Explorateurs	Toulouse	Recherche (Spatial)	Eqts Sc	500
34	UM	PHONE – 34 /Centre Spatial Universitaire - Observations avec des Nanosatellites Explorateurs	Montpellier	Recherche (Spatial)	Eqts Sc	1 200
34	UM	Réhabilitation des bâtiments recherche 11,22,24 "écologie biologie - environnement- géosciences"	Montpellier	Recherche (AEB)	Immobilier	17 200
34	UM3	Réhabilitation / restructuration du bâtiment D pour les enseignements prioritairement des arts	Montpellier	Ens. Sup	Immobilier	8 050
34	UM3	Corpus Humanum /outils nécessaires à la captation, au traitement et à la diffusion des corpus numérisés dans les sciences humaines et sociales	Montpellier	Recherche (SHS et humanités numériques)	Eqts Sc	1 500
34	Montpellier SupAgro	Espace Partenariat et Public Vine&Wine Sciences	Montpellier	Recherche (AEB)	Immobilier	7 459
34	IRD	Extension du bâtiment pour unité PHIM Campus Baillarguet	Montpellier	Recherche (AEB)	Immobilier	4 000
34	INRAE	RESEM 2 – 34 /Réseau des Serres Expérimentales de Montpellier	Montpellier	Recherche (AEB)	Eqts Sc	3 646
34	INRAE	GEOSUD / GDO	Montpellier	Recherche (Data)	Eqts Sc	2 510
34	ENSCM	CCB2027 – 34 /Campus Chimie Balard 2027	Montpellier	Recherche (chimie et procédés)	Eqts Sc	4 420
34	ENSAM	Création d'un Learning center au sein de l'ENSAM	Montpellier	Ens. Sup culturel	Immobilier	1 050
34	CNRS	SINBAT /Simulateur Numérique de Bateau	Montpellier	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	800
34	CNRS	QuET – 34 /Technologies quantiques émergentes pour les capteurs et traitements de l'information	Montpellier	Recherche (énergie, capteurs, mobilités)	Eqts Sc	1 945
34	CNRS	OCCIT'EM – 34 /Réseau de haute technologie en Microscopie Electronique en Occitanie	Montpellier	Recherche (bio-santé)	Eqts Sc	1 675
34	CNRS	CEFE et CREES	Montpellier	Recherche (AEB)	Immobilier	18 192
34	CIRAD	Eco Site Montpellier Lavalette	Montpellier	Recherche (AEB)	Immobilier	12 300
34	CIRAD	PlantEnvi /Plantes et Environnement : Adaptation des plantes au changement climatique : Comprendre, Prédire, Améliorer, Cultiver, Nourrir	Montpellier	Recherche (AEB)	Eqts Sc	2 067
34	AGROPOLIS INTERNATIONAL	AGROPOLIS INTERNATIONAL /Partage, médiation des connaissances développées par les organismes autour du nexus agriculture-alimentation-environnement	Montpellier	Recherche (AEB)		2 275
65	UT3	OBSERV'OC – 65 / Nouveaux instruments et jouvences instrumentales pour comprendre et faire face aux changements globaux, se déclinent selon trois temps : 1) le temps astronomique ; 2) le temps du changement climatique et 3) le temps des crises.	Bagnères	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	480

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel (en K€)
65	UT3	OBSERV'OC Pic du Midi/ Nouveaux instruments et jouvences instrumentales pour comprendre et faire face aux changements globaux, se déclinent selon trois temps : 1) le temps astronomique ; 2) le temps du changement climatique et 3) le temps des crises.	Bagnères	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	800
65	ENIT	ECOSYS PRO/ECOSYSystème de PROduction	Tarbes	Recherche (chimie et procédés)	Eqpts Sc	1 200
66	UPVD	INTERFREE/ Développement des plateformes de la FR Energie Environnement au service d'une recherche interdisciplinaire sur le campus de l'UPVD	Perpignan	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	2 126
66	Sorbonne Université	EMer/ Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer	Perpignan	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	460
66	CNRS	PANGEE-2025/ Plateforme d'Analyses en Géosciences, Écologie et Environnement	Perpignan	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	450
66	CNRS	OCCI'REC – 66// Plateforme de recherche et d'innovation en Occitanie sur les procédés de RECYclage et de valorisation de matériaux inorganiques	Perpignan	Recherche (chimie et procédés)	Eqpts Sc	257
66	Sorbonne Université	EMer/ Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer	Banyuls-sur-Mer	Recherche (AEB)	Eqpts Sc	1 540
66	Sorbonne Université	3START Innovation center	Banyuls-sur-Mer	Recherche (AEB)	Immobilier	2 900
81	INSA	BIOTECHPRO – 81// Biotechnologie et Procédés pour une bioéconomie locale et responsable	Albi	Recherche (chimie et procédés)	Eqpts Sc	600
81	IMT Albi	Fab&Carac 4.0 – 81/ fabrication et caractérisation avancées de matériaux hétérogènes pour les défis énergétiques, environnementaux et de mobilité/	Albi	Recherche (chimie et procédés)	Eqpts Sc	1 000
82	UT2J	PI-CDM/ Plateforme d'Innovation Couleur Design Matière- Aménagement opérationnel d'un espace recherche et formation en design et couleur	Montauban	Recherche (SHS et humanités numériques)	Eqpts Sc	822

Tableau de financement de l'Action 1.2 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 (M€)	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022 (M€)
ETAT	TOTAL :	134 M€
	Dont BOP 150 :	75,817M€
	Dont BOP 172 :	27 M€
	Dont BOP 192 :	0,662 M€
	Dont BOP 144 :	4,835 M€
	Dont BOP 142 :	24,85 M€
	Dont MINTE :	0,27 M€
	Dont MCulture 361 :	0,4 M€
REGION	139 M€	173,6 M€

Les plans de financement détaillés pour chaque opération figurent sont précisés en annexe à titre indicatif et prévisionnel.

2.1 Économie touristique durable

L'Occitanie est une destination touristique majeure à l'échelle nationale et également à l'échelle des régions européennes : 15,9 Mds € de consommation touristique, 96 500 emplois touristiques salariés, 1,2 Md € d'investissement dans le secteur touristique (hébergements et équipements), 6 millions de lits touristiques dont 83 % de lits non marchands, 30 millions de visiteurs par an, 1^{er} rang national pour la fréquentation touristique française, en nuitées campings et en thermalisme, 8 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, 27 Villes et Pays d'Art et d'Histoire, 134 musées de France et plus de 400 festivals et événements culturels et sportifs... Plus de 40 % d'espaces naturels protégés : 2 parcs nationaux, 7 parcs naturels régionaux, 1 parc naturel marin, 40 Grands sites Occitanie Sud de France, 14 Grands Sites de France ou Opérations Grand Site (OGS) labellisées Grand Site Occitanie Sud de France.

L'Occitanie porte l'héritage du Front Populaire et de l'accès aux vacances pour tous. Cet héritage se traduit par la force des réseaux d'éducation populaire qui proposent une offre de séjours accessibles à tous les milieux sociaux. Dans une période où la relocalisation des destinations touristiques s'impose, où la crise sociale creuse les inégalités, il est indispensable que le tourisme social et solidaire puisse être massivement soutenu par la puissance publique. Il est aussi indispensable que l'activité du tourisme puisse répondre à tout type de demande pour faire monter en gamme l'offre touristique.

Le tourisme est une **activité économique incontournable et un véritable levier de développement** pour la région Occitanie. Toutefois, il convient de mettre en œuvre des politiques de développement touristique responsables permettant une croissance inclusive, respectueuse des habitants, du territoire et de la biodiversité.

Cette filière a pour particularité d'irriguer l'ensemble des territoires (campagne, montagne, urbain, littoral) et d'être pratiquée par le plus grand nombre pour des motivations diverses : loisirs et agrément, visites de famille et amis, affaires, santé, pèlerinages, voyages scolaires... De plus, le développement du tourisme, loin d'être une activité isolée, est conditionné par un dialogue permanent avec des secteurs comme les transports, le BTP, l'alimentation, la culture et le patrimoine (culturel et naturel), la formation et doit répondre à des enjeux environnementaux, économiques, sociétaux. Il est également au cœur des mutations des territoires littoraux et de montagnes (cf. Action 2.2 et 2.3 infra).

Les enjeux des destinations de l'Occitanie s'articulent autour de 4 domaines :

- La création et la structuration d'un nouveau modèle de développement touristique plus inclusif, économiquement viable (notamment via la montée en gamme), équilibré et maîtrisé au bénéfice des touristes et des populations locales et permettant d'anticiper les impacts négatifs liés à la sur-fréquentation touristique ;
- La durabilité économique, sociale, environnementale ;
- L'innovation numérique, dans les domaines de la génération de data, de l'intelligence artificielle au service des acteurs et des usages numériques, mais aussi en termes d'expériences proposées aux visiteurs ;
- L'accessibilité dans son acception la plus large : économique, âge, publics empêchés, personnes en situation de handicap, transport et mobilité de et vers la destination et au sein de la destination.

L'État et la Région font du développement durable une des priorités du contrat de plan État-Région 2021/2027. Il s'agit d'un enjeu de transformation majeur du secteur compte-tenu de ses impacts environnementaux, culturels et sociétaux, des engagements pris lors de l'Accord de Paris, de l'émergence de nouvelles destinations touristiques concurrentes mais également de nouvelles attentes de la part des clientèles touristiques. La politique touristique doit aujourd'hui tendre vers la structuration d'une offre d'excellence, que ce soit en matière d'attractivité mais aussi de responsabilité sociale et environnementale.

La crise de la Covid-19 a déjà et aura un impact durable sur les activités touristiques. Elle est l'occasion d'ancrer davantage un tourisme national dans la foulée des étés 2020 et 2021. C'est pourquoi la relance du secteur doit aussi se penser sous l'angle du développement durable : préserver l'environnement, pour une société plus équitable mais également pour une économie plus efficiente, sera la clé de la compétitivité de l'offre touristique. Le développement durable doit être perçu comme une réponse apportée à la crise actuelle, et une opportunité de s'engager dans une croissance verte permettant de préserver le tissu économique touristique et de favoriser l'émergence d'offres innovantes. Il guidera la transition nécessaire du secteur, favorisera sa résilience et évitera ainsi de compromettre les richesses naturelles, culturelles et humaines indispensables au développement du tourisme en France et dans les territoires.

L'action de l'État et de la Région pour le tourisme est territorialisée dans le cadre d'un comité État-Région « Destination France » co-présidé par le Préfet de région et la Présidente de la Région. Ce comité est chargé de :

- **Inscrire la mise en œuvre du plan de reconquête et de transformation du tourisme dans une logique de contractualisation État – Régions**, en associant les autres niveaux de collectivités contribuant au financement du plan. Cette méthode permettra de territorialiser et démultiplier de manière ciblée les efforts de l'État, en opérant des choix cohérents selon les spécificités et les potentiels avérés des régions. Chaque comité État-Région aura ainsi un rôle d'impulsion et de coordination territoriale essentiel ;
- **Structurer le tourisme comme une filière stratégique régionale d'excellence, en associant les institutionnels et professionnels du tourisme** (collectivités, entreprises, fédérations/associations professionnelles, organisations syndicales, institutions...) afin d'assurer une concertation approfondie entre les professionnels et les pouvoirs publics.

Ce comité associe des représentants de l'ensemble des collectivités locales compétentes en matière de tourisme et des acteurs privés de la filière, notamment les organisations professionnelles représentant les secteurs du tourisme.

L'État et la Région s'engagent à poursuivre leur action en soutenant :

- La préservation des ressources naturelles et culturelles par une gestion optimisée des espaces et des flux de touristes, la limitation des consommations (eau, énergie, matières premières) et des déchets, la réduction de l'empreinte carbone des activités (transports, chauffage, approvisionnement) ;
- L'adaptation au changement climatique, notamment par la réhabilitation de l'immobilier, le développement de l'intermodalité et de nouvelles offres répondant

aux attentes des touristes (écotourisme, slow tourisme, agrotourisme, tourisme de découverte industrielle) ;

- Le bien-être et le respect des habitants, celui des salariés et des touristes par un tourisme inclusif, des emplois de qualité, et le partage équitable de retombées économiques du tourisme sur les territoires ;
- La promotion du tourisme durable et responsable par la sensibilisation des touristes à la nécessité d'adapter leur manière de voyager, d'aller vers des comportements et des offres plus responsables tant dans la consommation de biens et services, que dans les interactions sociales avec les habitants.

Dans le souci de valoriser le patrimoine naturel et paysager exceptionnel de la région Occitanie, l'État et la Région s'engagent à poursuivre le travail de complémentarité engagé depuis 2016, en particulier à destination des Biens UNESCO et des grands sites de France ou opérations grand site, également couverts par la démarche régionale Grands Sites d'Occitanie.

Dans ce cadre, l'État et la Région s'accordent à conduire des actions concertées pour soutenir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, notamment les études structurantes, dans le cadre des opérations grand site (OGS) et des labels grands sites de France (GSF), dans les secteurs communs avec des territoires lauréats de la démarche Grands Sites d'Occitanie. L'État et la Région interviendront également sur les investissements de valorisation et d'adaptation de ces territoires labellisés.

Face à la crise sanitaire, économique et plus largement sociétale, les réponses vont être de plusieurs ordres : d'une part, conjoncturelles pour relancer l'activité touristique, d'autre part, structurelles pour transformer le tourisme vers un modèle plus durable et plus responsable, en matière d'environnement, d'inclusion, de développement économique et de gouvernance.

Dans le cadre de la territorialisation de France Relance, l'Etat a été créé un volet spécifique au tourisme en Occitanie. Il se décline en trois axes de soutien à l'investissement local. Un volet tourisme rural est destiné au financement d'opérations structurantes en milieu rural permettant de valoriser ces destinations et d'y attirer davantage de touristes. Les opérations emblématiques situées dans le massif des Pyrénées sont financées en complément des actions portées par le CPIER.

Enfin, un appel à projets « Tourisme Mer & Littoral » a été ouvert par l'Etat et la Région. Il vise principalement les projets d'investissements en faveur du verdissement des ports de plaisance, la création de boucles touristiques douces et la végétalisation des stations littorales.

I / Plan régional Tourisme durable et responsable

La Région a voté le 19 novembre 2020 son Pacte Vert qui comprend un plan spécifique au Tourisme durable et responsable.

L'État et la Région s'engagent à conduire des actions conjointes visant à soutenir :

- **Projets de nouveaux contrats de territoires touristiques :**

Dans le prolongement de la politique des Grands sites d'Occitanie Sud de France, la Région mettra en œuvre de nouveaux contrats de territoires touristiques qui viendront

conforter les sites patrimoniaux (sites UNESCO, patrimoines culturels et naturels classés, espaces et périmètres naturels et urbains protégés...).

Les nouveaux contrats de territoires touristiques « smart destinations » concerneront les Grands Sites d'Occitanie, les territoires touristiques thermaux, les stations de montagne, les pôles de pleine nature, le littoral d'Occitanie. Ils seront élaborés en concertation avec les organismes de promotion touristique, les entreprises, les maîtres d'ouvrage publics et les habitants et prendront en compte les besoins en matière d'activité touristique, de mobilités douces / décarbonées pour accéder aux sites et se déplacer au sein des territoires (en s'appuyant sur les plans opérationnels de mobilités), d'adaptations nécessaires aux personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap, de digitalisation des destinations.

Les actions visant à la valorisation et la protection du patrimoine seront plus particulièrement soutenues au titre du CPER :

- Aménagement des espaces publics et des espaces d'accueil, amélioration des conditions d'accueil (à l'échelle du site visité et de la destination) ;
- Requalification des patrimoines culturels et naturels (développement des outils numériques, modernisation des conditions d'accueil des clientèles/publics, adaptation au changement climatique) ;
- Valorisation des sites historiques en vue de leur réhabilitation pour des projets hôteliers, culturels, évènementiels ou tiers lieux.

Types d'actions :

- Aide à l'investissement par des subventions et des prêts (Banque des Territoires, Fonds Tourisme Occitanie) pour des projets d'équipements et d'aménagements touristiques des territoires concernés (modernisation, valorisation, transition écologique, aménagements publics)
- Aide à l'ingénierie : études stratégiques

A titre d'exemples, sont plus particulièrement concernées les opérations suivantes (liste indicative et non exhaustive), qui pourront faire l'objet d'un accompagnement au titre du CPER ou des CPIER : la réserve de Sigean (11) ; Roquefort Demain (12) ; le site du Pont du Gard (30) ; la Cité de l'Espace à Toulouse (31) ; Rocamadour (46) ; la valorisation du Site des Bondons (48).

- **Création d'un centre de ressources et d'un observatoire du tourisme durable**

La Région, avec la mobilisation du Centre des ressources du tourisme et des loisirs (CRTL) d'Occitanie, et l'État, avec la mobilisation d'Atout France, créeront un centre de ressources et un observatoire du tourisme durable, plus particulièrement à destination des partenaires professionnels avec la mise à disposition d'outils de travail via une bibliothèque, une chaîne vidéo, et tout autre outil innovant...

Type d'actions : Aide à l'ingénierie : Etudes de définition et études techniques, AMO ; Aide aux investissements immatériels et matériels.

- **Accompagnement des entreprises vers la Responsabilité Sociale des Entreprises, la transition écologique, numérique et organisationnelle**

La mutation des entreprises vers des pratiques plus durables est un enjeu du plan de relance et mobilise la Région et l'État. L'État interviendra au moyen des Fonds de soutien à l'émergence de projets de tourisme durable mis en œuvre par l'ADEME. La numérisation des TPE, PME et ETI est un enjeu du plan national France Relance qui sera mis en œuvre en lien avec la Région. Les entreprises du tourisme bénéficieront de ce dispositif.

Types d'actions : Aides à l'investissement ; Actions collectives de sensibilisation.

- **Contrats de destination et contrats thématiques**

L'anticipation de la sortie de crise passe par la relance de la demande notamment sur les marchés internationaux. Les contrats de destination et thématiques relèvent d'une politique contractuelle avec l'Etat par l'intermédiaire de son opérateur Atout France. L'État et la Région mobiliseront le CRTL et Atout France sur des contrats de destination et de filières – nouvelle génération – qui feront l'objet de contrats spécifiques engageant également les partenaires infrarégionaux autour notamment d'actions marketing ciblées sur les marchés internationaux. Les contrats à vocation interrégionale figurent dans les CPIER 2021/2027.

Ont été identifiés au titre du CPER les contrats à périmètre régional suivants :

- Les contrats de marque internationale : Canal du Midi ; Lourdes ; Littoral Méditerranéen ;
- Les contrats thématiques d'Occitanie : City break / tourisme de savoir-faire (Métropoles de Toulouse et Montpellier) ; Festivals d'Occitanie.

II / Plan de relance et de transformation du thermalisme bien-être

Les stations et établissements thermaux ont été à l'arrêt dès le début du 1^{er} confinement, et l'activité durant la courte saison estivale 2020 n'a pas permis de redresser la situation tant pour l'Occitanie, première région thermale en nombre de touristes accueillis, qu'à l'échelle nationale. Le Premier ministre a lancé une mission sur le thermalisme en France, les défis à relever et les pistes d'actions à court et moyen termes. En parallèle, la Région Occitanie, consciente de la nécessité de relancer et de transformer le thermalisme bien-être en région, a voté le 16 juillet 2020 son plan de relance et de transformation.

La transformation des établissements thermaux implique l'adaptation au changement climatique, les économies d'énergie, l'innovation architecture-design, le décloisonnement des usages, la transformation digitale. Il s'agit d'agir également sur la qualité urbaine et les espaces publics. A titre indicatif, sont notamment concernées les opérations suivantes : l'établissement thermal de Luchon ; l'établissement thermal de Salies-du-Salat ; l'établissement thermal d'Ussat-les-Bains ; le SPA thermal à Lectoure ; l'établissement de Balaruc-les-Bains ; le Centre thermoludique de Lamalou-les-Bains.

Types d'actions :

- Aide à l'investissement par des subventions et des prêts (Banque des Territoires, Fonds Tourisme Occitanie) pour des projets d'équipements et d'aménagements touristiques des centres thermaux et des stations thermales (modernisation, valorisation, transition écologique, aménagements publics).

- Aide au développement numérique (investissement) : site internet régional, transformation numérique des établissements thermaux.
- Aide à l'ingénierie : études stratégiques.

III / Plan de relance et de transformation de la destination Lourdes 2030

La ville de Lourdes a subi directement les conséquences de l'épidémie du coronavirus et se retrouve dans une situation tout à fait inédite, de chute de fréquentation et d'activité. En 2020, l'annulation des pèlerinages, l'absence de clientèles étrangères et l'arrêt du tourisme de groupe a plongé la cité mariale dans une crise économique sans précédent (taxe de séjour collectée en baisse de 92 %, fermeture de nombreux hôtels et restaurants, une activité en chute libre pour les commerces ainsi que pour les Sanctuaires).

La Région et l'État ont assuré une concertation des acteurs économiques et politiques associant la Banque des Territoires, qui a permis d'élaborer des axes de relance prenant en compte des besoins en matière de transport et de mobilités, de requalification urbaine et d'attractivité et d'emploi et de formation qui dépassent le seul champ du tourisme tout en prenant appui sur le contrat de Grand Site Occitanie Sud de France.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

La Région et l'État s'accordent pour :

- soutenir les investissements visant à favoriser la relance et la transformation en matière de requalification urbaine, d'espaces publics, d'aménagements urbains, d'équipements culturels et touristiques, d'aides aux entreprises et aux emplois, de transports et mobilités, de soutien à Lourdes, ville connectée (smart city/smart destination), de renforcement de la politique événementielle ;
- accompagner l'emploi et préparer les emplois et les métiers de demain : action renforcée en direction des emplois saisonniers ; structuration d'outils et de dispositifs d'orientation ;
- reconstruire et commercialiser la destination Lourdes-Pyrénées : démarche de commercialisation et de mise en marché ; Contrat de destination Lourdes ;
- développer une ingénierie de projet : France Tourisme Ingénierie (schéma de transformation de la destination / observation de la fréquentation) ; Accompagnement en ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ; Mission d'assistance et de conseil aux entreprises.
- Mettre en place une gouvernance dédiée associant l'État (et ses agences), la Région, les partenaires publics et privés, les Sanctuaires.

Le Premier ministre et la Présidente de Région se sont engagés le 17 février 2022 à financer dans le cadre du Plan Avenir Lourdes des actions prioritaires pour un montant total de 97 M€. A ce titre, l'Etat mobilisera 37,97 M€ et la Région 7,6 M€.

Types d'actions :

- Aide à l'investissement par des subventions et des prêts (Banque des Territoires, Fonds Tourisme Occitanie) pour des projets d'équipements et d'aménagements touristiques (modernisation, valorisation, transition écologique).
- Aide au développement numérique (investissement).

- Aide à l'ingénierie : France Tourisme Ingénierie.
- Aide au fonctionnement pour des programmes spécifiques : Contrat de destination, soutien aux activités événementielles et culturelles.

Maquette financière de l'action 2.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	Mobilisation des crédits Cohésion des territoires notamment	
REGION	30 100 000 €	28 780 000 €

PROJET

2.2 Résilience du littoral et économie bleue : une nouvelle étape du Plan Littoral 21

Le littoral et la mer constituent un facteur d'attractivité et de développement économique majeur à concilier impérativement avec la richesse et la fragilité d'un environnement naturel d'exception ainsi qu'avec la vulnérabilité d'un territoire fortement soumis aux risques naturels et aux impacts du changement climatique.

Chiffres clés :

- 220 km de côtes, 40 000 ha de lagunes, 5 400 km² d'aires marines protégées dont le Parc naturel marin du Golfe du Lion et la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, 14 000 hectares propriétés du Conservatoire du Littoral, soit environ 25 % du linéaire côtier et lagunaire régional ;
- 20 stations balnéaires, 3 ports de commerce, 35 ports de plaisance, près de 30 000 anneaux ;
- 1,3 millions d'habitants permanents, 8 millions de touristes.

Principaux enjeux identifiés sur le littoral pour 2021-2027 :

Le CPER permet d'accompagner une partie des actions à mener en faveur de la transformation du littoral, en confortant le partenariat du Plan Littoral 21 (PL21). Ce volet littoral du CPER doit confirmer la priorité donnée à la protection et la résilience du littoral, à sa transition écologique et énergétique et à l'économie bleue, nouveaux facteurs d'attractivité pour un tourisme responsable et une bonne qualité de vie pour les habitants.

L'enveloppe contractualisée au titre du CPER **est un des leviers** de mise en œuvre du Plan littoral 21. Le financement s'appuiera sur la convention financière tripartite 2021-2027 signée le 22 janvier 2022 par l'État, la Région et la Banque des Territoires en application de l'accord cadre du Plan Littoral 21 de 2017.

Les travaux et orientations issus du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040, de la Directive Cadre Eau (DCE), de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (DCSMM), de la Directive Habitats Faune Flore et de la Directive Oiseaux (DHFF et DO), du Document Stratégique de Façade (DSF) et son plan d'actions pour le milieu marin, de la Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du littoral, de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) et de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB3) ainsi que des études stratégiques menées lors de la 1^{ère} phase du PL21 viendront nourrir les enjeux et les actions qui seront mises en place.

Objectifs stratégiques proposés à la contractualisation CPER 2021/2027 :

a) Renforcer la résilience écologique

Territoire sous pression démographique et touristique, l'Occitanie est aussi sujette au changement climatique et aux risques associés (érosion côtière, submersion marine, canicule, inondation) qui fragilisent les écosystèmes (50 % des zones humides ont disparu depuis 50 ans, 86 % des lagunes et 40 % des eaux côtières risquent de ne pas atteindre le bon état des eaux marines et lagunaires défini par la DCE) et les ressources (eau notamment : déficit quantitatif de plus d'une centaine de Mm³ sur les côtières méditerranéens).

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de diminution de la vulnérabilité du territoire pour protéger les biens et les personnes et continuer à bénéficier des services écosystémiques, des stratégies d'actions sont proposées et pourront être accompagnées :

- Gestion du trait de côte et recomposition spatiale :

Sur la base de la construction d'un plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique qui vise à guider l'action publique en matière d'atténuation des vulnérabilités et de recomposition spatiale, il conviendra d'accompagner les études stratégiques régionales et de territoires, les travaux ainsi que le développement d'un réseau d'observatoires locaux de la recomposition spatiale en lien avec l'approche régionale. Concernant les travaux, il s'agira de mettre en œuvre et d'expérimenter en priorité des solutions fondées sur la nature, résilientes intégrant la restauration des espaces dégradés et de nouvelles formes d'aménagement du territoire.

Types d'actions : Accompagnement à la définition et à la mise en œuvre des stratégies locales de recomposition spatiale du littoral ; acquisitions et capitalisations de connaissances (déploiement d'observatoires locaux et régional) ; études et travaux de restauration de la fonction de protection assurée par les milieux naturels littoraux ; études et travaux permettant de réduire l'exposition des enjeux humains et économiques aux risques littoraux, en privilégiant des solutions fondées sur la nature.

Cet objectif du volet littoral doit aussi permettre de soutenir des expérimentations visant à gérer le trait de côte et à trouver des montages pour gérer le foncier littoral en lien avec l'Établissement Public Foncier (EPF), le conservatoire du littoral et les évolutions réglementaires.

- Préservation et restauration de l'environnement marin, des milieux lagunaires et des zones humides périphériques notamment par une gestion des usages respectueux de ces milieux :

Il s'agira de soutenir les projets de renaturation et de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, de développement des co-usages sur les aires marines protégées, de lutte contre les déchets notamment plastiques et leur récupération et valorisation en mettant en place une approche terre/mer solidaire.

Types d'actions : études, expérimentations, travaux de restauration écologique et de renaturation des sites naturels ; accompagnement des actions de réduction des pressions sur les habitats littoraux et marins (mouillages écologiques...) ; valorisation de l'économie circulaire bleue autour de la valorisation des déchets ; mise en œuvre de démarches concertées et intégrées des bassins versants en faveur de la lutte contre les pollutions ; plans d'actions en faveur des espèces protégées et la maîtrise des espèces invasives.

- Développement des mobilités douces et décarbonées sur le littoral y compris les infrastructures ad hoc :

Il s'agit de sortir du modèle « tout voiture » par une mobilité terrestre littorale revisitée et le développement d'une mobilité maritime nouvelle génération.

Types d'actions : études de faisabilité et déploiement de systèmes de mobilité alternatifs et décarbonés, notamment maritime (électricité, H2 vert), aménagements cyclables et maritimes afin de développer les modes de déplacements doux (voies vertes, navettes maritimes... et les services associés), y compris le déploiement des infrastructures nécessaires à cette transition.

b) Développer une économie globale portée par l'innovation

Depuis la transformation opérée par la mission Racine, le littoral d'Occitanie tire une grande part de ses revenus de l'activité touristique (dépense estimée à 2,5 Mds € par an qui engendre 31 600 emplois touristiques). Ce territoire se caractérise aussi par une précarité et une saisonnalité de l'emploi, qui génèrent en partie un taux de chômage élevé témoignant de l'ancrage insuffisant des activités générées par le tourisme. Face à ce contexte économique fragile, les activités traditionnelles (pêche, conchyliculture, viticulture...) doivent aussi anticiper les mutations et engager des transformations pour se diversifier et innover. En complément, les filières de l'économie bleue doivent se réinventer, particulièrement à la suite de la crise sanitaire Covid-19.

Les principaux enjeux s'articuleront autour du :

- Développement de la filière éolien en mer flottant et de la production d'hydrogène vert liée à cette nouvelle source d'énergie renouvelable pour irriguer tout le territoire d'Occitanie :

Au cœur de ce déploiement, le port de Port-La Nouvelle sera le port de la transition énergétique en Méditerranée. Le déploiement de l'éolien en mer et de l'hydrogène vert s'effectuera hors CPER. Cependant, l'Etat accompagnera à hauteur de 32 M€ le développement des infrastructures du port de Port-La-Nouvelle, projet porté par la Région et dédié au déploiement de l'éolien.

Types d'actions : dans le contexte de la mise en place des fermes pilotes et du déploiement des parcs commerciaux d'éoliennes flottantes conformément à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie : appui au développement de la filière (acteurs économiques, emploi, recherche et développement,) y compris les études à mener pour évaluer les enjeux et les impacts environnementaux des parcs commerciaux et des investissements nécessaires dans le cadre de développement de sites d'essai.

Pour l'hydrogène, se référer à l'action « Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation » ainsi qu'au 80 M€ du Plan Hydrogène.

- Soutien aux filières halieutiques (filiale pêche régionale et filiale aquacole) :

Il s'agit de favoriser l'installation des jeunes pêcheurs, le développement de l'aquaculture, la transformation des produits de la mer, le développement des ports de pêche, la promotion et la valorisation des produits et co-produits de ces filières... mais aussi de soutenir l'innovation dans le domaine de la connaissance scientifique et de la biodiversité.

Types d'actions : mise en œuvre du contrat de filière conchylicole ; déploiement des mesures d'accompagnement au plan de gestion West-Med (Plan de sauvegarde de la pêche chalutière en Occitanie) ; évaluation des stocks halieutiques ; développement de l'aquaculture multi-trophique intégrée ; modernisation, requalification et confortement des infrastructures portuaires affectées à la pêche...

- Soutien aux filières de l'économie bleue :

L'ambition est d'accompagner les entreprises à s'installer, à se développer et à se relocaliser en Occitanie, notamment au sein d'écosystèmes technopolitains attractifs, d'aider les activités à s'adapter aux crises et à entreprendre les mutations nécessaires (transition écologique et numérique intégrant les enjeux de cybersécurité).

L'appel à projet « Avenir Littoral » et le réseau d'entreprises développé dans ce cadre constituent des leviers de cette action.

Types d'actions : appui au développement de solutions innovantes pour les activités maritimes et littorales dans le cadre de l'appel à projet « Avenir littoral » ; accompagnement des entreprises dans leurs projets de digitalisation et de transition écologique via par exemple le développement de matériaux biosourcés, facilement recyclables ; développement des biotechnologies ; mise en œuvre du contrat de filière nautisme et plaisance... Un plan d'actions spécifiques sur la mise en valeur de la formation maritime sera mis en œuvre.

Ces actions seront liées à la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) en cours de validation entre l'État et la Région, dont un volet concerne l'économie bleue.

- Appui à la mise en œuvre des stratégies de modernisation et de verdissement des ports de commerces d'Occitanie : Port-Vendres, Port-La Nouvelle et Sète-Frontignan :

L'enjeu sera d'accompagner la transition énergétique et écologique des ports de commerce régionaux, notamment dans une perspective de développement de l'offre logistique interconnectée (fer, route, fluvial et mer), de plateforme transcontinentale d'intérêt européen à partir des ports de commerce régionaux.

Types d'actions : études en faveur de l'intermodalité (exemple : développement du réseau ferré à l'intérieur des ports, du report modal), appui au déploiement de solutions en faveur de la transition énergétique des ports de commerce, notamment les solutions d'électrification à quai, d'optimisation des ressources présentes, ou de maîtrise des consommations, d'usages de l'hydrogène...

c) Accompagner et préserver l'attractivité du littoral

D'ici à 2050, le littoral attirera près de la moitié de la croissance démographique régionale (évaluée à 995 000 habitants supplémentaires), à laquelle s'ajoute chaque année l'accueil de près de 8 millions de touristes.

La première phase du plan littoral 21 a permis d'identifier et d'accompagner les stations littorales dans la redéfinition de leurs aménagements et de leurs espaces. L'un des enjeux de cette seconde phase de mise en œuvre sera d'œuvrer au dynamisme des stations littorales tout en valorisant, préservant et protégeant les espaces remarquables du littoral, ainsi qu'en réduisant la vulnérabilité des enjeux du territoire. Cette ambition doit être poursuivie autour des axes suivants :

La modernisation des ports de plaisance.

Le CPER accompagnera les ports de demain dans la transition écologique, énergétique (verdissement des ports) et numérique, la montée en gamme de l'offre de services aux plaisanciers et plus globalement à l'ensemble des clientèles. Le développement de la labellisation port propre et actif en biodiversité est notamment un enjeu.

Types d'actions : gestion raisonnée des ressources (eau et électricité) avec notamment une approche recyclage et auto-alimentation ; mise en place d'équipements en faveur de la préservation de la biodiversité, de la gestion, de la collecte et du traitement des pollutions (eaux noires, eaux grises, aires de carénage...) et des déchets dans les ports ; études et investissements relatifs à la qualité des offres de services sur les ports

(connaissance de la clientèle et de ses besoins, digitalisation...) ; déploiement d'outils en faveur de l'attractivité des ports y compris les travaux de modernisation et de restructuration et de valorisation des espaces publics urbains et portuaires à l'interface ville-port.

- La requalification des stations littorales :

Outre la priorité sur la rénovation des copropriétés des stations littorales, cette action traitera également des enjeux autour de la rénovation des espaces publics, de leur verdissement et leur adaptation au changement climatique. Ce volet doit notamment tenir compte de la valorisation des espaces naturels en proximité. La rénovation des stations du littoral constitue une priorité à venir, pour augmenter leur attractivité et améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. L'objectif est de transformer l'offre actuelle d'hébergement sur le littoral pour concilier le développement d'une double activité touristique et résidentielle.

Les partenaires du Plan littoral 21 mobilisent une enveloppe de 1,3 M€ dédiée au financement d'études stratégiques et d'un appel à projets qui visera à travers 5 projets démonstrateurs, à faire émerger des solutions innovantes sur le littoral : Agde (portage agglomération Hérault Méditerranée), Argelès-sur-Mer (portage communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris), Gruissan, La Grande Motte, Leucate.

Types d'actions : déploiement à l'échelle régionale des dispositifs qui seront issus des expérimentations menées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Rénovation des meublés et des copropriétés du littoral » lancé en 2020-2021 (requalification écologique et énergétique des bâtiments, confort, attractivité...) ; études et travaux de requalification des stations et de leurs espaces publics : création d'ilots de fraîcheur (végétalisation), désimperméabilisation des sols...

- La valorisation et préservation du patrimoine culturel et naturel pour le développement d'un tourisme 4 saisons :

L'objectif est la valorisation du lien terre/mer et le développement d'un tourisme résilient, durable et culturel sur le littoral afin de se démarquer de l'image d'un tourisme de masse basé seulement sur l'héliotropisme.

Types d'actions : études et travaux permettant la valorisation des espaces naturels littoraux (notamment sites du Conservatoire du Littoral), des sports nautiques légers (paddle, voile...) et du patrimoine culturel et archéologique (rénovation des phares, découvertes des métiers traditionnels, etc.) ; études et travaux de gestion de la fréquentation dans les espaces naturels littoraux ; création de boucles touristiques, mise en valeur des sentiers du littoral et déploiement d'offres touristiques durables et résilientes.

- Des ressources à préserver :

Face à l'attractivité démographique et à la volonté de développer un nouveau tourisme durable, source de richesse pour le littoral, il conviendra aussi de prendre en compte les capacités d'accueil des territoires, en particulier au regard de la ressource en eau, de l'impact des rejets sur l'état des milieux récepteurs et du foncier.

Types d'actions : études et travaux en faveur des économies d'eau et du développement de la réutilisation des eaux usées traitées sur le littoral en lien avec les

activités maritimes (ex. usages portuaires), le tourisme et le développement de l'attractivité des stations (espaces verts avec essences méditerranéennes...).

Partenariat attendu : La gouvernance de ce volet « Littoral » doit être menée avec l'ensemble des collectivités du littoral (Communes, Intercommunalités, Départements), la Région et les services de l'État. La mise en œuvre d'un comité des financeurs permettra d'avoir une approche globale des projets et de leurs accompagnements.

Au-delà, le Parlement de la Mer et le CELMO (Comité Etat Littoral Mer Occitanie) constituent un lieu d'échanges régulier, permettant notamment de décliner la politique de l'Etat et de la Région en lien avec les partenaires œuvrant pour la gestion et la préservation du littoral. Les partenaires privés (entreprises notamment) et scientifiques sont également essentiels dans le développement de l'innovation et de la création d'emplois.

Enjeux liés à la crise COVID-19 :

L'enjeu est d'avoir un territoire littoral et une économie davantage résilients et moins vulnérables afin de faire face aux crises (changement climatique, COVID-19). Cela passe par la préservation et la restauration de l'environnement afin de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature, mais aussi par l'innovation et la formation pour que les filières régionales retrouvent dynamisme, durabilité, rentabilité et souveraineté (maximiser les productions locales, circuits-courts) afin de s'adapter aux attentes des consommateurs.

Maquette financière de l'action 2.2 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027
ETAT	100 M€ <i>dont 70 M€ PITE Littoral</i> <i>L'Etat participera à hauteur de 32 M€ pour le projet du port de Port-La Nouvelle porté par la Région Occitanie</i>
REGION	234 M€ <i>Dont 76 M€ contractualisés lors de la signature de la convention financière tripartite 2021-2027 signé le 22 janvier 2022 par l'État, la Région et la Banque des Territoires et</i> <i>Dont 158 M€ pour Port-La-Nouvelle</i>

2.3 Montagnes d'Occitanie, Terres de vie

Avec 54,8 % de la superficie régionale, 46 % des communes et 20,8 % de la population, les montagnes constituent un enjeu majeur de développement et de cohésion territoriale.

Le Plan Montagnes d'Occitanie – Terres de vie (2018-2025), élaboré par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts, en concertation avec les collectivités locales et les acteurs de la montagne réunis dans les Comités de Massifs et le Parlement de la Montagne, a pour ambition de dessiner un avenir positif pour les montagnes d'Occitanie, fondé sur une nouvelle approche vertueuse et dynamique du développement de ces territoires. Ce plan prend en compte, dans une vision à moyen terme, leurs enjeux d'attractivité, de croissance et d'emploi, la qualité de vie et les besoins spécifiques des populations qui y vivent (santé, mobilité, logement, commerces et services de proximité, couverture Très Haut Débit...) ainsi que la préservation de leur patrimoine naturel et culturel, qui constitue une richesse régionale exceptionnelle, très diversifié mais aujourd'hui fragilisé.

Les enjeux du changement climatique et les conséquences économiques et sociales de la crise Covid affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagnes. Le Plan Avenir Montagnes, présenté par l'Etat le 27 mai 2021, apporte une réponse forte qui permettra d'accélérer la mise en œuvre des actions déjà engagées, en lien avec les acteurs de la montagne, vers un tourisme durable et responsable. L'Etat et la Région, qui s'engagent financièrement à parité dans le cadre de nouveaux Contrats de Plans Interrégionaux (CPIER) Massif Central et Pyrénées, amplifieront ainsi leur action commune, notamment concernant les projets d'investissements structurants des territoires (équipements touristiques, culturels et sportifs, itinérance et pôles de pleine nature, etc.), des stations thermales, des entreprises et hébergements touristiques (notamment la Foncière des Pyrénées et le Fonds tourisme Occitanie doté de 111 M€), de mobilité durable (ascenseurs valléens, Pôles d'Echange Multimodaux, Plan vélo, etc.) et d'accompagnement des premiers départs en vacances pour des enfants et adolescents.

Par ailleurs, travailler à l'avenir des montagnes d'Occitanie nécessite d'améliorer les conditions de desserte des massifs notamment par un engagement fort de l'Etat dans le cadre de l'avenant Mobilités du présent CPER sur les lignes de desserte fine du territoire (notamment Montréjeau-Luchon, Carcassonne-Quillan et Tarbes-Bagnères de Bigorre dans les Pyrénées ; Le Cévenol, l'Aubrac et Alès-Bessèges dans le Massif Central) et le réseau routier structurant (notamment RN20, RN116 en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales, RN88 en Aveyron et en Lozère, RN21 dans les Hautes-Pyrénées, etc.). La Région est disposée à expérimenter la décentralisation de certaines routes nationales pour accélérer leurs travaux, moderniser leurs tracés et améliorer les dessertes des villes et villages de la région.

L'avenir des montagnes d'Occitanie est également étroitement lié au maintien des aides en faveur de l'agriculture de montagne et du pastoralisme dans la perspective de la nouvelle PAC. La poursuite du soutien au pastoralisme, essentiel à l'équilibre économique, social, territorial et environnemental de nos montagnes, constitue une priorité des politiques publiques de massif. Une attention particulière y sera apportée, en garantissant le maintien du niveau des engagements de l'Etat afin d'une part d'anticiper au mieux le transfert de cette compétence vers les Régions en 2023 dans le cadre du prochain Plan Stratégique National FEADER et d'autre part de prendre en compte les nouveaux défis liés notamment au changement climatique et à la prédation.

Enfin, dans le prolongement du « Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie », le partenariat et la concertation avec les collectivités locales, les Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux et les acteurs des territoires de montagne et de massifs seront renforcés, en lien avec le Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France.

Une attention particulière sera portée au renforcement d'une ingénierie territoriale et de projet, en proximité, en s'appuyant sur les Commissariats de massifs et les outils collectifs que constituent l'Agence des Pyrénées, la Compagnie des Pyrénées et le Groupement d'Intérêt Public Massif Central qui favorisent cette approche collective en lien avec les Parcs Naturels Régionaux, les stations de montagne, etc.

Aussi, l'État et de la Région concilient deux approches complémentaires pour porter l'ambition des montagnes d'Occitanie :

- **D'une part, la poursuite d'une politique interrégionale portée au moyen des contrats de plan interrégionaux État – Régions (CPIER) du Massif Central et du Massif des Pyrénées.** Pour mettre en place ces contrats, des enveloppes de crédits dédiés sont mobilisées :

1. CPIER Massif Pyrénées :

- Pour l'ensemble du territoire interrégional de massif, l'État contribuera à hauteur de 80,34 M€, dont 5,63 M€ au titre du plan France Relance et 27,06 M€ au titre du Plan Avenir Montagnes pour les exercices 2021 et 2022 ; les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie interviendront à parité à hauteur de 80,34 M€ dont 60,26 M€ pour la Région Occitanie.
- Il décline les enjeux du massif dans une optique de résilience, de durabilité et de préservation du patrimoine naturel et culturel, des filières propres au massif, des ressources et de la biodiversité ainsi que de cohésion des territoires. L'aménagement touristique et patrimonial et la promotion des Pyrénées constituent des priorités partagées, ainsi que le développement des pratiques agro-écologiques.

2. CPIER Massif Central :

- Pour l'ensemble du territoire interrégional de massif, l'État contribuera à hauteur de 101,87 M€, dont 7,17 M€ au titre du plan France Relance et 41,57 M€ au titre de Plan Avenir Montagnes pour les exercices 2021 et 2022 ; les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie interviendront à parité à hauteur 101,87 M€ dont 22 M€ à titre indicatif pour la Région Occitanie.
- Les principales mesures stratégiques portent sur l'accélération des transitions par l'innovation, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, la transformation des filières économiques du massif -dont les filières bois, pierre, cuir, peaux, laine et textile-, le développement de l'identité massif et de son attractivité ainsi que la poursuite d'une politique spécifique d'accueil de nouvelles populations.

Le Plan Avenir Montagnes, financé à parité par l'Etat et les Régions et intégré aux CPIER, amplifiera les actions soutenues dans les Pyrénées et le Massif central. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'articulation de ces interventions avec les fonds européens, et plus particulièrement le FEDER et les mesures dédiées aux massifs dans ce cadre.

- **D'autre part, l'affirmation dans le CPER Occitanie, d'une politique différenciée en faveur des territoires de montagne au nom du rééquilibrage territorial**, qui se traduit notamment :
1. Au titre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
 - par le soutien volontariste aux Villes Universitaires d'Equilibre situées en zone de massif ou en proximité immédiate (Tarbes, Foix, Rodez, Cahors, Millau-Saint-Affrique, Alès, Perpignan...) mais aussi par le déploiement des Campus connectés (à ce jour : Foix-Ariège, Espalion, Millau, Saint-Affrique, Le Vigan, St-Gaudens Comminges Pyrénées, Cahors, Mende, Florac, Font-Romeu).
 - Par le développement de l'excellence scientifique dans ces territoires : Observatoire d'Occitanie Pic du Midi, le soutien au laboratoire du Moulis (Ariège), le développement de la Bergerie du Futur à Saint-Jean-Saint-Paul (Aveyron).
 2. Au titre du Sport, par le soutien aux Centres de Préparation des Jeux avec une attention particulière pour le site de Font-Romeu et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA),
 3. Au titre de la Mobilité, par la prise en compte de l'enjeu du désenclavement dans l'avenant spécifique Mobilité du CPER courant 2022,
 4. Au titre de la Santé, par la prise en compte des enjeux d'investissement pour la santé dans les territoires de montagne dont les maisons ou centres de santé, le soutien à l'installation de professionnels de santé dans les zones de montagne, et la poursuite du soutien à la télémédecine (déploiement de cabines de télémédecine...).

3.1 Culture et patrimoine

L'Occitanie est marquée par des contrastes, zones fortement urbanisées ou rurales, montagnaises ou littorales, et pays d'agriculture, de tourisme ou d'industrie. Les équipements culturels, les sites patrimoniaux, les monuments historiques, les grands paysages et les opérations emblématiques s'inscrivent dans cette réalité topographique et économique, ce qui a pu conduire dans le même temps à une inégale répartition des ressources culturelles, des lieux de formation et des lieux de création, en faveur des zones urbanisées et faciles d'accès.

Les emplois culturels sont fortement liés à ce contexte, que ce soit dans le domaine des arts vivants, de l'audiovisuel, un accompagnement des filières, des rénovations et valorisations d'équipements et des projets, un maillage plus équilibré étant souhaité. L'ensemble du secteur est animé par une volonté de changer de modèle à la fois pour des raisons de soutenabilité, d'émancipation et de « verdissement » de l'ensemble des activités, mais aussi par l'adaptation aux nouveaux usages, très en lien avec la dématérialisation des relations aux usagers, les plus jeunes notamment, dans le cadre de projets immersifs, interactifs ou pour s'inscrire dans des réseaux de communication.

L'importance de la création pour le territoire régional, au travers de ses opérateurs et de ses lieux, bénéficiera d'un soutien significatif de la part de l'Etat et de la Région en raison du nombre et de la qualité des projets présentés par les collectivités. De plus, cet effort viendra consolider l'aménagement et l'offre culturels au plus près des territoires et des habitants tout en soutenant les arts dans toute leur diversité, pour en assurer la plus large diffusion.

Quant aux richesses patrimoniales, héritées d'aménagements spatiaux et urbains historiques, elles sont uniformément réparties sur l'ensemble du territoire, en très grand nombre, ce qui est l'une des forces de la région Occitanie, de son attractivité et de son rayonnement. Terre maillée par les témoignages de la Préhistoire à nos jours, l'Occitanie est la 1^{ère} région en nombre de sites UNESCO. Agir pour leur préservation et leur mise en valeur est primordial.

La Région Occitanie a adopté le 16 décembre 2021 la « Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous 2022-2028 » renforçant ainsi son soutien aux acteurs et professionnels de la culture dans les différents domaines et introduit des priorités nouvelles, issues de la convention citoyenne ou des jeudis de la culture, correspondant à de fortes attentes des usagers et plus largement des habitants de l'Occitanie.

Les projets inscrits dans le CPER doivent être suffisamment matures pour garantir leur mise en œuvre dans le délai du contrat. Pour chaque projet, il s'agit de mesurer sa faisabilité dans le temps, la capacité à en financer le fonctionnement ainsi que d'identifier la structure qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à sa mise en œuvre. Les crédits contractualisés au CPER concernent exclusivement l'investissement. Par ailleurs, si plus de 85 projets sont contractualisés au CPER, car ils participent à la vitalité et l'excellence culturelle régionale, le CPER ne concentre pas l'ensemble des financements aux territoires pour les projets culturels en matière d'investissement.

Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

a) S'approprier les priorités du développement durable

Les priorités de l'État et de la Région en matière de développement durable, mais aussi l'ensemble des acteurs de la culture qui souhaitent contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques environnementales se traduisent par des investissements partagés au service d'une stratégie de développement culturel durable.

Il s'agit notamment de :

- contribuer à réduire le bilan carbone des équipements ;
- expérimenter le « verdissement d'équipements », du bâtiment à l'utilisateur afin de tester une chaîne vertueuse incluant la modification des infrastructures d'accueil, les usages professionnels, le type de programmation et le comportement de l'utilisateur ;
- mettre en œuvre un plan LED concourant à un mode vertueux d'éclairage dans les équipements culturels et permettant à long terme de pouvoir réinjecter des moyens dans le soutien à la création et dans les lieux culturels.

b) Se positionner en créateur d'innovations et d'expérimentations

L'État et la Région placent au cœur de leurs priorités l'élargissement et l'émancipation des publics de la culture, et notamment du jeune public, au moyen d'outils à visées pédagogiques. L'installation durable d'usages numériques plébiscités par les jeunes, mais aussi l'acculturation numérique de tous les publics lors des deux confinements liés au COVID-19, conduisent à privilégier les projets mêlant pédagogie exigeante et processus interactifs dématérialisés, plaçant l'utilisateur en situation de découvrir, comprendre et produire.

Pour cela, il est proposé de soutenir les modes de transmission et de médiation innovants dans le champ des musées et du patrimoine, tout comme dans le domaine des arts visuels et des arts vivants.

Le nouveau contrat devrait permettre d'accompagner la réalisation d'équipements culturels innovants, au service de l'ensemble du territoire et en faveur d'une égalité d'accès à la culture. Il s'agit d'encourager une plus grande solidarité territoriale par la mobilité ou de soutenir des projets destinés à promouvoir arts, culture et patrimoine auprès d'un public plus large. Cela passera par :

- l'itinérance culturelle et artistique permettant de faire circuler la culture et les spectacles sur les communes enclavées ;
- des tiers-lieux ou lieux alternatifs et innovants de culture favorisant la permanence artistique dans les zones éloignées des centres urbains ;
- des projets d'envergure dont l'objectif est de renforcer les possibilités de rencontre entre artistes et public.

c) Contribuer au rayonnement touristique

Le patrimoine naturel et bâti de la région Occitanie est un axe fort de son rayonnement. La diversité des paysages, des sites, des biens patrimoniaux, la densité de ces éléments appellent une attention particulière en vue de leur préservation et de leur articulation :

- le patrimoine mondial UNESCO, les anciennes cathédrales, les monuments historiques ou d'autres éléments significatifs du patrimoine urbain comme rural ;
- le soutien à la connaissance par les chantiers de recherche.

d) Définir une nouvelle stratégie autour de l'art contemporain et des arts les plus actuels

Il s'agit de positionner la région comme une destination touristique dynamique et actuelle en matière de centres d'art labellisés, de musées et de projets dans/hors les murs au moyen d'opérations de valorisation du patrimoine par la création artistique par exemple.

La stratégie de l'État et de la Région intègre de façon significative les deux grands enjeux que sont la solidarité territoriale et l'éducation artistique et culturelle dans une logique de développement culturel ouvert aux apports en matière de développement durable et de développement numérique, et aux principes d'égalité, de diversité et de participation des citoyens.

e) Poursuivre le maillage culturel de l'Occitanie

- en lien avec la rénovation de salles de spectacle labellisées ou de lieux de création artistique ;
- en lien avec des projets de lieux structurants ;
- en lien avec la rénovation de musées.

Projets inscrits au titre de l'accord de relance 2021/2022 et du CPER 2021/2027 :

N.B. : montants prévisionnels.

Dpt	Commune	Opération	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût total CPER HT
09	Foix	Réhabilitation de la Scène nationale de Foix (<i>opération Relance</i>)	Relance - Monuments historiques (MH)	La Scène nationale (association)	307 K€
09	Mirepoix	MIMA (Mirepoix Marionnettes Actuelles) : Construction d'un nouvel équipement	Création	EPCI	2,5 M€
09	Mirepoix	Restauration de la cathédrale Saint-Maurice de Mirepoix	Monuments historiques (MH)	Commune	3,7 M€
09	Saint-Girons	Scène de Musiques Actuelles (SMAC) de l'Ariège ART'CADE 2 : aménagements scénotechniques musiques actuelles	Création	Commune	3 M€
11	Carcassonne	Cité de Carcassonne : chemins de ronde (<i>opération Relance</i>)	Relance - Monuments historiques (MH)	Etat (Centre des monuments nationaux)	4,5 M€
11	Narbonne	Scène nationale de Narbonne (<i>opération Relance</i>)	Relance - création	CA Grand Narbonne	140 K€
11	Narbonne	Recherche archéologique ports antiques de Narbonne	Archéologie	Université de Montpellier	900 K€
11	Saint Hilaire Caunes-Minervois	Aménagements des châteaux cathares de Saint-Hilaire et Caunes-Minervois et autres	Patrimoine	CD11	2,115 M€
11	Lagrasse	Abbaye de Lagrasse : étude diag transept nord (Equipements culturels + MH)	Monuments historiques (MH)	CD11	8,26 M€
11	Montolieu	Coopérative Cérès Franco (Volet territorial)	Patrimoine	Région	4,135 M€
12	Conques	Abbatiale de Conques	Monuments historiques (MH)	Commune	1,922 M€
12	Espalion	Musée d'arts et traditions populaires	Musées	CD12	3 M€
12	Sylvanès	Rénovation / extension du centre culturel de rencontre (CCR) de Sylvanès	Patrimoine / MH / Création	Communauté de communes	4 M€
30	Alès	Réhabilitation de la Scène Nationale Le Cratère	Création	Alès Agglomération	10 M€
30	Alès	Chapiteau Ecolo	Création	Alès Agglomération	500 K€
30	Nîmes	Arènes Romaines - amphithéâtre	Monuments historiques (MH)	Commune	10 M€
30	Pont-Saint-Esprit	CDCN d'Uzès : création d'un studio de danse dont études	Création	CDCN	2,3 M€
30	Saint-Gilles	Musée de la Maison romane : nouveau musée / chantier des collections	Musées	Commune	7,9 M€
30	Uzès	Cathédrale Saint-Théodorit d'Uzès	Monuments historiques (MH)	Commune	<i>A préciser</i>
30	Villeneuve Lez Avignon	CIRCA La Chartreuse du Val de Bénédiction - Centre national des écritures du spectacle (<i>Opération Relance</i>)	Création	Association le CIRCA Villeneuve Lez Avignon	39 K€
30	Aigues-Mortes	Restauration des remparts (<i>opération relance</i>)	Monuments historiques (MH)	CMN	1,5 M€
31	Aurignac	Musée de l'Aurignacien	Musées	CD31	1,25 M€
31	Balma / Toulouse	Cinémathèque	Cinéma	CD31 Balma	1,75 M€
31	Toulouse	Cinémathèque	Cinéma	Ville de Toulouse	3,35 M€

Dpt	Commune	Opération	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût total CPER HT
31	Blagnac	Renouvellement des équipements scéniques et requalification de la Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) Odysud <i>(volet culture et volet territorial)</i>	Création	Commune	2 M€
31	Cintegabelle	Le Tracteur : rénovation du site <i>(Volet territorial)</i>	Création	Association Le Grand Rond	995 K€
31	Launaguet	Château Virebent : centre d'interprétation sur la brique cuite dans l'architecture <i>(Volet territorial)</i>	Patrimoine	Commune	832 K€
31	Toulouse	Dôme de La Grave – 1 ^{ère} tranche <i>(Opération Relance)</i>	Monuments historiques (MH)	Ville de Toulouse	2,286 M€
31	Toulouse	Théâtre de la Cité <i>(Opération Relance)</i>	Création	CDN	230 K€
31	Toulouse	Théâtre Garonne – compléments CPER 2015/2020	Création	Ville de Toulouse	3,33 M€
31	Toulouse	Cité des arts de La Grave	Patrimoine	Ville de Toulouse	6,94 M€
31	Toulouse	Relocalisation de l'ensemble des ateliers du Capitole à Montaudran	Patrimoine	Ville de Toulouse	17,92 M€
31	Toulouse	Révision du pilotage du centre du Théâtre du Capitole	Création	Ville de Toulouse	1,5 M€
31	Toulouse	Ecole supérieure des arts du cirque (ESACTO) – Tranche 1	Ens. Sup. Cult.	Ville de Toulouse	5,8 M€ dont 2,5 M€ Tr1
31	Toulouse	Cité de la Danse – La Reynerie	Création	Ville de Toulouse	2,08 M€
32	Auch	Cathédrale Saint Marie <i>(Opération Relance)</i>	Monuments historiques (MH)	Etat	580 K€
32	Condom	Restauration de la Cathédrale Saint Pierre	Monuments historiques (MH)	Commune	1,96 M€
32	La Romieu	Collégiale Saint Pierre <i>(volet culture & territorial)</i>	Monuments historiques (MH)	Commune	4 M€
32	Valence-sur-Baïse	Abbaye de Flaran : création d'un centre d'art	Création	CD32	1 M€
34	Agde	Restauration du Fort Brescou <i>(volet littoral)</i>	Monuments historiques (MH)	Commune	3 M€
34	Béziers	Musée de Béziers	Musées	Commune	7,5 M€
34	Béziers	CIRDOC : Extension du site Mediatèca	Ens. Sup Cult	Région	4 M€
34	Castries	Château – Aqueduc – Jardin	Monuments historiques (MH)	Commune	3,5 M€
34	Clermont-l'Hérault	Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) - Le Sillon <i>(Opération Relance)</i>	Création	Communauté de communes	2,175 M€
34	Juignac	Restructuration de l'ancien hôtel des postes – création d'une scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) <i>(Volet territorial)</i>	Création	Commune	1,162 M€
34	Lattes	Pôle archéologique LATTARA	Archéologie / Musées	Montpellier Méditerranée Métropole	13,8 M€
34	Lodève	Cathédrale Saint-Fulcran de Lodève <i>(Opération Relance)</i>	Monuments historiques (MH)	Commune	1,55 M€
34	Montpellier	Cathédrale Saint Pierre de Montpellier <i>(Opération Relance)</i>	Monuments historiques (MH)	Etat	750 K€
34	Montpellier	Théâtre la Vignette – Scène conventionnée Université Paul Valéry <i>(Opération Relance)</i>	Création	Université	100 K€
34	Montpellier	Extension du Musée Fabre (Etudes + phase 1)	Musées	Montpellier Méditerranée Métropole	A préciser
34	Montpellier	Création d'un incubateur des industries culturelles et créatives	Quartiers culturels créatifs	3M SCIC tropisme	5,25 M€

Dpt	Commune	Opération	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût total CPER HT
34	Montpellier	<i>Pour mémoire</i> : Ecole d'architecture de Montpellier : Learning center (<i>Volet ESRI</i>)	Ens Sup Cult	ENSAM	1,05 M€
34	Montpellier	Rénovation de l'Ecole d'architecture de Montpellier	Ens Sup Cult	ENSAM	6,69 M€
34	Sète	Scène nationale de Sète – Théâtre Molière (<i>Opération Relance</i>)	Création	Association	362 K€
34	Sète	Centre régional d'art contemporain (CRAC) Occitanie-Pyrénées Méditerranée de Sète	Création	Région	3 M€
46	Cahors	Archives départementales : création d'une annexe (<i>Opération Relance</i>)	Archives Départementales (AD)	CD46	5,3 M€
46	Cahors	Restauration du Pont Valentré	Monuments historiques (MH)	Commune	4,263 M€
46	Saint-Céré	Le Scénographe : aménagements de studios	Création	Association	1,124 M€
46	Saint-Jean-Lespinasse	Château de Montal (<i>Opération Relance</i>)	Monuments historiques (MH)	Commune	2,9 M€
46	Saint-Laurent-Les-Tours	Restructuration du Musée Jean Lurçat	Musées	CD46	1,135 M€
46	Souillac	Restauration de la Collégiale Sainte-Marie	Monuments historiques (MH)	Commune	2,645 M€
48	Lanuéjols	Centre de conservation et d'études de Lanuéjols (<i>Volet territorial</i>)	Archives	CD48	900 K€
48	Les Boudons	Valorisation du site géologique et mégalithique des Boudons (<i>Volet Culture et volet territorial</i>)	Archéologie	CD48	2,5 M€
48	Mende	Cathédrale Saint-Privat de Mende (<i>Opération Relance</i>)	Monuments historiques (MH)	Etat	350 K€
48	Saint-Alban-sur-Limagnole	Château de Saint-Alban : Restauration des décors peints du XVIIème siècle	Monuments historiques (MH)	CD48	600 K€
65	Bonnemazon	Abbaye de L'Escaladieu (volet territorial)	Monuments historiques (MH)	A préciser	800 K€
65	Lourdes	Construction des réserves du Musée de Lourdes	Musées	Commune	4,6 M€
65	Saint-Sever-de-Rustan	Abbaye de Saint-Sever de Rustan (volet territorial)	Monuments historiques (MH)	A préciser	4 M€
65	Tarbes	Le Parvis Scène Nationale Tarbes Pyrénées (<i>Opération Relance</i>)	Création	Association	394 K€
65	Tarbes	Transformation de l'ancien Carmel en Villa des Arts	Patrimoine	Commune	2,975 M€
66	Perpignan	Centre de conservation et d'études	Conservation et études	CD66	3,375 M€
66	Castelnou	Restauration du Château de Castelnou (<i>Volet territorial</i>)	Patrimoine	CD66	4,56 M€
66	Collioure	Restauration du Musée de Collioure (<i>Volet territorial</i>)	Patrimoine	Commune	2,339 M€
66	Port-Vendres	Restauration du phare du Cap Béar et de ses bâtiments annexes (<i>Volet littoral</i>)	Patrimoine	Communauté de communes	1,1 M€
66	Prades	Maison FELIP (<i>Volet territorial</i>)	Patrimoine	Commune	5 M€
66	Tautavel	Musée de la préhistoire	Musées / Archéo / Monuments historiques (MH)	Région	20 M€ A confirmer
66	Villefranche-de-Conflent et Mont-Louis	Restauration du Patrimoine Vauban (UNESCO) (<i>CPIER Pyrénées</i>)	Patrimoine	Communauté de communes	800 K€
81	Albi	LE LAIT	Création	CD81	1,326 M€
81	Albi	Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (<i>Opération Relance</i>)	Monuments historiques (MH)	Etat	730 K€

Dpt	Commune	Opération	Thématique	Maître d'ouvrage	Coût total CPER HT
81	Albi	Palais de la Berbie	Monuments historiques (MH)	Commune	4 M€
81	Albi	Collégiale Saint-Salvi d'Albi	Monuments historiques (MH)	Commune	355 K€
81	Castres	Scène de musiques actuelles Lo Bolegason : Travaux d'aménagement et d'extension	Création	EPIC	2,977 M€
81	Sorèze	Abbaye-école de Sorèze : travaux de restauration et réinstallation d'une hôtellerie	Monuments historiques (MH)	Syndicat Mixte	6,8 M€
82	Bruniquel	Restauration des châteaux et projet de valorisation sur les grottes ornées de Bruniquel	Monuments historiques (MH)	En cours de définition	10 M€
82	Escatalens	Centre de conservation et d'études en archéologie	Archéologie / Musées	Commune	<i>A préciser</i>
82	Ginals	Abbaye Notre-Dame de Beaulieu-en-Rouergue (<i>Opération Relance</i>)	Patrimoine	Etat (CMN)	4 M€
82	Moissac	Restauration de l'Abbatiale Saint-Pierre de Moissac (UNESCO)	Monuments historiques (MH)	Commune	4,8 M€
82	Montauban	Création d'une Scène de Musiques ACTuelles (SMAC) Le Rio	Création	EPCI	4,5 M€

D'autres opérations culturelles et patrimoniales pourront être accompagnées au titre du volet territorial du CPER (action 10.1).

En particulier, les parties au contrat énoncent l'intérêt partagé et reconnu en faveur d'interventions patrimoniales et culturelles valorisant la mémoire et la capacité d'inspiration contemporaine de la personnalité de d'Artagnan, figure emblématique de la Gascogne.

Par ailleurs, le plan Lauze en Lozère fera l'objet d'un accompagnement au titre du CPIER Massif Central.

Enfin, le projet de Dictionnaire Occitan fera l'objet d'un accompagnement en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le volet culture – patrimoine fera l'objet d'une convention d'application dédiée entre l'Etat et la Région.

Maquette financière de l'action 3.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP 175, 131 et 361)	26 150 000 €	21 363 700 €
REGION	45 000 000 €	

3.2 Sports / Occitanie Ambition 2024

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

Le sport constitue un puissant levier de cohésion sociale et territoriale. Les démarches « Occitanie Ambition 2024 » et « Ambition Bleue » de l'Agence nationale du sport impliquent l'ensemble des acteurs du territoire.

Elles visent à faire bénéficier l'écosystème sportif régional de la dynamique générée en 2024 par les Jeux Olympiques et Paralympiques et se déclinent régionalement à travers 4 axes de développement :

- **détecter, former et accompagner les athlètes de haut niveau** susceptibles de participer aux plus grandes compétitions internationales ;
- **améliorer la qualité de l'offre d'équipements sportifs et de sites de pratique des territoires** pour répondre à la demande sociale et à la réduction des inégalités d'accès à la pratique ;
- **accueillir des compétitions d'envergure nationale et internationale sur le territoire régional**, et valoriser son attractivité en matière d'accueil de stages et de camps de base préparatoires pour des athlètes et des équipes nationales du monde entier ;
- **concerter et prendre en compte les besoins des territoires et des clubs sportifs** de tous niveaux dans la dynamique Olympique.

Types d'opérations contractualisées :

La rénovation et la construction des équipements sportifs seront traitées prioritairement à travers 2 grands types d'actions :

1. Les équipements sportifs structurants et innovants

Il s'agira d'accompagner des projets d'équipements sportifs innovants porteurs d'intégration et d'attractivité territoriale, en portant un regard spécifique sur les territoires les plus éloignés de la pratique sportive. Une attention particulière sera donnée aux projets s'inscrivant dans le dispositif relatif au Plan d'aisance aquatique ainsi qu'aux projets intégrant de nouvelles pratiques sportives.

Au-delà du caractère d'excellence de ces équipements, l'amélioration de la performance énergétique sera systématiquement recherchée en lien avec le plan France Relance de l'État (rénovation thermique) et la stratégie REPOS de la Région Occitanie.

2. Les équipements dédiés à la haute performance dont les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)

Sont ciblés les sites labellisés ou en capacité d'être labellisés « Centres de Préparations aux Jeux » (CPJ) par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ainsi que les CREPS de Montpellier et Toulouse, avec une attention particulière pour le site de Font-Romeu et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du Centre national d'entraînement en altitude (CNEA). Ce dernier consiste à construire un nouveau complexe sportif qui répond aux besoins sportifs, médicaux et de recherche.

Ce projet viendra renforcer l'attractivité du site exceptionnel de Font-Romeu qui deviendrait ainsi l'un des 4 sites mondiaux de référence dans l'accompagnement à l'entraînement en altitude avec un bassin nordique (50m*10 couloirs) à une altitude de 1 800 m.

Les financements de l'État pour ce projet seront apportés :

- Par l'Agence nationale du sport (ANS) qui mobilisera ses crédits conformément à la loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à sa création et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à ses décrets d'application,
- Par la mobilisation de crédits pour la cohésion des territoires (DSIL, FNADT) en complément des crédits de l'ANS.

Maquette financière de la sous action 3.2 :

	Enveloppes contractualisées CPER 2021-2027	Enveloppes valorisées 2021-2027	Crédits du Plan de relance (PDR) territorialisés 2021-2022
ETAT (Agence nationale du sport)	19,5 M€ dont 10,5 M€ pour le Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) de Font-Romeu	/	<i>pm CPHP de Font-Romeu : 4,5 M€ (DSIL-FNADT)</i>
RÉGION		60 M€	30 M€

Seront notamment mobilisés :

- les financements apportés par l'État au titre de France Relance ;
- les financements provenant des appels à projets de l'Agence nationale du sport, au titre des CPJ et des programmes de rénovation énergétique ;
- les financements apportés par la Région au titre de son soutien à la construction/rénovation des équipements sportifs.

Les crédits Etat pour la cohésion des territoires (DSIL, FNADT) pourront être mobilisés en complément des crédits de l'ANS lorsqu'un projet s'inscrit dans un dispositif de contractualisation avec l'Etat.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT

Le changement climatique s'impose comme un enjeu crucial en Occitanie, avec des effets majeurs, fréquence et intensité des risques naturels, épisodes de sécheresse, submersions qui menacent les écosystèmes. Cette situation impose aujourd'hui un nouveau modèle de développement (aménagement, tourisme, agriculture), privilégiant la sobriété foncière, la qualité urbaine et la densification, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, la transition énergétique, écologique et l'évolution de l'agriculture en intégrant le développement de l'agroécologie et la gestion des risques.

La richesse de l'Occitanie en termes de biodiversité (la région concentre la moitié des espèces végétales et animales recensées en France métropolitaine) oblige en effet l'ensemble des acteurs publics à agir en faveur de sa préservation. Deux objectifs phares de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont fixés dans le projet de SRADDET à horizon 2040 : réussir le zéro artificialisation nette d'une part, et la non-perte nette de biodiversité à l'échelle régionale d'autre part.

Pour faire face aux constats établis, les enjeux sont :

- **l'atténuation** : diminuer les consommations d'énergie et les rejets atmosphériques de CO₂ ;
- **l'adaptation** : anticiper l'impact des changements climatiques dans les modes d'habiter, les cultures, la gestion de l'eau, la gestion des espaces naturels ;
- **la reconquête de la biodiversité** pour inverser le cycle d'effondrement actuel, notamment en luttant contre l'artificialisation des milieux et contre la pollution ;
- **la sobriété foncière** et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette démarche volontariste de l'État et de la Région s'inscrit dans les priorités de l'Union européenne en faveur d'une Europe plus verte et à faible émission de carbone.

Elle doit s'articuler avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Action n°4 : Bâtir les mobilités de demain

L'Occitanie est une région soumise à la double pression de sa démographie et du changement climatique, dont elle ressent les effets de manière particulièrement vive. Il s'agit donc d'accompagner activement et concrètement les mutations en faveur d'un développement équilibré et vertueux des territoires et des activités, dans un souci de résilience, d'adaptation et de préservation des milieux naturels et des ressources.

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique et de préservation de la cohésion sociale et territoriale, auquel s'ajoute la nécessaire relance de l'activité économique impactée par la crise sanitaire, la mobilité est au cœur des enjeux de notre société, en Occitanie encore plus qu'ailleurs.

Il s'agit de répondre au principal défi de l'urgence climatique et environnementale, en réduisant l'impact des mobilités en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de particules polluantes.

L'Occitanie doit également relever deux autres défis majeurs, pour lesquels les habitantes et les habitants de la région attendent des résultats concrets :

- Répondre aux besoins de déplacements pour tous sur l'ensemble des territoires, tant sur les métropoles et grandes agglomérations confrontées aux phénomènes de congestion et de pollution, que sur les territoires périurbains et ruraux, mal desservis, trop dépendants de la voiture individuelle et nécessitant un traitement territorial équitable ;
- Améliorer l'accessibilité de la région depuis les grands corridors d'échanges européens.

Pour répondre à ces défis, l'Occitanie doit disposer d'infrastructures de transports suffisamment performantes pour permettre un report modal significatif. Il s'agit de rendre le transport ferroviaire concurrentiel par rapport à la voiture sur les courtes et moyennes distances et à l'avion sur les longues distances, notamment grâce à la grande vitesse pour laquelle sont signés les protocoles de financement pour LNMP et GPSO et en développant sur l'ensemble des territoires des services favorisant les mobilités du quotidien tout en contribuant au renforcement de leur attractivité, ainsi que le permet le protocole LDFT signé le 22 janvier 2022.

Les États généraux du rail et de l'intermodalité organisés par la Région au printemps 2016, la concertation animée depuis par l'État et la Région dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ainsi que la loi d'orientation des mobilités promulguée en décembre 2019 confirment l'enjeu prioritaire que constitue le développement de solutions de mobilités performantes. Dès lors, des réponses volontaires et ambitieuses doivent être apportées à tous les territoires : ruraux, urbains ou métropolitains.

Les deux zones métropolitaines souffrent d'une saturation des équipements structurants ferroviaires et routiers et dans le même temps les zones rurales sont en attente de solutions de désenclavement qui passent nécessairement par des ambitions fortes en matière de desserte routière et ferroviaire. Des études multimodales ont été ainsi engagées par l'État, la Région, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et TISSEO Collectivités pour répondre à ces enjeux de congestion de l'aire toulousaine, en proposant des solutions plus performantes, plus respectueuses de l'environnement et mieux coordonnées.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, des démarches partenariales, adaptées au contexte territorial et portées par les acteurs locaux, sous l'égide de l'État et de la Région, ont vocation à se déployer sur l'ensemble des territoires, y compris les moins connectés, en s'appuyant sur le rôle structurant de la Région, autorité organisatrice des mobilités.

La promotion des mobilités actives, l'émergence et le développement de motorisations alternatives

L'impact environnemental des transports doit être réduit en favorisant l'émergence et le développement de mobilités alternatives dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela passe par le tissage de meilleurs liens entre infrastructures et politique d'urbanisme ainsi que les hybridations des réseaux de transports de personnes, avec les réseaux numériques et énergétiques.

Dans le cadre de France Relance, l'État s'engage à mobiliser une enveloppe de 200 M€ pour le financement de la 3^{ème} ligne de métro sur la métropole de Toulouse.

Cela passe également par des actions coordonnées de l'ensemble des acteurs pour mieux gérer les besoins et les flux, ainsi que permettre et favoriser le développement de nouvelles formes et offres de mobilité multimodales, interconnectées et cadencées parmi lesquelles, le vélo dont l'usage doit être encouragé et étendu comme mode de déplacement du quotidien. Sur ce point, la mise en cohérence des différentes politiques publiques conduites par l'État et les collectivités sera déterminante.

Sept objectifs sont recherchés :

- Développer des solutions de mobilité alternatives, inclusives et innovantes, notamment dans les territoires ruraux ou péri-urbains, en soutenant des projets de type information voyageurs en temps réel, usages du numérique, navettes autonomes, autopartage, *Mobility as a Service (MaaS)*,
- Promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) par le soutien à la réalisation de pistes et continuités cyclables pour les mobilités du quotidien, de parcs à vélos sécurisés, de cheminements piétons et par le financement de l'aménagement de vélo-routes et voies vertes, le tout avec un souci aigu de la sécurité,
- Accompagner le développement des pôles d'échanges multimodaux, en lien avec des projets ferroviaires et d'urbanisme de développement/renouvellement urbain,
- Expérimenter de nouvelles formes de gouvernance des mobilités sur les aires urbaines des métropoles, en lien avec les EMM (cf. action 11.3 du présent contrat),
- Développer les carburants et les motorisations alternatives, dont les nouvelles filières (H2) et l'électromobilité (IRVE),
- Développer des solutions alternatives et innovantes pour la logistique urbaine,
- Conduire des études prospectives, en particulier sur la mobilité multimodale.

Le **plan régional vélos, intermodalité et nouvelles mobilités** décidé par la Région en novembre 2020 et doté dès 2021 d'une enveloppe de crédits de près de 13 M€, viendra ainsi directement soutenir les mobilités cyclables du quotidien et contribuer à une prise en considération des enjeux liés à ces nouvelles mobilités.

L'État mobilisera au titre de France Relance des financements pour les mobilités douces et actives. Le montant pour la région Occitanie est de 17,6 M€ pour soutenir les projets de mobilités actives, en particulier le vélo (aménagements sécurisés dans les plates-formes d'échanges multimodales dont les gares, pistes cyclables). Ces enveloppes viendront en complément des appels à projets en cours, notamment Fonds mobilités actives aménagements cyclables de l'État.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 hors plan de relance	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)	crédits cohésion des territoires	17 600 000 €
REGION	17 600 000 €	

Des zones à faibles émissions (ZFE-m) pour améliorer la qualité de l'air

Pour poursuivre la réduction de la pollution atmosphérique, la loi d'orientation des mobilités (LOM) a créé les **zones à faibles émissions mobilité** (ZFE-m) permettant aux collectivités de limiter la circulation des véhicules les plus polluants sur leur territoire.

Les zones à faibles émissions mobilité sont des territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant sur des plages horaires déterminées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions et donc qui ont un impact nocif sur la santé des résidents de l'ensemble du territoire. Il existe en Europe plus de 200 ZFE-m appelées aussi « *low emission zones* ». En France, les ZFE-m reposent sur le système des vignettes Crit'Air.

Pour Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole, la ZFE est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022.

La promotion des transports collectifs

Face à une explosion des mobilités urbaines et périurbaines, la Région et l'État reconnaissent l'enjeu d'apporter un soutien aux transports collectifs métropolitains. Des crédits spécifiques adressés aux transports collectifs sont identifiés, fléchés par l'État au titre du plan France Relance (10 703 767 €) et traduits notamment par le soutien régional aux transports collectifs. Les enveloppes viendront en complément des appels à projets en cours, notamment celui de la LOM consacré aux TCSP pour l'État.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 hors plan de relance	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)		10 703 767 €
REGION		11 800 000 €

Plateformes portuaires

Nouvelle programmation au-delà de 2022

Il pourrait être examiné la possibilité d'un financement d'études prospectives et stratégiques sur le développement du transport maritime et de l'intermodalité au niveau des ports.

En effet les ports régionaux sont l'un des piliers de la logistique régionale et doivent plus encore être le débouché et la porte d'entrée naturelle sur le territoire régional.

Cette relocalisation de la logistique portuaire en région sera notamment facilitée par les nouvelles caractéristiques portuaires du port de Port-La Nouvelle qui sera doté, dès 2024 /25, d'un tirant d'eau équivalent aux autres ports de la façade Méditerranéenne et Atlantique.

Le port de Sète-Frontignan quant à lui va poursuivre son développement à la fois avec de nouvelles surfaces foncières où s'installeront des entreprises et avec une intermodalité ferroviaire et fluviale qui en constitue un fort atout. Les capacités d'accueil du port de commerce, et notamment le Quai H livré en 2026, sont d'ores et déjà assez fortement saturées ; ce qui conduit à envisager de poursuivre les investissements dans les infrastructures maritimes.

Par ailleurs avec la livraison en 2025 d'un nouveau Terminal Passager c'est une nouvelle attractivité qui est donnée au territoire de l'Occitanie.

Les **projets concernant le déploiement de l'hydrogène pour les navettes portuaires** (à Sète notamment) et **aéroportuaires** (projet sur Montpellier notamment) feront également l'objet d'une attention particulière.

Action n°5 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

L'Occitanie exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

Située à la croisée de trois grands bassins hydrographiques (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne), l'Occitanie dispose de ressources en eau nombreuses et diversifiées. Sur ces territoires, des plans de gestion de la ressource ont été élaborés afin de rétablir l'équilibre entre ressource et usage.

De plus, l'existence **d'infrastructures hydrauliques structurantes**, telles que la concession régionale sur le littoral languedocien et les concessions d'État Neste et rivières de Gascogne dans les piémonts pyrénéens, constitue un atout pour l'adaptation de l'Occitanie au changement climatique. L'État et la Région souhaitent faire de ces deux concessions des équipements exemplaires pour une gestion durable de la ressource. Toutefois on estime aujourd'hui le déficit régional entre besoins et ressources entre 160 et 180 millions de m³ et de nombreux territoires connaissent des déséquilibres marqués. Des ruptures d'approvisionnement en eau sont d'ores et déjà constatées. De plus, un nombre important de ressources présente un état qualitatif dégradé.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021-2027 :

- Favoriser **les économies d'eau** dans toutes les activités humaines ;
- Encourager une **économie circulaire de l'eau** au travers d'usages non conventionnels, notamment la réutilisation des eaux usées traitées ;
- **Lutter contre les pollutions** quelle qu'en soit l'origine (rejets domestiques, industriels, pollutions diffuses agricoles) ; et notamment restaurer la qualité des eaux autour des captages prioritaires, en particulier en accompagnant l'évolution vers des pratiques agroécologiques ;
- **Optimiser les infrastructures hydrauliques existantes**, notamment celles des concessions régionales ou d'État (Bas Rhône Languedoc/BRL et Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne/CACG), **et permettre leur développement** (exemple du projet Aqua Domitia), ou en créer de nouvelles lorsque nécessaire.

Types d'opérations contractualisées :

- **Économies d'eau** : Outre les actions menées en zones agricoles, l'État et la Région encourageront les projets visant à l'optimisation des grands ouvrages structurants d'adduction d'eau, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion concertée et qu'ils relèvent d'intérêt régional ou a minima départemental. Ils soutiendront également :
 - Les projets sur les territoires en déséquilibre quantitatif identifiés dans les SDAGE,
 - Les actions de promotion des économies d'eau pouvant être menées par :
 - Les collectivités : plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) ou PTGE, suivi régulier des consommations, réalisation de diagnostics, mise en place de dispositifs hydro-économiques et d'optimisation de l'arrosage, choix d'espèces peu consommatrices en eau ;

- Les professionnels, avec des approches spécifiques par filière : suivi sectorisé des consommations, circuits fermés, dispositifs d'arrêt automatique, dispositifs, hydro-économes, récupération des eaux pluviales, irrigation raisonnée et gestion différenciée des espaces verts.
- Économie circulaire de l'eau : opérations pilotes de développement d'**usages non conventionnels** de l'eau, notamment la réutilisation des eaux usées traitées en zone agricole ou récréative en veillant à la non-aggravation des déficits ressources/besoins.
- **Optimiser les infrastructures existantes**, et le cas échéant mobiliser des ressources complémentaires, notamment au moyen du réseau hydraulique régional :
 - Outre les actions menées en zones agricoles pour rationaliser la gestion des ouvrages d'irrigation existants, notamment par le développement des réseaux d'irrigation sous pression et des contrats de canaux, l'État et la Région encourageront les projets visant à l'optimisation des grands ouvrages structurants d'adduction d'eau, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion concertée et qu'ils relèvent d'intérêt régional ou a minima départemental. Le développement des usages ne peut s'envisager que sur des territoires dont la ressource est sécurisée, et en aucun cas sur des territoires déjà en déséquilibre ;
 - Le projet Aqua Domitia – grand Réseau hydraulique d'eau brute, pluri-usages – sera achevé. Des extensions seront ouvertes dans des secteurs nécessitant un apport d'eau brute ;

Nb : en complément, un programme d'investissement sera établi sur le secteur de la Concession Neste et Rivières de Gascogne, en lien avec l'étude du transfert de la concession d'État (action intégrée dans le CPIER Garonne).

- **Lutter contre les pollutions** des eaux autour des **captages prioritaires**, en particulier en accompagnant l'évolution vers des pratiques agroécologiques.

Maquette financière Gestion intégrée de l'eau

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027
ÉTAT	223 813 000 € (Crédits Agences de l'eau -Montant indicatif)
RÉGION	50 000 000 € Dont Réseau Hydraulique Régional Est : 25 M€

L'enveloppe des agences de l'eau est inscrite à titre indicatif. Les projets seront examinés au cas par cas, dans la recherche d'un équilibre entre le financement État et collectivités territoriales, et devront être compatibles avec le XI^{ème} programme des Agences.

Renforcer la prévention des inondations

L'Occitanie est régulièrement confrontée à des inondations particulièrement importantes, renforcées par un manque de culture du risque, la faiblesse de la préparation à la gestion de crise, les nombreux bâtis qui ne disposent pas d'espaces refuges, les ruptures de digues notamment.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

- **Compléter la couverture des territoires** soumis au risque d'inondations par des démarches territoriales type PAPI ;
- **Mettre en œuvre les programmes d'actions** élaborés à l'échelle des bassins versants dans une logique multi-partenariale, à l'image des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'agira ainsi de poursuivre l'appui aux PAPI développés depuis de longues années (Gardons, Vidourle, Orb, Lez, Aude notamment), et d'intensifier celui aux PAPI plus récents qui ont émergé sur des territoires encore orphelins de telles démarches (notamment Tarn, Montauban, Toulouse, piémont Pyrénéen, Agly).

Types d'opérations contractualisées :

- Opérations de prévention des inondations figurant dans un programme d'action établi à l'échelle d'un bassin versant (PAPI).

Maquette financière Prévention des inondations :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027
ÉTAT	Crédits Agences de l'eau BOP 181 Fonds de prévention des risques naturels 77 M€ pour l'ensemble des risques
RÉGION	30 000 000 €

Préservation des milieux aquatiques

Avec 74 000 km de cours d'eau, près de 35 500 zones humides et 40 000 ha de lagunes méditerranéennes, l'Occitanie bénéficie de milieux aquatiques nombreux, variés et pour certains remarquables en termes de faune et de flore.

Au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, ces milieux aquatiques constituent l'un des meilleurs atouts pour adapter le territoire régional aux effets du changement climatique grâce aux services écosystémiques qu'ils rendent en particulier sur la disponibilité et la qualité de l'eau mais également pour la régulation des inondations.

Il s'agira de renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, par des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des sols et des milieux aquatiques en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- protection et reconquête des zones humides et des milieux lagunaires.

Types d'opérations contractualisées :

- Opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau : reconnexion de bras morts, restauration d'espaces de bon fonctionnement, restauration du transport solide, notamment ;
- Opérations de protection, gestion durable et reconquête de zones humides : acquisitions et gestions conservatoires destinées à préserver des zones fortement menacées, plans de gestion, dispositif « Cellule d'assistance technique aux zones humides » (CATZH), inventaire des zones humides, restauration voire réhabilitation des zones humides dégradées dont restauration de leur fonction hydrologique, reconquête de l'hydromorphie des sols et de la végétation hygrophile.

Ces opérations devront améliorer la diversité et la qualité des milieux aquatiques et humides ayant été dégradés par des activités anthropiques, et ainsi favoriser la qualité de la biodiversité associée et accentuer les services écosystémiques qu'ils rendent. Elles contribueront à la reconquête du bon fonctionnement des milieux en lien avec le cycle hydrologique et participeront à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Ces travaux doivent s'inscrire au sein de démarches intégrant les différents leviers de la gestion intégrée de l'eau sur un territoire (contrats de rivière/lagunes, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau/SAGE notamment).

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027
ÉTAT	Crédits Agences de l'eau
RÉGION	15 000 000 €

CPIER Garonne et Lot

Les CPIER Garonne et Vallée du Lot ont pour objectif une gestion intégrée sur les territoires interrégionaux traversés par la Garonne d'une part et par le Lot d'autre part.

Plan Garonne :

Le fleuve Garonne, la rivière Ariège, la Neste et les rivières de Gascogne et l'estuaire de la Gironde sont notamment composés d'une importante diversité d'habitats liés au lit et aux berges ainsi qu'aux milieux annexes (zones humides, bras morts, prairies humides...). Plusieurs de ces milieux sont reconnus d'intérêt européen.

Le Contrat de plan interrégional Etat -Région (CPIER) Garonne 2021-2027 vise à mettre en œuvre un projet d'aménagement durable du territoire, basé sur la gestion intégrée et solidaire de la Garonne. Fortes d'un partenariat historique, l'Etat, Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie renouvellent leur engagement sur ce territoire sur la période 2021-2027. Le nouveau CPIER Garonne est centré sur la concrétisation de la transition écologique et énergétique des activités et des territoires, afin de favoriser leur résilience face aux changements globaux.

Ainsi, le CPIER Garonne 2021-2027 comporte trois grandes orientations, qui servent de fils directeurs à cette nouvelle programmation :

- l'accompagnement du bassin de la Garonne dans le renforcement de ses capacités d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique,
- la réduction de la vulnérabilité des populations et des biens et la prévention des inondations,
- l'appropriation des enjeux du fleuve par sa population.

Aux axes d'intervention du Plan Garonne en matière de transition écologique notamment économies d'eau, optimisation des ressources existantes (notamment celles des concessions Neste) et le cas échéant de ressources nouvelles, bon fonctionnement des zones humides et prévention des risques d'inondations s'ajouteront des actions de valorisation des paysages et de l'identité du fleuve. Des actions concourant à l'attractivité touristique et culturelle du fleuve pourront également être financées.

En particulier, le transfert des concessions de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) de l'État vers les Régions, en cours de négociation, entraînera des engagements financiers à préciser, avec les acteurs parties prenantes du système Neste dans les départements, lors de la révision du CPIER.

En outre, les interventions au titre du CPIER Garonne sont complémentaires aux CPER Nouvelle-Aquitaine et Occitanie 2021/2027 :

- L'État mobilisera 33 M€ dont 1,5 M€ au titre du plan France Relance.
- Les Régions mobiliseront 26,7 M€, dont 17 M€ de la Région Occitanie.

Plan Lot

La Vallée du Lot, qui s'étend sur 3 régions et 5 départements, constitue un enjeu important d'aménagement du territoire, pour lesquels les acteurs territoriaux ont su très tôt s'organiser, autour d'objectifs communs prioritaires.

Le CPIER Vallée du Lot 2021/2027 a pour vocation de financer les actions de prévention et de restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces. Des actions concourant à l'attractivité touristique du fleuve pourront également être financées, notamment la remise en navigabilité et la structuration de l'itinérance, en particulier la véloroute voie verte de la vallée du Lot.

En outre, les interventions au titre du CPIER Lot sont complémentaires aux CPER Nouvelle-Aquitaine et Occitanie 2021/2027 :

- L'État mobilisera 20,8 M€ dont 0,8 M€ au titre du plan France Relance.
- Les Régions mobiliseront 10 M€, dont 6,5 M€ de la Région Occitanie.

Afin de garantir l'efficacité de la stratégie, elle s'inscrira dans une gouvernance renouvelée et dans une approche renouvelée de l'économie du projet interrégional « Vallée du Lot ». Cette volonté, portée par le Syndicat Mixte Bassin du Lot, associe l'ensemble des acteurs du Bassin et en particulier les 5 conseils départementaux, garants du développement de ce projet interrégional.

Action n°6 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité

L'Occitanie : une région « zéro perte nette de biodiversité »

L'Occitanie possède une biodiversité très riche qui constitue une **réponse en matière d'adaptation et de résilience des territoires**, grâce à l'ensemble des **services écosystémiques** qu'elle rend.

La Région, l'État et l'Office Français pour la Biodiversité ont créé **l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie**, 1^{er} établissement public de coopération environnementale de France.

La **Stratégie régionale pour la Biodiversité** (SrB) a été approuvée par l'assemblée régionale en mars 2020. Fruit d'un large travail partenarial, elle vise à remettre le vivant au cœur des politiques publiques et s'articule autour de 5 défis collectifs :

- réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 ;
- renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique ;
- construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité ;
- mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ;
- cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

Une feuille de route 2019-2022 a été adoptée en Occitanie, en déclinaison territoriale du plan national de la biodiversité du 4 juillet 2018. Elle se traduit en 6 grands axes :

- reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- développer une feuille de route européenne et internationale pour la biodiversité ;
- connaître, éduquer, former ;
- améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Cette feuille de route régionale du plan biodiversité permet aux services de l'État et ses opérateurs publics de participer à la mise en œuvre de la SrB et de contribuer à relever les défis régionaux. Elle s'inscrit en articulation et complémentarité de la SrB Occitanie.

La Stratégie nationale pour les aires protégées (SAP) 2020-2030 a été lancée par le Président de la République début 2021 lors du « One Planet Summit ». Elle comprend des ambitions fortes avec un objectif de faire bénéficier au moins 30 % du territoire d'une aire protégée, dont un tiers sous protection forte, soit 10 % du territoire. Cette stratégie sera déclinée en région par l'État et la Région selon des modalités non définies au moment de l'écriture du présent document.

Au-delà de l'objectif quantitatif, la Stratégie nationale pour les aires protégées (SAP) ambitionne notamment d'assurer la connectivité écologique des aires protégées, d'y accompagner les activités durables et de conforter l'ancrage territorial des aires protégées.

Enfin, la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement, le développement et la planification du territoire d'Occitanie constitue un enjeu essentiel pour aboutir à une « zéro perte nette de biodiversité ». A cet égard l'évitement et la réduction des impacts devront être renforcés, et les solutions d'adaptation fondées sur la nature, ambitieuses en matière de biodiversité, devront être généralisées.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- gestion et restauration des **continuités écologiques** ;
- gestion et valorisation des **aires naturelles à forte valeur écologique**, réservoirs de biodiversité (parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, réserves naturelles nationales, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000) ;
- amélioration de la **connaissance** (Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et Observatoire régional de la Biodiversité) ;
- accompagnement à la **prise en compte** de la biodiversité dans les territoires, dans les plans et programme d'aménagement et d'urbanisme ;
- promotion de la prise en compte et préservation de la **biodiversité ordinaire**.

Types d'opérations contractualisées

- actions visant à restaurer **les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité** dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) annexé au projet de SRADDET : opérations visant à maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques identifiées dans le cadre du SRCE, investissements sur les territoires en faveur des espèces menacées, actions visant à permettre d'améliorer les connaissances et le porter à connaissance ;
- actions visant à **gérer et consolider les réseaux des aires naturelles à forte valeur écologique** : soutien aux investissements et au fonctionnement des réserves naturelles nationales et régionales, actions d'animation et de gestion contractuelle des sites du réseau Natura 2000, soutien aux actions visant à gérer et préserver les espaces naturels côtiers (sites du Conservatoire du littoral), soutien aux projets de préservation et de restauration identifiés dans les SAGE et contrats de lagune ou ayant été éligibles à une démarche d'appel à projets régional ou national ;
- Soutien au fonctionnement et aux **actions des Parcs Naturels Régionaux** (PNR) ;
- Soutien aux **actions des Parcs Nationaux** ;
- Soutien au **fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité**.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 6 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	29 743 000 € <i>Dont BOP 113 : 27 643 000€</i> <i>Dont OFB : 2 100 000€</i>	12 231 555 €
RÉGION	65 800 000 € <i>Dont Dispositif Biodiv'</i> <i>(SRCE/SRB) : 16 000 000 €</i> <i>Dont RNR : 10 000 000 €</i> <i>Dont PNR : 38 000 000 €</i> <i>Dont ARB : 1 800 000 €</i>	

L'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive

Face au défi de l'atténuation, la Région s'est engagée sur la trajectoire d'une région à énergie positive (REPOS) à l'échéance 2050, c'est-à-dire un territoire où l'ensemble des besoins énergétiques est couvert par des productions locales d'énergie renouvelable. Cet objectif implique de diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable. En matière de consommation, les secteurs du bâtiment, notamment résidentiel, et des transports sont bien sûr des cibles privilégiées, représentant à eux seul 85 % des consommations. Sur la production, toutes les ressources locales renouvelables devront être mobilisées (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydroélectricité). L'essor des énergies renouvelables s'appuiera aussi en Occitanie sur le développement de l'éolien flottant en mer, autour du véritable hub constitué par Port-La Nouvelle.

Concernant les vecteurs énergétiques, l'hydrogène vert devra être largement développé du fait de sa capacité à stocker les productions intermittentes d'énergie renouvelables et de ses perspectives d'utilisation dans le domaine des transports. Cette ambition constitue un formidable levier en faveur de la croissance verte et du développement durable. Il s'agit de tirer le meilleur profit pour la croissance et l'emploi dans les territoires, en particulier en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Elle participera également à la reconquête de la qualité de l'air. Celle-ci est menacée par des rejets polluants issus des véhicules, par des dispositifs de chauffage/production d'énergie, ainsi que par des substances phytosanitaires. La surveillance effectuée et les actions de l'association ATMO, soutenues par l'État et la Région, constituent une action du CPER.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- **L'atteinte des objectifs REPOS de production d'énergie renouvelable ;**
- **Le développement de la filière hydrogène** (Cf. Plan régional hydrogène vert) ;
- **La mise en place du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) « Renov'Occitanie »**,
- La poursuite de l'encouragement à la **rénovation énergétique des bâtiments publics, tertiaires ou industriels** ;
- Les actions d'animation pour faciliter l'émergence de projets et l'expertise dans le domaine du bâtiment (Centre de ressources Envirobat) et des énergies renouvelables (missions chaleur renouvelable, Centre régional Gaz vert),
- La mobilisation des partenaires territoriaux, la mise à disposition d'aide technique et d'ingénierie (Observatoire régional de l'énergie Occitanie/OREO, Agence Régionale Énergie Climat/AREC notamment), l'accompagnement des **approches territoriales intégrées** et l'animation des réseaux.

Types d'opérations contractualisées :

- Les projets de bois-énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie et l'accompagnement des innovations dans le domaine des énergies renouvelables, dont les énergies marines renouvelables (cf. Plan Littoral 21), les projets de récupération d'énergie, le soutien aux réseaux de chaleur ;
- Les projets liés à la production, à la distribution et à l'usage de l'hydrogène vert ;
- Les projets d'efficacité énergétique pour des bâtiments (copropriétés, bâtiments tertiaires, publics et privés et logements sociaux) économes et sobres en ressources. Une attention particulière sera portée à la valorisation des filières de construction durable à partir de matériaux naturels locaux (pierre, bois, terre...) et à l'émergence d'une nouvelle filière industrielle en préfabrication et en garantie de performance énergétique du type EnergieSprong ;

Dans le cadre du Plan Habitat Durable, la Région pourra contractualiser avec les collectivités, l'Etat ou ses établissements publics pour des expérimentations en matière de bonne articulation des dispositifs de niveaux national, régional et local, sur les sujets de l'efficacité énergétique ou de l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de France Relance, l'Etat mobilise 121 779 623 € en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales :

- 61 122 809 € pour les projets communaux,
- 34 769 866 € pour les projets départementaux,
- 25 886 948 € pour les projets régionaux.

Maquette prévisionnelle / transition énergétique :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	40 000 000 € (ADEME)	121 779 623 € (rénovation thermique des bâtiments publics – hors bâtiments universitaires)
RÉGION	90 000 000 € <i>Dont ENR : 40 M€</i> <i>Dont Efficacité énergétique : 40 M€</i> <i>Dont SPIRE : 10 M€</i>	

L'amplification de la dynamique en faveur de l'économie circulaire

Avec près de 6 millions d'habitants et une démographie dynamique, la région Occitanie fait face au défi de la gestion durable des déchets. Actuellement plus de 17 Mt de déchets sont produits annuellement, avec notamment 3,5 Mt de déchets ménagers et assimilés, 11,5 Mt de déchets du BTP, 2,3 Mt de déchets d'autres activités économiques. La pollution par les déchets plastiques, qui connaît une explosion depuis quelques années au niveau mondial, se traduit de manière particulière sur le territoire régional avec notamment un fort impact sur le milieu marin. La Méditerranée est la mer la plus contaminée du monde par cette pollution.

La Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et son « paquet économie circulaire » engage la France dans une nouvelle ère de gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

Le passage à une économie circulaire privilégiant une utilisation efficace des ressources est un axe essentiel de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Dans un contexte de raréfaction de nombreuses matières premières et de fluctuation de leurs coûts, l'économie circulaire contribue à diminuer le prélèvement des ressources, à réduire la production de déchets et la consommation d'énergie. A terme, outre ses bénéfices écologiques, ces nouvelles modalités de production sont créatrices de retombées économiques locales et d'emplois non délocalisables, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'atteindre les objectifs (aux différentes échéances) de réduction de la production de déchets fixés par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) , adopté par la Région.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

L'intervention croisée État-Région en Occitanie doit permettre de répondre à un double objectif : renforcer la durabilité des modes de vie en Occitanie et développer de l'activité au plus près des territoires. Elle portera prioritairement sur :

- Le développement d'offres économiques visant à épargner les ressources et limiter les déchets pour une économie davantage circulaire ;
- Le soutien aux actions de prévention des déchets portées par les intercommunalités ;
- Le **développement de filières de recyclage et de valorisation** de la matière, afin d'assurer des exutoires aux nouveaux déchets qui seront collectés sélectivement avec l'extension obligatoire des consignes de tri à horizon 2023 ;
- Le soutien à la **filière bio déchets** ;
- Le soutien aux filières d'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Types d'opérations contractualisées :

- Projets de création d'activités contribuant à la transition vers une économie circulaire ;

- Projets contribuant à l'optimisation du coût de la gestion des déchets comme la mise en place de tarifications incitatives ;
- Projets liés au recyclage, à la valorisation des produits collectés sélectivement ;
- Projets permettant la réduction de l'utilisation des plastiques (notamment à usage unique) et l'utilisation de matières plastiques recyclées ;
- Projets contribuant à la généralisation du tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;
- Projets contribuant à la lutte contre les macro-déchets ;
- Projets permettant l'émergence de nouvelles techniques et pratiques inscrivant le secteur du BTP dans une démarche d'économie circulaire et de prévention et gestion des déchets ;
- Actions d'animation et études pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles/solutions en faveur de l'économie circulaire, notamment consignes, économie de la fonctionnalité, Écologie Industrielle et territoriale.

Maquette financière prévisionnelle / Économie circulaire :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	22 156 000 € (crédits ADEME)	Crédits cohésion des territoires et BOP 103
RÉGION	20 000 000 €	

Action n°8 : Éducation à l'environnement et au développement durable et adaptation des territoires aux crises à venir

Pour accompagner la compréhension et la prise en compte par tous des enjeux de la transition écologique et énergétique, la Région a adopté le 23 mars 2018 sa **Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie**.

L'accompagnement conjoint apporté par l'État et la Région doit se poursuivre auprès des territoires de projets et des réseaux d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin de faire de la région Occitanie **un espace propice à l'émergence et au renforcement d'actions éducatives** dans tous les territoires régionaux.

La mise en place de la convention-cadre de la Dynamique régionale de concertation EEDD, dont l'État et la Région seront signataires, constituera un cadre stratégique propice au rapprochement des interventions, permettant un effet levier fort vis-à-vis des partenaires d'échelle infrarégionale.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

Dans le cadre du CPER, l'État et la Région poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- le **renforcement des actions sur tous les territoires** (notamment ceux où il y a eu, jusqu'à présent, pas ou peu d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) **et auprès de tous les publics** ;
- la **diversification des thématiques**, notamment sur des sujets émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

Types d'opérations contractualisées :

- actions favorisant l'écocitoyenneté auprès de tous publics ;
- actions favorisant la coopération entre acteurs ;
- actions de formation et de professionnalisation des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- mise en réseau des acteurs ;
- création de dispositifs et d'outils éducatifs abordant un ou plusieurs thèmes de la Transition Écologique et Énergétique.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 8 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027
ETAT	Crédits cohésion des territoires ou BOP 103
REGION	12 000 000 €

Anticiper en tenant compte des spécificités des territoires pour mieux faire face aux aléas climatiques

Les outils scientifiques d'observation montrent que le réchauffement climatique et ses effets sont déjà présents. Ils transforment les territoires et font peser sur les existences et les activités des contraintes et des risques tangibles.

En Occitanie, le réchauffement climatique se traduit en particulier par une hausse des températures et des sécheresses, une augmentation du nombre de journées caniculaires, des précipitations extrêmes plus fréquentes et intenses. Ces principaux phénomènes ont pour conséquence la montée du niveau de la mer et un littoral plus exposé aux risques d'inondations et de submersions, un territoire régional en voie d'aridification, une durée d'enneigement en baisse sensible. Autant de phénomènes qui accentuent les pressions sur les ressources naturelles et font peser, à terme, une menace sur la santé et le bien-être des citoyens et sur les activités économiques du territoire.

Les différents scénarii du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'accordent sur une aggravation significative, mais non critique, des impacts du changement climatique d'ici 2050. Pour la seconde partie du siècle, les trajectoires climatiques divergeront fortement au regard des efforts engagés et réalisés dès aujourd'hui pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les décisions d'investissement prises aujourd'hui seront déterminantes sur notre climat dans les prochaines décennies.

En Occitanie, les changements climatiques provoquent et vont provoquer, dans les années à venir, des bouleversements de plus en plus importants, dont les impacts sur les activités économiques, les ressources et les patrimoines ne sont pas négligeables.

L'Occitanie tire une grande partie de ses ressources de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ces dernières années, la région a été confrontée à des épisodes climatiques extrêmes qui ont entraîné, par exemple, des pertes de récoltes agricoles significatives. Les effets du dérèglement climatique sur les cultures et l'agriculture sont multiples : modification des calendriers de floraison, baisse ou perte de rendement, pression phytosanitaire augmentée du fait de l'introduction de nouveaux ravageurs/maladies/adventices, stress hydrique, détérioration de la qualité organoleptique des produits.

Les évolutions irréversibles du climat entraîneront donc des modifications majeures des modes de production, avec un risque de pertes de revenus et de déstabilisation des territoires et filières. Indéniablement, les changements climatiques vont imposer des changements de modes d'exploitation pour pérenniser les activités agricoles.

La disponibilité en eau est un sujet sensible qui le sera davantage dans les prochaines années, avec en filigrane un risque d'exacerbation des conflits d'usage entre activités (agriculture, développement urbain, tourisme et loisirs, biodiversité) liés au partage de la ressource.

Le secteur du bâtiment est l'un des secteurs clés pour lutter contre le réchauffement climatique. Il représente 43 % des consommations énergétiques nationales et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments neufs impacteront, pour les années à venir, le bilan carbone de la région et se doivent d'être économes (en foncier, matériaux, énergies...) tant dans le processus de construction, que dans leur usage ou leur déconstruction. Par ailleurs, la rénovation et la réhabilitation du bâti existant sont des leviers majeurs pour réduire l'impact de ce secteur.

Au regard des évolutions climatiques projetées par les acteurs scientifiques et experts, les bâtiments auront de nombreux défis à relever nécessitant des stratégies de conception et d'adaptation en réponse aux différents types d'aléas : vagues de chaleur, inondations, tempêtes.

D'un point de vue territorial, les zones littorales sont affectées par des épisodes de submersion marine et de recul du trait de côte qui ont montré que de nombreux ouvrages, infrastructures, bâtiments mais aussi des services publics pouvaient être détruits. Les épisodes caniculaires sur le littoral risquent de s'accroître, tant en intensité qu'en longueur.

En ce qui concerne les zones de montagne, territoires riches mais fragiles, les effets du réchauffement vont accentuer leur fragilité, notamment avec la diminution des hauteurs et durées d'enneigement.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- définir un scénario robuste d'anticipation des changements climatiques pour agir dans les territoires, en accompagnant la recherche et les outils opérationnels d'anticipation ;
- promouvoir des pratiques d'adaptation dans tous les domaines concernés, en favorisant les solutions fondées sur la nature ;
- animer un réseau régional des acteurs de l'adaptation au changement climatique.

Action n°9 : Sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols

L'Occitanie accueille tous les ans plus de 40 000 nouveaux habitants, qui se répartissent inégalement sur le territoire, en s'installant de manière privilégiée dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier et sur le littoral. Chaque nouvel habitant représente une artificialisation supplémentaire moyenne de 700 m². Eu égard aux impacts que l'étalement urbain et le mitage induisent sur l'environnement au sens large et l'agriculture, la poursuite d'un scénario au fil de l'eau n'est pas admissible.

Un rééquilibrage du développement régional est nécessaire, à la fois pour limiter les risques de la surconcentration (démographique, économique, culturelle en particulier) dans les métropoles et pour favoriser le développement de tous les autres territoires en valorisant leurs potentiels. Ce rééquilibrage essentiel se pose en termes d'activités, d'emplois et de services, d'accueil et d'habitat.

La gestion économe de l'espace est une priorité de l'État et de la Région depuis plusieurs années. Elle s'inscrit transversalement dans les plans nationaux au service de la transition écologique. Les démarches territoriales de revitalisation/renforcement des centralités, la mise en place d'outils intégrateurs tels que l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) ou encore le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour l'État et les contrats bourgs-centres pour la Région participent à cet effort de recentrage vers les communes qui offrent des services. L'affichage en juillet 2018 d'un objectif « zéro artificialisation nette » dans le Plan National Biodiversité affirme une nouvelle ambition du Gouvernement, confortée par les propositions en la matière de la Convention Citoyenne sur le Climat.

Au niveau régional, Occitanie 2040 reprend l'ambition du Plan National Biodiversité en inscrivant dans le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'échelle régionale à l'horizon 2040. Le plan d'actions régional sur le foncier, approuvé en décembre 2019, vient concrétiser cette ambition en proposant des mesures d'accompagnement aux acteurs locaux.

Pour garantir ce cap, une mobilisation de tous les acteurs de l'aménagement et du foncier en Occitanie sera nécessaire. Tout particulièrement au travers de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie qui, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, concourt activement à cet objectif de revitalisation des centralités et de modération de l'extension urbaine.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- éviter l'artificialisation nouvelle en densifiant et en recyclant les zones déjà artificialisées ;
- réduire l'impact de l'artificialisation nouvelle sur l'eau et la biodiversité, sur l'agriculture, notamment périurbaine, sur les paysages, sur le climat et la santé ;
- compenser l'impact de l'artificialisation nouvelle via la renaturation d'espaces artificialisés et l'amélioration de la fonctionnalité écologique d'espaces naturels dégradés ;
- améliorer la connaissance et la partager, élaborer des référentiels communs avec les acteurs de l'aménagement et du foncier.

Dans ce cadre, il importe d'inscrire dans le CPER des actions qui permettront de mettre en œuvre ces 4 objectifs stratégiques et de réussir l'ambitieux défi de zéro artificialisation nette. Cela passe par le renforcement du partenariat État / Région autour des actions suivantes :

- **Reconquérir les friches**, en poursuivant les actions du partenariat engagé depuis 2018 par la Région et l'État avec 8 autres partenaires (Banque des Territoires, EPF, ADEME, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les 3 agences d'urbanisme présentes en Occitanie). Cette action se situe dans le cadre du plan France Relance présenté en septembre 2020 et du Pacte Vert régional approuvé fin 2020.
- **Accompagner des actions et des coopérations inter-territoriales concourant à l'objectif zéro artificialisation nette**, via notamment un appel à manifestation d'intérêt régional (soutien à l'innovation territoriale) et/ou le recours à un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).
- **Agir pour une application vertueuse de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC)**, en animant et coordonnant une communauté de travail, en accompagnant les acteurs du territoire, notamment en s'appuyant sur l'Agence Régionale de la Biodiversité, en agissant sur la régulation du système via la mise en place d'un opérateur régional Éviter-Réduire-Compenser à gouvernance majoritairement publique.
- **Déployer un centre de ressources régional Foncier, Urbanisme et Territoires (FUTé)** s'inscrivant dans les perspectives de rééquilibrage territorial pour amener des ressources mutualisées à tous les territoires et d'amélioration de la résilience en travaillant sur des indicateurs et actions dédiées.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 9 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	5 500 000 € (BOP 135)	15 800 000 € (Densification et renouvellement urbain)
REGION	24 000 000 €	

PILIER N°2 / ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

Le second pilier vise à œuvrer pour le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires, en organisant la possibilité pour tous – habitants, acteurs socio-économiques - de participer activement à ce nouveau modèle de développement, en profitant des capacités et des qualités de chacun.

La mise en place d'une politique publique transversale pour une égalité réelle entre les citoyens, notamment entre les femmes et les hommes, constitue une priorité partagée par l'État et la Région qui nécessite d'agir avec les collectivités, notamment celles de plus de 20 000 habitants, conformément à l'article 61 de la loi du 4 août 2014, mais aussi les entreprises.

Ce premier pilier se décline en deux objectifs stratégiques :

- ➔ Objectif stratégique n°3 : Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie.
- ➔ Objectif stratégique n°4 : Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

Action n°10 : Favoriser un développement équilibré des territoires de projets

Le développement harmonieux de l'Occitanie suppose une **meilleure prise en compte de tous les territoires, avec une attention particulière aux plus fragiles d'entre eux** (QPV, zones rurales...). La cohésion territoriale nécessite l'accompagnement des projets de territoire, le soutien aux petites centralités, la politique de la ville, en mobilisant l'ensemble des leviers de l'action publique.

10.1 Accompagner les territoires de projets

I/ PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS IDENTIFIÉS POUR LE VOLET COHESION TERRITORIALE SUR 2021-2027 ET IDENTIFICATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES :

La région Occitanie compte 164 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont 3 inter-régionaux (2 métropoles, 22 communautés d'agglomération et urbaine et 140 communautés de communes). Afin d'engager des dynamiques territoriales efficaces, les Communautés de communes se sont organisées en territoires de projets tels que les PETR, les pays, parfois en lien avec des communautés d'agglomération. Par ailleurs, les PNR sont également des territoires de projets.

Conformément au Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie signé par le Premier ministre et la Présidente de Région le 9 janvier 2021, l'État et la Région décident de mobiliser ensemble leurs moyens respectifs en direction des territoires sur la période 2021-2027 afin d'agir résolument pour :

- Engager une nouvelle démarche de croissance « durable » économiquement, socialement et préservant l'environnement,
- Favoriser la relance de l'activité économique en soutenant notamment les stratégies de reconquêtes et de relocalisation industrielles et le renforcement de l'économie de proximité,
- Permettre le rééquilibrage des Territoires, à travers notamment une action forte et conjointe de revitalisation des centralités,
- Soutenir l'attractivité, la vitalité et la qualité de vie des territoires de projets en prise avec les territoires vécus par les habitants et constituant une échelle pertinente et efficiente de l'action publique pour la présence et l'accès aux services aux publics, les mobilités, le développement économique et de l'emploi, la santé et le social, le logement, la transition et la transformation énergétique et écologique, la valorisation des patrimoines,
- Soutenir les initiatives innovantes de développement local, notamment créatrices d'emplois ou comblant des carences dans l'offre de services,

- Prendre en compte les spécificités des territoires, notamment de montagne ou à la ruralité marquée, ainsi que pour certains quartiers urbains, dans une logique de « sur mesure »,
- Engager des coopérations et solidarités inter-territoriales.

MODALITES DE CONVERGENCE ET DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS TERRITORIAUX

L'État accompagne chaque territoire pour décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long, termes. Le **contrat territorial de relance et de transition écologique** entend intégrer l'ensemble des dispositifs de l'État et de toute collectivité qui le souhaite. D'une durée de 6 ans, ces contrats couvrent, les territoires ruraux et urbains dont les métropoles. A l'échelle de l'Occitanie, 71 Contrats de Relance et de Transition Ecologique seront conclus.

Pour sa part, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le Pacte Vert régional et aux orientations et principes fixés par l'Assemblée Plénière de la Région le 16 décembre 2021, la Région met en œuvre une nouvelle génération de **Contrats Territoriaux Occitanie** pour 2022-2028 au service du rééquilibrage territorial, en partageant avec chaque Territoire de Projet et l'ensemble de ses intercommunalités une « feuille de route construite sur mesure » résultant de la « rencontre » entre le projet de territoire et les orientations stratégiques et politiques de la Région et des autres partenaires contractuels. Cette « feuille de route » a vocation à préciser les cohérences/coopérations entre territoires voisins.

Pour une gouvernance territoriale commune État-Région-Département en Occitanie

L'État et la Région décident d'organiser la complémentarité entre leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires.

A cette fin, un **Pacte Territorial Etat-Région-Département** organise dans chaque territoire de projet une **gouvernance territoriale État - Région** associant les **Départements et les Territoires de projets** prévoyant pour chacun d'entre eux (notamment PETR, Communautés d'Agglomération et Urbaine, Métropoles) :

1- Leur soutien en tant que territoire de projet au titre :

- du Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique 2021-2026,
- du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

2- La mobilisation de l'ensemble des moyens et dispositifs respectifs de l'ensemble des partenaires et de leurs opérateurs, en recherchant par souci d'efficacité et de simplification la convergence maximale entre l'Europe, l'État, la Région et les Départements, notamment :

- Les dispositifs infra-territoriaux de l'État (*Action cœur de ville mis en œuvre en 2018, Petites Villes de demain mis en œuvre en 2020, Contrat de transition écologique mis en œuvre en 2017 et 2019, Territoires d'industrie mis en œuvre en 2019*) et de la Région (*Bourgs-Centres-Occitanie*),
- Pour l'État, l'ensemble des crédits sectoriels et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs : Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds National d'Aménagement du Territoire, PIA notamment,

- Pour la Région, l'ensemble de ses politiques et leviers d'intervention ;
- Au titre des fonds européens, la maille territoriale privilégiée pour leur mise en œuvre sur les territoires, notamment dans cadre de l'Objectif Spécifique (OS) 5 du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE+ 2021/2027 et de LEADER, est, dans une logique de convergence et de simplification, celle des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028.

3- Une comitologie harmonisée et simplifiée à l'échelle du Territoire de projet,

4- Les Conseils de développement, ou des instances participatives citoyennes, organisés à l'échelle de chaque Territoire de Projet sont associés à l'élaboration des Projets de Territoire et au suivi des Contrats Territoriaux.

5- Le développement à l'échelle de chaque département de guichets uniques interopérables avec les systèmes d'information de l'ensemble des partenaires.

En application des principes précédents, la convergence d'action Etat – Région s'organise ainsi :

1/ Les Pactes Territoriaux Occitanie comprennent les éléments suivants :

- Le rappel du Projet de Territoire,
- La déclinaison du CPER prévoyant la participation de l'ensemble des partenaires pour le territoire concerné,
- La mise en place d'un comité de pilotage partenarial qui réunit l'ensemble des membres signataires, dont le territoire représenté par la structure porteuse qui en assure le secrétariat. Ce comité se réunit, a minima une fois par an, afin de suivre la mise en œuvre du pacte territorial, organiser la gouvernance et l'ingénierie territoriale sur le territoire, en coordination avec l'ensemble des partenaires, et examiner les Programmes Opérationnels annuels.

Ces pactes sont signés par l'Etat, la Région, le(s) Département(s) s'il(s) le souhaite(nt), le territoire représenté par la structure porteuse du contrat, chacun des EPCI concerné, le Parc Naturel Régional si une partie du territoire relève de son périmètre.

2/ Lorsque les périmètres des Contrats de Relance et de Transition Ecologique et les Contrats Territoriaux Occitanie relèvent d'échelles différentes, le Pacte Territorial Etat-Région-Département organise, à l'échelle du Territoire de projet et des différents CRTE ou CTO qui le composent, une coordination au cas par cas, fixant une comitologie coordonnée, harmonisée et simplifiée et le principe de Programmes Opérationnels annuels coordonnés. Le Pacte Territorial Occitanie est alors signé entre l'Etat, la Région, le(s) Département(s) s'il(s) le souhaite(nt), et les structures porteuses des Contrats Territoriaux Occitanie et des CRTE concernés.

III / ARTICULATION ET COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ET BOURGS CENTRES OCCITANIE

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel...), l'Etat et la Région décident :

- De capitaliser les études et réflexions déjà conduites ou à venir ; à ce titre, la Région met notamment en œuvre, pour le compte de la Banque des Territoires et en lien avec ses propres dispositifs en faveur des Bourgs-Centres d'Occitanie, le soutien aux études Petites Villes de Demain ;
- Elaborer des programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Mettre en place un Comité Local de Projet commun au Contrat Bourg Centre Occitanie et à Petite Ville de Demain, pour assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petite Ville de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », ainsi que pour proposer les programmes opérationnels.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 10.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	168 966 915 € <i>Dont 75 823 998 € (BOP 112 FNADT) Dont 77 142 917 € (BOP 119 DSIL) Dont 16 000 000 € (Banque des Territoires)</i>	9 239 326 € <i>Dont 5 318 919 € (BOP 112 FNADT) Dont 3 920 407 € (Renforcement des ponts des collectivités territoriales)</i>
REGION	220 000 000 €	

10.2 Politique de la ville

6 % de la population régionale vit dans un des 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) définis en 2014, répartis sur 12 des 13 départements d'Occitanie (seule la Lozère n'est pas concernée), et 49 communes de 39 intercommunalités, allant des 2 Métropoles de Toulouse à Montpellier à de petites villes en milieu très rural telles que Saint-Girons (09) ou Bédarieux (34).

Ces quartiers présentent des profils très variés :

- Grands quartiers très pauvres et précaires à Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan ou Béziers ;
- Petits quartiers familiaux précarisés dans des agglomérations de taille moyenne : Sète, Beaucaire, Lourdes, Auch, Castres, Narbonne... ;
- Quartiers concentrant une forte population estudiantine à Ranguel, Vert-Bois à Montpellier, Tarbes ;
- Centres-villes anciens de villes petites ou moyennes concentrant une population âgée à Alès, Agde, Lodève, Limoux, Bédarieux... ;
- Centres-villes dynamiques marqués par de très fortes disparités dans des agglomérations de taille moyenne à Montauban, Castres... ou dans les métropoles de Toulouse ou Montpellier....

Aux côtés de cette géographie prioritaire qui devrait être revue dès 2023, la majorité des territoires urbains, péri-urbains ou ruraux présentent aussi, à des degrés divers, des poches de pauvreté ou de précarité qui appellent une attention particulière pour éviter tout décrochage.

L'ensemble de ces quartiers populaires nécessite, dans le cadre du CPER, une mobilisation publique renforcée et concertée pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants, assurer une plus forte équité territoriale, rompre leur isolement social, économique et spatial, et renforcer leur ancrage dans leur environnement urbain et territorial pour qu'ils contribuent et bénéficient des dynamiques de développement urbaines et régionales.

A ce titre, il est convenu :

- **D'accompagner le tissu associatif qui joue un rôle fondamental pour le développement social et économique, la citoyenneté et le lien social ainsi que l'accès au droit pour tous.** Sont concernés tous les domaines, notamment : emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité, jeunesse, culture et sport, santé, lutte contre les discriminations, etc. Il s'agit de soutenir les programmes d'actions de ces associations mais aussi les adultes relais qui en sont salariés, en particulier pour leur formation professionnelle.
- **Favoriser le développement économique et la création d'emplois en accompagnant celles et ceux qui souhaitent créer ou reprendre des entreprises,** avec une attention toute particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

- **De poursuivre une politique d'investissement en faveur de la rénovation urbaine, en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine**, en veillant non seulement à leur transition énergétique et à la lutte contre la précarité énergétique, mais aussi à renforcer une meilleure intégration de ces quartiers dans leur environnement urbain en s'appuyant notamment sur les nouvelles solutions de mobilités. 20 Conventions de Renouvellement Urbain signées entre les EPCI, l'Etat, la Région et l'ensemble des autres partenaires, sont déployées en Occitanie. La Région y consacre 57,62 M€.

Cet accompagnement fait l'objet d'un travail partenarial entre les territoires, l'Etat, la Région et l'ensemble des partenaires concernés.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent les habitants des quartiers populaires, la Région Occitanie a fait le choix de porter une politique volontariste en complément de la politique nationale et des fonds européens.

En complément de son intervention spécifique en faveur des associations, du développement économique, de la création d'emplois et de la rénovation urbaine (cf. supra), la Région mobilise l'ensemble de ses politiques sectorielles, notamment le logement, le développement économique, la formation professionnelle....

En particulier, au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'emploi, la Région Occitanie accorde une attention particulière, en application du Plan Régional de Développement des Formations, aux formations pour les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires, aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de lutte contre l'illettrisme, aux Ecoles Régionales de la 2^{ème} chance et aux Maisons d'Orientation à Montpellier et Toulouse.

Les quartiers populaires font aussi l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre du Pacte pour l'Embauche de la Région Occitanie : « **Faciliter l'insertion des publics issus des quartiers prioritaires dans les métiers en tension** », l'objectif étant de mettre directement en relation les entreprises et les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires. Il s'agit ainsi de lutter contre les stigmatisations et les discriminations liées à l'adresse mais aussi contre « l'auto-censure » rencontrée chez certains candidats qui peuvent craindre de ne pas trouver leur place dans le monde du travail. Ce soutien sera également renforcé par la mobilisation de fonds européens au titre de l'Objectif Spécifique (OS) 5.

Maquette financière de l'action 10.2 / Politique de la ville :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (ANRU)	193 612 000 €	
REGION	79 275 000 € <i>Dont 52 290 000 € (*) au titre des engagements pris dans les 20 conventions ANRU</i> <i>Dont 22 085 000 € pour l'accompagnement du tissu associatif dans les quartiers politique de la ville</i> <i>Dont 4 900 000 € de l'entrepreneuriat</i>	

Liste des 105 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en Occitanie

N.B. révision de la liste des quartiers prioritaires prévue en 2023

Dpt	EPCI	Population de l'EPCI en 2014	Commune	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	Population dans le QPV
09	CC Couserans-Pyrénées	30 639	Saint-Girons	Cœur De Ville	1 177
	CA Pays Foix-Varilhes	33 174	Foix	Centre Ancien	1 236
	CC Portes d'Ariège Pyrénées	40 472	Pamiers	Centre Ancien - La Gloriette	4 291
11	CA le Grand Narbonne	128 508	Narbonne	Narbonne centre	4 661
				Narbonne Est	1 692
				Narbonne Ouest	4 031
	CA Carcassonne Agglo	113 760	Carcassonne	La conte Ozanam	2 060
				Le Viguier St Jacques	1 862
				Bastide Pont Vieux	2 091
				Fleming la Reille	1 050
CC du Limouxin	29 704	Limoux	Quartier Aude	2 050	
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	33 420	Lézignan Corbières	Centre-Ville	2 993	
12	CA Agglo Rodez	57 791	Onet-le-Château	Quatre Saisons	1 540
	CC Ouest Aveyron Communauté	28 619	Villefranche-de-Rouergue	La Bastide	2 091
30	CC Petite Camargue	26 447	Vauvert	Les Costières	2 734
	CA Alès Agglomération	131 883	La Grand Combe	Centre-Ville - Arboux	2 421
				Trescol - La Levade	1 012
			Alès	Près Saint-Jean - Cévennes- Tamaris- Cauvel - La Royale - Rochebelle- Centre-ville	14 621
				Anduze	Centre-ville
	CA du Gard Rhodanien	73 159	Bagnols sur Cèze	Escanaux - Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet	4 006
			Pont Saint Esprit	Centre-ville	1 351
	CA de Nîmes Métropole	261 666	Nîmes	Némausus-Jonquilles-Hautes Magaille - Oliviers	3 374
				Pissevin-Valdegour	11 597
				Gambetta-Richelieu	6 862
Chemin bas d'Avignon - Clos d'Orville				7 264	
Mas de Mingue				3 014	
Route de Beaucaire			1 722		
Saint -Gilles	Sabatot - Centre Ancien	3 272			
CC Beaucaire Terre d'Argence	30 853	Beaucaire	La Moulinelle	2 941	
			Centre-ville	4 374	

Dpt	EPCI	Population de l'EPCI en 2014	Commune	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	Population dans le QPV			
	CC de Cèze Cevennes	19254	Saint Ambroix	l'Ecusson	1 234			
	CC Pays d'Uzès	28996	Uzès	quartier prioritaire d'Uzès	1 301			
31	CA le Muretain Agglo	119 232	Muret	Saint-Jean	2 938			
				Centre Ouest	1 948			
	CC Cœur et Côteaux du Comminges	45 525	Saint-Gaudens	Cœur De Ville	1 357			
	Toulouse Métropole	760 127	Toulouse	Blagnac	Barradels	1 613		
				Colomiers	Val D'Aran - Poitou - Pyrénées	3 011		
					En Jacca	1 168		
				Cugnaux	Vivier Maçon	1 059		
				Toulouse	760 127	Toulouse	Pradettes	1 962
							Grand Mirail	31 691
							Arènes	2 127
							Bourbaki	1 169
							Empalot	5 502
							Les Izards - La Vache	2 747
							Cépière Beauregard	1 549
							Saint-Exupéry	1 288
							Soupetard	2 021
Rangueil	3 311							
Négrenneys	1 014							
La Gloire	1 162							
32	CA Grand Auch Cœur de Gascogne	40 394	Auch	Grand Garros	1 939			
34	CA Béziers Méditerranée	124 078	Béziers	Centre-ville	19 054			
				Iranget Grangette	2 832			
				Devèze	4 605			
	CC Lodévois et Larzac	14 846	Lodève	Centre-ville	3 021			
	CA du Bassin de Thau	126 645	Sète	Centre-ville - Ile Sud	4 340			
				Ile de Thau	3 794			
	Montpellier Méditerranée Métropole	457 760	Montpellier	Frontignan	Les Deux Pins	1 231		
				Mosson	21 652			
				Petit Bard Pergola	5 756			
				Pas du Loup - Val de Croze	3 245			
Cévennes				5 578				
Gély				1 324				
Figuerolles				3 419				
Lemasson				1 245				
Près d'Arènes	4 458							
Pompignane	1 198							

Dpt	EPCI	Population de l'EPCI en 2014	Commune	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	Population dans le QPV			
				Aiguelongue	1 095			
				Vert-Bois	2 012			
				Celleneuve	1 420			
				CA Hérault Méditerranée	76 486	Agde	Centre-ville	3 177
				CC Grand Orb CC en Languedoc	21 199	Bédarieux	Centre-ville	1 955
	CC Pays de Lunel	48 680	Lunel	Centre et périphérie	5 726			
46	CA du Grand Cahors	42 702	Cahors	Terre Rouge	1 036			
65	CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	126 811	Tarbes	Tarbes Nord	2 357			
				Tarbes Ouest	1 516			
				Tarbes Est	3 316			
			Lourdes	Ophite	1 165			
66	CC des Albères et de la Côte Vermeille	55 741	Elné	Centre-ville	1226			
	CU Perpignan Méditerranée	268 517	Perpignan	Saint-Assisclé	2630			
				Quartier Gare	3430			
				Bas-Vernet Ancien Zus	2828			
				Diagonale du (haut - moyen) Vernet	5101			
				Rois de Majorque	1581			
				Bas-Vernet nouveau QPV	2854			
				Centre Ancien	11358			
				Nouveau Logis	994			
				Champs de Mars	1609			
81	CA Castres Mazamet	81 166	Aussillon	La Falgalarié	1 283			
			Castres	Laden Petit Train	1 254			
				Lameilhé	1 298			
				Aillot Bisséous Lardailié	2 116			
	CA Grand Albigeois	84 868	Albi	Centre-ville	1 649			
				Cantepau	2 106			
				Veyrières Rayssac	1 782			
	CC du Carmausin Ségala et Cordais du Causse	28 695	Carmaux	Lapanouse	1 244			
				Rajol - Cérou - Gourgatieux - Bouloc - Verrerie	1 877			
				CA du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne et Pays Salvagnacois	73 595	Gaillac	Lentajou - Catalanis	1 173
				Graulhet	Crins - En Gach	2 701		
82	CA Grand Montauban	74 889	Montauban	Cœur de Ville	3 551			
				Médiathèque Chambord	3 802			
	CC Terres de Confluences	41 550	Moissac	Centre-ville	2 470			
				Sarlac	1 202			

10.3 Agir ensemble pour la vitalité commerciale et artisanale de tous les territoires

La présence d'un tissu commercial et artisanal dynamique et de proximité est l'une des conditions essentielles à la vitalité des petites et moyennes villes, enjeu au cœur de la stratégie « Occitanie 2040 » approuvée en décembre 2019. La Région Occitanie est déjà fortement mobilisée sur le sujet (Pass « commerce de proximité », dispositif Bourgs Centres...).

Mais la crise sanitaire fragilise particulièrement le secteur du commerce et de l'artisanat : une étude de l'Institut pour la Ville et le Commerce évoque une baisse d'au moins 30 % du chiffre d'affaires et une augmentation potentielle de la vacance commerciale de l'ordre de 30 %, passant au niveau national de 12 à 16 % dans les centres villes. Pour répondre à cette situation exceptionnelle, la Région a mis en œuvre de manière partenariale le fonds L'OCCAL, visant à aider les entreprises (tourisme, commerce et artisanat de proximité) à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires.

Au-delà de cette réponse d'urgence indispensable, le maintien ou le renforcement structurels du commerce et de l'artisanat de proximité nécessitent une intervention sur l'appareil commercial (foncier et immobilier) et une restructuration de l'offre.

En lien avec le plan France Relance - qui prévoit une mobilisation de la Banque des Territoires et de l'ANCT sur ce sujet - et dans le cadre du plan de relance régional, un opérateur régional de restructuration commerciale et artisanale de type foncière (FOCCAL) sera créé et se mobilisera aux côtés des collectivités locales avec les grandes orientations suivantes :

- Échelle d'intervention régionale, en pleine articulation et cohérence avec les projets portés par le territoire
- Partenariat recherché avec l'ANCT, la Banque des Territoires et l'Etablissement Public Foncier Occitanie
- Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs, et inscription dans une approche globale de revitalisation
- Capacité à assurer le portage foncier et immobilier, les travaux de restructuration, la commercialisation ou la gestion locative

Les financements de l'État et de la Région sont compris dans les enveloppes mobilisées au titre de l'action 10.1.

L'Etat dans le cadre des contrats Cœurs de Ville et Petites Villes de Demain, la Région au titre des Bourgs-Centres, veilleront à soutenir des opérations en faveur de la vitalité commerciale et artisanale.

Dans le cadre des conventions de moyens et d'objectifs qu'il signe avec les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres des métiers et de l'artisanat, l'Etat favorisera les actions de développement du commerce et de l'artisanat.

10.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire

Objectifs :

Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** ont été institués par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Un dispositif de reconnaissance des PAT, via une instruction aux préfets de région, a été mis en place en mars 2017 par le ministère de l'agriculture. Les PAT sont des projets fédérateurs visant à une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Ils sont à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire et principalement portés par des collectivités. Ces projets se basent sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de l'offre et de la demande alimentaires locales, ainsi que des acteurs impliqués dans les thématiques de l'alimentation. Ils aboutissent ainsi à l'élaboration concertée d'une stratégie et d'un programme d'actions multisectoriel sur l'alimentation. L'État accompagne techniquement l'ensemble des projets.

L'Occitanie est une région très dynamique, avec une cinquantaine de projets en cours ou en émergence, répartis dans tous les départements. 28 d'entre eux ont d'ores et déjà obtenu leur labellisation, de niveau 1 (relatif à la phase d'émergence) pour 20 d'entre eux et de niveau 2 pour 8 d'entre eux. L'Occitanie est ainsi la 1^{ère} région de France en termes de nombre de PAT.

La Région Occitanie est fortement engagée depuis fin 2017 en faveur de l'alimentation, dont il a fait sa grande cause régionale. En décembre 2018, l'adoption du **Pacte alimentation** a posé les bases de la stratégie régionale et positionné la Région Occitanie comme acteur majeur de l'alimentation. Dans le cadre du **Pacte Vert**, une stratégie renforcée autour de l'alimentation a été adoptée en juillet 2020 **pour une souveraineté alimentaire régionale qui repose sur la transition agroécologique**. Les territoires sont identifiés comme des maillons essentiels de cette stratégie, en capacité de mener des actions opérationnelles en faveur de la souveraineté alimentaire, notamment via les PAT. La Région souhaite ainsi amplifier sa mobilisation aux côtés de l'Etat pour accompagner les territoires en poursuivant son soutien financier aux projets de relocalisation alimentaire (outils de transformation, investissements pour une restauration collective locale et de qualité...).

La crise du COVID-19 a mis en valeur le rôle que pouvaient jouer les PAT dans l'amélioration de la résilience alimentaire des territoires. C'est pourquoi une mesure du plan France Relance leur est consacrée. Cette mesure permettra de financer les actions opérationnelles prévues par les PAT. Ces actions peuvent prendre la forme d'investissements matériels et immatériels touchant l'ensemble des thématiques reprises dans les PAT : production agricole, problématiques environnementales, développement économique, cohésion sociale, aménagement territorial, structuration de filières, santé, éducation, patrimoine et culture.

Financement et modalités :

L'enveloppe budgétaire consacrée aux PAT dans le cadre du plan France Relance de l'État pour l'Occitanie est de 10,169 M€. L'intégralité de ce budget a été engagée dès 2021. Les projets ont été sélectionnés via un appel à candidatures basé sur un cahier des charges défini de manière concertée entre l'Etat et la Région auprès des PAT d'Occitanie. La totalité de l'enveloppe a été mobilisée pour accompagner les projets de 42 PAT lauréats.

Les dispositifs financiers mis en place par la Région sont mobilisés en complémentarité pour un montant de 12 M€ sur la période 2021-2027 afin de financer la mise œuvre des PAT.

Types d'actions financées

Le souhait est de financer des actions qui concourent au développement d'une agriculture et d'une alimentation durables, de qualité pour tous sur les territoires.

Les crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022 ont permis de financer l'accompagnement et la gouvernance des PAT, leur ingénierie et les investissements matériels et immatériels (outils de production, de transformation, de logistique et de stockage, études et diagnostic, sensibilisation et animation tous publics).

Maquette financière de l'action 10.4 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT		10 169 000 €
RÉGION	12 000 000 €	

Action n°11 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires

11.1 Aménagement numérique du territoire

La crise sanitaire éclaire d'une nouvelle manière l'importance des infrastructures numériques sans lesquelles le télétravail, l'école à la maison, la télémédecine, le lien social en situation de mobilité empêchée ne sont pas possibles. Les disparités d'accès sont insupportables et renforcent encore le besoin d'une accélération des déploiements des infrastructures numériques dans une optique inclusive.

La stratégie conjointe État / Région vise à assurer la bonne qualité des couvertures et des connexions des réseaux THD fixe et mobile.

Ainsi, l'action s'inscrit dans le cadre des Plans France Très Haut Débit et France Mobile, dont les objectifs sont :

- Généraliser la couverture mobile 4G sur l'ensemble du territoire, par la construction de 5 000 sites par opérateur (sur le plan national) dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (new deal mobile) ;
- D'ici fin 2022, le très haut débit pour tous (>30 Mbit/s) ;
- D'ici 2025, généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

En matière de desserte fibre, les déploiements sont en cours et respecteront l'objectif, mais il convient d'accompagner encore certains d'entre eux dans la complétude de leur projet THD, ainsi que pour les derniers raccordements longs, très présents sur notre territoire en raison de sa géographie, notamment en zones de massifs.

En particulier dans le cadre de France Relance, l'Aude bénéficie de la réouverture du guichet FTTHD.

En matière de téléphonie mobile, l'accord du « new deal mobile » entre l'État et les opérateurs de janvier 2018 a permis d'accélérer le rythme de déploiement de la téléphonie mobile, sans pour autant pouvoir traiter la totalité des zones blanches d'ici son terme en 2025. Il conviendra donc de parachever cette action. Des expérimentations pourront en particulier être mises en œuvre dans les Pyrénées (estives, refuges...) d'ici 2023, en lien avec la politique de massif.

La Région est favorable au déploiement de la 4G dans le cadre du new deal mobile qui vise à réduire la fracture numérique territoriale en matière de téléphonie mobile.

Parallèlement, le déploiement de la 5G devra être évalué sur la base des connaissances scientifiques et en prenant en compte les préoccupations sanitaires exprimées par les citoyens. Le déploiement devra en outre s'opérer dans les territoires de façon équilibrée, entre les zones denses – urbaines et les zones peu denses.

Les nouveaux usages de la 5G sont inconnus à ce jour. Ils sont liés à l'intelligence artificielle (IA), la robotique, l'IoT. Il est nécessaire que, dès à présent, l'État et la Région encouragent la détermination d'objectifs partagés entre acteurs publics et privés, favorisent des expérimentations thématiques, mobilité notamment, en particulier en zone rurale, afin d'assurer le développement d'un écosystème local tout en assurant son acceptabilité sociale.

La Région Occitanie soutient et soutiendra les projets d'entreprises (innovation, croissance, attractivité) de la filière numérique positionnés sur les technologies et équipements de réseaux télécoms, dont les réseaux 5G. En revanche, elle a proposé un moratoire pour le déploiement de la 5G d'ici la publication complète de l'étude de l'ANSES.

Des expérimentations pourront être entreprises avec les opérateurs d'ici 2023.

Territoires 100 % numérique et durable

Des expérimentations pourront être mises en œuvre avec les Départements, leur syndicat et des territoires de projets pour des « territoires 100 % numérique, durable et inclusif ».

Il s'agira en particulier de travailler avec les opérateurs (fixe et mobile) pour accélérer la desserte et la couverture avec des solutions écologiques, tant en termes de technologie qu'en termes de conception et d'usages, et notamment concevoir l'autonomie en énergie pour les zones reculées des réseaux ou des smart grids en milieu plus dense.

Les acteurs de l'inclusion numérique seront associés, en vue de favoriser un chaînage complet infrastructures - usages - formations, en ciblant les acteurs et les populations les plus éloignés du numérique quelle qu'en soit la raison, ainsi que les élus le sollicitant pour le point formation.

Politique « smart territoires »

L'utilisation des technologies de l'information et le recours aux données territoriales pour améliorer les services rendus aux usagers constituent également un puissant facteur de réduction des inégalités territoriales.

Alors que les métropoles et certaines grandes villes ont engagé cette démarche, d'autres territoires abordent ce sujet de façon moins intense et variable en fonction de leurs ressources et de leurs objectifs.

L'accent sera mis sur la mutualisation et sécurisation des données au travers des démarches data locales avec les plateformes régionales existantes (Occitanie Data pour l'éthique et le partage de données, Open Data pour l'ouverture des données d'intérêt général, OPenIG pour les référentiels géographiques structurants).

La Région soutiendra des démarches de « territoires intelligents », plus particulièrement sur les villes moyennes et les bourgs centres structurants, dans une logique d'équilibre territorial et notamment de desserrement métropolitain et de rééquilibrage géographique.

Les projets soutenus concerneront notamment l'optimisation des services publics (eau, énergie, déchets), la résilience des territoires face au changement climatique (par exemple, détection des passoires thermiques, îlots de chaleur, mise en place de plateforme de circuits courts), la revitalisation des centres urbains (plateforme d'aide au stationnement, mise en visibilité des petits commerces, wifi public) et les démarches de démocratie participative.

Enfin, l'ensemble des politiques numériques devront être mises en œuvre avec un critère de sobriété, ce qui signifie, entre autres, encourager les actions de sensibilisation envers les différents publics (utilisateurs, scolaires, salariés...) et demander aux acteurs publics et privés d'intégrer les enjeux environnemental et énergétique dans leur stratégie numérique.

La Région pourra également mettre en œuvre un appel à projet d'ici 2023 visant à encourager la connexion des ports maritimes et canaux afin d'améliorer l'expérience des plaisanciers (démarche administrative, découverte touristique et culturelle de l'arrière-pays...).

La Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN) et la Stratégie de Cohérence régionale pour l'aménagement numérique, co-pilotées par l'État et la Région constituent des cadres de travail commun qui guideront l'action.

Datacenters

Dans un contexte d'augmentation exponentielle des données, de leurs croisements (dont les métadonnées) et du besoin d'y accéder (les flux), des besoins de sécurité et de souveraineté, les Datacenters se développent. Il est utile d'éviter que les initiatives soient prises de façon anarchique, aussi est-il opportun de conduire un recensement des besoins et d'animer les possibilités de mutualisation entre acteurs publics (dont interministériel) et privés ainsi que d'accompagner les déploiements de datacenters de proximité, dans un optique de développement durable en général et de sobriété énergétique en particulier.

Transition numérique des territoires

L'État et la Région souhaitent pouvoir encourager, d'une part, les acteurs à s'adapter aux nouveaux modes de travail et à transformer leur organisation et, d'autre part, la structuration de la dynamique naissante du télétravail afin qu'elle profite au plus grand nombre et soit mise en œuvre au travers d'une plus grande homogénéité entre les territoires. Il s'agit ainsi de proposer une action régionale et territorialisée de développement du télétravail, en particulier en recourant à des services et solutions développés en Occitanie, notamment structurer, développer et soutenir les réseaux de tiers lieux (cf. infra).

Dans le même esprit, il convient de relever le défi de l'accès de tous les publics, notamment ceux sollicitant ou nécessitant de l'aide, à la dématérialisation complète des services publics et à une société devenue numérique : l'illectronisme concerne 20 % de la population, 25 % ne sait pas s'informer et 20 % est incapable de communiquer via Internet (étude INSEE Octobre 2019).

Les conditions sociétales ou encore le développement du télétravail rendent encore plus importante et urgente l'inclusion numérique des 13 millions de personnes qui ne maîtrisent peu ou pas les usages du numérique.

L'action des pouvoirs publics passe notamment par la mise en œuvre d'outils et de ressources pour permettre la montée en compétences selon les dispositifs promus par la stratégie nationale pour un numérique inclusif, notamment le déploiement du dispositif de pass numérique, ainsi que le soutien à l'émergence et à la consolidation des maisons France service et des tiers-lieux, en articulation avec le programme Nouveaux Lieux – Nouveaux Liens de l'État, qui porte sur le déploiement de tiers-lieux à vocation transversale (Fabriques des territoires), éducatifs (campus connectés), culturels (Microfolies) partout sur le territoire.

Depuis 2021, l'État soutient avec France Relance, à hauteur de 12 M€, la création de postes de médiateurs numériques, en particulier dans les maisons France Service et les lieux d'inclusion numérique.

La Région Occitanie accompagne les tiers-lieux via un appel à projets permettant de les soutenir dans leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement. La Région soutiendra les tiers-lieux envisagés comme espace de travail collaboratif, à destination d'entreprises, de travailleurs, proposant des fonctionnalités opérationnelles de service aux entreprises accueillies et ouvertes au grand public telle que fablab, living-lab, atelier, médiation numérique, appui et conseil aux porteurs de projets (relations avec d'autres structures d'accompagnement), formation, e-formation, télétravail, restauration, café, espace et services culturels, circuits courts... Les tiers-lieux retenus sont labellisés « Tiers-Lieux Occitanie ». L'agence Ad'Occ assure l'animation du réseau régional de ces tiers lieux labellisés.

Maquette financière de l'action 11.1 :

	Crédits contractualisés / valorisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	277 036 217 € (montants valorisés du Plan France Très Haut Débit) + crédits cohésion des territoires	22 000 000 € Dont 10 M€ Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit Dont 12 M€ Inclusion numérique
RÉGION	198 000 000 € : Dont 142 M€ (THD) Dont 35 M€ (THD'OC) Dont 14 M€ (Usages numérique) Dont 1 M€ (Data Center) Dont Tiers-lieux : 6 M€	Tiers-lieux : 2 M€

11.2 Canal des Deux Mers : canal du Midi et canal latéral à la Garonne

Le Canal des Deux Mers comprend :

- Le **canal latéral à la Garonne** qui s'étend de Toulouse à Castets-en-Dorthe en Nouvelle-Aquitaine. Sa longueur est de 204 km dont 101 km en Occitanie,
- Le **canal du Midi**, inscrit sur la Liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO**, qui s'étire de Toulouse à l'étang de Thau avec ses canaux associés : Brienne à Toulouse, Jonction et Robine jusqu'à Port-La-Nouvelle, ainsi que son système d'alimentation depuis la Montagne Noire, soit 278 km de canaux et 82 kilomètres de système d'alimentation.

Le canal du Midi est l'un des plus anciens canaux d'Europe encore en fonctionnement. Construit au XVII^{ème} siècle, il représente à la fois une incroyable prouesse technique et une véritable œuvre d'art. En 1996, il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ses centaines d'ouvrages, ponts, écluses, ponts-canaux, maisons éclusières, c'est aussi un patrimoine architectural exceptionnel universellement reconnu. Le canal du Midi constitue également un formidable vecteur de développement touristique, au cœur des territoires qu'il traverse.

Le canal latéral à la Garonne est le prolongement de l'œuvre de Riquet pour finaliser le rêve de relier l'Atlantique à la Méditerranée. Construit au XIX^{ème} siècle, avec de nombreux ouvrages remarquables (pont canal du Cacor notamment), ses alignements majestueux sur de grands linéaires, il constitue un patrimoine remarquable du Sud-Ouest.

Les enjeux auxquels le canal du Midi est et sera confronté dans les années à venir, sont repris dans le Plan de gestion du canal du Midi, qui définit 13 objectifs stratégiques sur la base de l'état des lieux et du diagnostic de la gestion actuelle du canal. Ces actions ont vocation à être financées dans le cadre du CPER 2021-2027.

Ces grands enjeux contribuent à plusieurs objectifs stratégiques du CPER :

- L'inscription du canal du Midi sur la Liste du Patrimoine Mondial, reconnaissance de son excellence, contribue au rayonnement de l'Occitanie,
- La préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages du canal des deux mers,
- La maîtrise de la gestion de l'eau du canal des deux mers en lien avec les cours d'eau des bassins versants Adour-Garonne et Rhône Méditerranée contribue au développement soutenable et résilient des territoires,
- La valorisation des atouts culturels, patrimoniaux et touristiques du canal des deux mers permet un développement équilibré des territoires traversés. Le canal participe à l'attractivité et la vitalité des territoires traversés. Le rôle de transport d'eau du canal contribue à la production agricole (irrigation).

Programmes thématiques structurants du canal du Midi proposés à la contractualisation du CPER 2021-2027 :

1. Restauration / valorisation du patrimoine et des paysages

Le canal du Midi comporte de très nombreux ouvrages (écluses, ponts canaux, ponts bâches, troussepinette, épanchoirs, barrages...) et bâtiments historiques, qui nécessitent des études patrimoniales et sanitaires et des opérations de restauration, de mise en valeur et/ou de reconversion. La restauration du chenal navigable (digues, berges et tirant d'eau) est également indispensable pour le maintien de la navigation, en particulier sur le Canal de la Robine.

Afin de reconstituer les alignements du canal du Midi, qui concourent au maintien de sa Valeur Universelle Exceptionnelle et à l'attractivité des territoires, le programme de restauration de la voûte arborée sera mis en œuvre.

Par ailleurs, les études permettant de concilier le développement des territoires avec la préservation des paysages du canal seront encouragées.

2. Optimisation de la gestion de l'eau face au changement climatique

Le canal est un « vecteur d'eau » pour un large territoire et en particulier pour l'agriculture. Des actions de modernisation de la gestion hydraulique du canal doivent permettre de mieux valoriser la ressource en eau et de limiter la consommation d'eau lors de l'exploitation : meilleure gestion hydraulique (instrumentation, supervision, télégestion des vannes), réalisation de travaux d'étanchéité des portes d'écluses et optimisation de la capacité du lac réservoir de Saint-Ferréol.

Ces actions doivent également contribuer à une meilleure connaissance et à un partage équilibré des ressources en eau entre les différents usages et entre les deux bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée, permettant la continuité de fonctionnement du canal en cas d'événement climatique.

Par ailleurs, des actions visant à la suppression des rejets directs dans le canal seront mises en œuvre.

3. Connaissance et valorisation du savoir documentaire, et rayonnement du Bien

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial nécessite de développer des actions de valorisation de l'identité du canal du Midi dans le but de promouvoir toutes les composantes du Bien UNESCO canal du Midi : mise en œuvre de la stratégie de marque commune, d'une dynamique de médiation et de médiatisation culturelle et patrimoniale, d'un programme de signalétique, d'une coopération internationale et d'un contrat de destination touristique.

De même, le recueil, la conservation et la valorisation de la mémoire du canal du Midi (archives écrites, mémoire vivante) permettent de contribuer à la promotion et à la valorisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO et doivent être développés.

4. Économie et vitalité des territoires

L'attractivité des territoires sera accrue par la création des voies vertes ou vélo-routes pour assurer la continuité cyclable le long du canal du Midi.

La création de nouveaux ports et l'aménagement des ports et haltes nautiques existants sont nécessaires dans un schéma d'ensemble cohérent pour rééquilibrer la fréquentation et répondre à l'attente en services. La progression de la qualité des services, la montée en gamme de l'offre, tout en garantissant le respect de l'environnement est donc à soutenir. Le développement de bouquets de services de qualité en lien avec l'itinérance est indispensable.

La requalification et la valorisation des abords des canaux permettra de mettre en valeur les canaux et leurs territoires et ainsi d'en améliorer l'attractivité et de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il est pour cela essentiel de requalifier les espaces publics, les Bourgs Centres Occitanie et les Petites Villes de Demain. Des actions pour valoriser l'économie locale des territoires et promouvoir le développement du fret pourront être portées.

5. Innovation

Le canal du Midi doit être un territoire d'innovation et d'expérimentation au service des transitions écologiques, sociales et climatiques, par l'expérimentation par exemple de nouveaux modes de propulsion pour les bateaux (électricité ou hydrogène) ou le développement d'une énergie propre sur le canal.

Programmes thématiques structurants du canal latéral à la Garonne proposés à la contractualisation du CPER 2021-2027 :

Le canal latéral à la Garonne bénéficie d'un patrimoine bâti historique (ouvrages et bâtiments) contribuant à l'attractivité des territoires. Ce patrimoine nécessite des actions de restauration et de valorisation. La restauration des digues et des berges est également indispensable pour le maintien de la navigation.

La modernisation des ouvrages de gestion hydraulique du canal latéral à la Garonne et la suppression des rejets dans le canal contribueront par ailleurs à une meilleure gestion de la ressource en eau, dans le contexte du changement climatique.

Comme pour le canal du Midi, le développement, la qualification et la montée en gamme de l'offre de services, notamment dans les haltes et ports fluviaux, concourra à la vitalité des territoires, qui sera aussi soutenue par des actions de requalification des espaces publics, Bourgs Centre et Petites Villes de Demain.

Des expérimentations de nouvelles technologies de propulsion des bateaux ou de production d'énergie renouvelable seront par ailleurs accompagnées.

Partenaires associés/impliqués :

Le volet « canal de Garonne » du CPER fera l'objet d'une convention d'application spécifique entre l'État, Voies Navigables de France (VNF), la Région Occitanie et d'autres partenaires éventuels.

Concernant spécifiquement le canal du Midi, un « contrat-cadre pour la préservation et le développement du canal du Midi et la valorisation de ses territoires dit Plan Canal du Midi », comprenant les moyens mobilisés au titre du CPER 2021-2027, sera élaboré et mis en œuvre par les partenaires de l'Entente pour la période 2021-2027.

Instances de concertations concernées :

- Commission territoriale de VNF.
- Pour le canal du Midi :
 - Le comité de Bien, véritable parlement du Canal regroupant près de 350 acteurs dont l'Etat, VNF, la Région, les collectivités locales, les représentants des acteurs socio-économiques,
 - L'Entente pour le canal du Midi (regroupant l'Etat, VNF, la Région Occitanie, et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn),
 - Le comité stratégique, regroupant les membres de l'Entente et les 16 EPCI concernés (Toulouse Métropole, Communautés d'agglomération et Communautés de communes).
- Pour le canal latéral à la Garonne : en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements et EPCI concernés.

Partenaires techniques et /ou financiers : Union Européenne, Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, Conseils Départementaux, EPCI, communes maîtres d'ouvrages, établissements publics, associations.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 11.2 :

	Crédits contractualisés / valorisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	VNF : 59,5 M€ + crédits cohésion des territoires	26,2 M€ (crédits VNF) + crédits cohésion des territoires
RÉGION	49 M€	

Le Canal du Rhône à Sète est intégré dans le CPIER Rhône – Saône et dans une démarche territoriale dédiée. Dans ce cadre, l'Etat mobilisera notamment des crédits Relance pour l'opération de requalification de l'écluse de Nourriguier à Beaucaire (30).

11.3 Désenclavement routier et ferroviaire

I/ DESENCLAVEMENT ROUTIER :

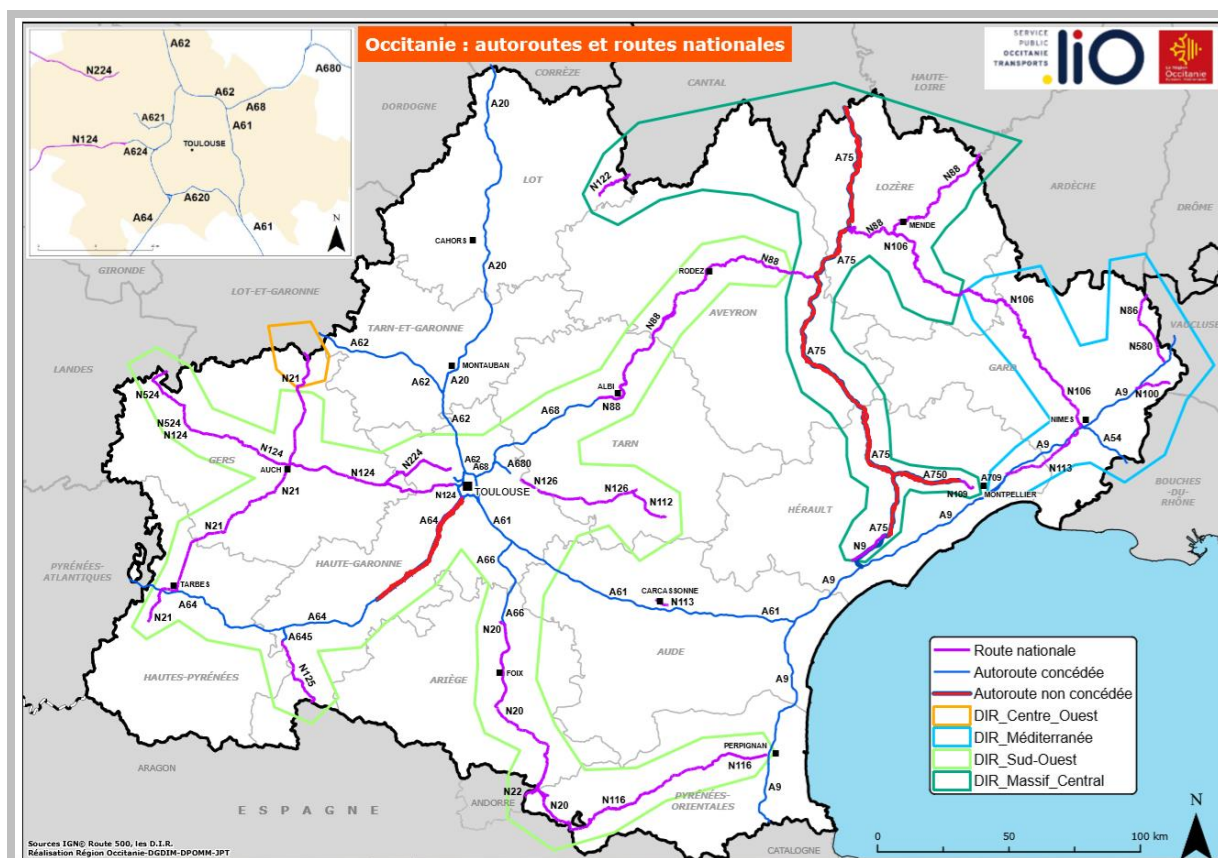
Le réseau routier national doit continuer à être modernisé afin de répondre au besoin de désenclavement des territoires ruraux et des villes moyennes, aux problèmes de congestions récurrentes dans les métropoles et aux enjeux de santé publique (pollution) et environnementaux (émissions de CO₂). Il devra ainsi s'adapter pour favoriser et accompagner le développement de la mobilité partagée (voies réservées, co-voiturage, pôles d'échanges ou aires d'arrêt sécurisées de transports en commun, pistes cyclables...) et des nouveaux services de mobilité, permis notamment par le numérique.

L'Occitanie s'inspire de longue date de l'organisation des transports publics de pays européens exemplaires, notamment en matière de réseaux ferroviaires. Mais l'ambition d'un report modal sensible de la route vers le rail s'y décline avec une réalité différente. L'équipement en infrastructures ferroviaires en Occitanie n'est en rien comparable à celui de ces pays (l'Occitanie a une superficie supérieure de 75 % à celle de la Suisse mais compte deux fois moins de kilomètres de voies ferrées). Ainsi, il convient de poursuivre activement le développement du réseau ferré sur le territoire régional et pour cela mettre en œuvre les chantiers issus des États généraux du rail et de l'intermodalité.

Il est également indispensable d'investir sur le réseau routier. La route demeure en effet un élément absolument essentiel du désenclavement de nombreux territoires de la deuxième région de France métropolitaine par sa superficie. Les enjeux routiers sont considérables. Aussi, la Région a souhaité se mobiliser dans le cadre de l'élaboration d'un réseau routier d'intérêt régional, en soutenant les Départements sur certaines infrastructures relevant de leur compétence et également auprès de l'État sur le réseau routier national et autoroutier.

Dans le cadre de la loi 3DS (déconcentration, décentralisation, différenciation, simplification) et au regard des enjeux de désenclavement des territoires que représentent les 1 700 km de routes nationales non concédées, la Région Occitanie est favorable à l'expérimentation d'un transfert d'une partie de ce réseau : la transversale des Pyrénées, RN116 et RN20 et la transversale du Massif Central, RN88 en Aveyron et Lozère.

Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la loi en rapprochant décideurs politiques et usagers, afin d'offrir un service répondant aux besoins exprimés. Le rééquilibrage des territoires et le desserrement économique ne peuvent s'envisager qu'au moyen du développement d'infrastructures de communication performantes, ferroviaires et routières.



a) Objectifs pour la période 2021-2022 :

Les opérations soutenues dans le cadre des nouveaux axes d'intervention viendront compléter les efforts déjà engagés lors des CPER 2015-2020 et poursuivies en 2021-2022 dans le cadre du plan France Relance, visant à rattraper des retards de travaux considérables sur le réseau routier national.

Les opérations en cours financées dans le cadre du CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 :

Pour mémoire, les opérations suivantes, en cours de réalisation, doivent être financées dans le cadre du CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, sans besoin de financement complémentaire sur la future contractualisation 2023-2027 :

Pour l'Ariège :

- les travaux de reprise de la déviation d'Ax-les-Thermes,

Pour l'Aveyron :

- l'achèvement de la déviation de Baraqueville (hors procédures de fin d'opérations à financer dans la prochaine contractualisation),
- la réalisation de la bretelle dite du « shunt de la Gineste », bénéficiant de France Relance,

Pour le Gard :

- la déviation de Laudun l'Ardoise, bénéficiant du plan de France Relance,

- l'aménagement de sécurité du giratoire de Roquemaure,

Pour la Haute-Garonne :

- Déviation de Saint-Béat, dont la première section a été mise en service en 2018,
- l'achèvement de la mise à 2x3 voies du périphérique entre Rangueil et Lespinet, avec pose d'écrans phoniques, bénéficiant de France Relance,
- l'amélioration de la desserte du nord-ouest Toulousain sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole,

Pour le Gers :

- l'achèvement de la déviation de Gimont,

Pour l'Hérault :

- l'achèvement de la requalification environnementale de Pézenas,

Pour la Lozère :

- l'achèvement de la rocade Ouest de Mende,

Pour le Tarn :

- l'achèvement de la rocade d'Albi,
- la réalisation de la phase 1 des aménagements de sécurité de Lescure d'Albigeois, bénéficiant de France Relance.

b) Orientations pour la nouvelle programmation après 2022

Durant le printemps 2021, des réunions de concertation co-pilotées par l'État et la Région ont été conduites et ont permis de préciser les grandes orientations énoncées dans le protocole de préfiguration signé le 9 janvier 2021. L'inscription effective des priorités ainsi identifiées pour la contractualisation 2023-2027 se fera sous réserve de la disponibilité des enveloppes financières et de l'accord des partenaires concernés.

- **La RN 20 :**

L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre du protocole signé le 22 mars 2017 entre l'État, la Région et le Département et amendé le 5 février 2022.

Ainsi, les aménagements prévus dans ce protocole, à savoir les aménagements transitoires de la traversée de Tarascon, la déviation de Tarascon, les aménagements de sécurité de Ussat-Ornolac et l'ouvrage des Bordes, feront partie des opérations prioritaires à examiner pour bâtir la contractualisation 2023-2027. Un protocole a été signé dans ce sens. Concernant la déviation de Tarascon par le tunnel de Quié, des financements hors CPER pourront être recherchés.

La perspective d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Région, dans le cadre de la loi 3DS, sera recherchée.

L'accord international signé le 22 mars 2017 entre la France et Andorre concerne l'amélioration de la viabilité des routes nationales n°20, 320 et 22 entre Tarascon sur

Ariège et la frontière franco-andorrane. Cet accord d'un montant de 21 M€ est financé à parité entre la France et l'Andorre. La DIR Sud-Ouest est chargée de mettre en œuvre l'accord. Le financement du solde de ce protocole sera recherché hors CPER.

- **La RN21**

Pour l'Occitanie, les opérations relatives à cet itinéraire concernent le Gers ainsi que les Hautes-Pyrénées et font l'objet d'un protocole signé le 17 février 2022.

Concernant les Hautes-Pyrénées :

La déviation d'Adé constitue une priorité de la prochaine contractualisation.

La requalification de la RN21 existante à l'entrée Est de Tarbes constitue également une priorité de la prochaine contractualisation.

Concernant le Gers :

La finalisation partagée de l'étude d'opportunité réalisée dans le CPER 2015-2022 permettra l'engagement des études opérationnelles et des premiers travaux sur l'axe et sur le contournement de l'agglomération auscitaine.

- **La RN 88 :**

Pour l'Occitanie, les opérations relatives à cet itinéraire concernent l'Aveyron, la Lozère et le Tarn.

Concernant la partie Aveyronnaise :

Dans la continuité de la réalisation de la bretelle du « Shunt de la Gineste », financée dans le cadre du Plan France Relance, la dénivellation des carrefours de la rocade de Rodez est un objectif à poursuivre. Un phasage de cette opération sera étudié, en priorisant la réalisation des carrefours de St Félix et des Moutiers.

L'aménagement de la RN88 entre Rodez et Laissac constitue une priorité, avec une perspective de mise à 2x2 voies avec une clef de financement à redéfinir. Il constitue la suite du Barreau de Saint-Mayme dont la réalisation est portée en anticipation par le Département de l'Aveyron.

La prochaine contractualisation 2023-2027 sera également l'occasion d'étudier les variantes d'aménagement possibles entre le giratoire de Saint-Félix et l'échangeur du Lachet, notamment en vue de la suppression du goulot d'étranglement constitué par le pont ferroviaire à l'approche du giratoire de Saint Félix.

La perspective d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations à la Région, dans le cadre de la loi 3DS, sera recherchée.

Concernant la partie Lozérienne :

L'amélioration de l'itinéraire A75-Mende constitue une priorité.

A ce titre, la réalisation des aménagements de la route existante entre A75 et Mende fera partie des opérations prioritaires de la future contractualisation 2023-2027, au meilleur coût.

En parallèle, une étude d'opportunité concernant un tracé neuf entre A75 et Barjac a vocation à être lancée. Elle pourra mettre en évidence les premières tranches fonctionnelles à réaliser.

La poursuite de l'opération initiée sur le contournement de Langogne sera à examiner au regard de la capacité financière des différents partenaires.

La perspective d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations à la Région, dans le cadre de la loi 3DS, sera recherchée.

Concernant la partie Tarnaise :

L'amélioration de la traversée de l'agglomération d'Albi, en continuité de la première phase des aménagements de Lescure d'Albigeois, constitue une priorité.

La nature des aménagements à réaliser nécessite au préalable une réflexion conjointe entre les collectivités et l'État, en matière d'aménagement et de desserte.

Sur cette base, une étude d'opportunité des aménagements à réaliser sur la RN88 en sortie d'Albi sera menée dans le cadre de la contractualisation 2023-2027, afin de préciser les solutions envisageables pour améliorer la sécurité ainsi que la fluidité de ce secteur.

La perspective d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations à la Région, dans le cadre de la loi 3DS, sera recherchée.

- **La RN112 :**

La déviation de Saint-Alby sur la RN112 fait également partie des aménagements identifiés. Ses conditions de réalisation seront liées aux modalités de déclassement de la RN112 compte-tenu de la perspective de réalisation de l'autoroute A69 Castres-Toulouse.

Quelles que soient les conditions de sa réalisation (maîtrise d'ouvrage Etat dans le cadre du CPER ou maîtrise d'ouvrage Département par suite du déclassement), l'État maintiendra son engagement financier tel que prévu dans le CPER 2015-2022.

Il est à noter que la participation de l'État, de la Région et des Collectivités Locales à la subvention d'équilibre pour la réalisation de l'autoroute concédée A69 Castres-Toulouse relève d'un financement spécifique qui ne ressort pas du CPER.

- **La RN113**

Pour l'Occitanie, les opérations relatives à cet itinéraire concernent exclusivement l'Hérault :

- La déviation de Lunel, déclarée d'utilité publique en décembre 2019, fait partie des opérations prioritaires ayant vocation à être inscrite dans la contractualisation 2023-2027.
- La déviation de Baillargues-Saint Brès est également une opération prioritaire qui devrait être conduite sous maîtrise d'ouvrage ASF. Elle relèvera donc a priori d'un financement hors CPER.

- **La RN116 :**

La déviation de Marquixanes, dont la possibilité du passage ultérieur à 2x2 voies a été ajoutée au projet antérieur, ainsi que les aménagements entre Ille-sur-Têt et l'Espagne, constituent une priorité qui devra être inscrite dans la contractualisation 2023-2027.

Afin d'accélérer la réalisation de cette opération, des aménagements prioritaires (carrefour Est de Vinça, carrefour avec la RD25, carrefour d'Err) seront réalisés dès 2022, par anticipation.

La perspective d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Région, dans le cadre de la loi 3DS, sera recherchée.

- **La RN122 :**

Pour l'Occitanie, les opérations relatives à cet itinéraire concernent exclusivement le Lot.

Les études concernant l'amélioration de cet itinéraire, entre Figeac et le Cantal, seront menées afin d'identifier les aménagements qualitatifs qui pourront être inscrits dans la contractualisation 2023-2027, l'État maintenant son engagement financier tel que prévu dans le CPER 2015-2022.

- **La RN 124 :**

Pour l'Occitanie, les opérations relatives à cet itinéraire concernent exclusivement le Gers. À la suite de la mise en service de la déviation de Gimont le 15 février 2022, l'objectif est d'achever la mise à 2X2 voies de l'itinéraire entre Toulouse et Auch.

Le doublement de la RN124 entre L'Isle- Jourdain et Auch, dernière section restant à réaliser, constitue donc une priorité de la contractualisation 2023-2027, en application du protocole signé le 14 mai 2021 entre l'État, la Région et le Département du Gers.

- **L'A75 dans l'Hérault**

Dans la continuité des études menées et de la décision ministérielle approuvant l'aménagement proposé, l'aire du Bosc a vocation à figurer dans la contractualisation 2023-2027 avec la même logique de financement qu'au CPER 2015-2020.

Concernant le projet de complément d'échangeur sur l'A75 (Béziers Nord), les conclusions de l'étude d'opportunité en cours de finalisation seront partagées afin de préciser les suites à donner.

- **Le Contournement Ouest de Montpellier dans l'Hérault (COM)**

Le décret de mise en concession du COM par voie d'adossement à la concession ASF est paru le 28 janvier 2022.

- **Le Contournement Ouest de Nîmes dans le Gard (CONÎMES)**

Son financement est prioritairement à rechercher dans le cadre d'un adossement partiel au concessionnaire ASF, qui nécessite d'être complété par un co-financement des partenaires. Ce financement complémentaire sera étudié dans le cadre de la prochaine contractualisation.

- **Le réseau routier national des métropoles :**

L'aménagement de voies réservées sur ce réseau, mis en exergue notamment par les conclusions des études multimodales s'agissant du bassin toulousain, constitue une priorité de la contractualisation 2023-2027.

II / DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE

Une politique ferroviaire ambitieuse est un vecteur majeur pour un nouveau modèle de développement. Le réseau ferroviaire existant doit être préservé, en particulier pour la desserte fine des territoires. Il s'agit également de moderniser les lignes, qu'elles soient de longues, moyennes ou courtes distances et de faire aboutir les projets de lignes nouvelles. L'État et la Région doivent poursuivre ensemble au meilleur coût une logique de pérennisation et de développement du réseau ferroviaire. Ce renouveau doit être envisagé à long terme, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle dotée des ressources suffisantes consacrées à cet objectif.

a) Objectifs pour la période 2021-2022 :

Dans le cadre du CPER 2015-2020 prolongé jusqu'à 2022, une enveloppe de 100,6 M€, dont 45,8 M€ provenant de France Relance, est mobilisée par l'État en complément des financements apportés par la Région et se décompose ainsi :

- Pour les lignes de desserte fine des territoires (hors lignes interrégionales de l'Aubrac et du Cévenol qui bénéficient d'un traitement spécifique), une première enveloppe de crédits d'État de 49,4 M€ et de 139 M€ de crédits de la Région a été affectée sur la période 2021-2022. L'accord régional sur les lignes de desserte fine des territoires signé le 22 janvier 2022 par le Premier ministre et la Présidente de Région fixe l'enveloppe de financement de la sphère État (État et SNCF) et de la Région pour répondre aux besoins 2021-2028.
- Les lignes inter-régionales de l'Aubrac et du Cévenol feront l'objet d'un traitement spécifique dont les modalités restent à définir. Sans préjuger des conclusions du travail en cours, un premier financement de 15,6 M€ est apporté par l'État sur la période 2021-2022 à parité avec la Région.
- 35,6 M€ de financement État au côté de financements Région sont consacrés au financement des autres opérations inscrites sur la période 2021-2022.

Au-delà, la mise en œuvre de la loi d'orientations des mobilités permet d'offrir plus de latitude aux Régions notamment en expérimentant un transfert de gestion de certaines lignes, sans fragiliser pour autant l'intégrité du réseau ferré national. La Région Occitanie a ainsi demandé, et obtenu, le transfert de deux lignes qui étaient fermées jusqu'alors, Montréjeau-Luchon et Alès-Bessèges.

Il convient également de poursuivre l'amélioration des nœuds ferroviaires dans une logique de développement de RER régionaux / Services Express Métropolitains (SEM), et de pouvoir expérimenter la mise en œuvre d'un réseau haute-performance appuyé par une nouvelle donne économique permettant d'impliquer tous les acteurs responsables de la mobilité, notamment dans le cadre initié par les projets d'Agence des Mobilités donnant les moyens à ces services de fonctionner. Sur 2021-2022, des crédits RER régional/SEM sont ainsi débloqués par l'État, à hauteur de 6 M€ dans le cadre du plan France relance. Ils donneront lieu à des engagements de crédits régionaux et d'autres partenaires permettant de mener à bien ces opérations.

Le fret ferroviaire doit être encouragé et facilité en veillant en particulier aux débouchés économiques et aux potentiels offerts par les territoires, en s'appuyant et en confortant les nombreux outils logistiques et de report modal présents en Occitanie. Des enveloppes spécifiques ont à cet effet été débloquées : 7,6 M€ par l'État dont 5,43 M€ au titre du plan France Relance.

b) Orientations pour la nouvelle programmation après 2022

Dans la continuité des opérations contractualisées sur la période 2021/22 et des réflexions engagées, l'État et la Région conviennent d'orienter leurs interventions en faveur des mobilités selon les axes suivants :

1.1 Mettre en œuvre le Plan Rail régional et pérenniser les lignes de desserte fine du territoire

Le vieillissement et la dégradation des lignes de desserte fine du territoire sont un des enjeux majeurs de Contrat de Plan État-Région, qui a nécessité sans attendre la mise en œuvre de crédits spécifiques 2020-2022. Une première enveloppe de 49,4 M€ de crédits État (dont 45,8 M€ au titre de la Relance) et de 139 M€ de crédits Région a été apportée. Ce soutien se traduit également spécifiquement sur les lignes de desserte fine du territoire interrégionales, avec un premier financement de 31,2 M€ apporté à parité par l'État et la Région au titre du CPER sur la période 2021-2022.

Sur l'ensemble de ces lignes, la Région a mobilisé un nouveau Plan Rail régional de 800 M€ dont l'ambition est de garantir la pérennité, la sauvegarde et la remise en service des lignes de desserte fine du territoire sur la période 2020-2028. La Région et l'État conviennent que la pérennisation du réseau secondaire est une priorité pour l'Occitanie déclinée tout au long du CPER 2021-27, avec une mobilisation de crédits Etat qui sera finalisée en 2022, conformément au protocole d'accord sur les lignes de desserte fine du territoire signé le 22 janvier 2022.

Réouverture aux voyageurs de la ligne de la rive droite du Rhône : après la réouverture anticipée en 2022, la réouverture complète à l'horizon 2025 entre Nîmes, Avignon et Pont-Saint-Esprit constitue une priorité dans le développement du service public régional des transports.

1.2 Concrétiser l'engagement régional en faveur des LGV

La loi d'orientation des mobilités a confirmé la priorité nationale dévolue aux projets de lignes à grande vitesse poursuivis sur le territoire occitan.

À ce titre, il sera nécessaire d'une part de poursuivre des projets d'aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT) et du grand projet du sud-ouest (GPSO), pour lequel le plan de financement a été signé le 18 février 2022, en contribuant à la mise en place des financements nécessaires à la poursuite des phases études, des acquisitions foncières et de certains travaux le cas échéant. L'ordonnance publiée le 3 mars 2022 permettra la création de l'établissement public local « société du GPSO » qui sera mobilisé notamment à ces fins.

Les études et acquisitions foncières du projet de ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) devront également être poursuivies dans leur accompagnement des phases pré et post déclaration d'utilité publique. L'ordonnance publiée le 3 mars 2022 permettra la création de l'EPL « Société de la LNMP » qui sera mobilisée notamment pour cela.

1.3 Désaturer les nœuds ferroviaires et initier le développement de RER régional / SEM

L'inscription au Réseau Transeuropéen de transport du nœud de Toulouse traduit l'enjeu de relever ce nœud ferroviaire à la hauteur des ambitions attendues par l'Union européenne, tant en matière de qualité, de capacité que de modernité des systèmes d'exploitation. Cet accompagnement se traduit sous les formes suivantes :

- *Noeud ferroviaire de Toulouse - site de Matabiau : Poursuivre les efforts de désaturation*

Au-delà des enjeux de reconversion du site liés au programme grand Matabiau quais d'Occ et à la création de la halle des transports, la plateforme ferroviaire doit poursuivre sa transformation permettant de délivrer la capacité de production attendue pour le fonctionnement du nœud et son rôle central dans la gestion des circulations régionales, nationales et européennes. La diversité des activités (trains et métro) utilisant ce nœud doit se traduire dans l'implication et l'accompagnement des partenaires en faveur de son développement et le programme ferroviaire d'intervention en découlant est un des axes d'intervention du CPER des prochaines décennies.

- *Développer l'interconnexion des réseaux et les haltes multimodales : Labège la Cadène, La Vache/Route de Launaguet...*

Pour contribuer à la désaturation du nœud de Toulouse ainsi qu'à l'attractivité des transports publics, des opérations permettant l'emprunt successifs des modes ferroviaires et urbains lourds dans les meilleures conditions d'intermodalité doivent être réalisées. Elles permettront de multiplier les points d'interconnexion ferroviaire et renforcer l'efficacité du système de transport public à l'échelle de l'agglomération. Ce sont également des outils contribuant à développer les capacités du nœud ferroviaire toulousain bénéficiant à toutes les activités ferroviaires du site de Toulouse.

- *Axe d'Auch : Augmenter la capacité et améliorer l'exploitation*

Cette opération, engagée au CPER 2015-2020, est une des pierres angulaires du développement du réseau tant dans ses capacités que la modernisation du système d'exploitation. Après le développement massif de l'offre régionale en 2020 sur 3 axes autour de Toulouse, les capacités du réseau ferroviaire sur toutes les branches de l'étoile toulousaine étant désormais utilisées à plein en heure de pointe, cette opération constitue une étape significative dans la mise en œuvre de services de type RER/SEM. La réalisation des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse en sera l'étape suivante, décisive pour la montée en puissance ces services.

- *RER/Services Express Métropolitains*

Dans la continuité des crédits engagés sur les études à court terme en faveur des RER/SEM et des opérations mises en œuvre en tant que première étape, l'action en faveur des RER/SEM de Toulouse et d'autres métropoles régionales se poursuivra dans la suite du CPER 2021-2027. Ces ambitions traduisent la nécessité de bâtir des services de transports locaux densifiés et de qualité à la hauteur des enjeux des mobilités du quotidien.

La réflexion sur ce type de services ferroviaires autour de Montpellier sera intégrée dans la démarche d'études multimodales à conduire sur ce territoire.

1.4 Améliorer la capacité, la robustesse et la sécurité du réseau structurant

Le réseau ferroviaire régional structurant joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des circulations du réseau de transport régional liO et permet de relier les grandes agglomérations régionales entre elles.

Les allongements de quais, tels que ceux des points d'arrêts entre Nîmes et Montpellier, devront ainsi trouver leur traduction et leur continuité dans la nouvelle programmation après 2022, car ils constituent un des leviers d'augmentation de la capacité d'emport des trains liO.

Les opérations identifiées dans le cadre de la complémentarité avec la LNMP telles que le doublement de la ligne Nîmes-Montpellier doivent être poursuivies.

Sécurisation des passages à niveaux : l'effort se poursuivra conformément aux recommandations du rapport Gayte en faveur de l'amélioration des conditions de sécurité des passages à niveaux ferroviaires. Pour cela, des crédits spécifiques sont mobilisés par l'État, la Région ayant décidé par délibération d'octobre 2020 d'un cadre d'intervention afin de soutenir ces améliorations sur le réseau ferroviaire régional qui ont vocation à être contractualisées hors CPER.

1.5 Favoriser le fret ferroviaire et les interfaces fer / mer :

Dans la continuité des crédits exceptionnels pour la relance du fret ferroviaire et des transports combinés, des crédits pourront être mobilisés sur le soutien aux lignes capillaires fret, et notamment la réouverture de la ligne Tarbes-Bagnères ou celle d'Auch-Agen, la création de nouveaux embranchements et la création ou l'adaptation de plateformes multimodales et plateformes fer/mer.

C'est notamment le cas du projet de développement du fret ferroviaire sur le port de Port-La Nouvelle où plusieurs phases d'équipement du port en infrastructures ferroviaires sont prévues ainsi qu'un nouveau raccordement vers le nord sur le réseau ferré national. Il conviendra également que le volume de sillons nécessaire au développement du port soit pris en compte par SNCF réseau.

Sur le port de Sète des investissements vont être réalisés afin de doter le port d'une infrastructure performante notamment de chargement des remorques de l'autoroute ferroviaire Sète /Calais.

III / ETUDES MULTIMODALES SUR LES AIRES URBAINES DE TOULOUSE ET MONTPELLIER

- **Etudes multimodales :**

La démarche des études multimodales de l'agglomération toulousaine, engagées au CPER 2015-2022, a vocation à être poursuivie dans la prochaine contractualisation 2023-2027.

Une démarche similaire pourra être engagée sur le territoire montpellierain, intégrant notamment dans le cadre de cette réflexion élargie à l'ensemble des mobilités, les modes de transports collectifs et leurs infrastructures respectives.

- **Vers une évolution du modèle de gouvernance des mobilités :**

En cohérence avec les conclusions de la mission confiée en mars 2021 par le Premier ministre au préfet de région sur la gouvernance des mobilités dans l'aire urbaine de Toulouse, le contrat de plan Etat - Région intégrera une enveloppe budgétaire permettant la réalisation d'études sur les solutions à mettre en œuvre pour fluidifier les déplacements dans les zones denses et congestionnées, malgré une absence de financement annoncée par la Métropole de Toulouse.

Action n°12 : Agir pour la santé des Occitans

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français. La crise Covid-19 a particulièrement mis en lumière les difficultés rencontrées dans les hôpitaux et par le personnel soignant :

En Occitanie, la santé constitue un enjeu stratégiques à plusieurs titres :

- Les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux s'accroissent sous l'effet conjugué de la croissance démographique (2^{ème} région dans les projections à 2050), de la précarisation et du vieillissement de la population ;
- Le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont certaines en zones de montagnes (45 % du territoire), des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives dans les périodes estivales et hivernales ou encore des taux de précarité élevés (12 départements sur 13 dépassent un taux de pauvreté de 13 % et 5 d'entre eux font même partie des 13 départements de l'Hexagone qui dépassent 17 %) ;
- La question des inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé constitue un problème majeur. Si l'offre de santé est importante, elle est marquée par des problèmes croissants de démographie médicale et un accroissement des inégalités territoriales entre l'agglomération toulousaine et le littoral d'une part et les zones rurales d'autre part, notamment dans l'accès aux soins de premier recours (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, masseur-kinésithérapeutes) qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- Des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées. Alors que l'espérance de vie et l'état de santé moyen de la population s'améliorent d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.
- La région a souffert dans les dix dernières années d'un investissement insuffisant, conduisant à un vieillissement et une inadaptation des équipements hospitaliers et médico-sociaux dans plusieurs secteurs du territoire, avec un besoin de rattrapage.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé constitue donc le socle à préserver et à améliorer pour le bien-être et le bien-vivre en Occitanie. Le CPER 2021-2027 constituera ainsi une des réponses aux enjeux de santé, coordonnées entre l'Etat et la Région au travers des **4 grandes actions décrites ci-dessous**.

1) Le soutien à l'investissement pour les établissements publics de santé

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français. L'ensemble des acteurs – professionnels de santé, patients, institutionnels – s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé. Au terme de cette concertation, l'Etat s'est engagé à transformer en profondeur le système de santé, en se fixant quatre priorités :

- Transformer les métiers, et revaloriser les soignants ;

- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

L'investissement pour la santé de tous en Occitanie porte notamment sur des travaux de construction et de modernisation des établissements hospitaliers. Ces chantiers et travaux immobiliers sont les plus visibles, mais des financements importants sont également dédiés au développement des services hospitaliers pour leur permettre de s'adapter à des besoins de santé qui évoluent dans les territoires.

Ce sont ainsi des projets de toute nature et dans tous les territoires qui seront accompagnés dans le cadre de :

- La modernisation de l'offre hospitalière au cœur des territoires,
- La réduction des inégalités territoriales pour l'accès aux soins spécialisés,
- Le soutien à l'innovation face à des besoins de prise en charge,
- Le développement des services dédiés aux soins urgents et non programmés,
- Le renforcement des services dédiés à la santé mentale,
- La modernisation des services dédiés à la prise en charge des aînés pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement,
- Le développement de services plus adaptés aux besoins de santé des personnes en situation de handicap,
- Les travaux de rénovation en faveur du développement durable.

Pour mettre en œuvre les **conclusions du Ségur de la santé, l'Etat via l'ARS a débloqué 1,6 Mds €** pour soutenir les investissements des établissements publics de santé en Occitanie, dont **218 M€ au titre du CPER**.

Les engagements de l'Etat et de la Région au titre du CPER portent sur le volet sanitaire pour soutenir les projets et transformer l'offre dans les territoires et se répartissent ainsi :

- Pour l'Etat : 87 M€ sur les investissements structurants sanitaires et 131 M€ sur le soutien aux investissements quotidiens ;
- Pour la Région : 50 M€ sur les investissements structurants sanitaires, auxquels s'ajoutera la mobilisation de 6,4 M€ de FEDER pour la création de la plateforme CARTIGEN.

L'Etat et la Région s'accordent au titre du CPER **au cofinancement de 3 opérations structurantes pour la région : Hôpital Médian du Sud Aveyron, CH de Montauban et CH d'Auch :**

- **Hôpital Médian du Sud-Aveyron :**

L'Etat et la Région s'associent au projet porté par les collectivités locales et professionnels de la santé du Sud-Aveyron de construction d'un hôpital neuf. Il permettra d'améliorer sensiblement les conditions de travail des personnels de santé et aux habitants de disposer d'un hôpital équipé des dernières technologies. Ce nouvel établissement constituera également un pôle d'attractivité qui facilitera le recrutement de

médecins sur le territoire. Pour participer à sa construction, l'Etat mobilise 71 M€ et la Région 9 M€.

o **Centre hospitalier de Montauban :**

L'Etat et la Région sont également présents dans le Tarn-et-Garonne avec le financement de la construction d'un nouvel hôpital à Montauban, à hauteur de 157 M€ pour l'Etat et de 23 M€ pour la Région. Pensé comme « l'hôpital du futur », ce nouvel établissement très attendu sur le territoire sera en capacité de garantir une offre de soins moderne et sera dimensionné pour répondre à la croissance démographique que connaît le département depuis plusieurs années.

o **Centre hospitalier d'Auch :**

À Auch, l'Etat et la Région mobiliseront respectivement 117 M€ et 18 M€ pour la reconstruction du centre hospitalier, remplaçant ainsi l'hôpital actuel devenu trop vétuste. Ce nouvel établissement devrait voir le jour en 2028, après trois ans d'études et trois ans de construction.

De plus, la Région Occitanie rénovera plusieurs internats du territoire via un investissement de 15 M€. L'objectif est d'augmenter le nombre de places d'hébergements pour les étudiants en santé et d'harmoniser la qualité des lieux d'accueil en concertation avec leurs représentants. L'Etat contribuera également à ce financement au titre du volet cohésion des territoires.

Enfin, la Région mobilisera également des fonds REACT EU pour l'acquisition et l'installation des équipements de santé et les aménagements visant à mieux accueillir les patients – dans le cadre des besoins révélés par la crise sanitaire (réalisation d'aménagements et acquisition/renouvellement d'équipements).

En lien avec l'Université de Montpellier, le **CHU de Montpellier** porte par ailleurs la création de la plateforme CARTIGEN destinée à développer la recherche dans le domaine du mouvement, de la mobilité et des bioprothèses grâce à l'utilisation de nouvelles technologies d'imagerie et d'ingénierie tissulaire. 6,4 M€ de fonds européens sont déployés par la Région pour accompagner ce projet.

Investissement pour les établissements publics de santé		
Projets éligibles	Etat	Région
Investissements structurants dans les hôpitaux	345 M€ Dont 87 M€ crédits CPER	50 M€ + Mobilisation de 6,4 M€ de FEDER pour la création de la plateforme CARTIGEN
Soutien aux investissements quotidiens	131 M€	<i>Mobilisation de 30 M€ au titre des crédits REACT EU</i>
Rénovation des internats pour les étudiants en santé	Mobilisation des crédits cohésion des territoires	15 M€
TOTAL CPER	218 M€	65 M€
TOTAL Y COMPRIS FONDS REACT EU		101 M€

2) Soutien à la création - extension et au financement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et aux centres de santé

Malgré le nombre important de professionnels de santé en Occitanie, il existe des disparités importantes d'accès aux soins sur le territoire. Avec un ratio de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans et des inégalités en termes de répartition territoriale, de nombreux territoires d'Occitanie ont besoin d'un renforcement de la présence médicale. Les maisons et centres de santé pluriprofessionnels (MSP) constituent une des réponses pour réduire ces fortes inégalités et favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé afin d'assurer une présence soignante, pérenne et continue dans les zones fragiles telles que les zones rurales ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif partagé État-Région est de contribuer, avec les collectivités locales, à la création, l'aménagement ou encore l'extension de structures facilitant l'installation ou/et le maintien de professionnels de santé de premier recours exerçant de façon pluri professionnelle et coordonnée. C'est pourquoi, l'État et la Région soutiennent activement le développement des maisons et centres de santé pluriprofessionnels qui contribuent par leur positionnement à la redynamisation des territoires, notamment en s'appuyant sur le patrimoine bâti existant, en apportant leur appui, pour les investissements immobiliers, à des collectivités, EPCI ou structures à but non lucratif dans des territoires faiblement dotés en ressources médicales.

L'Etat à travers l'ARS accordera des aides pour le démarrage des maisons pluri professionnelles et centres de santé, leur fonctionnement et l'installation de professionnels.

Afin de renforcer leur action, la Région et l'ARS mettent en place un comité de liaison auquel elles associent les différents partenaires de la santé et qui est en lien avec l'Observatoire Régional des Professions de Santé (ORDPS) pour partager et articuler les diagnostics, les outils et la communication sur la présence médicale dans les territoires. Dans ce cadre et pour apporter de nouveaux leviers complémentaires, la Région impulse, avec le soutien de l'ARS, via « Ma santé, ma Région » (GIP), la création et la gestion de centres de santé, lesquels permettront de recruter des professionnels de santé, médecins généralistes et infirmiers.

En lien avec l'ARS, et en concertation notamment avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecins et le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM), des secteurs géographiques prioritaires seront identifiés pour l'implantation des centres de santé, c'est-à-dire les territoires dans lesquels l'accès de la population aux soins de premiers recours est inexistant, insuffisant ou inadapté. Le zonage de l'ARS existant pour la profession des médecins et son évolution à venir ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par l'ARS en lien avec la Région dans les zones de montagne seront pris en compte.

MSP, Centres de santé			
Projets éligibles	Etat		Région
MSP, centres de santé, télésanté	Crédits CPER cohésion des territoires	FIR 4,88 M€	21 M€

3) Santé environnementale

La santé environnementale devient un enjeu transversal des politiques publiques territoriales. Les facteurs environnementaux ont un impact sur la santé des populations, avec des effets avérés pour certains et non encore complètement démontrés pour d'autres. Dans ce contexte, l'amélioration de la connaissance, particulièrement l'essaimage des bonnes pratiques, et l'accompagnement des transformations représentent des enjeux majeurs.

la Région participe au suivi général du Plan régional santé environnement (PRSE) 3, document stratégique porté par l'État et au déploiement de certaines actions sur les territoires. Elle se mobilise au regard de ses compétences et politiques menées dans la préparation du PRSE 4 en partageant avec ses partenaires, notamment les collectivités, les enjeux pour la santé environnementale.

L'actuel PRSE Occitanie, arrivé à échéance en 2021, sera actualisé des orientations du Plan National Santé Environnemental (PNSE) 4, lancé le 7 mai 2021. Celui-ci est organisé autour de 4 axes qui recourent ceux du PRSE 3 Occitanie, à savoir :

- 1- Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens : volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de sa santé et de son environnement ;
- 2- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire, une agriculture, une alimentation et des mobilités favorables à la santé : faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Pour répondre au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements en collaboration avec les collectivités locales ;
- 3- Prévenir ou limiter les risques sanitaires en milieux extérieurs ;
- 4- Prévenir ou limiter les risques sanitaires en espaces clos.

Cette implication de l'Etat et de la Région se fera en cohérence avec l'ambition d'impulser un nouveau mode de développement en Occitanie, plus solidaire, soucieux sur le long terme du bien-être et de la santé des populations.

4) Les formations paramédicales et en travail social

Dans le cadre du protocole national Etat/Région du 14 mars 2022, il a été décidé de pérenniser l'effort de formations de places conduit en 2021 et en 2022 dans le cadre de France Relance, dans les filières de formations aux métiers d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Cet effort répond aux besoins en professionnels de santé dans les années à venir. Un comité Etat/Région sera réuni pour assurer cette programmation pluriannuelle.

Le protocole se traduit par la pérennisation par l'Etat et la Région de créations de places de formations et par la poursuite de l'investissement immobilier afin de permettre la consolidation (construction ou réhabilitation de bâtiments) du parc d'instituts de formations et ainsi de rendre plus attractives les formations médicales-sociales et garantir des conditions d'étude optimales. Pour ce faire, l'Etat et / ou la Région accompagnent la modernisation et la relocalisation des instituts, notamment sur trois nouveaux projets : la modernisation et l'extension de l'IFMS du CHU de Montpellier, la relocalisation de l'IFSI-IFAS de Mende et la relocalisation de l'IFSI-IFAS de Carcassonne.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 12 :

	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Crédits valorisés ou Montants plan de relance 2021/2022
Soutien à la création - extension et au financement des maisons et centres de santé, accompagnement et développement de la télésanté		
ETAT	Crédits cohésion des territoires	Crédits valorisés : 4 880 000 € Au titre du Fonds d'intervention régional (FIR)
REGION	21 000 000 €	
Augmentation de l'offre de formations rentrées 2021 et 2022 pour soins infirmiers, aides-soignants, et accompagnants éducatifs et sociaux		
ETAT		Crédits Relance : Convention Etat / Ministère des solidarités et de la santé et la Région relative à l'utilisation des crédits du Programme « Cohésion » du Plan France Relance : 23 758 400 € pour 2021 et 2022, pour places supplémentaires financées : <ul style="list-style-type: none"> • en IFSI : 10 367 000 € (*) • en IFAS : 7 700 000 € • en formations AES : 5 691 400 €
REGION		Crédits pour les financements dans des parcours de formations voie initiale et continue des demandeurs d'emploi, ainsi que pour les aides aux apprenant.es : hors CPER
Investissement pour les établissements publics de santé		
ETAT		218 000 000 € SEGUR de la Santé (investissement public) : Dont 131 000 000 € pour l'investissement courant Dont 87 000 000 € pour l'investissement sur les projets structurants à compter de 2023
REGION	65 000 000 € <i>Dont 50 M€ pour l'investissement structurant dans les hôpitaux Dont 15 M€ pour la rénovation des internats pour les étudiants en santé</i>	
EUROPE	6 M€ de FEDER	30 000 000 € au titre de REACT EU
TOTAL ACTION 12 / SANTE		
TOTAL ETAT		222 880 000 €
TOTAL REGION & Europe	122 000 000 € <i>dont 36 M€ de FEDER</i>	

(*) Pour la formation aux soins infirmiers, le financement pour les places supplémentaires pour les années 2021 et 2022, qui ne couvre pas la totalité des cursus de 3 ans, sera complété par une autre source de financement de l'Etat.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Action n°13 : Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

L'Occitanie est marquée par un chômage structurel dans un double contexte de forte dynamique démographique et de forte création d'emplois (cf. diagnostic du *Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle* et *Pacte régional d'investissement dans les compétences en Occitanie 2019-2022*). Le volume de création d'emplois ne suffit pas pour faire face à la demande locale et à l'afflux d'actifs. Les demandeurs d'emploi de longue durée, en particulier les femmes en situation de monoparentalité qui sont surreprésentées en Occitanie (1,1 point de plus qu'au niveau national), ainsi que les jeunes, sont particulièrement impactés par cette situation.

Cette région est porteuse d'un réel potentiel de création d'emplois notamment dans le cadre de la transformation de l'économie régionale (transformation digitale, environnementale, technologique...) mais également dans le cadre de la réindustrialisation sur des secteurs stratégiques porteurs d'avenir (Hydrogène vert, éolien, numérique...).

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire qui a conduit à l'émergence de nouvelles pratiques (télétravail, formation à distance, visioconférence) a révélé la nécessité d'améliorer l'accès au numérique pour tous afin de favoriser l'égalité des chances et lutter contre l'exclusion tout en encourageant à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

A la sortie de cette crise, le rapport au travail a été profondément bouleversé et nécessite d'agir autant sur la qualité des emplois et la sécurisation des parcours que sur le sens que ces emplois revêtent pour les rendre plus attractifs.

Enfin le morcellement des carrières professionnelles invite aujourd'hui les pouvoirs publics régionaux à élargir leur offre d'action à tous les publics du monde du travail et pas uniquement aux demandeurs et demandeuses d'emploi, dans le cadre des reconversion.

Rappel CPER 2015-2020 :

Les CPER ont notamment permis, grâce à leur volet emploi, la mise en œuvre d'actions permettant de mieux appréhender les dynamiques d'emploi et donc de repérer les besoins des filières économiques. Le CPER a également permis d'initier des démarches territoriales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de contribuer à donner des perspectives d'emploi par des actions spécifiques au service d'une meilleure orientation professionnelle des actifs de cette région. Le soutien aux structures régionales (Carif-Oref, Association régionale pour l'amélioration des conditions de Travail (ARACT), Association régionale des missions locales, réseau des développeurs de l'apprentissage, organisations syndicales et patronales, chambres consulaires...) ont largement contribué à resserrer les liens entre les acteurs économiques et les acteurs de la formation professionnelle continue.

I/ Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

Le CPER 2021/2027 a vocation à contribuer à répondre aux enjeux suivants :

- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre toutes les formes de discrimination et de déterminismes sociaux et territoriaux,
- Garantir l'accès à l'orientation, à la formation pour toutes et tous et obtenir un emploi de qualité grâce à la sécurisation des parcours professionnels,
- Assurer aux entreprises des services renforçant leur attractivité.

Ces différents enjeux se déclinent de façon opérationnelle à travers les objectifs suivants :

- Adapter l'action des pouvoirs publics au plus près des **besoins des publics et des territoires** ; en favorisant le soutien direct aux publics (Demandeurs et demandeuses d'emploi, chef.fe.s d'entreprises, salarié.e.s en reconversion)
- Assurer une offre d'accompagnement globale vers l'emploi de qualité aux demandeurs et demandeuses d'emploi incluant l'aide au logement, à la mobilité, à la garde d'enfants, l'acquisition de la confiance en soi, en priorisant celles et ceux qui en sont les plus éloigné.e.s
- Renforcer la **connaissance partagée des besoins en compétences des entreprises et des territoires** grâce à des outils d'analyse performants et innovants ;
- **Donner aux usagers les moyens d'être acteurs de leur orientation professionnelle** par des outils facile d'accès leur donnant toute la lisibilité sur les emplois à pourvoir, les compétences nécessaires à l'exercice de ces emplois et les formations existantes pour les aider à trouver leur voie professionnelle et accéder à un emploi durable ;
- Assurer une **bonne coordination des acteurs**, par un réel travail partenarial en réseau afin de capter les publics et les entreprises et leur proposer la solution appropriée à leurs besoins ;
- **Soutenir les initiatives locales concourant au développement de l'emploi durable de qualité en Occitanie.**

II / Thématiques et objectifs stratégiques proposés à la contractualisation CPER

Deux axes d'intervention structurent l'action conjuguée de l'Etat et de la Région :

- **Donner aux usagers les moyens d'être acteurs de leur orientation professionnelle** en déployant des outils et des services faciles d'accès ;
- **Identifier les métiers de demain**, les dynamiques territoriales et les métiers porteurs d'emploi en Occitanie, en lien étroit avec les priorités développées dans le volet « Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ».

Ces deux axes se traduisent par les objectifs et les moyens d'actions suivants :

a) Soutenir les structures régionales concourant au développement de l'orientation, de la formation et de l'emploi durable en Occitanie

Le « *droit à être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation professionnelle* », créé par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, a été confirmé par la loi du 5 mars 2014 qui institue le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) puis par la loi du 05 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Il s'agit de garantir à toute personne, quel que soit son âge, son statut ou son lieu d'habitation, l'accès à une information utile et fiable lui permettant de construire son projet professionnel et sécuriser son parcours tout au long de sa vie. Les usagers doivent pouvoir identifier efficacement l'interlocuteur compétent en fonction de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs parcours et être réorientés vers la structure adéquate si nécessaire.

- Assurer la coordination des missions locales via l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) : l'ARML fédère et anime le réseau de Missions Locales du territoire Occitanie. Les Missions Locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie. L'ARML, interlocutrice régionale des services de l'État, de la Région et de l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et sociaux contribue au développement de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Occitanie. A ce titre, elle sera également au cœur des politiques publiques portées par l'Etat et la Région dans le cadre du CPER.
- Identifier les métiers de demain, anticiper les évolutions des besoins en compétences et adapter l'offre de formation nécessite de se doter d'outils d'observation (CARIF-OREF et observatoires de branche) : il s'agit, en effet d'éclairer les choix en matière de formation professionnelle et d'emploi, d'informer les professionnels et les publics sur les métiers et l'offre de formation en région, afin de permettre aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés de mieux choisir ou être accompagnés dans leur orientation. Il s'agit également de professionnaliser les réseaux des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
- Contribuer au développement de nouvelles formes d'emploi tout en veillant aux conditions de travail : contribution au financement de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) : l'ARACT en Occitanie a pour vocation d'améliorer les conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, de promouvoir des démarches d'innovation sociale en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Par sa connaissance des contextes locaux et des besoins des entreprises et sa gouvernance paritaire, l'ARACT contribue à la construction de politiques territoriales de développement de la qualité de vie au travail et accompagne tous les acteurs concernés par ces enjeux.
- Soutien au Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE) : les Groupements d'Employeurs, mis en place par la loi du 25 juillet 1985 permettent aux petites et moyennes entreprises ne pouvant recruter du personnel à temps plein, de mutualiser leurs moyens afin de favoriser la création d'emplois pérennes. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences, en temps partiels ou saisonniers des entreprises, tout en proposant une offre d'emploi à temps plein et

pérenne à un salarié. Le Centre de Ressource des Groupements d'Employeurs (CRGE) aura pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines. Dans ce cadre, il développera des actions spécifiques autour de l'outil Groupement d'Employeur afin de favoriser le développement de l'emploi durable sur les territoires.

- **Soutien aux maisons du travail saisonnier et à leurs programmes d'actions**, pour l'amélioration de la connaissance des problématiques territoriales liées au travail saisonnier (observation, animation et expertise).

- L'Occitanie est la 3^{ème} région de France avec un caractère saisonnier en termes de recrutement. L'emploi des saisonniers et l'accompagnement des employeurs est donc un réel défi.
- Etat et Région soutiendront pour la durée du CPER les plans d'actions des Maisons du Travail Saisonnier du territoire. Il s'agira pour elles de faciliter et favoriser la mise en réseau des employeurs, salariés saisonniers et acteurs socio-économiques, de favoriser la professionnalisation des travailleurs saisonniers, rechercher les complémentarités saisonnières et la pluriactivité, améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers mais également leur accès à l'information sur les droits et les devoirs de chaque partie.

b) Renforcer la qualité du dialogue social, via notamment le soutien à l'**Institut régional du travail** qui favorise la montée en compétences des représentants du personnel par la mise en place de plans de professionnalisation et de connaissance du monde économique et social.

c) Poursuivre les actions liées au développement des compétences : Accompagner les dynamiques territoriales et poursuivre des actions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) Territoriales,

Il s'agira d'identifier plus finement les besoins émergents sur les territoires et d'anticiper les besoins notamment liés à la transformation des entreprises et au développement d'activités génératrices d'emploi.

Partenaires associés/impliqués :

Il est proposé que le Comité Régional Emploi Formation Professionnelle (CREFOP), instance régionale quadripartite (État, Région, partenaires sociaux) assurant l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, soit le lieu de concertation des acteurs sur ce volet du CPER Occitanie 2021 - 2017.

III / Une politique concertée en faveur de la jeunesse

Avec près d'un tiers de sa population âgée de moins de 30 ans dont 226 000 lycéens, 35 000 apprentis et 247 000 étudiants, Etat et Région souhaite faire de la Jeunesse une priorité et la mettre au centre des politiques régionales. Il s'agira de porter une approche innovante et d'appréhender les Jeunesses de notre territoire.

L'objectif principal sera de renforcer l'accès des jeunes à l'information sur les métiers et les formations, contribuer à élargir leurs choix professionnels et les rendre acteurs de leur orientation professionnelle. Cette nouvelle compétence partagée entre l'Éducation Nationale et la Région doit se construire au plus près des établissements, en veillant à associer les élèves, les équipes enseignantes, les familles et les acteurs économiques.

Pour cela, il convient de déployer de nouvelles actions permettant de donner du sens au temps scolaire prévu pour chaque élève dans le cadre de son orientation professionnelle et de proposer des outils accessibles sur l'**Espace Numérique de Travail**.

Il conviendra également de renforcer le lien avec les acteurs économiques afin d'améliorer leurs connaissances du monde du travail. A cet effet, le rôle du **Service Public Régional de l'Orientation** sera renforcé. En complémentarité, un effort sera fait pour une meilleure appropriation des actions conduites sur les territoires par les acteurs qui travaillent dans le domaine de la jeunesse.

Enfin, dans le cadre du Pacte pour l'Embauche et plus particulièrement du dispositif « Revenu Ecologique jeunes » approuvé par l'Assemblée plénière du 24 mars 2022, la Région souhaite d'inciter et accompagner les jeunes, et en particulier les plus éloignés de l'emploi, dans la construction d'un projet professionnel favorisant la transition écologique et le développement durable en Occitanie, et favorisant leurs perspectives d'emploi dans un métier d'avenir dit « vert » ou « verdissant ».

IV / Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme

Avec 13 millions de Français éloignés du numérique, la numérisation et la dématérialisation massive des services s'accroissent et creusent encore les inégalités entre les citoyens, et plus particulièrement en défaveur des publics fragiles.

Consciente de l'enjeu de l'inclusion sociale et économique que constitue l'accès pour tous au numérique, l'État et la Région Occitanie ont décidé d'inscrire dans le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), l'élaboration d'un observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi pour disposer d'une cartographie permettant de mieux connaître et repérer ce public avec un zoom particulier sur l'illectronisme.

Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

- Accompagner les publics les plus vulnérables pour que la fracture numérique ne vienne pas amplifier la fracture sociale ;
- Accessibilité à l'outil numérique pour tous ;
- Développer la formation aux métiers du numérique, en particulier pour les femmes dont la présence dans le numérique reste faible.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 13 :

		Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022 / autres crédits
ETAT	BOP 103	18 506 000 €	82 025 824 : Dont 60 704 000 € (révision du PRIC 2021-2022) Dont 11 833 054 € (revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes) Dont 9 488 770 € (rémunération des stagiaires - jeunes)
	PRIC 2021/2022 crédits valorisés		312 212 553 €
RÉGION		18 506 000 €	438 752 000 € (socle PACTE) sur 2021 et 2022

Action 13 - Répartition des crédits contractualisés Etat et Région 2021/2027

(Montants prévisionnels et indicatifs)

Thématiques et objectifs stratégiques proposés à la contractualisation CPER	Montant ETAT par an	Montant ETAT sur 7 ans 2021/2027	Montant Région par an	Montant Région sur 7 ans 2021/2027
Soutenir les structures régionales concourant au développement de l'orientation, de la formation et de l'emploi durable en Occitanie				
CARIF OREF (dont 27 000 euros par an pour CARIF OREF collecte et qualification de l'offre de formation par l'apprentissage)	1 157 000	8 099 000	1 157 000	8 099 000
ARML	133 500	934 500	190 000	1 330 000
CHEOPS	11 000	77 000	25 000	175 000
ARACT	340 000	2 380 000	190 000	1 330 000
CRGE	110 000	770 000	180 000	1 260 000
CIDFF		-	250 000	1 750 000
Maison du travail saisonnier	230 000	1 610 000	50 000	350 000
Sous total Soutien aux structures	1 981 500	13 870 500	2 042 000	14 294 000
Appuyer le dialogue social				
Appuyer le dialogue social (via notamment le soutien à l'Institut Régional du Travail IRT)	50 000	350 000	100 000	700 000
Sous total dialogue social	50 000	350 000	100 000	700 000
Sous total	2 031 500	14 220 500	2 142 000	14 994 000
Poursuivre les actions liées au développement des compétences				
Poursuivre les actions liées au développement des compétences Total toutes filières confondues	612 214	4 285 500	501 714	3 512 000
Mutation éco anticipation des besoins, nouvelles formes d'emploi	612 214	4 285 500	501 714	3 512 000
TOTAL CPER crédits contractualisés		18 506 000		18 506 000

Economie sociale et solidaire

En matière d'économie sociale et solidaire, l'État et la Région déploient sur le territoire des dispositifs de soutien aux structures qui en relèvent, sous des formes très variées.

Pour l'État on notera :

- Le soutien au Dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- L'ensemble des moyens attribués aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), aux entreprises adaptées (EA) ;
- La mobilisation en faveur des clauses sociales ;
- Le soutien à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP) a pour mission d'aider la vie associative en facilitant la rémunération des personnels d'animation employés par les associations locales ou nationales.

I° Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA accompagne les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans la consolidation et le développement de leurs emplois. Porté sur l'ensemble du territoire, il propose un accompagnement adapté en fonction des besoins du bénéficiaire et gratuit. Il permet de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

En Occitanie, 14 structures qui sont conventionnées au titre du DLA : 13 DLA départementaux et un DLA Régional.

II° les entreprises de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

III° Les entreprises adaptées (EA)

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi, les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

IV Développement de la Clause sociale.

Les marchés « clausés » ne sont pas réservés aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et EA (hors marchés réservés) mais elles en sont de fait les bénéficiaires. Le développement du nombre d'heures « clausées », que permet notamment le développement d'une offre de service des facilitateurs de clauses sociales, est donc un facteur de développement économique de ces structures.

Maquette prévisionnelle / Economie sociale et solidaire :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	7 970 000 € (BOP 305)	
REGION	8 400 000 €	

Action n°14 : Développer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes formes de discriminations

L'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national de l'État, qui inscrit son action dans un périmètre interministériel.

Pour la Région, l'égalité réelle est l'objectif du plan d'actions transversal 2017-2021. A ce titre, elle a mobilisé chaque année plus de 1,5 M€ au travers de toutes les politiques régionales (prévention dans les lycées, lutte contre les violences et les comportements sexistes dans les transports, promotion de la mixité dans les formations et les métiers...).

L'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations constituent un enjeu prioritaire et transversal du CPER, notamment à travers les sujets d'accès à l'emploi.

En articulation avec les priorités gouvernementales et régionales, quatre orientations prioritaires sont ciblées par l'État et la Région :

- Observer le territoire et évaluer les politiques publiques à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes, des discriminations et des violences en tenant compte des problématiques d'intersectionnalité ;
- Lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et l'emploi ;
- Faire des grands projets structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes ;
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021 – 2027 :

- **Développer une mission d'observation régionale de l'égalité entre les femmes et les hommes** : les fonctions d'observation sociale constituent un outil de développement d'une culture commune de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les stéréotypes de sexe, et de prévention, notamment contre les violences sexistes et sexuelles (conjugales, au travail, dans l'espace public, auprès des jeunes). Cette observation sera également ciblée sur l'intersectionnalité et les femmes en situation de handicap et devrait permettre aussi de mutualiser des outils de sensibilisation ou de protection sur tout le territoire régional ;
- **Favoriser l'éga-conditionnalité, dans le cadre du CPER** : l'objectif est de garantir la mise en œuvre effective de ces obligations et d'accompagner les collectivités de plus de 20 000 habitants dans la rédaction de leur rapport annuel sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Agir auprès des entreprises, des associations et des collectivités territoriales pour la prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes**. Ainsi, deux leviers sont envisagés, dans le CPER :
 - Des aides au financement d'actions de sensibilisation, de formation, et de conseil aux entreprises et aux collectivités territoriales ;
 - Un bonus/malus financier aux entreprises aidées, sur des critères Egalité à définir, pourrait être mis en place, notamment dans le cadre de financements au titre du Fonds social européen (FSE).

- **Intégrer la prise en compte de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans l'objectif d'attractivité du territoire** pour développer les parcours professionnels et l'activité des femmes ainsi qu'une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle. Ainsi, il est nécessaire de renforcer l'offre des services innovants tournés vers des modes de gardes d'enfants, l'accès aux transports, aux services publics, et à des dispositifs favorisant les nouvelles formes de travail, notamment en milieu rural.
- **Promouvoir les actions qui favorisent une meilleure mixité des métiers et secteurs d'activité** : l'élargissement des choix d'orientation pour les filles et les garçons permet d'agir en amont sur les inégalités économiques qui s'exercent au détriment des femmes, notamment pour les jeunes en situation de handicap, et de leur autonomie. Le CPER doit permettre d'amplifier les actions déjà menées en Occitanie, dans le cadre d'une action conjointe État-Région en faveur de la mixité des métiers et des formations, notamment via des projets cofinancés avec le FSE.
- **Développer l'entrepreneuriat des femmes** : l'objectif est de parvenir à un minimum de 40 % de femmes parmi les créateurs et repreneurs d'entreprises. Des accords-cadres régionaux en faveur de l'entrepreneuriat des femmes seront signés, accompagnés d'un plan d'action régional (PAR) co-élaboré État/Région/BPI France. Le CPER permettra de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de l'entrepreneuriat des femmes, de les inciter à se fédérer autour d'événements et de faire connaître les dispositifs spécifiques comme la « Garantie Égalité femmes », outil financier de l'État (France Active et ses délégations territoriales).
- **Des initiatives pouvant concourir à une réelle prévention des violences conjugales et intrafamiliales seront étudiées dans le cadre du CPER :**
 - La question de l'éloignement du conjoint violent hors du domicile conjugal, dans le cadre d'une prise en charge sociale, médico-sociale et/ou judiciaire, est une piste d'action prioritaire. Les expert.es soulignent l'efficacité des dispositifs d'accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales qui permettent de faire chuter le taux de récurrence de ces violences d'environ 50 % à 20 %.
 - Différentes initiatives, le plus souvent associatives, existent déjà sur le territoire, fédérées ou non par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales. Toutefois, il apparaît que la prise en charge des auteurs de violences conjugales présente des disparités importantes tant en matière de couverture territoriale que de modalités d'intervention. Prenant appui sur des exemples de structures existantes, il a été décidé de créer une offre cohérente de prise en charge, homogène sur le territoire, mobilisant les différents décideurs nationaux et locaux.
 - D'autres actions de prévention des violences et d'accompagnement des femmes victimes, notamment de celles en situation de handicap ou encore les violences de genre seront également envisagées, notamment une meilleure connaissance de l'état des lieux régional (cartographie des faits, des besoins et des réponses apportées) ainsi que le soutien à des actions de prévention de violences sexistes et sexuelles au travail, dans l'espace public et dans les événements culturels.

- Afin de concentrer les crédits État et Région du CPER, un appel à projets commun pourra être lancé des actions déterminées conjointement.

Maquette financière de l'action 14 :

	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Montants plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP 137)	1 470 000 €	
REGION	1 470 000 €	

PROJET

15.1 Service public du numérique éducatif

La période de crise sanitaire, tout particulièrement de confinement, est venue confirmer le besoin de poursuivre et d'accélérer les transformations numériques de l'École et de déployer des dispositifs permettant de favoriser notamment l'hybridation en présence/à distance des enseignements.

En France, comme au niveau international, le passage rapide, massif et souvent subi à des modalités de travail à distance, puis à des modalités hybrides, a mis en relief des réalités très variables selon les régions et des points de fragilité sur lesquels l'action publique est requise. En effet, la mise en œuvre de l'enseignement à distance a révélé, voire amplifié, les inégalités d'accès au numérique, le besoin de renforcement des infrastructures pour un recours accru au numérique pédagogique et la nécessité d'accélérer la formation des professeurs aux usages du numérique pédagogique.

L'État et la Région Occitanie sont engagés de longue date dans le développement du numérique éducatif, conscients que les technologies numériques sont désormais présentes dans toutes les sphères de la société, en particulier professionnelle, et qu'il convient d'accompagner les apprenants dans ces usages. Dans le contexte de changement rapide des pratiques lié à la pandémie, ils renouvellent leurs engagements en faveur du numérique éducatif et souhaitent poursuivre, de façon durable, un développement harmonieux et concerté du numérique éducatif, tenant compte des réalités vécues par les acteurs de terrain, s'appuyant sur l'évolution des besoins de la communauté éducative, et dans un souci d'optimisation des moyens.

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe de 1,61 M€ est déléguée par l'État à la Région pour développer les ressources pédagogiques numériques des lycées et en faciliter l'accès par des moyens de visioconférence.

Par ailleurs, la **Région**, déjà fortement engagée pour la réduction de la fracture numérique, souhaite valoriser et conforter les efforts qu'elle a mis en œuvre depuis de nombreuses années tant en termes de structuration de l'architecture numérique des lycées qu'en matière d'aides aux familles (équipements individuels en ordinateur des élèves à l'entrée en seconde ou première année de CAP). Elle poursuivra cet effort en s'engageant à parité avec l'État sur les investissements permettant d'accompagner la poursuite de la transition numérique des pratiques pédagogiques.

Les crédits mobilisés à l'échelle régionale par l'État et la Région, pour un montant total de 3,22 M€, se concentreront autour de trois priorités :

- Le renforcement de l'équipement numérique des lycées notamment pour favoriser les enseignements à distance,
- L'accès à des ressources pédagogiques numériques y compris granulaires,
- L'augmentation des capacités de connexion des lycées publics (réseaux internes des établissements).

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre du déploiement du « **Plan Jeunes en Occitanie** » de France Relance qui approfondit l'engagement en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion dans l'emploi.

Maquette financière de l'action 15.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)		1 610 000 €
REGION		1 610 000 €

Actions éligibles :

Dans le cadre du cofinancement CPER – Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022, la Région pourra décider d'acquérir ou de financer pour les lycées publics et privés d'Occitanie des :

- Ordinateurs équipés de webcams et micros ;
- Dispositifs de captation sonore ;
- Caméras déportées ;
- Visualiseurs permettant de diffuser aux élèves (en présence ou à distance) un document, une expérience, ou une activité ;
- Matériels de vidéo-projection ou de visualisation collective, éventuellement interactifs ;
- Systèmes de pilotage des matériels installés ;
- Extension des services numériques proposés aux établissements, y compris le renforcement du THD ;
- Services de visio-conférence (y compris via l'ENT) ;
- Solutions de classe virtuelle ;
- Prestations d'accompagnement à la prise en main des équipements, services et ressources déployés,
- Acquisition et mise à disposition de ressources pédagogiques numériques y compris granulaires

Modalités de mise en œuvre :

La mise en œuvre des actions prévues se fera dans le cadre d'une convention établie entre la Région académique et la Région Occitanie.

15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire

L'Occitanie est un vaste territoire, qui se caractérise par deux pôles métropolitains importants mais également par un **maillage de villes moyennes**, sur le pourtour méditerranéen et en zone rurale ou de montagne, qui jouent un rôle déterminant pour leurs habitants et entreprises locales en termes d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

18 sites en Occitanie contribuent ainsi à équilibrer le territoire, dénommés « **Villes Universitaires d'Équilibre** » (**VUE**). Chaque site a ses singularités, pouvant accueillir une université de plein exercice, un institut national universitaire (INU), une école d'ingénieur, des antennes universitaires, un IUT ou des départements d'IUT, d'autres composantes universitaires et également des établissements proposant des formations post-bac (IFSI, BTS et CPGE). On note aussi la présence d'implantation d'organismes de recherche (notamment CEA, CNRS, IFREMER, INRAE) en dehors des sites universitaires.

En Occitanie, les Villes Universitaires d'Équilibre accueillent près d'un quart des effectifs étudiants de la région, permettant de soulager les universités métropolitaines saturées dont le potentiel d'extension est souvent limité. En 10 ans, les effectifs ont progressé de 25 %. Au sein de ces Villes Universitaires d'Équilibre, l'enseignement supérieur et la recherche constituent un enjeu pour renforcer leur attractivité et leur visibilité, pour permettre de diffuser l'innovation au plus près des territoires, en lien étroit avec les PME/PMI dans tous les bassins de vie mais surtout pour démocratiser l'accès des jeunes de toutes conditions sociales à l'enseignement supérieur.

Villes d'équilibre, elles proposent avant tout un accès en proximité à l'enseignement supérieur, pour des jeunes souvent issus de catégories socio-professionnelles qui n'ont pas d'expérience en matière d'enseignement supérieur et ne peuvent envisager pour des raisons économiques de s'inscrire dans un établissement métropolitain (le taux de boursiers dans les VUE est de l'ordre de 10 points supérieur à celui des métropoles). Cette offre de proximité, à taille humaine, avec des taux de réussite élevés, est également rassurante pour les jeunes et leurs parents et elle contribue fortement à lutter contre le déterminisme social.

Si les interrelations avec les sites universitaires métropolitains sont fortes, les villes universitaires d'équilibre forment aussi un véritable écosystème local, où la mutualisation entre les différents établissements et les partenaires socio-économiques du territoire est essentielle pour créer une dynamique attractive. Les collectivités locales jouent en particulier un rôle déterminant pour accompagner le développement des sites universitaires d'équilibre.

Forts de ces constats, l'État et la Région, en partenariat étroit avec les collectivités locales, partagent la priorité stratégique de renforcer l'attractivité des Villes Universitaires d'Équilibre. Aussi, dans le cadre du CPER 21-27, la Région et l'État ont décidé de flécher une part significative des financements sur des projets des Villes Universitaires d'Équilibre, portés et partagés de manière volontariste par les établissements, les CROUS, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. La mutualisation des volontés et des moyens est une condition nécessaire à la réussite des projets de territoire.

Cet objectif fixé fin 2019 lors de la préparation du CPER s'est encore renforcé par les enseignements de la crise sanitaire. L'accompagnement des étudiants pendant le confinement et le post-confinement a souvent été rendu plus facile sur ces campus à taille humaine, favorisant proximité et agilité. Dans le cadre du Pacte Vert Occitanie, la Région et l'Etat se sont engagés à accompagner de manière résolue l'attractivité des Villes Universitaires d'Équilibre, avec des financements significatifs, mais également en promouvant un partenariat renouvelé.

L'appel à projets lancé en 2020 par l'Etat pour la rénovation énergétique de ses bâtiments, dans le cadre de France Relance, comprend un volet très volontariste sur les bâtiments affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il contribue à financer 57 projets de rénovation énergétique dans les VUE, pour un montant de 37,8 M€, dont certains initialement déposés au CPER.

L'ensemble des projets proposés au CPER par les établissements et organismes concernent 22 sites hors métropole et viennent témoigner du dynamisme des territoires. Chaque site est concerné par au moins un projet et l'ensemble de ces dossiers ont été présélectionnés puis retenus pour une inscription au CPER. Le montant total de ces projets (recherche et enseignement supérieur) présente près de 26 % du montant total du CPER.

Les opérations immobilières retenues pour l'enseignement supérieur concernent en majeure partie des projets couplant rénovation énergétique et restructuration pour adapter les locaux aux nouveaux besoins pédagogiques (IUT de Nîmes, ENI de Tarbes, IUT de Castres et Auch...). Certains sites connaissent une forte augmentation d'effectifs et des projets de construction neuve ont été retenus pour répondre à la demande (IMT Albi, IMT Alès, INU Champollion, U Nîmes site Hoche, UPVM Béziers...).

L'amélioration de la qualité de la vie étudiante est également une priorité, contribuant à la réussite et à l'attractivité du site. Il s'agit bien sûr des logements étudiant (cf. action 15.3), mais également des Learning-center (BU numérique), des espaces de travail personnels et collectifs (coworking), avec une intégration accrue du numérique, des équipements sportifs.

Le projet de création d'une antenne de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Audiovisuel (ENSAV) de l'UT2JJ sur le site de Castres fera l'objet d'une étude dont les conclusions seront examinées dans le cadre de la revoyure à mi-parcours du CPER.

La plupart des collectivités concernées a souhaité participer au financement de ces opérations essentielles pour le développement de leur territoire. Selon leur capacité budgétaire, l'effort consenti par chaque bloc local s'étale entre 10 % à 30 %, montrant ainsi leur volonté de soutenir l'attractivité de ces villes universitaires d'équilibre.

Ces opérations dédiées à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante au bénéfice des territoires représentent 39 % du montant total inscrit au CPER pour ces opérations.

Le soutien à une recherche d'excellence est également une priorité pour le développement des Villes universitaires d'équilibre et les opérations correspondantes sont intégrées dans l'action 1.2 du pilier I « Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité. Un montant de près de 14 M€ sera ainsi dédié aux projets d'équipements scientifiques dans les VUE (soit environ 19 % des financements de l'Etat et de la Région).

Liste des projets CPER ESRI 21-27 sur l'action 15.2 (Enseignement supérieur et Vie étudiante) :

Dpt	Etablissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Fonction principale	Nature des projets	Coût total prévisionnel
11	UPVD	Campus durable, connecté et accessible	Narbonne	Ens. Sup	Immobilier	3 720 000 €
11	ENAC	Restructuration bâtiment ENAC de Carcassonne	Carcassonne	Ens. Sup	Immobilier	3 200 000 €
12	INU	Campus St Eloi Rodez - Gymnase STAPS	Rodez	Ens. Sup	Immobilier	6 000 000 €
30	UNIMES	Réhabilitation et construction neuve de Hoche 2 et 3 - achèvement	Nîmes	Ens. Sup	Immobilier	9 200 000 €
30	UNIMES	Vers des campus connectés et intelligents sur le site de Vauban	Nîmes	Ens. Sup	Immobilier	4 000 000 €
30	UM	Réhabilitations pour la transition et l'efficacité énergétique - IUT de Montpellier-Sète et IUT de Nîmes	Nîmes	Ens. Sup	Immobilier	2 970 000 €
30	UM	Salles d'examen numérique	Nîmes	Ens. Sup	Immobilier	150 000 €
30	IMT Alès	Construction d'un bâtiment d'enseignement et technique	Alès	Ens. Sup	Immobilier	11 000 000 €
30	IMT Alès	Rénovation thermique des bâtiments	Alès	Ens. Sup	Immobilier	2 330 000 €
32	UT3	Extension et réhabilitation finale du bâtiment A de l'IUT site d'Auch	Auch	Ens. Sup	Immobilier	2 500 000 €
34	UM3	Locaux pour vie étudiante - site Du Gesclin	Béziers	Vie étudiante	Immobilier	9 080 000 €
34	UM	Salles d'examen numérique	Béziers	Ens. Sup	Immobilier	150 000 €
34	UM	Salles d'examen numérique	Sète	Ens. Sup	Immobilier	150 000 €
65	UT3	Créer des pôles attractifs pour l'IUT	Tarbes	Ens. Sup	Immobilier	3 000 000 €
65	ENIT	Pôle de pédagogie innovante et d'attractivité	Tarbes	Ens. Sup	Immobilier	4 000 000 €
65	ENIT	Rénovation énergétique, numérique et acoustique du patrimoine ancien	Tarbes	Ens. Sup	Immobilier	3 300 000 €
66	UPVD	BU numérique/ learning center	Perpignan	Ens. Sup	Immobilier	950 000 €
66	UPVD	BU Num - rénovation énergétique	Perpignan	Ens. Sup	Immobilier	2 992 500 €
66	UPVD	Campus durable, connecté et accessible	Perpignan	Ens. Sup	Immobilier	16 500 000 €
81	UT3	Aménagement et transition énergétique de l'IUT de Castres	Castres	Ens. Sup	Immobilier	3 180 000 €
81	IMT Albi	Learning-center	Albi	Ens. Sup	Immobilier	4 200 000 €
Total						92 572 500 €

Maquette prévisionnelle financière action 15.2 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 Estimation	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	36,1 M€ <i>Dont BOP 150 : 27,358 M€ Dont BOP 192 : 8,765 M€</i>	37,8 M€
REGION	32,7 M€	

Les plans de financement détaillés pour chaque opération sont précisés en annexe à titre indicatif et prévisionnel.

15.3 Logement social étudiant

L'offre de logements étudiants reste également une priorité, pour permettre d'offrir un accueil favorisant les conditions de réussite pour tous.

Les indicateurs de l'offre de logement social étudiant placent favorablement l'Occitanie au-dessus des moyennes nationales, tandis que les efforts financiers des acteurs démontrent une réelle dynamique, mais cette offre reste encore en deçà des besoins notamment du fait d'une population étudiante en croissance soutenue (+3,7 % entre 2015 et 2018).

Début 2021, l'Occitanie compte plus de 81 000 étudiants et étudiantes bénéficiaires de bourses soit plus de 32 % des publics en enseignement supérieur, avec un ratio qui est en augmentation ces dernières années grâce notamment à des conditions d'ouverture de droits aux bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur améliorées par l'Etat et à la dynamique des politiques d'accès à l'enseignement supérieur.

Le parc de logements sociaux étudiants gérés par les deux CROUS d'Occitanie, des académies de Toulouse et Montpellier est constitué de près de 20 500 logements. Ce sont, à début 2021, 8,5 % de l'ensemble des étudiants et étudiantes d'Occitanie et près de 26 % des bénéficiaires de bourses qui sont logés dans le parc géré par les CROUS de Montpellier et Toulouse. Celui-ci se déploie sur les deux Métropoles Montpellier et Toulouse, la Communauté Urbaine de Perpignan, ainsi que dans six agglomérations ou villes : Millau (12), Nîmes (30), Figeac (46), Tarbes (65), Albi et Castres (81).

Sur la base de ces constats, il est donc nécessaire que l'effort en faveur du parc de logement des CROUS soit poursuivi pour construire des logements sociaux étudiants supplémentaires. La poursuite de la réhabilitation et de la modernisation du parc existant reste également une priorité, en particulier dans l'académie de Toulouse, pour répondre notamment aux besoins du public étudiant actuel (par exemple installation de kitchenettes et cabines sanitaires tri-fonctions).

Le CPER 2021-2027 constituera ainsi une des réponses pour amplifier et améliorer le parc de logements sociaux dédié au public étudiant. Dans le cadre du dispositif national mis en œuvre par les CPER, les moyens de l'Etat seront concentrés sur les seules opérations impliquant les CROUS : opérations en maîtrise d'ouvrage directe CROUS ou opérations aboutissant à une gestion locative par un CROUS.

La Région, pour sa part, pourra intervenir dans une approche complémentaire et concertée avec les partenaires de l'Etat, aux côtés des collectivités infrarégionales, qui pourraient impulser sur la base de diagnostics des besoins, des opérations de production d'offres de logements sociaux étudiants portées par des bailleurs sociaux dans les villes universitaires d'équilibre dans lesquelles les CROUS ne sont pas présents.

Les projets identifiés à ce jour, éligibles au CPER recouvrent (tableau infra) :

- 5 opérations de construction pour la production au total de 1 085 logements représentant un coût d'investissement total de 70,9 M€ ;
- 2 projets de réhabilitation de résidences existantes de 247 logements pour un coût total estimé à 9,92 M€.

Ces projets sont répartis et localisés dans les territoires de Toulouse-Métropole (31), Montpellier-Méditerranée-Métropole (34), Albi (81) et Font-Romeu (66).

Au-delà de ces opérations identifiées à la date de signature du présent contrat, les partenaires Etat-Région s'entendent pour accompagner toute opération de construction sous maîtrise d'ouvrage CROUS ou bailleur social. Pour l'Etat, les opérations accompagnées seront exclusivement avec une gestion locative CROUS. Pour la période du CPER, l'objectif est de financer en complément la création de 1 000 logements sociaux étudiants. C'est donc un objectif total de 2085 logements neufs supplémentaires que se fixe le présent CPER.

Les modalités de financement des projets suivent un principe de parité par opération entre l'État et la Région.

Les aides Etat et Région sont forfaitaires et attribuées par logement (4 000 € par logement pour chaque partenaire) quel que soit le type d'opération (création ou réhabilitation), hors report du précédent CPER (opération Déodat à Toulouse).

Les opérations très spécifiques, telle que celle intéressant le site de Font-Romeu, pourront bénéficier d'abondements exceptionnels.

Les collectivités infrarégionales (Départements, Métropoles, Intercommunalités, Villes) sont invitées à participer au financement des opérations localisées sur leur territoire et dans leurs champs de compétence. Leur apport constitue une importante participation à l'équilibre économique de ces opérations.

France Relance

Deux projets proposés dans le cadre de la préparation du CPER 2021-2027, sont financés intégralement par l'Etat au titre de l'Appel à projets Rénovation énergétique des Bâtiments de l'Etat lancé en 2020 et exécutés de 2021 à 2022 : la réhabilitation de la résidence R1 de l'INSA (8,125 M€) et des bâtiments 7 et 8 de la résidence Daniel Faucher (9 M€).

Maquette prévisionnelle financière action 15.3 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP 231)	10,457 M€	AAP Rénovation Energétique Bât Etat 17,125 M€
REGION	10,457 M€	

Liste des projets CPER 2021 – 2027 Logement social étudiant :

N.B. Plans de financements prévisionnels / participation du bloc local sont inscrits à titre indicatif et sous réserve de confirmation.

Territoire	Opération	Nombre de logements	Coût d'opération prévisionnel
Opérations de réhabilitation			
31 TM Toulouse	CROUS Toulouse Réhabilitation Les Intégrales	199	8 000 000 €
81 CA Grand Albigeois Albi	CROUS Toulouse Réhabilitation Nobel	48	1 920 000 €
Sous-Total Réhabilitation		247	9 920 000 €
Opérations de production neuve			
31 TM Toulouse	CROUS Toulouse (MOA bailleur) Construction Déodat	331	17 911 921 €
31 TM Toulouse	CROUS Toulouse (MOA bailleur) Construction Cartoucherie	214	13 000 000 €
34 3M Montpellier	CROUS Montpellier Construction Boutonnet	150	8 600 000 €
34 3M Montpellier	CROUS Montpellier Construction Voie Domitienne	290	21 350 000 €
66 CC Pyrénées catalanes Font-Romeu	CROUS Montpellier Construction Font-Romeu	100	8 550 000 €
	Région Occitanie Accès Font-Romeu		2 000 000 €
Opérations non fléchées pour l'ensemble du territoire régional	Objectif de 1 000 logements concernés	1 000	60 000 000 € (estimation)
Sous-Total Construction neuve		2 085	131,412 M€
TOTAL CPER LOGEMENT SOCIAL ETUDIANT	Réhabilitation et construction neuve	2 332	141,332 M€ (estimation)¹

¹ Le coût d'opération intègre les participations des CROUS ou maîtres d'ouvrage (emprunts ou fonds propres).

VOLET TRANSVERSAL METROPOLITAIN

En Occitanie, les deux Métropoles de Toulouse et Montpellier concentrent 21,5 % de la population régionale sur seulement 1,21 % de la superficie régionale et plus de 30 % des emplois.

Ces deux métropoles jouent ainsi un rôle moteur de développement et de rayonnement en faveur de l'ensemble du territorial régional.

Concomitamment, l'accélération du réchauffement climatique et l'accentuation de ses conséquences, mondiales comme locales, imposent aux grands territoires urbains la mise en œuvre renforcée de politiques en faveur d'un développement plus durable. Les métropoles sont dès lors des espaces particulièrement pertinents pour impulser un nouveau modèle de développement.

Concilier développement et sobriété constitue un impérieux et formidable défi collectif à relever pour ces deux métropoles d'Occitanie et leurs communes membres.

La promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux et la volonté de rééquilibrage territorial nécessitent d'infléchir la poursuite de cette hyper-concentration démographique et économique et de conforter l'excellence et les atouts de chacune des deux Métropoles.

Les thématiques prioritaires d'intervention du CPER contribuent de manière forte à ces objectifs, notamment les volets Mobilités, Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI), Culture et patrimoine, Transition écologique et énergétique.

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le présent volet métropolitain transversal du CPER constitue le cadre de l'action concertée de l'Etat et de la Région en soutien aux stratégies métropolitaines et au service du projet régional. Il présente pour chacune des deux métropoles, les objectifs de renforcement des fonctions métropolitaines partagées entre l'Etat et la Région et recensent les actions inscrites au CPER qui y contribuent.

Il s'agit ainsi, avec ce CPER, d'inscrire l'action concertée de l'Etat, de la Région et de chacune des deux Métropoles dans le court et moyen terme, au service du projet régional.

L'Etat et la Région souhaitent adopter, après la signature du CPER, un contrat métropolitain avec chacune des deux Métropoles qui déclinera le présent volet métropolitain du CPER et mettra en œuvre les dispositions prévus par l'Etat au titre de son contrat de relance et de transition écologique et par la Région au titre de son contrat territorial Occitanie, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

TOULOUSE METROPOLE

Avec 796 203 habitants (population légale 2019), Toulouse Métropole avec ses 37 communes regroupe 13,42 % de la population régionale sur seulement 0,63 % de la superficie régionale. La densité démographique (1 710 hab/km²) y est ainsi près de 21 fois supérieure à la moyenne régionale (82 hab/km²). En 20 ans (depuis 1999), la population a augmenté de 29,47 %.

Après une période d'incertitude liée à la crise Covid et en particulier à son impact pour la filière aéronautique, l'économie toulousaine confirme sa capacité de résilience et la robustesse de ses bases de développement.

L'industrie aéronautique et spatiale continue ainsi à être le moteur de l'économie métropolitaine et régionale et un creuset d'innovation au travers des enjeux d'un avion « plus vert » et du new space. Accompagner, en la confortant, la transformation gagnante de ces industries est une exigence, au regard de la position de leadership de la métropole toulousaine et de l'Occitanie pour ces secteurs. Ces filières représentent de plus un support précieux pour d'autres vecteurs de développement et des activités denses et diversifiées (systèmes embarqués, numérique, nouveaux matériaux, transports intelligents...). Elles servent également la dynamique du secteur particulièrement développé de services aux entreprises. L'économie résidentielle, source importante d'emplois et de partage de la richesse (50 % de l'emploi local), reste, malgré les effets de la crise, à la dimension d'un bassin de vie et de consommation de près d'un million d'habitants.

Au regard de son poids démographique et économique, Toulouse Métropole doit être un des moteurs de la transition écologique et énergétique régionale. A ce titre, il convient sur la durée de ce Contrat de Plan Etat-Région d'affirmer ce niveau d'ambition et d'accélérer sa mise en œuvre : verdissement de la ville, transformation des pratiques et des modes de mobilité, objectifs de réduction de la consommation des sols, transition et efficacité énergétiques, promotion de l'économie circulaire et renforcement de son attractivité.

Dans le même temps, la métropole toulousaine reste marquée par de profondes et fortes disparités, fragilisant sa cohésion sociale et territoriale. Avec un taux de chômage structurellement supérieur à la moyenne nationale, plus de 60 000 habitants concernés par la « nouvelle politique de la ville », près de 26 000 allocataires du RSA, plus de 15 % de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, l'ensemble des leviers de la solidarité nationale comme régionale doit être mobilisé aux côtés de l'action métropolitaine.

Dans une logique de développement résilient, la valorisation des atouts du territoire de la métropole toulousaine - l'excellence scientifique et universitaire, la présence de grandes filières industrielles structurées et son écosystème d'innovation - s'accompagne d'une dynamique volontariste de transition écologique, sociale et numérique de son développement économique, tel que présentée dans la Feuille de Route du Développement Economique 2022-2026 voté en Conseil de Métropole le 10 février 2022. Fondée sur une politique innovante et durable de poursuite de la diversification indispensable au tissu économique local et sur une volonté marquée de préservation de l'environnement et de transition écologique, cette feuille de route marque la volonté de Toulouse Métropole d'accélérer les innovations du territoire au service d'une métropole toujours plus durable et plus inclusive.

De manière plus globale et au regard de son poids démographique et économique, la métropole toulousaine est un des acteurs et marqueurs les plus déterminants dans la tenue des objectifs de la transition écologique et énergétique régionale. A ce titre, il convient, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, d'accompagner les politiques de transition conduites par Toulouse Métropole et en accélérer la mise en œuvre : verdissement de la ville, transformation des pratiques et des modes de mobilité, objectifs de réduction de la consommation des sols, transition et efficacité énergétiques, promotion de l'économie circulaire...tout en maintenant, au bénéfice de l'ensemble régional, la nécessaire attractivité métropolitaine.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'objectif poursuivi est le nécessaire renforcement de la cohérence et, dès lors, de l'efficacité des politiques publiques conduites, en partenariat avec les métropoles et leurs communes membres, par l'Etat et la Région. Ceux-ci s'attacheront en particulier, dans ce cadre partenarial renouvelé, à concentrer leurs efforts respectifs sur les programmes et projets publics les plus structurants.

1/ ACCOMPAGNER LA RESILIENCE ET LA TRANSITION DE SON ECONOMIE :

L'Etat et la Région, aux côtés de Toulouse Métropole, ont participé, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, à mettre en œuvre des moyens spécifiques et exceptionnels de sauvegarde, soutien et relance de l'économie toulousaine et pour le maintien de l'emploi et le soutien aux plus fragiles. Cette attention particulière sera poursuivie, dans le cadre du présent CPER, en veillant à accompagner la résilience et la transition de l'économie métropolitaine.

L'Etat, la Région et la Métropole décident d'agir en commun pour soutenir la réindustrialisation et l'innovation dans l'ensemble des secteurs d'activités stratégiques pour l'économie régionale et métropolitaine et pour la souveraineté de l'économie européenne, nationale et régionale.

1.1 Cet effort passe d'abord par le soutien de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche toulousain au travers du volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation du présent CPER dont les priorités consistent à conforter le pôle universitaire et la recherche toulousaine, notamment dans les secteurs de l'énergie (hydrogène, batteries...), de la santé (biothérapies, géosciences, oncologie ...), des mobilités (systèmes embarqués, modélisation), du numérique et de l'environnement.

En particulier, plusieurs projets immobiliers majeurs seront portés dans le cadre de ce CPER :

- La construction du Technocampus **Hydrogène vert**, centre de recherche, d'essais et d'innovation technologique consacré à l'hydrogène vert, sur le site de Franczal. Ce centre vise à devenir un maillon clé du développement des « avions 0 émission » mais aussi des automobiles, des autocars et du train. Il accueillera notamment des salles d'essais dits de « faible puissance », et « forte puissance » et « très forte puissance » dédiés à la recherche publique et au développement de projets collaboratifs avec aux universitaires, à des start-ups et des industriels, et une plateforme pédagogique pour former aux nouveaux métiers,
- Dans un contexte d'évolution des formations médicales, le projet porté par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier de **création d'un Pôle Santé à Toulouse** pour l'UFR Santé issue de la fusion des quatre UFR Médecine Rangueil, Médecine

Purpan, Pharmacie et Odontologie est une priorité stratégique pour la métropole et pour l'Occitanie. Une première tranche sera financée dans le cadre de ce CPER, permettant de regrouper les formations du 1^{er} cycle de cette UFR unifiée, et de libérer les locaux de la faculté de Pharmacie, dont l'état bâtementaire est très dégradé. **Il appartiendra à l'Etat, en lien avec Toulouse Métropole**, de finaliser la décision d'implantation de cette nouvelle UFR Santé entre le site de Ranguel à proximité du CHU ou celui de l'Oncopole-Langlade, en envisageant notamment les conditions de réalisation des aménagements et services urbains et de desserte nécessaires à l'une ou l'autre de ces options,

- Par ailleurs, Toulouse accueille une des 4 écoles nationales vétérinaires françaises. **L'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)** fera l'objet, dans le cadre de ce CPER, d'un important projet de réhabilitation pour répondre aux standards européens d'un établissement de formation et de recherche vétérinaire et pour améliorer significativement leur performance énergétique et environnementale. Le projet prévoit la création d'un centre de recherche clinique en santé et bien-être animal dédié aux animaux de compagnie, qui favorisera les interactions entre équipes de cliniciens et acteurs économiques, ainsi que la structuration d'un quartier destiné à la formation anticipant l'augmentation des effectifs et l'évolution des pratiques pédagogiques,
- Le projet de réhabilitation/extension de l'OMP Belin Roche – UPS, fleuron de la science à Toulouse,
- La reconstruction de **l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation** de l'UT2.

Par ailleurs, ce CPER vise à conforter le développement de l'excellence scientifique et de l'innovation du pôle toulousain, en particulier dans les secteurs :

- Du développement de la **filière hydrogène**, en lien avec la construction du Technocampus, avec la mobilisation de financements du PIA4, du CPER (équipements scientifiques) et du programme opérationnel FEDER de l'Europe avec des financements REACT EU et de la Région dans le cadre du Défi Clé Hydrogène Vert,
- De la Santé, pour développer la médecine du futur avec le développement industriel et économique de la bioproduction, du soutien du projet INSPIRE par la Région, projet de développement de nouveaux outils de diagnostic et de nouvelles stratégies thérapeutiques personnalisées du vieillissement biologique et la prise en compte des besoins des patients dans une stratégie du « bien-vivre ». Des équipements de haute performance seront financés sur les plates-formes mutualisées Génotoul.

Ces soutiens contribueront à orienter de manière plus intégrée, y compris structurellement- le remarquable potentiel de formation et de recherche académique toulousain vers ces nouveaux enjeux. En cela, l'Université de Toulouse contribue à relever le défi des transitions énergétique, numérique, alimentaire... et participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Des **programmes démonstrateurs**, montés en partenariat entre la métropole, les entreprises et les acteurs académiques, seront, dans cet objectif, poursuivis.

1.2 Un effort collectif pour les campus d'innovation et les sites stratégiques de l'excellence métropolitaine :

Il est essentiel de permettre aux filières et aux écosystèmes stratégiques du territoire de disposer d'une adresse et de véritables lieux d'excellence, autour de campus pour leur développement au service de la diversification :

- Sur **la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac**, avec l'ambition partagée de soutenir le pôle majeur, industriel comme serviciel,—de la plateforme aéroportuaire, site stratégique pour l'économie locale, nationale et européenne. La reconfiguration de l'usine Jean-Luc Lagardère pour accueillir les nouvelles chaînes d'assemblage du 321 va assurer la montée en cadence de la production d'Airbus. Ce secteur géographique (qui accueille une des plus importantes zones industrielles urbaines du pays) fait aujourd'hui face à de nombreux défis qu'il faut relever collectivement pour concilier protection environnementale, qualité du cadre de vie, développement et mutations économiques et aménagement et développement du territoire.
- A **Toulouse Aerospace Campus**, pôle d'activités et de recherche à la pointe de l'innovation, dédié aux filières **aéronautiques, espace et systèmes embarqués**. A cet égard, l'État a confirmé la poursuite de son soutien au développement de l'institut de recherche technologique Antoine de St Exupéry, implanté au sein du bâtiment B612.
- A Grand **Matabiau**, avec l'ambition de développer un campus du numérique, de l'Intelligence Artificielle et de la cyber sécurité, autour d'une offre immobilière et d'un ensemble de services.
- Sur **Francazal**, site en cours d'aménagement et de développement, base des « **mobilités nouvelles et décarbonées** », adresse principale du projet **VILAGIL** retenu par l'État au titre des territoires d'innovation (TIGA) et principale base régionale d'innovation et de développement de la **filière hydrogène** :

Toulouse berceau de la robotique mobile intégrant l'intelligence artificielle et pionnière de l'électronique automobile dispose d'un écosystème très riche avec des acteurs qui ont développé les technologies clés pour le véhicule électrique autonome et connecté.

Pour accroître sa crédibilité et son apport concret dans l'innovation applicable sur véhicule, les acteurs toulousains et régionaux doivent pouvoir tester et valider les capteurs, les fonctions et les algorithmes d'apprentissage et de communication avec la route et la ville intelligente sur un site adapté.

Francazal, où se sont déjà établis les innovateurs du transport intelligent du futur, est le site approprié pour les industriels locaux et nationaux. Il permet en effet le développement en toute sécurité des fonctions du futur. De plus, il se situe à proximité des centres de R&D de Renault SW lab, Continental, Actia et EasyMile.

Ce projet porté par Toulouse Métropole a pour ambition de faire de la métropole de Toulouse une vitrine technologique pour les mobilités de demain. L'objectif du projet VILAGIL est de répondre à une demande majeure et croissante des citoyens, en termes de déplacements urbains, d'innovation de haute technologie et de recherche, tout en contribuant à diminuer l'empreinte environnementale. Cette dynamique à vocation à s'étendre à des territoires péri-urbains et ruraux voisins.

- Le soutien à ces campus d'innovation métropolitains sera envisagé dans une dimension territoriale dépassant les frontières administratives de la Métropole, en envisageant les coopérations à l'échelle régionale, notamment en proximité avec le développement de la **Data Valley** sur le territoire du SICOVAL et le développement du **campus du numérique, de l'Intelligence Artificielle et de la cyber sécurité**,
- Plus globalement, **l'innovation sera encouragée dans toutes ses dimensions** auprès de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la nouvelle **Stratégie Régionale Emploi Croissance** promue notamment par l'Agence Régionale de Développement Economique et de l'Innovation Ad'Occ. En particulier, la **Cité**, installée à Montaudran, constitue un équipement et une vitrine régionale participant à l'écosystème métropolitain et régional.

1.3 Une mobilisation partenariale pour l'emploi

La résilience et la transition de l'économie métropolitaine doivent favoriser des emplois de qualité pour tous et nécessitent **une mobilisation partenariale pour l'emploi** permettant d'agir résolument sur tous les freins à l'embauche et apporter des solutions innovantes aux métiers en tension et aux métiers de demain, notamment dans les filières vertes.

En cohérence avec cette mobilisation régionale, plusieurs initiatives sont prises sur le territoire de la métropole toulousaine :

- Un dispositif, **le PLIE**, porté en régie, accompagne les personnes éloignées de l'emploi au plus près de leurs besoins et apporte des solutions concrètes aux attentes de recrutement des entreprises.
- Une **plateforme de l'emploi** a été conçue et mise en ligne pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mettre en valeur les activités économiques de notre territoire.
- Des clauses d'insertion, gérées par Toulouse Métropole Emploi, ont été intégrées dans les marchés publics de Toulouse Métropole, de la Ville de Toulouse, des bailleurs sociaux, d'OPPIDEA, d'Europolia, dans les chantiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et également auprès des maîtres d'ouvrages privés pour leurs propres achats.
- La labellisation en 2021 « **Cité de l'emploi** » pour réaffirmer la priorité donnée à l'emploi dans les quartiers prioritaires, en lien avec l'ensemble des partenaires. Au vu de la reprise économique et de l'augmentation conséquente du nombre d'offres d'emplois sur le territoire de Toulouse Métropole, cette expérimentation est une opportunité pour impulser de nouvelles dynamiques avec les acteurs économiques et favoriser ainsi les retombées économiques dans ces territoires spécifiques.

En raison de ces enjeux de transition économique, la métropole toulousaine engage une politique offensive autour de 2 secteurs que sont de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire. Ces deux approches sont, de fait, au croisement des transitions économique, sociale et écologique du territoire. Vecteurs de diversification économique (en filière comme en modèle de développement) de la métropole, ces secteurs enregistrent une croissance de plus de 8,4 % entre 2009 et 2018 avec plus de 2 500 emplois nets créés.

Ces politiques engagées par Toulouse Métropole dans le cadre d'une **nouvelle feuille de route ESS 2020/2026 « construire la Métropole innovante, durable et solidaire de demain »**, ont été reconnues à l'échelle nationale dans le cadre du dispositif **« Territoire French Impact »**.

2/ INSCRIRE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES AU CŒUR DU NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

Avec son **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** engagé en 2019, Toulouse Métropole s'est fixé l'ambition de relever le défi de l'adaptation au changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie (PCAET) vise à apporter une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques posés par ce réchauffement climatique, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions qui couvre : la rénovation énergétique des logements, les projets d'aménagement exemplaires, la préservation des espaces naturels, l'éco-mobilité, la production d'énergies renouvelables locales, l'appui aux acteurs économiques pour des projets durables et une agriculture périurbaine de proximité et de qualité, l'animation de la transition énergétique sur le territoire pour faire agir toutes les catégories d'acteurs et enfin l'exemplarité de la collectivité sur les questions de gestion énergétique des bâtiments, de l'eau, des énergies renouvelables.

Toulouse Métropole a définitivement adopté, en juin 2019, son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec un premier programme d'actions couvrant la période 2018-2023. Outil stratégique et de coordination pour la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique au niveau local, ce PCAET traduit l'ambition de la Métropole de se positionner comme une métropole attractive s'appuyant sur la transition écologique et énergétique comme facteur de développement économique.

Cette ambition est assortie d'objectifs territoriaux majeurs :

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030 par rapport à 2008 ;
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique à horizon 2030 par rapport à 2016 ;
- Doublement de la part locale des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans la consommation d'énergie du territoire à horizon 2030 ;
- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Réduction du rythme de consommation foncière.

Développer la résilience du territoire métropolitain et accélérer les transitions et l'évolution des comportements des acteurs locaux impliquent d'agir selon **3 orientations stratégiques majeures** :

- **Transition et rénovation énergétiques, nouvelles mobilités, sobriété foncière et utilisation vertueuse des ressources, en particulier de l'eau**, pour imaginer et créer la ville de demain.
- **Adaptation au changement climatique** de multiples métiers.

- **Agriculture et alimentation durables**, structurer un modèle local et social créateur de richesses et de mieux-vivre, avec des outils opérationnels.

3/ POUR UN PROJET DE MOBILITES A LA HAUTEUR DES ENJEUX ET DES DEFIS DE DEMAIN

Les actions pour la mobilité doivent participer à la réduction des fractures sociales et territoriales et être articulées avec les politiques d'urbanisme et d'énergies, les objectifs de développement durable du territoire et de lutte contre l'étalement urbain.

Le renforcement de l'offre de transports collectifs comme celui du développement des mobilités actives doivent réduire considérablement l'empreinte carbone du territoire et les émissions de polluants.

L'Etat, la Région Occitanie et Toulouse Métropole partagent l'objectif de mettre en œuvre une politique ambitieuse de mobilités répondant aux besoins actuels et futurs de mobilité des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire métropolitain et plus largement de l'aire urbaine toulousaine.

La dynamique économique et démographique de la métropole toulousaine a cependant pour conséquence d'accroître le nombre de déplacements quotidiens et la congestion des infrastructures et services de transports existants. En effet, comme dans la plupart des métropoles, la hausse de la population n'a pas profité de manière homogène à toutes les strates de l'aire urbaine, la croissance étant particulièrement marquée dans la couronne périurbaine (de l'ordre de +3 % à +4 % par an). Cet étalement urbain conduit mécaniquement à un allongement des distances parcourues par les pendulaires.

Les flux reliant les EPCI de l'aire d'attraction de Toulouse ont ainsi augmenté de +7 à +14 % selon les EPCI entre 2013 et 2018.

A l'échelle du Plan de Déplacements Urbains (périmètre du SCoT Grande Agglomération Toulousaine, 117 communes) 500 000 nouveaux déplacements par jour sont attendus en 2025.

Pour l'ensemble des intercommunalités, les flux domicile-travail sont réalisés en grande majorité en voiture et concernent majoritairement les relations entre la métropole de Toulouse et les intercommunalités de première couronne.

A l'instar de ce que l'on observe à l'échelle régionale, la voiture demeure omniprésente pour les trajets domicile-travail, même les plus courts. La polarisation des emplois et l'étalement des lieux de résidence tels que soulignés précédemment, sont à l'origine de trajets plus longs pour les actifs résidant dans les couronnes. La moitié d'entre eux travaillent dans le pôle urbain et quasiment tous parcourent alors plus de 5 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. A l'inverse, en cœur de métropole, les distances de déplacements plus courtes et l'existence d'infrastructures et services alternatifs à l'usage de la voiture, favorisent les solutions de mobilités à faible empreinte carbone voire décarbonées (transport en commun, vélo, marche à pied). L'usage de la voiture sur les distances de déplacements de moins de 5 km augmente lorsque l'on s'éloigne du centre-ville. Ainsi, dans certains quartiers les plus excentrés de Toulouse, la voiture est encore utilisée pour quatre trajets courts sur cinq (source : INSEE janvier 2021).

S'agissant des modes doux, le recensement 2018 de l'Insee permet d'identifier les communes où les actifs rejoignent généralement leur emploi en vélo. On remarque ici que les communes qui ont une part modale vélo élevée sont les communes les plus

urbaines et celles qui concentrent le plus d'emplois au sein de leurs pôles urbains (Toulouse, Ramonville Saint-Agne, Blagnac, ou encore Tournefeuille). La pratique, le nombre d'infrastructures et de services dédiés au covoiturage se développent depuis plusieurs années. En 2018, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'est doté d'un schéma de covoiturage. En 2021, Tisséo Collectivités a approuvé le sien à l'échelle de son périmètre de compétence.

Dans la ville de Toulouse, la part modale vélo s'élève à 9,1 % pour les déplacements domicile-travail en 2018, celle-ci était de 8,2 % en 2017 soit une évolution de presque +1 point. (source *L'observatoire des déplacements de l'AUAT*). Afin de promouvoir l'usage du vélo, Toulouse Métropole a lancé la construction du Réseau Express Vélo (REV) de 13 lignes. Il s'agit d'un réseau de pistes cyclables larges qui relie les communes et les quartiers, notamment pour assurer les déplacements domicile travail.

Il est nécessaire d'appuyer cette dynamique de réduction de l'utilisation de déplacements individuels en voiture au moyen de la stratégie suivante :

- Concevoir une offre globale intégrée (infrastructures et services), dans laquelle l'ensemble des réseaux sont connectés efficacement, définis en complémentarité et opérés avec un cadencement et des correspondances adéquats,
- Anticiper et organiser l'arrivée de nouveaux opérateurs de services de mobilité,
- Préparer le territoire à l'arrivée de la grande vitesse en gare de Matabiau et optimiser le lien avec l'aéroport pour conforter la dimension internationale de la métropole, ainsi qu'avec les transports collectifs du quotidien, en particulier le futur Service Express Métropolitain développé sur l'étoile ferroviaire et le métro,
- Accompagner l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en œuvre de nouvelles organisations du travail, la mutualisation des équipements.

Afin de mieux maîtriser l'étalement urbain et de favoriser les solutions de transports décarbonées, la stratégie de mobilités à développer par les différents acteurs dans le cadre du présent CPER à l'échelle de la métropole toulousaine et plus largement de l'aire métropolitaine de Toulouse doit :

- S'inscrire dans une approche intégrée et cohérente environnementales, sociétales, économiques, urbaines, temporelles,
- Répondre à un objectif partagé de fluidification des déplacements et de report modal,
- Mettre en œuvre une gouvernance appropriée face à ces forts enjeux de mobilité.

3.1 Concrétiser et mettre en œuvre l'engagement en faveur de la LGV et poursuivre les projets d'Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) :

La Loi d'Orientation des Mobilités a confirmé la priorité nationale pour les projets de **lignes à Grande Vitesse poursuivis sur le territoire occitan**.

En particulier, **l'arrivée de la LGV en gare de Toulouse-Matabiau** joue un rôle central. La LGV vient apporter l'envergure et la dimension européenne à la gare de Toulouse-Matabiau et à l'ensemble des projets associés. L'arrivée de la LGV nécessite d'apporter des améliorations au fonctionnement global de la gare et est une opportunité pour requalifier les quartiers alentours, à la hauteur du développement ferroviaire lié à la LGV.

Le **projet** comporte 3 dimensions :

- Le **plan guide ferroviaire** : compétence régionale et investissements inscrits au CPER,
- Le **plan guide urbain** : il ne correspond pas à une compétence de la Région mais sa dimension économique et surtout sa nécessaire articulation avec les réseaux de transport permettrait d'envisager une intervention au titre du contrat métropolitain 2019-2021,
- Le **Pôle d'Échanges Multimodal**, équipement de rayonnement local, national et international : sur le plan local, équipement de compétence à la fois régionale et métropolitaine (évolution du bâtiment voyageurs et de ses abords en lien avec l'arrivée quasi simultanée de la LGV et de la troisième ligne de métro).

L'attractivité du territoire métropolitain et son inscription dans le grand sud-ouest et au sein du réseau européen de la grande vitesse ferroviaire constituent un formidable enjeu pour ces prochaines années.

Pour ce faire, il est nécessaire d'une part de poursuivre les projets **d'Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT)** et du **Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)**, en contribuant à la mise en place des financements nécessaires à la poursuite des phases études, des acquisitions foncières et de certains travaux le cas échéant, avec GPSO, en application de l'ordonnance du 2 mars 2022 prise en application l'article 4 de la LOM, sur laquelle l'État, la Région et la Métropole notamment se sont engagés.

L'État, la Région Occitanie et Toulouse Métropole œuvrent, avec les autres partenaires parties prenantes au projet, en particulier, le conseil départemental de la Haute-Garonne, la Nouvelle-Aquitaine et la Métropole de Bordeaux au financement des travaux correspondants. L'Établissement Public Local du GPSO institué par l'ordonnance 2 mars 2022 sera notamment chargé pour les collectivités de collecter les subventions et emprunts nécessaires à la construction des nouvelles lignes, qu'il pilotera.

3.2 Désaturer les nœuds ferroviaires et initier le développement de RER régional / Service Express Métropolitain :

L'inscription au Réseau Transeuropéen de transport du nœud de Toulouse traduit l'enjeu de relever ce nœud ferroviaire à la hauteur des ambitions attendues par l'Union Européenne, tant en termes de qualité, de capacité que de modernité des systèmes d'exploitation. Cet accompagnement se traduit sous les formes suivantes :

- **Noeud ferroviaire de Toulouse - site de Matabiau** : Poursuivre les efforts de désaturation : au-delà des enjeux de reconversion du site liés au programme Grand Matabiau Quais d'Occ et à la création de la Halle des Transports, la plateforme ferroviaire doit poursuivre sa transformation permettant de fournir la capacité de production attendue pour le fonctionnement du nœud et son rôle central dans la gestion des circulations régionales, nationales et européennes. La diversité des activités (Trains et Métro) utilisant ce nœud doit se traduire dans l'implication et l'accompagnement des partenaires en faveur de son développement et le programme ferroviaire d'intervention en découlant est un des axes d'intervention du CPER pour les prochaines décennies.
- **Développer l'interconnexion des réseaux et les haltes multimodales : Labège La Cadène, La Vache/Route de Launaguet...** Pour contribuer à la

désaturation du nœud de Toulouse ainsi qu'à l'attractivité des transports publics, des opérations permettant l'emprunt successif des modes ferroviaires et urbains lourds dans les meilleures conditions d'intermodalité doivent être réalisées. Elles permettront de multiplier les points d'interconnexion ferroviaire et renforcer l'efficacité du système de transport public à l'échelle de la métropole.

- **Augmenter la capacité et améliorer l'exploitation de l'Axe Toulouse-Auch** : cette opération, engagée au CPER 2015-2020, est une des pierres angulaires du développement du réseau tant dans ses capacités que la modernisation du système d'exploitation. Après le développement massif de l'offre régionale en 2020 sur 3 axes autour de Toulouse, les capacités du réseau ferroviaire sur toutes les branches de l'étoile toulousaine étant désormais utilisées à plein en heure de pointe, cette opération constitue une étape significative dans la mise en œuvre de services de type RER/SEM. La réalisation des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse en sera l'étape suivante, décisive pour la montée en puissance ces services.
- **RER/Service Express Métropolitain** : dans la continuité des crédits engagés sur les études des RER/SEM et des opérations mises en œuvre an tant que première étape, l'action collective d'étude concernant un RER/Service Express Métropolitain de Toulouse se poursuivra dans la suite du CPER 2023-2027. Ces ambitions traduisent la nécessité de bâtir des services de transports locaux densifiés et de qualité à la hauteur des enjeux des mobilités du quotidien. Au regard des enjeux spécifiques de l'aire urbaine toulousaine, le développement de ces services ferroviaires périurbains constituera pour la Région Occitanie sa priorité d'action et de coopération en matière de développement du réseau de transport en commun sur ce territoire.

3.3 Le projet de 3ème ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » conduit par Tisséo :

La 3ème Ligne de métro qui va relier Labège à Colomiers à l'horizon 2028 en desservant plusieurs quartiers, le site Airbus, les Gares et les Sones d'activités du Sud Est de Toulouse combinera accessibilité des équipements et services urbains, préservation du cadre de vie pour ses habitants. C'est le projet majeur en matière de renforcement du réseau de transport urbain lourd pour ces prochaines années. Il mobilise un financement exceptionnel de la part de Toulouse Métropole aux côtés de TISSEO. Cette ligne irriguera la métropole d'Est en Ouest, rapprochant les deux principaux pôles de mobilité, la gare TGV Matabiau et l'aéroport international, et reliant les pôles économiques de l'aéronautique, de l'espace et de la recherche. Elle a été configurée pour améliorer la desserte des bassins d'emplois de l'agglomération, et bénéficier à tous en contribuant à fluidifier la circulation.

3.4 Mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m) :

Outre son Plan Mobilités et en lien avec la loi d'orientations des mobilités (LOM), Toulouse Métropole a décidé la mise en œuvre d'une **Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m)**. Ce projet a fortement mobilisé les moyens de la métropole pour assurer l'efficacité du dispositif et son entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022.

En respect de ses engagements et des annonces liées, l'Etat confirme son appui au projet de ZFE-m toulousain et mobilise une enveloppe de 2 M€ sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère via le fonds air-mobilité opéré par l'ADEME. Un cadre réglementaire, technique et juridique permettant la mise en œuvre du contrôle automatisé des ZFE-m sera mis en place en 2023.

Conscients des répercussions que pourrait avoir la ZFE-m sur les déplacements quotidiens des habitants, l'État, la Région et la Métropole poursuivront leur **appui aux mesures visant à soutenir les mobilités durables** (développement de l'usage du vélo, amélioration de services existants et la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre, acquisition de véhicules moins polluants, acquisition de véhicules électriques, primes à la conversion...). Un dispositif spécifique est engagé, dans ce cadre, avec le soutien du **fonds Air-Mobilité de l'Ademe**.

Afin d'accompagner la nécessaire transition énergétique de la flotte de véhicules légers circulant dans la ZFE-m, la Région et la métropole ont mis en place des dispositifs d'intervention spécifiques en soutien aux particuliers dans le cadre d'achats de véhicules « propres » et de vélo (prime à l'achat, la location...).

La recherche de convergence et de lisibilité des modalités d'intervention dans le périmètre de la métropole, et aux abords, est nécessaire pour la cohérence des actions sur ce large territoire urbain.

3.5 Le développement du « Réseau Express Vélo » (REV)

Comme évoqué précédemment, le territoire de la métropole toulousaine réunit des conditions essentielles à l'usage du vélo (climat et relief) qui lui permettent d'accroître le développement de la part modale vélo.

Orchestré par Tisséo, en tant qu'AOM, mis en œuvre et financé par Toulouse Métropole sur son territoire à hauteur de 80 M€, le REV est un projet partenarial favorisant l'usage du vélo dans la grande agglomération toulousaine à travers la création de 13 nouveaux axes. L'organisation de ce réseau intègre les points de connexions au réseau urbain ainsi qu'aux gares du réseau ferroviaire régional.

Des premiers financements de l'État se mettent d'ores et déjà en place au titre de France Relance au bénéfice de la politique cyclable engagée par la métropole. L'État veillera à poursuivre son soutien au déploiement du REV, notamment via les ouvrages d'art liés à la continuité cyclable.

La Région a soutenu des premiers tronçons dans le cadre du précédent Contrat Territorial Occitanie 2019-2021 et au travers de son Plan Régional Vélo.

En sa qualité de cheffe de file de la mobilité, la Région remplira pleinement son rôle dans le développement et la promotion des mobilités actives. L'utilisation du vélo est l'une des incarnations de cette mobilité dite « active ». Engagée dans une démarche de région à Energie Positive, l'objectif de la Région Occitanie en matière de transport est de réduire drastiquement la consommation d'énergie carbonée (- 61 %) d'ici 2050.

L'intervention de la Région au développement de l'usage du vélo du quotidien s'effectuera à travers le soutien à la réalisation d'infrastructures sécurisées destinées aux vélos pour obtenir un fort report modal, dans le respect des critères établis au niveau du Plan Régional Vélo.

4/ MOBILISATION POUR LA TRANSITION ET LA RENOVATION ENERGETIQUES

4.1 La transition énergétique, une priorité majeure dans les prochaines décennies, en visant tout à la fois efficacité, sobriété et souveraineté.

A ce titre, un appui décisif à la rénovation énergétique du parc bâti, public comme privé, est d'ores et déjà entrepris et devra être considérablement amplifié.

L'efficacité énergétique des logements est une priorité qui doit être mise en œuvre d'abord en direction du parc de logement social en lien avec les bailleurs sociaux, mais aussi à destination des particuliers au travers du déploiement des aides à la rénovation énergétique, notamment via la maison de l'énergie de Toulouse Métropole qui assure également 23 accueils de proximité répartis sur 17 communes de la Métropole. Cette maison de l'Énergie animée par Toulouse Métropole est ainsi un guichet unique sur le territoire, regroupant le guichet Renov'Occitanie appuyé par la Région Occitanie ou via le dispositif « MaPrimeRenov » de l'Etat et le dispositif I-HEROES financé par l'Union Européenne.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2020, Toulouse Métropole a mis en place une aide financière pour les travaux de rénovation des résidences principales des particuliers . Objectifs : soutenir l'artisanat local et le secteur du bâtiment, lutter contre le gaspillage énergétique en application de son plan climat air énergie territorial et diminuer les dépenses de chauffage des ménages.

Les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière à exercer pour la transition énergétique, en adaptant l'ensemble du patrimoine public aux nouvelles exigences en termes d'efficacité énergétique, tant en rénovation qu'en construction, avec une attention particulière aux bâtiments ERP, notamment à destination des publics jeunes (crèches, écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur..) et à destination des entreprises dans les pépinières et hôtels d'entreprises.

Par ailleurs, il convient d'engager, à l'échelle de la métropole, une politique forte en faveur de la production des énergies propres et/ou renouvelables.

Enfin, une attention particulière sera portée au développement de réseaux de distribution intelligents (smart grid), en fonction de l'intérêt qu'ils peuvent apporter aux consommateurs, ainsi qu'au développement des réseaux de chaleur mutualisés.

4.2 Sobriété foncière et utilisation vertueuse des ressources, notamment l'eau

Avec l'exigence de sobriété foncière lié à **l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, **la stratégie foncière métropolitaine** décidée à l'automne 2021 vise à organiser un processus de programmation de l'action foncière axé sur le ciblage des secteurs les plus stratégiques du territoire métropolitain, couplé à une bonne compréhension des dynamiques du marché, et se traduisant **par la complémentarité des modes** d'intervention, ainsi que des principes de maîtrise des coûts.

L'organisation du développement urbain doit principalement s'appuyer sur la disponibilité et les **facteurs de mutabilité des fonciers** stratégiques et en **priorisant majoritairement les captations foncières dans le tissu existant** et non plus en extension, ou de manière limitée.

Dans un contexte assumé de très forte attractivité de la métropole toulousaine, cette stratégie servira également, à court et moyen termes, les objectifs communs du **pacte métropolitain de l'habitat** adopté en octobre 2021 et maintenir l'ambition de la politique métropolitaine d'urbanisme et d'habitat. Au titre du schéma d'organisation des territoires de l'économie (S.O.T.E) et de son intégration au nouveau PLUIH de la métropole, une attention particulière sera portée, dans une logique d'optimisation des stratégies foncières liées au renouvellement urbain, aux opérations mixant activités économiques et programmes de logement à développer sur les friches ou les délaissés économiques.

Le futur quartier **Grand Matabiau Quais d'Oc**, mixant fonctions d'habitat et d'affaires autour du pôle d'échange multimodal de la SNCF, dans la perspective du projet GPSO, sera à ce titre un laboratoire pour construire la ville de demain. D'autres sites démonstrateurs de ces approches de reconstruction multifonctionnelle de la ville sur elle-même sont à l'étude, sur la commune de Toulouse (site Engie à Brouardel) et dans les communes de la Métropole (secteurs situés autour des stations de la ligne TAE, site Socamil à Tournefeuille). Les démarches de stratégie bas carbone, de renaturation et de désimperméabilisation sont ainsi à l'œuvre au travers des différents appels à projets et appels à manifestation d'intérêt lancés récemment.

Cette stratégie devra s'inscrire à la fois en cohérence avec les dispositions de territorialisation de l'objectif ZAN qui seront prochainement arrêtées dans le SRADDET Occitanie, ainsi qu'avec les prescriptions du SCOT de l'aire toulousaine, en application de la Loi Climat et Résilience. Dans le cadre des réflexions engagées par Toulouse Métropole autour du PLUI-H, il est envisagé de traiter spécifiquement les activités de relocalisation industrielle qui concourent à une réduction des émissions de GES, avec un impact modulé et réduit dans le calcul de la ZAN.

4.3 La préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages et des espaces de « respiration », la place de la nature en ville

-le long des cours d'eau et avec les **grands parcs Garonne, Canaux (Canal du Midi, Canal de Brienne et Canal de Garonne) Hers, Touch** (via notamment le renforcement des partenariats avec **Voies Navigables de France** dans le cadre de l'action 10.3 du **présent CPER en faveur des Canaux d'Occitanie**),

-avec un « grand programme de petits travaux de verdissement » via en particulier un programme ambitieux de plantation d'arbres,

-au travers de la **déminéralisation** d'anciens sites industriels (Montaudran, Guillaumet, Latécoère, Brouardel notamment...), la création **d'îlots de fraîcheur urbain**,

Le contrat de progrès 2019-2024 entre Toulouse Métropole et **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** définit d'ores et déjà de nombreux objectifs en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique et à la reconquête du bon état des masses d'eau : notamment la mise en œuvre d'une politique de protection des ressources en eau, la réalisation d'opérations ambitieuses de gestion intégrée des eaux pluviales et de désimperméabilisations, le recyclage des eaux usées épurées ainsi que l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

4.4 Agriculture et alimentation durables

Lauréate du Programme National pour l'Alimentation, Toulouse Métropole a adopté une stratégie agricole et alimentaire métropolitaine en décembre 2018, déclinée par un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) au sein du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en octobre 2019, afin de permettre l'accès, à tous les habitants, à une alimentation de proximité saine et durable et soutenir une production agricole et alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement.

Toulouse Métropole partage ainsi des orientations communes avec l'Etat et la Région Occitanie qui a adopté en décembre 2018 son Pacte régional pour une alimentation durable, renforcé en 2020 par de nouvelles actions au sein du Pacte Vert régional.

Ces orientations partagées ont été formalisées en 2021 au sein d'une charte d'engagement sur l'agriculture et l'alimentation visant à renforcer les synergies entre les deux collectivités notamment autour de six grands enjeux identifiés :

1. Soutenir les projets d'installations agricoles et d'évolution vers des pratiques agro-écologiques
2. Mettre en synergie des actions pour renforcer l'approvisionnement en produits régionaux de la Métropole
3. Soutenir les filières régionales de qualité et aux outils permettant de les ancrer dans le territoire
4. Sensibilisation du grand public aux enjeux agricoles et alimentaires et promotion des produits régionaux de qualité
5. Soutien des solidarités alimentaires
6. Accompagnement du développement et de la connaissance pour innover sur les transitions agricole et alimentaire

L'enjeu de développer le MIN Toulouse Occitanie, lieu de rencontres et de mutualisations, outil de structuration et de passage à l'échelle pour les filières locales, est particulièrement identifié.

Le projet agricole et alimentaire métropolitain sera développé et amplifié, en cohérence avec les orientations de la charte, avec notamment une forte vigilance pour la protection des terres cultivées et une ambition renouvelée pour le développement de nouveaux projets agricoles.

4.5 Le soutien à la mise en œuvre d'Ecoquartier

De manière transversale à l'ensemble de ces approches de transition écologique, la Métropole soutient au travers de sa politique d'aménagement urbain les démarches d'Ecoquartier (Vidaillhan à Balma-Gramont, Guillaumet, Andromède à Blagnac ou Cartoucherie à Toulouse, notamment) et encourage les projets urbains œuvrant pour l'atténuation au réchauffement climatique, et concourant à la rénovation des modes de penser et de la fabrication d'une ville plus résiliente et plus inclusive.

5/ PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN PORTEUR DE JUSTICE SOCIALE ET TERRITORIALE

Le territoire toulousain figure parmi les territoires où l'écart est le plus important entre les plus riches et les plus pauvres de ses habitants. Près de 15 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

La métropole concentre également un parc locatif social important.

Sur la base de la géographie prioritaire de la politique de la ville de 2015, les **quartiers prioritaires, au nombre de 16 sur les 105 quartiers d'Occitanie**, concentrent 60 500 habitants, soit 8 % des habitants de la métropole.

Le risque de creusement d'une fracture territoriale et sociale interne au territoire métropolitain est donc réel et nécessite une prise en compte de la métropole et de ses partenaires dans l'ensemble des politiques publiques : logement, équipements publics, développement économique, emploi et formation professionnelle, culture, sport, santé, alimentation... Dans le cadre du contrat de ville en cours, la métropole et ses partenaires accompagnent fortement, avec des crédits spécifiques, les programmes de la politique de la ville.

Avec un **programme d'interventions de plus de 1 milliard d'euros d'ici 2025** (soit 1/3 de plus comparé à la période précédente), la métropole et ses partenaires a souhaité agir avec ambition sur le levier de la transformation urbaine des quartiers les plus fragilisés : renouvellement urbain pour aller vers plus de mixité, rénovation permettant un plus grand confort en visant notamment la performance énergétique des logements, qualité des espaces publics, création d'équipements publics à rayonnement métropolitain.

Le **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** se concentre ainsi sur les 4 quartiers prioritaires les plus fragiles de la métropole (Grand Mirail, Empalot, Izards 3 cocus, Val d'Aran). A ce titre, une vigilance particulière est apportée, dès la phase de conception, à la **haute valeur environnementale des opérations de renouvellement urbain** : moindre artificialisation des sols, valorisation des trames vertes et bleues, rénovation BBC des logements, production d'équipements et de logements HQE, accompagnement des dynamiques d'agriculture urbaine (cf. labellisation au titre du programme « quartiers fertiles »). Les projets initiaux seront réorientés pour diminuer la minéralisation des sols, favoriser les espaces de pleine terre, requalifier les atouts environnementaux des sites, à l'instar du projet de requalification du parc et du lac de Reynerie.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales impliquent également un renforcement des **politiques d'appui à la cohésion sociale** sur ces territoires. Cela se traduit d'ores et déjà par :

- Une mobilisation partenariale pour l'emploi, en lien avec les acteurs socio-professionnels. En particulier, au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'emploi, la Région Occitanie accorde une attention particulière, en application du Plan Régional de Développement des Formations, aux formations pour les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires et aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de lutte contre l'illettrisme, et déploie sur la Métropole de Toulouse une Ecole Régionale de la 2^{ème} chance et une Maison de l'Orientation. Les quartiers populaires font aussi l'objet d'une attention prioritaire dans le cadre du Pacte pour l'Embauche pour **faciliter l'insertion des publics issus des quartiers prioritaires dans les métiers en tension, en mettant** directement en relation les entreprises et les demandeurs d'emplois. Il s'agit ainsi de lutter contre les stigmatisations et les discriminations liées à

l'adresse mais aussi contre « l'auto-censure » rencontrée chez certains candidats qui peuvent craindre de ne pas trouver leur place dans le monde du travail.

- La création de la Cité de l'Emploi –voir paragraphe 1.3 au-dessus,
- Dans le déploiement de nouvelles Cités éducatives, en plus de celle du Mirail, pour les quartiers nord de Toulouse et Colomiers,
- Par le renforcement des moyens du dispositif des « cordées de la prévention » pour le site du Mirail, en articulant les actions de prévention et de médiation,
- Au titre de l'appui aux structures d'aide alimentaire, peu présentes initialement dans les QPV.

La métropole et ses partenaires ont également réaffirmé leur conviction dans le potentiel de développement économique des QPV. La mobilisation autour du dispositif "Quartiers productifs" s'inscrit pleinement dans cette logique

La dernière période a remis fortement en lumière l'importance et la sensibilité des **politiques territoriales de santé**, avec, notamment des actions nouvelles et souvent décisives des collectivités locales : soutien au développement de la plate-forme hospitalière métropolitaine, accompagnement des projets visant à lutter contre les déserts médicaux urbains, soutien aux programmes de prévention, mais aussi d'éducation pour la santé auprès de personnes particulièrement éloignées du soin et de la prévention.

La métropole souhaite avec ses partenaires et l'appui des bailleurs sociaux, accompagner et favoriser le regroupement des professionnels de santé dans les QPV (projets d'ores et déjà repérés à Reynerie, Papus, Colomiers).

La crise sanitaire a également accentué **la situation très préoccupante d'une part importante de la jeunesse** : précarité sociale et économique (y compris au sein de la population étudiante), déscolarisation, phénomènes de violence de plus en plus précoces, individualisme...

Une nouvelle contractualisation au titre de la politique de la ville aura lieu en 2023. Elle devra traduire des actions permettant d'améliorer concrètement le quotidien des habitants des QPV (emploi, éducation, jeunesse, laïcité, lutte contre les discriminations, mais aussi ceux soulignés par la crise sanitaire, santé et prévention en particulier).

Cette contractualisation de la politique de la ville pourrait se traduire par une nouvelle cartographie des QPV à l'échelle de la métropole (sorties de QPV ; entrées de nouveaux QPV).

A l'occasion de cette nouvelle contractualisation, la métropole souhaite engager avec les opérateurs une réflexion partenariale pour développer des actions d'accompagnement social dans des quartiers non QPV concernés par l'accueil de ménages relogés au titre du NPNRU.

6/ AGIR POUR LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE TOULOUSAIN EN FRANCE ET A L'ECHELLE

Les dynamiques culturelles entreprises sur le territoire métropolitain participent à sa vitalité et à son attractivité ; elles sont également porteuses de retombées directes ou

indirectes importantes en matière sociale, éducative, touristique et plus largement de développement de ces territoires.

La crise sanitaire et l'arrêt brutal des activités culturelles et artistiques ont touché de plein fouet ces secteurs. Des plans d'urgence ont été engagés dès 2020 par l'Etat et la Région en lien avec les collectivités locales.

Dans ce contexte, l'Etat, la Région et les collectivités concernées décident de soutenir d'importants programmes d'investissements (en rénovation comme en création d'équipements) couvrant l'ensemble des disciplines et vecteurs artistiques (théâtre, danse, cirque, cinémathèque, musées, spectacles vivants, photographie...).

Sur le territoire de la métropole toulousaine, l'Etat et la Région accompagneront plusieurs projets dont le coût est évalué plus de 50 M€ au titre du **volet culture du CPER 2021-2027 et de leurs politiques de cohésion territoriale**, tels que :

- la **Cinémathèque** de Toulouse : restructuration des locaux de la rue du Taur à Toulouse par la Ville de Toulouse et du Centre d'archivage et de conservation à Balma par le Conseil départemental de la Haute-Garonne,
- la relocalisation à Montaudran des **ateliers de décors du Théâtre du Capitole** et leur valorisation projetée par Toulouse Métropole,
- la révision du pilotage du **centre du Théâtre du Capitole** par Toulouse Métropole
- la création de **l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque (ESAC)** par Toulouse Métropole,
- le renouvellement d'équipements et réhabilitation d'espaces au **Théâtre de la Cité** par le Centre Dramatique National de Toulouse Occitanie,
- la réalisation d'équipements scénographiques au **Théâtre Garonne** par la Ville de Toulouse,
- la création de la **Cité de la Danse** à la Reynerie par la ville de Toulouse,
- la création de la **Cité des Arts de la Grave** par la ville de Toulouse,
- la rénovation du **Dôme de la Grave** par la ville de Toulouse,
- le renouvellement des équipements scéniques et la requalification de la **SCIN Odysseus** par la ville de Blagnac ; ce projet sera accompagné à hauteur de 2 M€ au titre du volet culture du CPER et à hauteur de 12 M€ au titre du volet territorial, soit 14 M€ HT d'investissement au total.
- la valorisation du **Centre d'Interprétation sur la brique cuite** dans l'architecture au **Château Virebent** par la ville de **Launaguet**.

Comme beaucoup de territoires d'Occitanie, la métropole toulousaine présente de nombreux arguments en termes de qualité du patrimoine, de qualité des paysages, de rapport à l'esthétique, de qualité du cadre de vie.

Si le patrimoine alliant sa vitalité de métropole étudiante, de leader de l'aéronautique et du spatial et de la recherche en passant par le rugby, la gastronomie et la qualité de la vie constitue le socle solide de son identité, il convient :

- de **renforcer et de valoriser l'héritage patrimonial considérable** de la métropole toulousaine

- mais aussi d'**engager** de façon déterminée des **dynamiques fortes pour accroître son attractivité afin d'accueillir des grands événements culturels, scientifiques, sportifs, de tourisme s'affaires et expositions de niveau international,**

- d'**attirer et de fidéliser les créateurs** dans les différents domaines de la production et/ou de la réalisation audiovisuelle, des arts vivants contemporains, de l'architecture, de l'urbanisme et du design, de l'artisanat d'art, de la mode et de l'innovation.

Pour ce faire, les acteurs concernés seront invités à fédérer leurs arguments et leurs moyens respectifs dans le cadre d'une puissante stratégie commune de rayonnement et de marketing territorial qui associera les territoires environnants (charte commune de promotion à l'international, Charte de Qualité et d'accueil du réceptif, club à l'export, accueil des nouveaux arrivants et fidélisation -club des ambassadeurs en direction des étudiants, chercheurs, ingénieurs...)

Sports :

La métropole toulousaine fait partie des métropoles organisatrices d'événements sportifs internationaux. Vitrites de savoir-faire, leviers majeurs pour la cohésion sociale, vecteurs d'attractivité et d'emplois, les équipements sportifs structurants présents sur le territoire métropolitain participent ainsi tout naturellement également à sa vitalité et à son attractivité.

Sur le territoire de la métropole toulousaine, l'Etat et/ou la Région examineront les projets structurants métropolitains qui permettent le déploiement des pratiques de haut niveau, l'accueil de compétitions nationales et / ou internationales (accueil de la RWC 2023, préparation aux jeux handisports de Paris 2024, Coupe du Monde de rugby à XIII en 2025...), l'amélioration des performances des piscines et en matière de transition énergétique et le développement des activités sportives au bénéfice des habitants.

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Avec 491 417 habitants (population légale 2019), Montpellier Méditerranée Métropole avec ses 31 communes regroupe 8,28 % de la population régionale sur seulement 0,6 % de la superficie régionale. La densité démographique (1141 hab/km²) y est ainsi près de 14 fois supérieure à la moyenne régionale (82 hab/km²), mais inférieure d'1/3 à celle de Toulouse Métropole. La croissance démographique y est très forte depuis 20 ans : + 33,93 % (depuis 1999).

Territoire à fortes dynamiques démographiques, économiques et touristiques, la Métropole de Montpellier, au même titre que celle de Toulouse, joue un rôle essentiel pour porter l'attractivité du territoire régional, notamment à l'international.

A l'échelle du territoire métropolitain, l'attractivité et la soutenabilité s'inscrivent dans un double processus de transition écologique visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et d'inclusion pour lutter contre les fractures sociales. L'aménagement du territoire est pensé de façon cohérente, équilibrée et planifiée, corrélée à l'accroissement démographique de la Métropole et en anticipant les besoins de la population.

Tout en préservant un patrimoine culturel et environnemental exceptionnel et une qualité de vie dans l'ensemble de ses territoires, la Métropole de Montpellier favorise l'émergence d'un bassin de vie attractif et rayonnant.

A ce titre, dans une démarche engagée avec la Ville et l'Agglomération de Sète, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Pays de Lunel, la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et l'Agglo Hérault Méditerranée, Montpellier s'est positionnée comme candidate pour être Capitale européenne de la Culture en 2028.

La Métropole de Montpellier poursuit une politique soutenue de développement durable dans tous ses domaines de compétences : développement économique, tourisme, habitat, transports, énergie, traitement des déchets, assainissement... Elle mène de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, de l'agroécologie et de l'alimentation.

C'est pourquoi le projet de Montpellier Méditerranée Métropole est fondé sur deux axes majeurs étroitement liés :

- **Axe 1 : Une Métropole qui investit pour la transition écologique et énergétique et qui se positionne comme référence mondiale de la santé**
 - o 1.1. Montpellier exemplaire en matière de mobilités et de transition énergétique et écologique
 - o 1.2. Med Vallée, un pôle de référence mondial pour la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien être
- **Axe 2 : Une Métropole qui investit pour l'émancipation de tous et pour la relance économique et le rayonnement du territoire**
 - o 2.1. Montpellier, capitale rayonnante et créative
 - o 2.2. Montpellier, métropole inclusive

Les orientations et objectifs présentés ci-après ont vocation à être déclinées au niveau opérationnel dans le contrat métropolitain entre l'Etat, la Région et Montpellier Méditerranée Métropole, sur la durée du CPER 2021/2027. Ce contrat métropolitain déclinera le présent volet métropolitain du CPER et mettra en œuvre les dispositions prévues par l'Etat au titre de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et par la Région au titre de son Contrat Territorial Occitanie (CTO), dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit aussi de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques dans les territoires et de concentrer les efforts sur les programmes et projets publics structurants.

AXE 1 : Une Métropole qui investit pour la transition écologique et énergétique et qui se positionne comme référence mondiale de la santé

1.1. Montpellier exemplaire en matière de mobilités et de transition énergétique et écologique

Favoriser la mobilité durable : une stratégie mobilités à horizon 2025

Montpellier Méditerranée Métropole a pour objectif de « décarboner » la mobilité en ville et de réduire globalement la place des véhicules thermiques. Déjà doté d'un réseau de tramway 100 % électrique, d'un parc de bus urbains fonctionnant à 100 % au GNV et d'une partie du parc suburbain fonctionnant au bioéthanol, la Métropole a décidé de franchir un cap supplémentaire en s'orientant résolument vers la mobilité zéro carbone.

En témoigne l'acquisition prochaine de 60 bus électriques pour le réseau de transports publics qui permettra de s'orienter vers un véritable mix énergétique des mobilités de plus en plus vertueux.

La stratégie mobilités 2025 transformera de manière significative et durable le territoire, notamment à travers :

- Une nouvelle ligne de tramway 5 à horizon fin 2025, qui permettra de desservir plus de 80 000 habitants du territoire. Elle génèrera par ailleurs 10 points de correspondance avec le réseau actuel favorisant ainsi les combinaisons potentielles de déplacements. Le long du tracé de 17,5 km et de ses 26 stations, une véritable transformation de l'espace public accompagnera cette ligne de tramway, mode de transport emblématique du territoire.
- La poursuite de l'extension de la ligne 1 de tramway vers la gare Sud de France à horizon fin 2024 : au-delà de la desserte de cette gare, l'extension s'avère nécessaire pour desservir de manière optimale les plus de 11 000 personnes qui fréquenteront à terme le secteur de Cambacérès avec les programmes actuellement en cours de développement.
- La réalisation de cinq lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) : ce nouveau concept pour le territoire métropolitain permettra de créer sur plus de 50 km et 60 stations un produit constituant une véritable alternative à la voiture par le biais d'aménagements spécifiques garantissant un temps de parcours optimisé.

- La déploiement d'un véritable « système vélos » : la Métropole a approuvé un programme d'investissement de 150 M€ pour le développement des modes actifs (marche à pied et vélo) amplifié par une aide universelle de 500 € à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE), il s'agit là d'une enveloppe considérable marquant sa volonté de faire reconnaître les modes actifs comme mode de déplacement à part entière. Ramené au nombre d'habitants du territoire il s'agit de l'enveloppe la plus conséquente au niveau national.
- Le lancement d'études multimodales visant à optimiser la desserte en transports en commun du territoire, à l'image de ce qui a été enclenché sur d'autres métropoles ; dans ce cadre et dans une logique de coopération interterritoriale, le projet d'une prolongation du réseau TRAM jusqu'au littoral pourra être étudié.

Par ailleurs, la gratuité des transports en commun constitue une priorité de la Métropole. Cette mesure déjà appliquée les Week-ends et définitivement pour les – de 18 ans et les plus de 65 ans sera complètement mise en œuvre fin 2023, faisant de Montpellier la plus importante métropole européenne où le transport urbain et public sera gratuit. Le choc des mobilités ne peut en effet passer que par une offre qui sera très largement diversifiée et densifiée, mais aussi par une mesure phare, unique du fait de son ampleur : la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des habitants de la Métropole.

Le développement du vélo sur la métropole : une opportunité à saisir

Dans les territoires urbains, périurbains et ruraux, le vélo est une réponse aux défis de la qualité de l'air, de la congestion, d'une mobilité pour tous à un coût maîtrisé, et de santé publique. Il favorise un développement touristique des territoires, représente une réelle filière économique génératrice d'emploi et améliore la qualité de vie, la santé et le vivre ensemble. Adapté à la fois à un usage quotidien, touristique et de loisirs, il favorise l'intermodalité et constitue un outil précieux au service de la transition énergétique.

La Région, en qualité de cheffe de file de la mobilité, a un rôle de premier plan dans le développement et la promotion des mobilités actives. L'utilisation du vélo est l'une des incarnations de cette mobilité dite « active ». Engagée dans une démarche de Région à Energie Positive, dont l'objectif en matière de transport est de réduire drastiquement la consommation d'énergie carbonée (- 61 %) d'ici 2050. L'intervention de la Région au développement de l'usage du vélo du quotidien s'effectuera à travers le soutien à la réalisation d'infrastructures sécurisées destinées aux vélos.

Cette thématique est pleinement partagée avec la Métropole de Montpellier qui, dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de mobilité décarbonée, a adopté un plan vélo de 150 M€ comprenant un ensemble de services, d'équipements et d'actions d'accompagnement encourageant l'usage du vélo ainsi qu'un réaménagement de la voirie et de l'espace public permettant de rendre la ville cyclable. L'ambition partagée clairement affichée est d'accroître significativement la part modale du vélo, et pour la métropole de commencer par un triplement dès 2024, à hauteur 9 %.

Zone à Faible Emission (ZFE)

Les ZFE sont des zones à faibles émissions destinées à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Elles tiennent un rôle de premier ordre dans le cadre du futur Plan Climat Air Énergie Territorial pour diminuer la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre.

Une zone à faibles émissions (ZFE) est un dispositif national. Il s'agit d'un périmètre défini, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur des plages horaires déterminées. La Métropole de Montpellier a lancé une étude afin de mettre en œuvre ce dispositif national en juillet 2022. Le Conseil Métropolitain s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre du dispositif en janvier 2022. La mise en œuvre est prévue en deux étapes avec deux périmètres géographiques.

Accélérer la transition énergétique du territoire

Sur le territoire métropolitain, les bâtiments et les transports correspondent aux 1^{er} et 2^{ème} postes de consommation d'énergie et comptabilisent à eux seuls 76 % des émissions de gaz à effet de serre. L'engagement national prévoit de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020. La signature du pacte local pour la transition écologique, 1^{ère} Métropole de France à le signer, en est l'illustration.

La question de la précarité énergétique est directement liée à cet objectif, à travers notamment :

- La rénovation énergétique massive du parc de logement existant : dispositifs d'aides à la réhabilitation du parc existant, soutien des plateformes de rénovation énergétiques (PTRE), ingénierie financière pour réduire le reste à charge et faciliter le passage à l'acte, accompagnement des artisans ;
- La rénovation urbaine du quartier de la Mosson et de la copropriété des Cévennes, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :
 - o Réhabilitation thermique de 1 344 logements locatifs sociaux (en maîtrise d'ouvrage ACM et Hérault Habitat) dans la période de conventionnement avec l'ANRU ;
 - o Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Copropriété dégradée (CD) Mosson et Plan de Sauvegarde des Cévennes.

Montpellier Méditerranée métropole a, en outre, au titre de l'exemplarité que la collectivité s'impose, pris des dispositions pour répondre aux exigences du décret tertiaire sur les établissements recevant du public ainsi que des mesures pour favoriser la maîtrise des consommations d'énergies sur les bâtiments et l'augmentation progressive des énergies durables dans les contrats de fournitures de la métropole.

Valorisation et gestion des déchets

La gestion et la réduction des déchets constituent des enjeux majeurs, qui nécessitent à la fois d'agir par la prévention en amont, afin de diminuer la production de déchets, et de valoriser, notamment sur le plan énergétique, le matériau "déchet". Ces évolutions passent par un changement des comportements, mais également par l'utilisation de techniques appropriées et respectueuses de l'environnement, s'agissant de leur gestion et de leur traitement. A ce titre 3M souhaite mettre en place la **valorisation des biodéchets** par des études techniques et travaux qui permettraient à terme, **la réalisation de 3 plateformes de co-compostage de biodéchets** issus des collectes sélectives et des déchets verts, en recherchant les synergies avec les territoires limitrophes, **la mise en place de 4 ressourceries, le maillage du territoire par un millier de composteurs collectifs de proximité** permettant à chacun d'éviter le sac gris.

1.2. MED VALLEE, un pôle de référence mondial pour la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être

Conforter la Métropole comme leader mondial en « Santé globale »

Une puissance académique et scientifique adossée à des secteurs économiques :

Montpellier, plus ancienne faculté de médecine en activité, bénéficie d'un écosystème historique en matière de santé, environnement, alimentation et bien-être. Centre d'excellence dans le domaine de la médecine et de la santé, l'Université de Montpellier conforte sa place parmi les 200 meilleures universités du monde au classement général de Shanghai publié ce 15 août 2021. Déjà reconnue depuis cinq années comme l'un des leaders mondiaux en écologie, elle montre sa capacité à rayonner et à répondre aux exigences internationales en matière d'excellence en recherche et formation.

Ainsi, avec 49000 étudiants, l'UM est 3^{ème} université mondiale dans le classement thématique de Shanghai en écologie, 2^{ème} université française dans le classement de Reuters des universités les plus innovantes. En termes de publications scientifiques, **l'Université de Montpellier est au 306e rang mondial et 9e rang national en 2021**. Elle se classe également à la 8^{ème} place des 30 premières universités françaises pour le nombre de publications parmi les 10 % les plus citées. Elle conserve son statut de leader mondial en « écologie » en partageant le podium des meilleures universités mondiales dans le domaine avec Oxford (1^{er}) et University of Minnesota, Twin Cities (2^{ème}). Un résultat remarquable qui témoigne de l'excellence de la recherche montpelliéraine dans ce domaine. Mais elle se distingue également en océanographie, sciences de l'agriculture, ressources en eau, biotechnologies...

Ce palmarès est conforté par l'obtention du label ISITE *Montpellier Université d'Excellence* décerné en Février 2022 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur la thématique « *Nourrir-Soigner-Protéger* » et qui regroupe au sein d'un consortium, l'Université, 10 organismes de recherche nationaux, 2 Ecoles et 3 établissements de Santé. À l'échelle de la Région Occitanie, l'Université de Montpellier (UM) reste à la 1^{ère} place, suivie par les universités toulousaines Paul Sabatier (Toulouse 3) et Toulouse 1.

En matière de Sciences Humaines et sociales, l'Université Paul Valéry forme 21 000 étudiants, et explore les savoirs avec ses 693 chercheurs et enseignants-chercheurs. L'Université Paul Valéry innove pour une politique d'ouverture et de transdisciplinarité scientifique et un meilleur adossement de la formation à la recherche. L'Université Paul Valéry renforce son ancrage avec **La Maison des Sciences de l'Homme** qui constitue aujourd'hui un espace de développement pour la recherche interdisciplinaire, la diffusion de la culture scientifique et l'incubation de projets d'utilité sociale.

Ambition et méthode

La Métropole de Montpellier a affiché sa volonté de placer la « Santé globale » comme l'un des principaux piliers de son développement. Parmi les points forts du territoire figurent en particulier : le diagnostic médical, la e-santé, la recherche et le soin en cancérologie, la génétique, la médecine régénératrice, les thérapies innovantes...mais aussi les filières Environnement (Eau, ENR...) et Alimentation (Agriculture, Agroalimentaire...)

Il s'agit de porter une approche plus globale et décloisonnée de la Santé, prenant en compte l'homme dans son environnement, en encourageant les collaborations, les synergies et l'enrichissement croisé des secteurs et acteurs dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé, tels que l'environnement et l'alimentation.

Ces grands pôles d'excellence intègrent en outre pleinement la dynamique d'innovation métropolitaine autour des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, comme en atteste le positionnement reconnu de Montpellier sur la e-santé ou l'agriculture numérique. Dans ce contexte, la Métropole de Montpellier a engagé le projet MED VALLEE, dont les objectifs sont de fédérer les acteurs des différents écosystèmes de la recherche, de l'enseignement supérieur et des entreprises, afin de créer une dynamique innovante, collective et partagée, afin de faire du territoire métropolitain un pôle de niveau mondial.

MED VALLÉE vient donc conforter la dynamique du label d'excellence porté par l'Université de Montpellier, au travers de son triptyque « Soigner, Nourrir, Protéger » et s'adosse à une recherche intensive, internationalement reconnue dans les domaines liés à l'alimentation, l'environnement et la santé.

Situé au nord de la métropole, ce pôle de classe mondiale bénéficiera également en son cœur des grands établissements universitaires, de recherche et de soins, et permettra de rééquilibrer sur le territoire l'offre d'implantation des entreprises.

Le projet MED VALLEE vise à répondre aux objectifs suivants :

- Fédérer les acteurs et créer des synergies entre les filières Santé / Environnement / Alimentation
- Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation en renforçant les liens avec les laboratoires d'excellence du territoire.
- Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de Montpellier en matière de « Santé Globale ».
- Attirer et former des talents : entrepreneurs, investisseurs, chercheurs et étudiants, avec une attention particulière portée aux jeunes.
- Développer des infrastructures performantes et vertueuses : rééquilibrer l'implantation des entreprises sur l'arc Nord de Montpellier
- Favoriser le recours au digital
- Construire ensemble une métropole santé globale exemplaire

Le pilotage MED VALLEE adoptera la co-construction comme principe méthodologique :

- La mise en place d'une gouvernance MED VALLEE avec l'Etat et la Région comme co-fondateurs. La signature du Pacte Med Vallée (voté en Octobre 2021 par la Région et novembre 2021 par la Métropole) conforte un partenariat privilégié avec les 3 acteurs institutionnels majeurs du territoire en matière de développement économique et d'innovation. Un comité de pilotage les réunira 2 fois par an pour valider la stratégie et évaluer le plan d'actions correspondant.
- Des propositions d'axes thématiques fédérateurs pour la stratégie et le plan d'actions Med Vallée proposés par les acteurs économiques et scientifiques réunis au sein de La FabriK, sous l'égide de la Mission Med Vallée.
- L'organisation de temps de rencontres des écosystèmes indispensables à l'émergence d'actions transversales.

Les partenaires envisagent de créer un fonds pour l'accompagnement des projets économiques et scientifiques stratégiques de Med Vallée.

L'objectif est en effet aujourd'hui de préciser le concept, à travers un schéma directeur spatial, l'animation de cet éco-système et d'accompagner les acteurs et les porteurs de projets, en travaillant sur l'attractivité, y compris à l'international.

La stratégie MED VALLEE est en parfaite convergence avec celles de la Région et de l'Etat, tant en matière économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII), mais également d'Enseignement Supérieur et Recherche (SRESRI).

La stratégie MEDVALLEE de la Métropole de Montpellier s'intègre donc pleinement dans les stratégies de l'Etat et de la Région dans le cadre du CPER, en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'innovation (action 1 du CPER), d'Attractivité et de cohésion territoriale (action 10) ou d'emploi et de formation (action 13).

A titre d'exemple, certains projets structurants inscrits au volet ESRI du présent contrat, viennent conforter et illustrer cette dynamique Med Vallée :

- Au titre de l'immobilier universitaire et de recherche :
 - o La réhabilitation du bâtiment historique de l'UFR de Médecine, de l'intendance et du jardin des plantes (étude Herbier),
 - o La réhabilitation de l'institut de botanique avec mise en conformité et restructuration partielle,
 - o La réhabilitation des bâtiments de recherche 11,22,24 « écologie biologie - environnement- géosciences » sur le site de Triolet,
 - o L'Espace Partenariat et Public Vine&Wine Sciences,
- Au titre des équipements scientifiques :
 - o La Construction d'un bâtiment commun pour l'UMR CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive) et le CREES, seul centre en Europe entièrement dédié à la recherche en écologie et évolution de la santé, de l'UMR MIVEGEC sur le campus CNRS, route de Mende,
 - o La réhabilitation énergétique et fonctionnelle des principaux bâtiments de recherche du campus de Lavalette (Eco-site Montpellier Lavalette 2030 - phase 1),
 - o Le projet d'extension - rénovation du RESEM (Réseau des serres de Montpellier), organe de pilotage et de coordination technique pour l'ensemble des serres utilisées par 6 partenaires scientifiques de MUSE (CIRAD, CNRS, IRD, INRA SupAgro),
 - o Le projet GEOSUD (Fusion GDO) porté par l'INRAE, qui vise à démultiplier l'utilisation de l'imagerie satellitaire acquise en région au travers de produits et services innovants issus des recherches en télédétection,
 - o Le projet Plantes et Environnement (PlantEnvi) porté par le CIRAD, qui vise à fédérer, développer et renouveler la capacité des plateformes destinées aux sciences du végétal, avec l'ambition d'améliorer l'adaptation des plantes cultivées aux aléas climatiques et accompagner ainsi l'émergence de systèmes productifs, durables et résilients,
 - o Le projet NEGE (Nouveaux Equipements pour les Géosciences et l'Environnement) porté par l'Université de Montpellier, qui permettra une

montée en puissance de la région sur la caractérisation fine des matériaux naturels clés pour l'avenir et sur la compréhension des littoraux et des karsts,

- Le soutien à Agropolis International.

Au total, au titre de l'ESRI, plus de 137 M€ d'investissements sur la métropole de Montpellier dans le cadre du CPER.

Au-delà des projets précédents liés à l'ESRI, plusieurs projets sont proposés au titre du volet métropolitain volet Med Vallée :

- Agropolis Museum : création d'un bâtiment TOTEM AGROPOLIS MUSEUM : tiers lieu emblématique pour les filières agro écologiques et alimentation
- Extension Biopôle avec la construction d'un 4^e bâtiment au sein Biopôle Euromédecine à Grabels
- Bâtiment CRIBBS du CHU : Centre de Recherche et d'Innovation en Biologie Santé) au sein du futur Bâtiment Unique de Biologie du CHU de Montpellier
- CTIO : Centre de transfert pour l'Innovation porté par ICM

Promouvoir une Politique Agro-écologique et Alimentaire (P2A) intégrée

L'ambition partagée à travers MED VALLEE s'imbrique naturellement avec les objectifs recherchés par l'Etat, la Région et la Métropole de Montpellier en matière d'alimentation et de souveraineté alimentaire (action 10.4 du CPER).

A l'échelle régionale, l'Alimentation constitue un sujet prioritaire pour la Région, qui a adopté fin 2018 un Pacte régional pour une alimentation durable, visant à transformer le modèle alimentaire en Occitanie. Cette stratégie régionale est pleinement partagée avec la Métropole de Montpellier, dont les espaces agricoles représentent un tiers de la surface et sont spécialisés dans la filière viticole.

Convaincue qu'une action publique en faveur de l'agroécologie et de l'alimentation est une réponse durable et intégrée au maintien de l'économie agricole, à la crise climatique, au déclin de la biodiversité, à la fragilité des ressources en eau et à la précarité alimentaire, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'une Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A), adoptée par la délibération du 26 juin 2015, dont la première reconnaissance de PAT en 2017 a été renouvelée en 2021.

Après une première étape de maturation et d'expérimentations pionnières, la P2A se donne pour objectif partagé de renforcer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire, par la relocalisation d'une production agroécologique et de la transformation alimentaire, ainsi que le déploiement de réseaux de distribution permettant de nourrir sainement et durablement les habitants de la Métropole tout en atténuant les effets des crises (climatique, écologique, alimentaire...).

La P2A vise ainsi à répondre à cinq finalités :

- Proposer une alimentation saine et locale au plus grand nombre et assurer la continuité des approvisionnements ;
- Soutenir l'emploi agricole et agroalimentaire local ;
- Préserver les ressources naturelles (biodiversité, quantité et qualité des eaux, des sols et de l'air) et le patrimoine paysager ;

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux évolutions climatiques ;
- Contribuer à la cohésion sociale, au sein de la ville, et entre l'urbain et le rural.

Le Projet alimentaire territorial (PAT) métropolitain et le projet de modernisation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier illustrent parfaitement cette stratégie intégrée :

- La Métropole de Montpellier a été la **1^{ère} métropole à obtenir la labellisation du ministère de l'agriculture pour son Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.
- Le MIN de Montpellier : l'objectif est de structurer les filières alimentaires par la **mise en œuvre du schéma directeur de modernisation du MIN**, avec notamment la création d'un pôle de transformation et d'accueil d'entreprises. Le MIN souhaite également jouer un rôle moteur dans le schéma logistique de la Métropole en accueillant de nouveaux opérateurs de la logistique urbaine (alimentaires en priorité et non-alimentaires).
- La Politique Agroécologique et Alimentaire de la Métropole de Montpellier s'appuie par ailleurs sur une culture scientifique multiséculaire enrichie par le développement d'un centre d'excellence en agronomie, alimentation et biodiversité unique au monde. Siège du pôle de recherche Agropolis International et du consortium mondial CGIAR (*Consultative Group on International Agricultural Research*,) Montpellier accueille en effet une communauté scientifique exceptionnelle en matière d'agriculture et d'alimentation, composée de 2 800 chercheurs et enseignants au sein de 28 établissements de recherche et de formation. Cette communauté est une plateforme scientifique internationale, mais également un espace multi-acteurs ouvert à tous les partenaires du développement économique et de la société civile. En son sein, l'I-SITE MUSE (Montpellier Université d'Excellence), vise à **promouvoir une agriculture écologiquement innovante, contribuant à la sécurité alimentaire et à la qualité environnementale**.

Mieux préserver la biodiversité et maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux

Afin de mieux préserver la biodiversité et maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux, la Métropole se positionne comme l'échelon d'animation et de coordination de la gestion des compensations environnementales et agricoles sur son territoire.

Avec l'ensemble des acteurs concernés, elle joue un rôle d'impulsion et de mise en cohérence des différents projets :

- Favoriser la reconquête de la biodiversité (trames vertes et bleues, initiatives territoriales en dehors et au sein de sites labellisés...) ;
- Actions structurelles de prévention du risque inondation, associée à la restauration écologique des milieux aquatiques,
- Extension de l'outil d'anticipation et de gestion de crise « Ville en alerte »,
- Gestion du trait de côte et recomposition spatiale (Lido de Villeneuve),
- Action emblématique de modernisation de la station d'épuration Maera qui traite les eaux usées de 14 communes de la Métropole de Montpellier et de 5 communes hors Métropole, avec une amélioration des processus de traitement et l'optimisation énergétique de l'ensemble de l'installation qui sera à énergie positive.

AXE 2 : Une Métropole qui investit pour l'émancipation de tous et pour la relance économique et le rayonnement du territoire

2.1. Montpellier Capitale Rayonnante et Créative

Favoriser le rayonnement culturel métropolitain

La Métropole de Montpellier, pleinement consciente du rôle fondamental joué par la culture en matière de lien social, et mesurant parfaitement son impact sur l'attractivité du territoire et son développement économique, mène une politique culturelle ambitieuse.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la **Stratégie Occitanie pour une culture partout et pour tous 2022/2028 adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2021**, qui vise à renforcer le soutien aux acteurs et professionnels de la culture dans les différents domaines et introduit des priorités nouvelles, correspondant à de fortes attentes des usagers et plus largement des habitants de l'Occitanie.

Cette ambition régionale trouve une résonance particulière sur la métropole de Montpellier, à travers différents projets emblématiques caractérisant les différentes périodes historiques de la Métropole :

- **LATTARA, port antique et carrefour de différentes civilisations :**

Port important de la Méditerranée occidentale, installé dans l'ancien delta du fleuve côtier Le Lez, le port fut occupé du VI^e siècle avant notre ère jusqu'au III^e siècle de notre ère. Actif pendant plus de 800 ans, le port de Lattara fut un lieu de rencontre économique et culturel important pour les peuples qui vivaient autour du bassin occidental de la Méditerranée (Les Étrusques, les Grecs depuis Marseille, Les Ibères, les Romains...) et les populations celtiques locales. La totalité du site archéologique a été inscrite au titre des monuments historiques le 28 février 2003.

La Métropole de Montpellier porte un projet de **Création d'un centre de conservation et d'études (CCE) du mobilier archéologique** métropolitain au sein du site archéologique Lattara, Musée Henri Prades et la **création et l'aménagement d'un parcours de visite sur le site archéologique**.

- **Montpellier, siège des Etats du Languedoc jusqu'à la Révolution française**

Jusqu'à la Révolution française, Montpellier est le siège des États de Languedoc. Le patrimoine montpelliérain s'enrichit durant cette période de nombreux hôtels particuliers et bâtiments remarquables qui participent à son rayonnement, et notamment :

- o L'Hôtel de Massilian, ancien collège de jésuites construit au milieu du XVIII^e siècle, accueille le Musée Fabre depuis 1828. Entre 2003 et 2007, dans le cadre du CPER 2000/2006, le Musée avait déjà fait l'objet d'un agrandissement qui avait permis de repenser entièrement son organisation et d'intégrer des espaces dédiés à l'accueil des œuvres de Soulages. En 2028, le Musée Fabre fêtera les 200 ans de son ouverture au public. **À la faveur de ce 200^{ème} anniversaire, la Métropole de Montpellier poursuit un projet d'extension du Musée au sein de l'îlot voisin, dit « de Montpelliéret ».**

Etendu sur près de 3 500m², le projet d'extension invite à une réflexion globale pour redéfinir l'ensemble des usages et des espaces : espaces muséographiques, réserves, bureaux, billetterie, espaces pédagogiques et de convivialité sur un périmètre vaste intégrant l'hôtel de Massillan, l'Hôtel Cabrières Sabatier d'Espeyran – Département des Arts décoratifs, et l'îlot Montpelliéret... Cet ambitieux projet a pour objectif d'offrir aux visiteurs une expérience de visite unique, des collections enrichies et remises en valeur, un programme de médiation renforcé, et la poursuite, dans des conditions améliorées, de ses missions de conservation, restauration, et valorisation du patrimoine artistique. Le Musée Fabre dans sa nouvelle version nourrit ainsi l'ambition de s'affirmer comme un lieu d'exception et d'amplifier son rayonnement national et européen.

- Le **Château de Castries**, surnommé « **le Petit Versailles du Languedoc** » constitue, avec son jardin à la Française et son aqueduc, un des plus importants ensembles monumentaux de la région. Pour donner suite aux investissements intervenus entre 2015 et 2020, la commune de Castries porte aujourd'hui un projet de restauration des bâtiments dans l'enceinte du château (Maison du jardinier, Serre, pavillon des archives, pavillons d'entrée) et de confortation des arches de l'aqueduc.

- Les Industries Culturelles et Créatives : véritables leviers de rayonnement pour le territoire métropolitain :

La métropole de Montpellier connaît un fort dynamisme dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC). Avec plus de 1 000 jours de tournages en 2021 sur le territoire, et de plus en plus de productions tournées à Montpellier, courts et longs métrages, primés dans les compétitions françaises, la Métropole peut s'enorgueillir d'être désormais un pôle d'attractivité fort dans ce domaine. Montpellier fait par ailleurs partie des métropoles hors Paris où l'emploi salarié créatif s'est le plus développé depuis 2008, représentant près de 2 000 emplois. Une tendance croissante, encore encouragée par l'implantation de nouveaux studios et l'extension des studios déjà installés à Vendargues par France TV. Véritables leviers de rayonnement pour le territoire, les Industries Culturelles et Créatives sont concentrées principalement sur les filières du cinéma, de la télévision, du jeu vidéo, de la création, de l'animation 3D et des effets spéciaux, ainsi que sur le secteur du son et de l'audio.

Afin de structurer une filière des ICC sur le territoire métropolitain et régional, en articulation avec les autres équipements présents en région, Montpellier Méditerranée Métropole porte le **projet de création d'un incubateur des Industries Culturelles et Créatives (ICC)** de 1 500 m², pour accompagner la montée en puissance de cette filière et des structures de formation qui la portent (ESMA, ARTFX...).

- Un territoire hospitalier aux artistes :

Par ailleurs, l'Etat, la Région et Montpellier Méditerranée Métropole ont pour objectif de promouvoir la création artistique partout et pour tous. **L'Atelline est un atelier d'activation de l'espace public par l'art et le spectacle vivant**, désormais implanté sur la commune de Juvignac, au sein de l'ancien Hôtel des Postes. Depuis douze années, l'Atelline mène un travail ambitieux en lien étroit avec le territoire et ses acteurs (artistes, compagnies, collectifs...) pour accompagner la création et la diffusion de formes artistiques hybrides liées à l'espace public.

La commune de Juvignac porte ainsi un projet de **restructuration de l'ancien Hôtel des Postes avec pour objectif de doter l'Atelline d'un lieu à la hauteur de la qualité du travail mené** par cette structure pour l'accompagnement et la diffusion des artistes du territoire lui permettrait de rejoindre le programme des Scènes Conventionnées d'Intérêt National. Enfin, différents projets emblématiques d'enseignement supérieur culturel viennent compléter cet écosystème, en favorisant le développement de lieux de formations adaptés aux besoins des étudiants, et investis dans une démarche volontariste de transition énergétique :

- La **rénovation de l'École nationale d'architecture de Montpellier (ENSAM)** : restructuration du bâtiment D pour les enseignements prioritairement des arts,
- La **création d'un Learning center au sein de l'ENSAM.**

Montpellier, Capitale Européenne de la Culture 2028 :

Dans une démarche engagée avec Sète, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Pays de Lunel, du Grand Pic-Saint-Loup, de la Vallée de l'Hérault et l'Agglo Hérault Méditerranée, **Montpellier se porte candidate pour être Capitale européenne de la Culture en 2028.**

Au lendemain d'une longue crise sanitaire qui a éprouvé le secteur de la création et du patrimoine, et au moment même où la guerre sévit en Ukraine, s'engager dans cette démarche, c'est affirmer l'importance et la force de la culture comme facteur de paix et de dialogue, pour rapprocher les personnes et les territoires.

Territoire jeune, ouvert aux autres, où les valeurs de fraternité dominent, où la connaissance occupe depuis toujours une place importante, le bassin Montpellier-Sète regorge de richesses pour porter cette candidature. Elle saura ainsi s'appuyer sur les atouts indéniables d'un territoire artistique, culturel et patrimonial historiquement accueillant pour les artistes et les créateurs, pour donner un nouveau souffle à l'ambition culturelle avec pour objectif de fédérer autour des arts et de la culture, de créer des liens durables entre les acteurs culturels, éducatifs, économiques et sociaux, et de renforcer le rayonnement européenne du bassin Montpellier-Sète par une coopération accrue avec des intervenants et des villes de différents pays.

Construite autour de plusieurs axes forts, cette candidature se veut l'occasion d'une réflexion sur le temps long, pour penser un territoire culturel accueillant pour la jeunesse d'aujourd'hui et les publics de demain, hospitalière à la création pour faciliter la rencontre entre les artistes, les créateurs et les publics dans toute leur diversité.

Forte des singularités du territoire, elle se veut également innovante, faisant toute sa place aux industries culturelles et créatives, à la recherche et aux expérimentations transdisciplinaires. Une candidature qui soit, enfin, au service des transformations urbaines et sociales, pour transformer la vie et la ville, et investir l'espace public sous toutes ses formes.

La pratique sportive comme pilier de la cohésion sociale et du développement économique

Depuis de nombreuses années, Montpellier est la seule métropole de France hors Paris à être présente dans l'élite sportive des principaux sports collectifs. Capitale sportive, Montpellier accueille des événements internationaux et des formations de haut niveau. C'est pourquoi la Métropole de Montpellier souhaite **développer et renforcer les équipements sportifs de haut niveau**, notamment dans les sports suivants : **hand-ball féminin et masculin, basket-ball (équipe de Montpellier – Lattes) et sports extrêmes, en particulier le BMX.**

Démocratiser et rendre accessible à tous les pratiques sportives est également un des objectifs partagés par la Métropole, la Région et l'Etat. Cet objectif se traduit notamment par le développement de l'offre sportive proposée par les associations, notamment dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV), l'amélioration de l'accessibilité aux équipements sportifs, le déploiement du label Terres de jeu, l'accompagnement de la structuration d'entreprises locales axées sur l'innovation sportive ou encore la structuration d'une filière dédiée au sport, dans la dynamique MED VALLEE. La **rénovation de la piscine Neptune** et la **reconversion du stade la Mosson** font partie de cette stratégie.

2.2. Rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne

La solidarité et le mieux vivre ensemble

La Métropole, la Ville et le CCAS de Montpellier déploient des actions destinées à favoriser le mieux vivre ensemble et à accompagner les populations les plus fragilisées.

La Ville et la Métropole de Montpellier sont garantes de **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le déploiement des politiques publiques sur leur territoire**. Afin d'identifier les résistances à l'égalité et de les dépasser, elles soutiennent le déploiement de dispositifs consultatifs et le développement d'outils de participation, d'observation et d'évaluation des politiques territoriales d'égalité.

La création d'une **Maison des femmes** pourrait fournir l'expertise collective et la visibilité nécessaire à la réalisation et à la pérennisation de cet engagement. La mission de cette Maison, animée par un ensemble de partenaires, consisterait à lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, à promouvoir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, avec une vigilance particulière concernant les problématiques rencontrées par les familles monoparentales.

Le Centre d'Expérimentation et d'Innovation Sociale (CEIS) créé en 2018 contribue à appuyer et développer un tiers lieu numérique et social. Situé à proximité du QPV Figuerolles / Cité Gély, ce centre a expérimenté des actions qui peuvent préfigurer une fabrique numérique pour le territoire montpelliérain (ateliers et formations à partir du numérique, événementiel, partenariat entreprise).

Aujourd'hui ce tiers lieu veut amplifier son offre de service et son ouverture en faisant du numérique le fil conducteur de ses nouveaux équipements.

Rénovation urbaine des quartiers de la Politique de la Ville

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), la Métropole a présenté la candidature des projets de rénovation du quartier de la Mosson et de la copropriété des Cévennes au Comité d'Engagement intermédiaire (CEI) de l'ANRU en 2019. Ces deux quartiers font partie des 12 Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) identifiés sur la Métropole, celui de la Mosson étant de loin celui qui accueille le plus d'habitants. La situation de ces deux quartiers et les enjeux de rééquilibrage social et territorial portés par ces deux projets de rénovation urbaine appellent la solidarité des collectivités publiques, en complémentarité les unes des autres.

Le volet économique constitue un axe essentiel du projet de rénovation urbaine, pour réinscrire le quartier de la Mosson dans la dynamique métropolitaine. 155 entreprises se sont engagées à développer des actions économiques en faveur des quartiers prioritaires en signant la Charte Entreprises & Quartiers. Première collectivité à la signer, la Métropole de Montpellier s'appuie sur l'engagement des acteurs économiques pour accompagner la transformation du quartier, et notamment :

- **Un Hub de l'entrepreneuriat des QPV** de 3000 m², pépinière et incubateur offrant un hébergement pour entreprises et un ensemble de services d'accompagnement ;
- **Une halle collaborative**, tiers lieu mettant à disposition des équipements et outillages pour TPE (artisans, entreprises, designers...) ;
- **La reconversion du stade de la Mosson en équipement de niveau métropolitain (et au-delà) à vocation sportive en premier lieu, mais aussi économique et culturelle.**

Il s'agit d'accompagner les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, notamment par la mobilisation des dispositifs de droit commun de l'Etat et des crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Ces projets participent au renforcement de l'ancrage de ces quartiers dans leur environnement urbain et territorial.

Lutte contre l'habitat indigne

3M mène une politique volontariste sur la question des bidonvilles en mettant en place les conditions d'une résorption de ces sites et répondre aux forts enjeux humains d'insertion, de lutte contre l'habitat indigne et de promotion de la santé auprès de populations plus vulnérables.

Dans cet objectif, plusieurs axes d'actions ont été initiés :

- La résorption du bidonville de Celleneuve avec la mise à disposition par la Collectivité d'un terrain pour la création d'un village de transition dès le printemps 2022. La Collectivité prendra en charge les travaux d'aménagement du site (terrassement, raccordement et installation des réseaux eau et électricité, voirie, AMO...). Par ailleurs, elle cofinancera l'accompagnement renforcé mis en place pour les habitants, afin de permettre leur accès à l'hébergement et au logement ;
- Intervention de sécurisation sur les sites portant sur les risques sanitaires et environnementaux ;
- Contribution au montage de projets d'habitat innovant, en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

L'accès au numérique, vecteur d'inclusion

Méditerranée Métropole s'est engagée depuis plus de 10 ans dans l'intégration du numérique dans ses politiques publiques. La Cité intelligente constitue la stratégie d'innovation numérique, globale et multisectorielle du territoire qui concilie les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

A ce titre, la Métropole va poursuivre un projet d'investissement de la démarche Cité intelligente qui comprend :

- Un processus d'open innovation associant les centres de recherche, les grands groupes, les PME et les start-up au service des politiques publiques,
- Un véritable laboratoire urbain (living lab), favorisant ainsi la détection de services urbains à valeur ajoutée avec pour objectif de faire émerger de nouveaux projets de services et usages pour les citoyens et/ou la collectivité autour des thématiques des politiques publiques,
- Le développement d'applications et services urbains innovants,
- Un socle numérique, en particulier une plateforme pour la centralisation, l'optimisation et la mise à disposition des données urbaines,
- Une stratégie data souveraine, dans une volonté à la fois de levier économique, mais aussi de transparence et de modernisation de l'action publique et,
- Le développement de la citoyenneté numérique qui nécessite un « capital numérique », ressource de plus en plus nécessaire pour accéder et utiliser au mieux des services urbains et des services publics en général. Dans le contexte de transformation numérique de la société et de l'économie, où 50 à 70 % des métiers de 2030 vont être bouleversés, l'appropriation des nouveaux outils numériques est essentielle pour chacun, en tant qu'agent mais aussi en tant que citoyen dans sa quotidienneté.

Dans cette perspective, la Métropole, la Ville et le CCAS de Montpellier se sont inscrits dans une démarche de réduction de la fracture numérique auprès de l'ensemble des 8 000 agents depuis fin 2020. Pour favoriser cette montée en compétence et lutter contre l'illectronisme, un plan d'action est déployé à l'ensemble des agents d'ores et déjà grâce au service public PIX, service en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Aussi, dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, 12 « conseillers numériques France Services » accompagnent les habitants aux usages numériques du quotidien et à la dimension citoyenne.

LISTE DES CONTRIBUTIONS

Parlementaires	<p><u>Sénateurs/Sénatrices</u> : Jean-Claude LUCHE (12), Pascale BORIES (30) ; Alain DUFFOURG (32) ; Raymond VALL (32) ; Jean-Pierre GRAND (34) ; Henri CABANEL (34) ; pm. : Alain BERTRAND (48) ; Jean-Bernard SEMPASTOUS (65) ; François CALVET (66) Thierry CARCENAC (81).</p> <p><u>Député.es</u> : Alain DURAN (09) ; Mireille ROBERT (11) ; Arnaud Viala (12) ; Françoise DUMAS (30) ; Sébastien NADOT (31) ; Jean-René CAZENEUVE (32) ; Christophe EUZET (34) ; Philippe FOLLIOT (81).</p>
CESER Occitanie	CESER Occitanie
Conseils départementaux	CD 09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82
Métropoles	Toulouse Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole
Communauté urbaine	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine
Communautés d'agglomération	<p>Pays Foix Varilhes Agglomération (09) ;</p> <p>Grand Narbonne (11) ; Carcassonne Agglomération (11) ;</p> <p>Rodez Agglomération (12) ;</p> <p>Syndicat mixte du Pays des Cévennes / Alès Agglomération (30) ; CA Nîmes Métropole (30) ; CA Gard Rhodanien ; CA Grand Avignon (30) ;</p> <p>Le Muretain Agglo (31) ; CA SICOVAL (31) ;</p> <p>Grand Auch Agglo (32) ;</p> <p>CA Béziers Méditerranée (34) ; Sète Agglo Méditerranée (34) ; CA Pays de l'Or (34) ; CA Hérault-Méditerranée (34) ;</p> <p>CA Grand Cahors (46) ;</p> <p>CA Tarbes Lourdes Pyrénées (65) ;</p> <p>CA Castres Mazamet (81), CA Grand Albigeois (81) ;</p> <p>CA Grand Montauban (82)</p>
Communautés de communes	CC Couserans Pyrénées (09), CC Castelnaudary Lauragais Audois (11) ; CC Millau Grands Causses (12), CC Monts Rance et Rougier (12) ; CC Grand Pic Saint Loup (34), CC Vallée de l'Hérault (34) ; CC Aubrac Lot Causses Tarn (48)
Communes	Carcassonne (11) ; Narbonne (11) ; Castelnaudary (11) ; Nîmes ; Saint-Gilles (30) ; Lunel (34) ; Cahors (46) ; Souillac (46) ; Mende (48) ; Albi (81) ; Corbarieu (82) ; Escatalens (82) ; Montauban (82)
PETR / PNR	<p>PNR Corbières Fenouillèdes (11) ; PETR Vallée de l'Aude (11) ; PNR Grands Causses (12) ; PETR du Haut Rouergue (12) ; PETR Pays Comminges Pyrénées (31) ; PETR Pays Lauragais (31) ; PETR Pays Tolosan (31) ;</p> <p>Contribution commune PETR du Pays Portes de Gascogne regroupant les CC Lomagne Gersoise / CC Bastides de Lomagne / CC 3CAG / CC Gascogne Toulousaine / CC Savès (31, 32, 46) ; PETR Pays d'Auch (32) ; Pays Cœur d'Hérault (34), PNR du Haut Languedoc (34-81), PETR Grand Quercy (46) ;</p> <p>Association Terres de vie en Lozère (48) ; Parc national des Cévennes (30-48) ; PETR Pays Nestes (65) ; PETR Cœur de Bigorre (65) ; Pays Pyrénées méditerranée (66)</p>
Autres contributions	Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie ; Chambre de Commerce et de l'Industrie de la région Occitanie ; SM Bassin du Lot, Vélo & Territoires - FUB

DISPOSITIONS DIVERSES

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU CONTRAT

L'Etat et la Région conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat de plan pour apprécier l'état d'avancement des opérations. Chaque année, l'Etat et la Région présenteront conjointement un bilan opérationnel et financier du contrat permettant d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et l'engagement financier des différents partenaires.

Pour chacune des actions du CPER mobilisant des cofinanceurs (mobilités, enseignement supérieur recherche et innovation, transition écologique et énergétique, numérique, culture et patrimoine), un comité régional de pilotage technique et financier co-présidé par l'Etat et la Région est créé. L'objectif est de veiller à la bonne mise en œuvre du CPER. Il réunira les services de l'Etat et de la Région et associera l'ensemble des cofinanceurs pour les volets les concernant. Sur convocation de l'Etat et de la Région, le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Des consultations écrites peuvent être organisées.

EVALUATION DU CONTRAT

Le Préfet de région et la Présidente de la Région arrêtent de manière concertée et après consultation du Président du CESER les politiques soumises à évaluation et valident le lancement et les modalités des évaluations. La coordination de ces différents travaux d'évaluation est assurée par le Secrétariat Général des Affaires Régionales et les services de la Région et en lien avec le CESER.

Ces évaluations sont conduites en tenant compte de celles réalisées pour les programmes opérationnels européens, dans la mesure du possible de façon conjointe sur des thèmes partagés. Le financement des évaluations régionales sera assuré à parts égales entre l'Etat et la Région.

Une attention particulière sera apportée :

- à l'évaluation des effets emplois du contrat de plan, en vue d'évaluer l'impact et l'efficacité de l'investissement public et l'effet levier du contrat de plan, en articulation étroite avec les programmes européens,
- à l'évaluation de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations,
- à l'évaluation et des émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'inscrire le contrat dans la perspective de la neutralité carbone, à savoir la compensation globale des émissions de GES des projets inscrits au CPER par l'ajout d'investissements qui concourent à économiser les GES.

L'évaluation du CPER devra en outre porter à la fois sur les finalités du programme (effet en termes d'investissement public et de soutien à l'emploi), sur les cibles (quels impacts territoriaux ?) et sur les grands principes qui commandent le dispositif (modalités de gouvernance et de mise en œuvre). L'évaluation des volets thématiques doit également permettre de mesurer le rôle du CPER dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des stratégies régionales.

ECO-CONDITIONNALITE

Les projets financés dans le cadre du CPER sont de trois ordres en termes d'incidence environnementale :

- Les projets à visée environnementale comme les actions concourant à l'objectif de zéro artificialisation nette, la restauration des continuités écologiques, la valorisation des aires naturelles à forte valeur écologique... Pour ces projets les critères d'éco-conditionnalité viseront à évaluer la démarche environnementale du porteur de projet ;
- Les projets avec peu ou pas d'incidences environnementales négatives, telles que le financement de l'ingénierie de projet, le soutien à la formation...). Pour ces projets les critères d'éco-conditionnalité viseront à évaluer la démarche environnementale du porteur de projet ;
- Les projets ayant des impacts environnementaux (construction d'infrastructures ou de bâtiments). Ces projets sont pour la plupart soumis à la procédure spécifique d'étude d'impact qui vise à évaluer avec précision son impact environnemental. La mise en œuvre de critères d'éco-conditionnalité constituera un préalable au financement du projet.

En ce qui concerne les financements de l'Etat :

Le référentiel technique national servira de base à l'analyse des projets en termes d'impact environnemental. Ce document, présenté en annexe du présent CPER fera l'objet d'une adaptation aux enjeux spécifiques du CPER identifiés dans l'étude environnementale. Un travail de précision des critères d'éligibilité et de classification sera conduit à l'automne 2021 afin de présenter une grille d'analyse précise dans le document qui sera validé in fine.

En ce qui concerne les financements de la Région :

Les financements de la Région sont soumis aux critères d'éco-conditionnalité définis par délibération du 30 juin 2017.

Au-delà, le projet de transformation soutenu par la Région Occitanie concerne également la manière de concevoir les politiques publiques. Aussi, outre la prise en compte des spécificités locales et la participation citoyenne, le Pacte vert acte un changement de nos repères habituels en s'appuyant sur des critères sociaux, environnementaux et climatiques afin de dépasser les indicateurs de richesse traditionnels et en conditionnant les aides à l'exemplarité sociale et environnementale des projets. L'action régionale, via ses financements, est évaluée sur l'impact direct ou indirect sur les territoires et ses habitants et ce, dans l'objectif d'adapter les politiques régionales en conséquence.

Ainsi, la Région entend redéfinir les critères d'éco-conditionnalité de son action, en l'inscrivant dans le cadre global de son Pacte Vert. Les travaux avec le CESER sur l'évaluation des plans et leviers votés en 2020 permettront d'éclairer et de compléter les pratiques actuelles.

Les autres partenaires financeurs (Conseils départementaux, Métropoles...) pourront également mettre en œuvre leurs propres grilles d'analyse des projets en termes d'éco-conditionnalité.

Le comité régional de pilotage technique et financier du CPER, co-présidé par l'Etat et la Région, veillera à la prise en compte des critères d'éco-conditionnalité de chaque partenaire pour les volets le concernant.

Des critères d'éco-conditionnalité, partagés entre Etat et la Région, pourront également être mis en place dans les appels à projets régionaux communs.

EGA-CONDITIONNALITE

L'Etat et la Région veilleront, pour les projets financés dans le cadre du présent contrat, au respect des obligations légales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

REVISION DU CONTRAT

Une procédure de réexamen des projets sera instituée pour assurer une mise à jour régulière de la programmation des opérations d'investissement. Une actualisation des propositions pourra intervenir afin d'adapter en tant que de besoin le contenu du contrat.

Le CPER Occitanie 2021/2027 pourra être révisé par voie d'avenant.

Les Mobilités (action 4 et action 11.3 du présent contrat) feront notamment l'objet d'un avenant au CPER à partir du second semestre 2022, afin d'intégrer la programmation 2023/2027.

Les investissements en Santé (action 12) seront précisés par une convention d'application CPER après signature du CPER à partir du second semestre 2022.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les objets et les montants figurant dans le document signé constituent des engagements contractuels. Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois des finances pour l'Etat et dans le budget de la Région.

Les parties contractantes pourront, d'un commun accord, et sous réserve du respect des procédures qui les ont autorisées à la signature du présent contrat, réviser leurs engagements en cours d'exécution. Cette procédure de révision est subordonnée à la justification par l'une ou l'autre des parties des raisons qui la motivent.

CONDITIONS DE RECUPERATION DE TVA

Les collectivités territoriales qui co-financent en TTC, dans le cadre du CPER, les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat pourront récupérer la TVA. L'éligibilité et la récupération du FCTVA seront précisées dans les conventions de financement des opérations.

CONVENTIONS D'APPLICATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Certaines actions prévues dans ce contrat de plan peuvent nécessiter des précisions ou compléments quant à leurs modalités ou critères d'intervention : des conventions particulières d'application pourront donc être conclues dans cet objectif.

LIAISON ENTRE LE CPER ET LES CPIER

L'Occitanie est concerné par cinq territoires de projets interrégionaux : les bassins fluviaux du Rhône, de la Garonne et du Lot, le Massif Central et le Massif des Pyrénées. Le CPER est donc mis en œuvre en lien avec les Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER). Ces programmes interrégionaux permettent de prendre en compte les enjeux inhérents à la poursuite des politiques interrégionales.

Le Préfet de région et la Présidente de la Région veilleront à l'articulation des actions retenues dans le CPER Occitanie avec celles des contrats interrégionaux,

LIAISON ENTRE LE CPER ET LES PROGRAMMES EUROPEENS

Le CPER, le Programme Opérationnel FEDER-FSE+ Occitanie 2021-2027, le FEADER, le FEAMP, les programmes transfrontaliers et transnationaux, sont des instruments financiers complémentaires au service d'une même stratégie.

Pour des projets communs, les moyens financiers prévus au présent contrat sont mobilisables comme contreparties nationales nécessaires au financement des mesures inscrites dans ces programmes communautaires, sous réserve de l'éligibilité des actions aux financements européens et dans le respect des lignes de partage formalisées par l'Etat et la Région.

Ainsi, le suivi et l'évaluation des CPER pourra être articulé avec le suivi et l'évaluation conduite sur les fonds structurels et d'investissement. Les bilans annuels d'exécution présenteront un état d'avancement permettant d'identifier l'intervention commune du CPER et des programmes européens.

REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat de plan peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le Tribunal administratif territorialement compétent au lieu de la signature du Contrat de plan.

RESILIATION DU CONTRAT

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs faisant l'objet d'une saisine Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et d'une délibération en Assemblée Plénière du Conseil régional.

MAQUETTE FINANCIERE GENERALE

PROJET

MAQUETTES FINANCIERES THEMATIQUES

PROJET

Le Préfet de région et la Présidente de la Région sont chargés conjointement de l'exécution du présent protocole.

Fait à _____, en xx exemplaires, le JJ/MM/AAAA,

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

Étienne GUYOT

La Présidente de la Région Occitanie

Carole DELGA

PROJET

PROJET

